

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-deuxième séance – Mardi 28 avril 2015, à 20 h 30

**Présidence de M. Olivier Baud, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne, Maria Casares, M. Sylvain Clavel, M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso* et *M. Gilbert Schreyer*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 16 avril 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 28 avril et mercredi 29 avril 2015, à 17 h et 20 h 30.

## **1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** Les objets déclarés urgents lors de la séance précédente seront traités ce soir, après les renvois directs, en commençant par le rapport PR-1019 A. Nous enchaînerons avec les résolutions R-184 sur le transport de chlore et R-185 sur les parkings à proximité de la gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse située aux Eaux-Vives.

La résolution R-183, qui concerne le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), sera traitée demain à la demande du conseiller administratif Rémy Pagani, pour autant qu'il confirme cette demande.

### 3. Comptes 2014 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1118)<sup>1</sup>.

#### *Suite de la préconsultation*

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Reprenons, reprenons... Où sont mes notes? Pour parler des comptes, il faut parler de ce qui s'est passé préalablement lors de l'examen du budget. Nous n'oublions pas que nos collègues des bancs d'en face voulaient supprimer un maximum de prestations en Ville de Genève, particulièrement les prestations sociales et celles délivrées par le Service Agenda 21 – Ville durable, dont le soutien aux petites et moyennes entreprises, aux clubs d'aînés, aux associations d'habitants, aux Unités d'action communautaire... Bref, plein de choses.

Lors du vote du budget, nous avons pu sauver toutes ces prestations, dont les diminutions et les suppressions touchaient beaucoup de monde et induisaient des pertes d'emplois. Or, bien qu'elles aient été maintenues et délivrées, les comptes révèlent un boni. En conséquence, on ne peut pas dire que la Ville est mal gérée, ni que les dépenses et les charges ne sont pas maîtrisées. Pour les Verts, la situation est favorable: les comptes sont bons et nous pouvons féliciter le Conseil administratif d'avoir bien géré la Ville. Le Conseil municipal, surtout la gauche, a fait de bons choix.

Nous ne critiquerons pas ces comptes avant de les avoir étudiés de plus près, bien entendu. Par conséquent, les Verts acceptent le renvoi de la proposition en commission des finances pour une étude plus détaillée.

**Le président.** Merci, Madame Theubet. Je donne maintenant la parole à M. le conseiller administratif... – non, pardon – à M. le conseiller municipal Daniel Sormanni. (*Rires.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Décidément... C'est la seconde fois après M. Barazzone, il y a un mois. Ce soir, c'est vous, Monsieur le président... Peut-être que cela arrivera, on ne sait jamais... (*Rires et commentaires.*)

*M. Guy Dossan* (LR). Ce ne sera pas vous.

---

<sup>1</sup> Comptes 2014, 5220.

*M. Daniel Sormanni.* Mais ce ne sera pas votre candidat non plus, Monsieur Dossan, vous le savez... (*Brouhaha.*) Bon.

Monsieur le président, chers collègues, nous pouvons bien comprendre que nous avons des divergences, autrement nous serions tous du même parti, mais nous entendons dire depuis longtemps que la diminution des recettes fiscales est causée par la baisse d'impôts intervenue il y a quelques années, alors que c'est entièrement faux! Arrêtez de répéter ce mensonge! Juste après la baisse effective de l'imposition, on a constaté une augmentation des recettes fiscales pendant plusieurs années parce que l'économie allait bien. Mais cela, vous préférez l'oublier... Il n'y a pas eu de diminution des recettes fiscales. Aujourd'hui, si elle est bien là, c'est parce que l'économie va un peu moins bien. L'activité économique est en baisse.

M<sup>me</sup> la magistrate nous a dit tout à l'heure que le Conseil administratif avait présenté des budgets équilibrés pour chaque exercice de cette législature. Rendez-vous compte! Je devrais rire... Certes, les budgets ont été équilibrés, mais le premier budget que vous nous aviez présenté, Madame la magistrate, affichait un déficit de plus de 10 millions de francs. C'est parce que nous, notamment le Mouvement citoyens genevois, nous l'avons refusé que vous avez rectifié le tir et que vous êtes ensuite revenue avec des budgets équilibrés, une fois que vous aviez compris le message. Vous avez présenté des budgets déficitaires à la commission des finances et à ce Conseil municipal, alors arrêtez de dire des choses inexactes!

Troisième point: tout à l'heure, j'ai évoqué la position de la Ville de Genève dans le classement de *PME Magazine*. C'est anecdotique. On s'en fiche, de *PME Magazine*! Mais vous nous avez tellement saoulés avec cette place de numéro 1 au classement, Madame, vous nous avez tellement répété que la Ville était bon élève, que c'était trop tentant de constater que ce n'est malheureusement plus le cas. (*Brouhaha.*) Le périodique a corrigé son analyse en tenant compte des 120 millions de francs de recapitalisation de CAP Prévoyance.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît! Nous avons de la peine à entendre M. Sormanni. Les personnes qui arrivent en retard peuvent-elles regagner leur place sans discuter? Merci.

*M. Daniel Sormanni.* Votre seule réponse, Madame la magistrate, face à ce nuage qui s'amoncelle, est de dire «on verra, on verra...». Mais non, on ne verra pas! Vous ne proposez aucune solution et c'est inquiétant. Vous feriez mieux de vous occuper des problématiques importantes. Je vous ai cassé les pieds avec les frais de police pendant ces quatre dernières années, et ça fait vingt ans que j'en

parle ici, pour que nous économisions 15 millions de francs, mais vous ne faites pas grand-chose pour que cela arrive.

Vous nous parlez des taux d'intérêt... Heureusement que la Ville dispose de taux d'intérêt bas! Heureusement qu'elle ne subit pas les taux d'intérêt qui avaient cours il y a une vingtaine d'années! Sans quoi, nous ne pourrions pas payer les intérêts de la dette. Affirmer qu'on peut continuer à s'endetter parce que les taux d'intérêt sont bas est bien joli, mais nous ne savons pas pendant combien de temps ils le resteront! Vous affirmez même que, s'ils sont bas, c'est que notre santé financière est bonne. C'est un petit peu court... La France, dont la santé financière est bien reconnue par toutes et tous, bénéficie d'un taux d'intérêt extrêmement bas! Heureusement pour elle, mais on ne sait pas pour combien de temps et cela ne veut pas dire que sa santé financière est bonne pour autant.

Je terminerai par une citation de je ne sais qui, mais elle est tellement amusante... La vache suisse ne se rend compte de l'importance de sa queue que lorsqu'elle l'a perdue.

**Le président.** Merci, Monsieur Sormanni. Je demande aux divers groupes de nous accorder un peu d'attention, notamment à ma gauche, s'il vous plaît... Je passe la parole à M. le conseiller municipal Marc-André Rudaz.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Merci, Monsieur le président. M<sup>me</sup> Figurek, présidente de la commission des finances et représentante d'Ensemble à gauche, nous disait tout à l'heure que nous discussions des comptes avant même de les avoir étudiés en commission. Si elle avait suivi son raisonnement, elle n'aurait même pas parlé des comptes, mais elle en a parlé autant que les autres, qui ne les ont pas vus davantage. Enfin, bref, c'est comme ça: on est à Genève... Nous devrions représenter la population et nous faisons de la politique politicienne, à gauche, à droite, au centre et un peu partout.

Nous sommes inquiets. S'il est vrai que les comptes respectent l'équilibre fixé par la loi, grâce à une gestion qui n'est pas mauvaise, nous le devons quand même un peu aussi à la chance. Au niveau de la Confédération, où la droite dirige le jeu, les taux d'intérêt sont négatifs. Nous avons donc vite fait de nous perdre en évoquant le sujet des taux d'intérêt. Il faut croire que la Confédération dirigée par la droite est bien gérée. Enfin, il semblerait. Nous avons le même souci que nos collègues de la troisième force pour le futur.

A Genève, parler de religion ou de la Bible n'est pas bien vu: les sept années de vaches grasses et les sept années de vaches maigres n'intéressent personne. Et

pourtant, c'est comme ça depuis la nuit des temps. Au lieu d'économiser et de rembourser la dette pour pouvoir emprunter, on n'a fait qu'utiliser notre argent jusqu'au dernier sou, encore et toujours. En période préélectorale, il me paraît normal qu'on ne coupe pas dans les subventions; ce n'est pas ainsi qu'on recrute des électeurs, chers amis... Cela me paraît donc normal que le Conseil administratif ait dépensé jusqu'au dernier sou. Nous verrons ce qui arrivera par la suite, mais nous avons quelques inquiétudes.

Nous ne ferons pas comme Ensemble à gauche, qui relève que les comptes n'ont pas été étudiés en commission, mais qui en parle autant de temps qu'on peut en parler, étant donné que le temps de parole est limité; nous nous arrêterons là. Nous discuterons des comptes après les avoir étudiés à fond en commission des finances, où nous renverrons la proposition.

**Le président.** Merci, Monsieur Rudaz. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno. C'est une erreur? Alors nous voterons le renvoi en commission dans quelques secondes, le temps que chacun regagne son siège...

En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été difficile de se déterminer de manière unanime. Nous voterons d'abord le renvoi à la commission des finances, puis le renvoi aux commissions spécialisées, à savoir la commission des arts et de la culture, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, la commission des sports, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication ainsi que la commission des travaux et des constructions.

**Mis aux voix, l'entrée en matière sur les comptes 2014 et leur renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité (64 oui).**

*Mis aux voix, le renvoi des comptes 2014 aux commissions spécialisées est refusé par 46 non contre 17 oui (1 abstention).*

## 4. Rapport annuel 2014 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34).

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>p.6</b>
Le mot de Madame Sandrine Salerno	p.6
Le mot de Monsieur José Ramirez	p.7
<b>1. PRÉSENTATION DU FONDS CHÔMAGE</b>	<b>p.8</b>
<b>2. ACTIVITÉS DU FONDS CHÔMAGE EN 2014</b>	<b>p.9</b>
2.1 Le Secrétariat	p.9
2.2 La Commission consultative	p.10
2.3 Mise en place des recommandations de l'évaluation externe	p.11
<b>3. LES PROJETS EN 2014</b>	<b>p.13</b>
3.1 Nouveaux projets et demandes de renouvellement en 2014	p.13
3.2 Projets en cours de financement en 2014	p.15
<b>4. PRÉSENTATION DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS CHÔMAGE EN 2014</b>	<b>p.16</b>
4.1 Répartition des projets en 2014	p.16
4.2 Profil des bénéficiaires des projets soutenus en 2014	p.17
4.3 Liste des projets soutenus par le Fonds chômage en 2014	p.18
A deux pas des commerces – Caddie Service	p.20
Arcade de la Terrassière – Genèveroule	p.21
Label Bobine – SOS Femmes	p.22
Mécaniciens volants – Genèveroule	p.23
Programme d'insertion – Comptabilis	p.24
Secteur industriel de pointe – Réalise	p.25
Stewards urbains – Bienvenue	p.26
Structure d'insertion sociale et professionnelle – La Carte Blanche	p.27
T-Interac – T-Interactions	p.28
Travaux d'entretien du Bateau Genève – Bateau Genève	p.29
Tremplin vert – Mamajah	p.30
Asumir – Découvrir	p.31
Atelier de français écrit – Voie F	p.32
Carrefour, Formation et Emploi – Certis	p.33

Dispositif pour l'accès aux compétences de base – C9FBA	p.34
EcoDom' Services – OSEO Genève	p.35
Employabilité des Seniors 45+ - Phare Seniors	p.36
Espace Emploi Equilibre – Pacte	p.37
Guichet de l'économie domestique – Camarada	p.38
Jobcoaching – Voie F	p.39
Mentorat Emploi Migration – Fondation EPER	p.40
Mise à niveau du personnel Eds de la Ville de Genève – Certis	p.41
Nos forces dans la vie (bilan de compétences) – Voie F	p.42
Réinsertion professionnelle pour les personnes sans droits – IPT	p.43
Secteur insertion professionnelle – Camarada	p.44
Espace Jeunes Espoir – Maison Kultura	p.45
Dispositif Jeunes – La Barje	p.46
Programme d'insertion du Bateau-Lavoir – L'Equipage	p.47
VIA, Vers l'Intégration et l'Autonomie – BAB-VIA	p.48
Voie 2 – Caritas Genève	p.49

**5. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2015** **p.50**

**6. RAPPORT FINANCIER** **p.51**

# PRÉAMBULE

## LE MOT DE MADAME SANDRINE SALERNO

### CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE EN CHARGE DU FONDS CHÔMAGE

Alors que la fin de la législature 2011–2015 approche à grand pas, le moment est venu de tirer un bilan des activités développées par le Fonds chômage depuis 2011. Ces quatre années ont été intenses pour l'équipe du Fonds, qui n'a cessé de travailler en faveur de l'intégration socioprofessionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, en lien étroit avec les différentes institutions publiques ou associatives engagées dans ce domaine.

Depuis 2011, l'objectif du Fonds chômage est resté le même: lutter contre l'exclusion et la précarité à Genève. Dans une société qui survalorise le travail salarié et l'élève au rang de valeur cardinale, être privé d'emploi conduit non seulement à un appauvrissement matériel, mais également immatériel. La perte de reconnaissance et le manque d'opportunité de socialiser viennent en effet s'ajouter aux difficultés financières rencontrées par les personnes sans emploi. Dans ce contexte, les projets soutenus par le Fonds chômage se sont affirmés comme doublement utiles: au niveau professionnel et au niveau social, l'un se construisant de pair avec l'autre, dans une logique d'intégration socioprofessionnelle durable.

Les associations actives dans le domaine ont bien compris ce double enjeu. Je tiens d'ailleurs à souligner ici le travail exemplaire qui a été fourni ces quatre dernières années par la trentaine de structures suivies dans le cadre des financements octroyés par le Fonds chômage. Ces associations n'ont pourtant pas la tâche facile, devant répondre à des exigences fortes du secteur public, tout en assurant un travail de qualité vis-à-vis des bénéficiaires, dans un contexte économique tendu, peu favorable à l'intégration des personnes les plus fragiles. Je salue donc leur engagement et leur expertise.

Cette législature a clairement mis en lumière l'importance du partenariat avec le secteur associatif. Mais ce partenariat demande une réflexion en profondeur pour que les prestations déployées puissent continuer à toucher les bons publics et leur offrent de réelles opportunités. Depuis 2013, peu de nouveaux projets ont en effet été déposés au Fonds chômage. Cette situation appelle une réflexion spécifique sur les conditions qu'il faut réunir pour favoriser les initiatives dans le domaine de l'intégration socioprofessionnelle. Il s'agira là d'un chantier prioritaire pour la prochaine législature.

Par ailleurs, qui dit innovation, dit capacité à consolider les initiatives qui fonctionnent. Pour celles dont la capacité d'autofinancement est limitée, cela implique de trouver, au cas par cas, des modalités de financement qui s'inscrivent dans un temps plus long. Une concertation avec les différents bailleurs de fonds est donc indispensable, que ce soit au niveau de l'Etat, des autres communes ou de quelques fondations privées. A l'avenir, il s'agira aussi d'appuyer les entreprises d'insertion par l'économie pour qu'elles développent davantage de liens avec les entreprises locales et qu'elles se fédèrent pour faire pleinement reconnaître leurs spécificités et besoins.

Enfin, à titre personnel, ces quatre années ont été l'occasion de porter les enjeux et les défis de l'intégration socioprofessionnelle au niveau politique. Je me réjouis d'avoir pu dialoguer aussi intensément avec le Conseil municipal et espère avoir pu montrer l'intérêt d'un outil de soutien à l'intégration socioprofessionnelle au niveau de la Ville de Genève, qui, à l'instar d'autres communes urbaines, a choisi de porter sa part de responsabilité dans la lutte contre l'exclusion et la précarité.

## LE MOT DE MONSIEUR JOSÉ RAMIREZ

PROFESSEUR HES, FILIÈRE ÉCONOMIE D'ENTREPRISE À L'HEG DE  
GENÈVE, SPÉCIALISTE DANS LE DOMAINE DU FONCTIONNEMENT DU  
MARCHÉ DU TRAVAIL  
MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU FONDS CHÔMAGE

La sélection sur le marché du travail se base sur les compétences techniques mais également sociales. Pour celles et ceux dont les compétences sont insuffisantes ou inadaptées, le coût d'entrée sur le marché du travail peut s'avérer bien trop élevé, nécessitant l'intervention des pouvoirs publics. L'allongement au niveau cantonal de l'âge minimum de scolarisation obligatoire (de 15 à 18 ans) en est un exemple parlant.

La dynamique des préférences de la population a également fait apparaître de nouveaux besoins ces dernières années. Des besoins qui exigent une importante dose d'innovation, notamment dans les domaines du social et de l'environnemental. Des besoins qui ne sont pas toujours satisfaits localement, que ce soit pour des questions de rentabilité économique insuffisante dans le secteur privé ou de coût d'opportunité des ressources publiques. Le développement d'un marché du travail dit secondaire, basé sur le principe du financement mixte, permet de satisfaire certains besoins locaux (anciens et nouveaux), tout en permettant à des personnes à faible employabilité d'augmenter leurs chances de s'intégrer ou de se réintégrer socio-professionnellement.

C'est dans ce contexte que le Fonds chômage de la Ville de Genève agit par le financement de stages et d'emplois à travers des projets qui ont pour finalité d'accroître l'employabilité des bénéficiaires, si possible de manière durable. Ce qui implique que les résultats à court terme, par exemple en termes de réinsertion sur le marché dit primaire, ou les montants investis, par exemple pour l'obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle, doivent être relativisés par la durée des bénéfices attendus et bien entendu par le niveau de compétences initiales des bénéficiaires.

# 1. PRÉSENTATION DU FONDS CHÔMAGE

Créé en 2003 par le Conseil municipal de la Ville de Genève, le « Fonds municipal de lutte contre le chômage », dit Fonds chômage (ci-après le Fonds), visait initialement à subventionner des emplois temporaires au sein de l'administration municipale et d'associations. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le chômage en 2008 et l'abandon des emplois temporaires cantonaux, une importante restructuration du Fonds a dû être menée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Fonds est ainsi **entièrement dédié au financement de projets développés par des associations et des entreprises sociales et solidaires dans les domaines de l'accompagnement, de la formation et du placement, de l'aide à la recherche d'emploi et de l'insertion par l'activité économique.**

Montants attribués au fonds par année depuis 2009

2009	2,7 millions CHF
2010	5,7 millions CHF
2011	5,55 millions CHF
2012	5,55 millions CHF
2013	1 CHF
2014	4 millions CHF
2015	4 millions CHF

## 2. ACTIVITÉS DU FONDS CHÔMAGE EN 2014

La gestion du Fonds chômage est assurée par un secrétariat, rattaché au Service Agenda 21-Ville durable, au sein du Département des finances et du logement. **Le secrétariat a pour mission principale la gestion opérationnelle et financière du Fonds.** Il n'a cependant aucun pouvoir décisionnaire.

Le secrétariat du Fonds est accompagné dans sa mission par une Commission consultative, regroupant des personnes internes et externes à l'administration municipale, nommés tous les quatre ans par le Conseil administratif. **C'est la Commission consultative qui réalise toutes les auditions nécessaires à la compréhension des projets et qui préavise les projets pour le Conseil administratif.** La décision finale relative au financement des projets appartient au Conseil administratif.

### Chiffres clés pour 2014

Nombre de projets soutenus par le Fonds chômage	30
Nombre de bénéficiaires des projets <sup>1</sup>	1866
Coût moyen par projet	156'924.-
Retours en emploi ou formation	37%
Nombre de femmes bénéficiaires <sup>2</sup>	1231
Nombre d'hommes bénéficiaires	635

### 2.1 LE SECRÉTARIAT

Partie intégrante du pôle « économie-emploi » du service Agenda 21-Ville durable, le secrétariat du Fonds chômage **est composé d'une administratrice et d'un administrateur, travaillant chacun-e à 50%**. Il s'agit du premier poste en jobsharing en Ville de Genève. Ce type innovant d'organisation du travail permet non seulement d'adjoindre des compétences complémentaires pour une même activité, mais également d'échanger de façon dynamique sur les aspects d'analyse de projets, de définition des indicateurs de suivi, ainsi que sur les éventuelles difficultés et les améliorations possibles dans la gestion du dispositif.

Le secrétariat assure l'examen des nouvelles demandes, prépare les dossiers pour la Commission consultative et instruit les préavis pour le Conseil administratif. Il procède également à l'établissement des conventions, en

partenariat avec les associations porteuses des projets, notamment pour le choix des indicateurs de suivi du projet. En cours de convention, il apporte les recommandations nécessaires, tant opérationnelles que financières, en conformité avec la décision du Conseil administratif et dans les limites de la dépense autorisée. Enfin, il contrôle aux échéances prévues par les conventions l'état d'avancement des projets et leurs états financiers et, le cas échéant, accompagne les demandes de renouvellement de subventionnement.

Pour toutes les tâches administratives et comptables, le secrétariat du Fonds collabore avec le secrétariat du service Agenda 21-Ville durable. En 2014, le travail du secrétariat a été supervisé par la cheffe du service de l'Agenda 21-Ville durable, notamment pour des aspects de stratégie, d'information et de communication.

<sup>1</sup> Le projet C9FBA n'a pas été inclus dans ce calcul car il s'agit d'une formation qui a concerné un grand nombre de personnes. Dès lors, l'intégrer aurait biaisé les résultats.

<sup>2</sup> Cette forte proportion s'explique principalement par 2 projets qui s'adressent à un large public féminin.

## 2.2 LA COMMISSION CONSULTATIVE

La composition de la Commission consultative n'a pas changé en 2014.

Au 31 décembre 2014, elle était la suivante:

- Madame Nathalie Böhler, Directrice du Département des finances et du logement;
- Monsieur Pierre Kempeneers, Collaborateur scientifique à l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE) de l'Université de Genève;
- Monsieur Frédéric Vallat, Directeur du Département de la cohésion sociale et de la solidarité;
- Monsieur José Ramirez, Professeur HES, filière économie d'entreprise à l'HEG de Genève, spécialiste dans le domaine du fonctionnement du marché du travail.
- Madame Carol Singarella, Directrice du Service des mesures pour l'emploi (SMPE), représentante de l'Office cantonal de l'emploi (OCE);
- Monsieur Jérôme Favoulet, Directeur de la Fondetec.
- Monsieur Serge Baehler, Directeur à la direction générale de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC);
- Madame Monica Lopez, Responsable de l'unité retour à l'autonomie (URA) de l'Action sociale - Pôle Intégration de l'hospice général (HG) jusqu'au 1er juillet 2014.
- Madame Manuela Cattani, Secrétaire générale du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), représentante de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS);
- Monsieur Yves Reymond, Chef de service des Prestations spécialisées de l'Hospice Général (HG) remplace Madame Monica Lopez, en congé maternité jusqu'en mars 2015.
- Monsieur Olivier Sandoz, Directeur général adjoint, représentant de la Fédération des entreprises romandes (FER);

En 2014, la Commission consultative du Fonds chômage **s'est réunie à six reprises**. Le tableau ci-dessous résume son activité de 2010 à 2014.

Activités de la Commission consultative de 2010 à 2014

Commission consultative	2010	2011	2012	2013	2014
Examen de nouveaux projets	17	24	23	6	5
Examen de rapports d'évaluation	1	5	8	17	16
Examen de demandes de renouvellement	1	4	8	17	16
Examen d'avenants à des projets en cours	-	-	1	1	1
Auditions	1	3	2	3	4

Comme en 2013, **peu de nouveaux projets ont été déposés (5)** cette année. Ces éléments confortent plusieurs hypothèses déjà identifiées.

- Tout d'abord, il apparait qu'un soutien sur le moyen terme, soit de plus de 2 ou 4 ans, voire au-delà pour certains projets, est nécessaire pour qu'ils atteignent une certaine maturité et consolident leurs dispositifs.
- Ensuite, il existe une difficulté à innover en matière d'intégration socioprofessionnelle. Pour que cette dimension se développe, elle devrait non seulement s'appuyer sur la mise en place d'une stratégie de promotion
- et de stimulation de l'innovation par les institutions, mais aussi sur une fédération des actrices et acteurs de l'intégration socio-professionnelle. Sans ces bases, il est peu probable que l'on assiste à des innovations significatives.
- Ces éléments feront l'objet d'une analyse plus approfondie durant l'année 2015.

### 2.3 MISE EN PLACE DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION EXTERNE

Sur la base des conclusions de l'évaluation externe du Fonds chômage conduite en 2012-2013, plusieurs chantiers ont été ouverts en 2014. Ils ont porté tant sur des aspects stratégiques qu'opérationnels.

#### Renforcement de la collaboration institutionnelle

Si l'évaluation a souligné la pertinence du Fonds dans l'ensemble des dispositifs genevois de soutien à l'intégration des personnes en recherche d'emploi, elle a aussi rappelé la nécessité de le rapprocher des autres acteurs institutionnels. Dans ce contexte, **les bases d'une collaboration plus forte entre le canton et la Ville en matière d'intégration socioprofessionnelle** ont été posées, tant au niveau politique qu'administratif.

Depuis, **le secrétariat du Fonds chômage est intégré dans différents groupes de travail avec le canton.**

Un **premier groupe** est constitué de représentant-e-s des directions des services des Mesures pour l'emploi et des Emplois de solidarité (ci-après EdS) de l'Office cantonal de l'emploi (OCE), ainsi que des directions de l'Hospice Général et de la Direction générale de l'action sociale (DGAS). Ce groupe favorise **les échanges sur des projets soutenus à la fois par le canton et la Ville.** Ce faisant, il offre l'opportunité aux participant-e-s de mieux connaître les fonctionnements et limites de chacun-e et de mettre en cohérence les soutiens octroyés. A terme, ces réunions devraient permettre de **définir un référentiel commun** d'analyse et d'évaluation des activités d'intégration socioprofessionnelle.

En parallèle, le secrétariat du Fonds participe à **deux groupes de travail en collaboration notamment avec le Bureau d'intégration des étrangers (BIE).** Le premier groupe porte sur **l'employabilité des migrant-e-s** et a pour but la **réalisation d'un guide** qui doit les aider à s'orienter dans les dispositifs cantonaux et communaux pour la recherche d'un emploi. Le second groupe concerne **les dispositifs de formation qui favorisent l'acquisition de compétences pré-requis pour l'employabilité des migrant-e-s.**

La pertinence de ces nouvelles collaborations est confortée par le portrait type des bénéficiaires (cf. point 4.2) et souligne l'importance de la coordination des diverses actions conduites par l'ensemble des institutions concernées.

#### Renforcement des synergies entre les acteurs de l'insertion à Genève

Une première rencontre a été organisée en 2014 entre l'ensemble des prestataires soutenus par le Fonds chômage, les membres de la Commission consultative du Fonds, la Magistrat-e en charge du Fonds, des représentant-e-s du service des EdS, de la direction des ressources humaines de la Ville de Genève ainsi que de l'association faîtière en Suisse romande « Insertion suisse ».

Cette réunion a d'abord permis de mettre en valeur l'étendue et la diversité des activités soutenues par le Fonds chômage. **Elle a également rendu visibles les liens entre les différents types de dispositifs existants à Genève et l'importance de mettre en place des synergies** entre les actrices et acteurs de l'insertion, afin de rendre leurs actions plus compréhensibles. Enfin, les associations ont pu partager leur questionnement quant à la situation générale et politique en Ville de Genève. **Point central de leurs inquiétudes : la pérennisation de leurs activités,** notamment déterminée par le soutien du Fonds chômage. Le fonctionnement du Fonds – qui s'engage pour une durée maximum de 2 ans, renouvelable – est en effet jugé problématique par les associations, et ce malgré la diversification des sources de financement demandée par le Fonds.

Ce type de rencontre est appelée à se renouveler.

Amélioration de la gestion du Fonds chômage

Tout au long de l'année, le secrétariat a travaillé sur une **refonte progressive des outils et des procédures qui constituent son quotidien**. L'enjeu est ici de trouver des outils qui permettent de suivre et d'évaluer les projets soutenus, à la satisfaction des différents organes de décision et de contrôle, sans pour autant alourdir la charge de travail administrative des associations.

Les principaux éléments qui ont été créés ou revus et actualisés sont:

- la création d'une nouvelle fiche synthétique de présentation des projets pour les commissaires;
- l'actualisation des processus internes du traitement des projets;
- la mise à jour des pages du site internet;
- l'élaboration d'un tableau de collecte des informations concernant les bénéficiaires des projets soutenus.

## 3. LES PROJETS EN 2014

Le Fonds chômage soutient des projets et des programmes visant à améliorer l'employabilité des personnes éloignées du marché de l'emploi et à lutter contre la précarité et l'exclusion par un retour à l'emploi ou par le suivi d'une formation certifiante.

### 3.1 NOUVEAUX PROJETS ET DEMANDES DE RENOUVELLEMENT

En 2014, le Fonds a reçu 23 demandes de financement, un chiffre en léger recul par rapport à 2013. Sur recommandation de la Commission consultative, le Conseil administratif a décidé de soutenir 3 nouveaux projets, d'accepter 1 avenant (prorogation d'un projet en cours, sans augmentation du montant de la subvention) et d'accéder à 16 demandes de renouvellement. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution de l'activité du Fonds chômage entre 2010 et 2014.

	2010	2011	2012	2013	2014
Dossiers déposés <sup>3</sup>	21	27	32	26	23
Dossiers sans suite <sup>4</sup>	3	3	-	2	1
<b>Projets soumis à la Commission:</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>22</b>
- Nouveaux projets	17	20	23	6	5
- Demande de renouvellement	1	4	8	17	16
- Avenant	-	-	1	1	1
<b>Décisions positives CA</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
- nouveaux projets					
Décisions positives CA	-	4	8	11	12
- demandes de renouvellement					
Décisions positives CA	-	-	1	1	1
- avenants					
Décisions négatives CA	10	10	12	2	2
- nouveaux projets					
Décisions négatives CA	-	-	-	1	1
- demandes de renouvellement					
<b>Projets ajournés en fin d'année</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>Total des projets financés (CHF)<sup>5</sup></b>	<b>2'746'046.-</b>	<b>3'213'679.-</b>	<b>4'734'176.-</b>	<b>5'874'659.-</b>	<b>2'510'791.-</b>
<b>pour un montant moyen par projet</b>	<b>549'209.-</b>	<b>267'806.-</b>	<b>278'481.-</b>	<b>367'166.-</b>	<b>156'924.-</b>

Le montant relativement bas des dépenses engagées s'explique par l'ajournement en décembre 2014 des décisions concernant plusieurs projets pour un montant cumulé d'environ CHF 1'500'000. Ces décisions ont été reportées sur l'exercice 2015.

<sup>3</sup> Sont pris en compte tous les nouveaux projets et demandes de renouvellement qui ont fait l'objet d'un dépôt de dossier formel auprès du Fonds chômage; de même sont inclus les projets ajournés l'année précédente.

<sup>4</sup> Dossiers non éligibles selon le règlement d'application du Fonds ou demandes retirées par l'organisme demandeur.

<sup>5</sup> Cumul financier des décisions positives prises par le CA et moyenne par projet.

## Rapport annuel 2014 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

Voici le détail des projets traités en 2014:

## Nouveaux projets acceptés en 2014 (3)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
Phare Seniors	Employabilité des Seniors 45+	85'823.-
Voie-F	Jobcoaching	197'530.-
Certis	Mise à niveau du personnel EdS en Ville de Genève	285'050.-

## Renouvellement de projets acceptés en 2014 (12)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
Maison Kultura	Espace Jeunes Espoir	40'000.-
Fondation EPER	Mentorat Emploi Migration	60'000.-
Pacte	Espace emploi équilibre	163'000.-
SOS Femmes	Label Bobine (pour 2014)	292'322.-
SOS Femmes	Label Bobine (pour 2015)	263'000.-
La Barje	Projets Jeunes	82'216.-
OSEO	EcoDomServices	120'400.-
Bienvenue	Stewards urbains (de mai à oct. 2014)	90'000.-
L'Equipage	Programme d'insertion du Bateau Lavoir	28'500.-
Certis	Carrefour Formation et Emploi	250'000.-
Caritas	Voie 2	440'000.-
Genèveverole	Mécaniciens volants (pour 2015)	118'000.-

## Avenant accepté en 2014 (1)

Nom de l'association	Nom du projet	Montant demandé
C9FBA	Dispositif pour l'accès aux compétences de base (prorogation de la durée de subventionnement)	0.-

## Projets refusés en 2014 (3)

Nom de association	Nom du projet	Montant demandé
Gaea 21	Réinsertion professionnelle	2'790'450.-
OSEO	EcoDomServices (2015)	90'100.-
Eco-citoyen	Eco-Citoyen	66'000.-

### 3.2 PROJETS EN COURS DE FINANCEMENT EN 2014

Outre les projets acceptés et renouvelés en 2014, le Fonds chômage a continué de soutenir 18 projets, initiés en 2012 et 2013. Voici le détail de ces projets.

Nom de l'association	Nom du projet	Durée	Montant accordé
Caddie Service	A deux pas des commerces	24 mois	1'182'000.-
Genève-roule	Arcade de la Terrassière	24 mois	133'320.-
Genève-roule	Mécaniciens volants (2014)	21 mois	286'500.-
La Carte Blanche	Structure d'insertion sociale et professionnelle	24 mois	220'230.-
Mamajah	Tremplin vert	18 mois	250'000.-
Voie-F	Nos forces dans la vie (bilan de compétences)	24 mois	35'736.-
Comptabilis	Programme d'insertion	24 mois	437'500.-
Voie-F	Atelier de français écrit	24 mois	103'674.-
Camarada	Secteur insertion professionnelle	24 mois	400'000.-
IPT Intégration pour tous	Réinsertion pour les personnes sans droit	24 mois	483'000.-
Découvrir	Asumir	24 mois	550'000.-
Camarada	GED - Guichet de l'économie domestique	21 mois	213'500.-
T-Interactions	T-Interac	12 mois	350'000.-
Réalise	Secteur industriel de pointe et logistique	24 mois	295'000.-
Bateau Genève	Travaux d'entretien du Bateau Genève	24 mois	100'000.-
La Boîte à Boulots-VIA	VIA, Vers l'Intégration et l'Autonomie	12 mois	975'839.-
Bienvenue	Stewards urbains (de janv. à avril 2014)	4 mois	100'000.-
C9FBA	Dispositif pour l'accès aux compétences de base	24 mois	285'050.-

## 4. PRÉSENTATION DES PROJETS SOUTENUS EN 2014 PAR LE FONDS CHÔMAGE

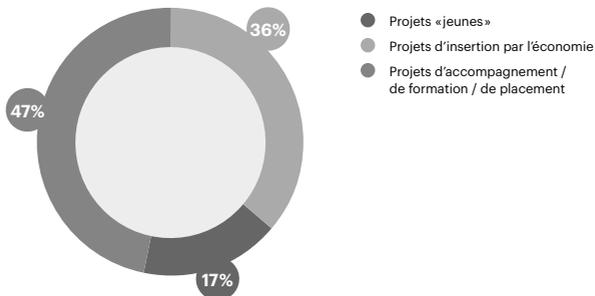
### 4.1 RÉPARTITION DES PROJETS EN 2014

En 2014, le Fonds chômage a soutenu **30 projets** visant la réinsertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du marché du travail. 15 projets ont été financés et renouvelés en 2014 et 15 projets étaient en cours de financement.

Ces 30 projets peuvent être classés dans **trois grandes catégories: les projets d'insertion par l'économie, les projets d'accompagnement, de formation et de placement, et finalement, les projets à destination des jeunes**. Cette année, la proportion des projets d'accompagnement, de formation et de placement a légèrement augmenté, ce qui témoigne de la plus forte volonté de la Commission à soutenir des projets qui s'inscrivent clairement dans un horizon d'accès à la qualification pour les bénéficiaires.

La répartition a été la suivante :

Répartition des projets par domaine, 2014:



## 4.2 PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DES PROJETS SOUTENUS EN 2014

Pour la première fois cette année et pour mieux répondre aux différentes demandes du Conseil municipal, **une collecte d'informations** – beaucoup plus détaillée que jusque-là – a été menée concernant les bénéficiaires des projets soutenus par le Fonds chômage.

Des informations portant sur le nombre total de bénéficiaires et leur genre ont été relevées par les partenaires du Fonds pour l'ensemble des projets. Les détails sur les parcours professionnels et éducatifs, la domiciliation et les indications sur les mesures socioprofessionnelles déjà suivies par les participant-e-s (OCE ou Hospice général essentiellement) ont aussi été demandées. Au final, **seuls 24 projets ont été retenus pour établir ce profil**. En effet, 6 projets ne disposaient pas de données suffisamment détaillées sur les bénéficiaires (en raison de la nature même de leurs activités).

Les 24 projets retenus pour cette analyse concernent 1'235 personnes.

Nombre de femmes	713
.....	.....
Nombre d'hommes	522
.....	.....
Nombre de personnes domiciliés en Ville de Genève	690
.....	.....
Nombre de personnes domiciliés dans le canton	520
.....	.....

Le profil type du bénéficiaire d'un projet soutenu par le Fonds chômage

Il s'agit d'une femme (58%), originaire d'un pays extra-européen (49%)<sup>9</sup>, scolarisée jusqu'au secondaire obligatoire (50%, dont 13% n'ont atteint que le primaire), sans formation professionnelle (42%), n'ayant pas trouvé de travail depuis au minimum 2 ans (46%) et n'ayant pas ou plus accès à un autre dispositif de soutien (46%).

Il est intéressant de comparer ces données avec celles publiées par le Seco sur le chômage en Suisse en décembre 2014. Il apparaît en effet que le profil type des bénéficiaires au niveau fédéral et cantonal est un homme (59%), suisse (52%), qualifié (62% spécialistes), en recherche d'emploi depuis moins de 6 mois (62%).

**Il apparaît donc que les projets que finance le Fonds chômage s'adressent à des personnes identifiées comme particulièrement fragiles et qui se trouvent hors du filet social fédéral et cantonal.** Ces projets leur offrent des soutiens en termes de formation, de remise en emploi et d'accompagnement que les autres dispositifs existants ne peuvent pas leur proposer.

---

<sup>9</sup> 31% des bénéficiaires sont suisses, 19% sont européen-ne-s, 1% ne sont pas renseigné-e-s

### 4.3 LISTE DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS CHÔMAGE EN 2014

Les projets développés par des entreprises sociales d'insertion par l'économique:

A deux pas des commerces – Caddie Service	p. 20
Arcade de la Terrassière – Genève-roule	p. 21
Label Bobine – SOS Femmes	p. 22
Mécaniciens volants – Genève-roule	p. 23
Programme d'insertion – Comptabilis	p. 24
Secteur industriel de pointe – Réalise	p. 25
Stewards urbains – Bienvenue	p. 26
Structure d'insertion sociale et professionnelle – La Carte Blanche	p. 27
T-Interac – T-Interactions	p. 28
Travaux d'entretien du Bateau Genève – Bateau Genève	p. 29
Tremplin vert – Mamajah	p. 30

Les projets d'accompagnement, de formation et de placement

Asumir – Découvrir	p. 31
Atelier de français écrit – Voie F	p. 32
Carrefour, Formation et Emploi – Certis	p. 33
Dispositif pour l'accès aux compétences de base – C9FBA	p. 34
EcoDom' Services – OSEO Genève	p. 35
Employabilité des Seniors 45+ – Phare Seniors	p. 36
Espace Emploi Equilibre – Pacte	p. 37
Guichet de l'économie domestique – Camarada	p. 38
Jobcoaching – Voie F	p. 39
Mentorat Emploi Migration – Fondation EPER	p. 40
Mise à niveau du personnel EdS de la Ville de Genève – Certis	p. 41
Nos forces dans la vie (bilan de compétences) – Voie F	p. 42
Réinsertion professionnelle – Fondation intégration pour tous (IPT)	p. 43
Secteur insertion professionnelle – Camarada	p. 44

Les projets « Jeunes »

Espace Jeunes Espoir – Maison Kultura	p. 45
Dispositif Jeunes – La Barje	p. 46
Programme d'insertion du Bateau-Lavoir – L'Equipage	p. 47
VIA, Vers l'Intégration et l'Autonomie – BAB-VIA	p. 48
Voie 2 – Caritas Genève	p. 49

## PROJET : « A DEUX PAS DES COMMERCES »

### Association:



### Description du projet:

« A deux pas des commerces » propose, dans plusieurs centres commerciaux de Genève et sur plusieurs marchés de la ville, un service de livraison des achats à vélo électrique. Comme pour toutes les entreprises sociales d'insertion par l'économique, le but premier de Caddie service est l'insertion sociale et professionnelle des personnes employées. Ces dernières bénéficient donc d'un encadrement et d'un accompagnement spécifiques. Caddie Service a inauguré en septembre 2014 son neuvième site dans le centre commercial Eaux-Vives 2000.

### Financement:

Janvier 2010-Décembre 2011: CHF 350'000.-  
Janvier 2012-Décembre 2013: CHF 980'000.-  
Janvier 2014-Décembre 2015: CHF 1'182'000.-

### Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur François Baertschi

Personne de contact:  
Madame Monica di Sario,  
directrice:  
022 807 32 00

Site internet: [www.caddie-service.ch](http://www.caddie-service.ch)

### Résultats du projet en 2014

En 2014, l'association a employé 58 personnes en réinsertion pour un équivalent plein temps (EPT) de 50 postes. 42 personnes étaient en emploi de solidarité (EDS) et 16 personnes étaient à l'Hospice général.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 23

**Ratio d'encadrement:** 5,2 encadrant-e-s EPT pour 50 bénéficiaires EPT, soit un ratio de 0,1 EPT annuel

**Sorties positives:** 11, soit 5 emplois en CDI et 6 personnes en formation (4 en formation pour un CFC par validation d'acquis et 2 en formation universitaire du soir)



## PROJET : « ARCADE DE LA TERRASSIÈRE »

### Association:



### Description du projet:

Ce projet vise à promouvoir le vélo en proposant des prêts gratuits et des locations de vélos à Genève. Il est couplé à un programme d'insertion socioprofessionnelle et de formation pour des personnes éloignées du marché de l'emploi. Les employé-e-s de l'association reçoivent ainsi une formation comprenant des éléments d'accueil à la clientèle, des savoir-faire techniques (mécanique et entretien des vélos), des notions d'organisation d'une petite entreprise, des notions de santé et de sécurité routière, la pratique du tri des déchets et du recyclage, ainsi qu'un vocabulaire spécifique en français et en anglais. Le Fonds finance actuellement l'arcade située à la Terrasse.

### Financement:

Février 2010–Août 2011:	CHF 236'359.–
Septembre 2011–Août 2013:	CHF 160'530.–
Septembre 2013–Août 2015:	CHF 133'320.–

### Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Nicolas Walder

Personne de contact:  
Monsieur Daniel Lang,  
directeur:  
022 740 13 43

Site internet: [www.geneveroule.ch](http://www.geneveroule.ch)

### Résultats du projet en 2014

En 2014, 44 personnes en réinsertion ont travaillé dans l'arcade de Genèveroule à la Terrasse pour un équivalent plein temps de 25.1 postes. Parmi ces 44 personnes, 6 étaient en EDS et 39 étaient à l'Hospice général.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 13

**Ratio d'encadrement:** 0.25 EPT annuel

**Sorties positives:** 5, soit 3 emploi en CDI et 2 personnes en formation (en validation des acquis de l'expérience)



## PROJET : « LABEL BOBINE »

Association:



Description du projet:

L'association SOS Femmes a créé en 2011 une entreprise d'insertion spécialisée dans la couture afin de permettre à des femmes peu ou pas qualifiées d'acquies et de développer des connaissances et des savoir-faire professionnels dans les domaines de la couture, de la logistique et du secrétariat. Parallèlement, les employées consacrent 20% de leur temps à la formation (langues, mathématiques, etc.) et à l'établissement d'un projet professionnel. En 2013, l'association a obtenu le Prix suisse de l'éthique pour son travail sur le recyclage de textiles promotionnels. Ce domaine d'activité, de même que son positionnement en tant que plateforme de soutien à la jeune création, constituent de nouvelles niches dans lesquelles l'association développe ses activités. Ces deux filières ont été développées comme outil pour l'activité d'insertion et constituent une valorisation du travail mené par les femmes bénéficiaires.

Financement:

Janvier 2011-Décembre 2012: CHF 511'946.-  
Janvier 2013-Décembre 2013: CHF 318'040.-  
Janvier 2014-Décembre 2014: CHF 292'322.-

Pour plus d'informations:

Présidente de l'association:  
Madame Martine Chaponnière

Personne de contact:  
Madame Yen Nhi Nguyen,  
responsable de projet:  
022 700 00 27

Site internet: [www.sosfemmes.ch](http://www.sosfemmes.ch)

Résultats du projet en 2014

En 2014, l'entreprise a employé 18 personnes pour un équivalent plein temps de 9 postes: 12 personnes en EDS, 3 personnes percevant des indemnités chômage, 2 personnes à l'Hospice général et 1 stage d'expérimentation « junior ».

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 10

**Ratio d'encadrement:** 0.3 EPT annuel

**Sorties positives:** 6, soit 2 emplois en CDI, 2 emplois en CDD et 2 personnes en formation (1 validation d'acquis CFC et 1 formation d'assistante RH)



## PROJET : « MÉCANICIENS VOLANTS »

### Association:



### Description du projet:

Genèveroule a inauguré en septembre 2013 un nouveau projet, visant la création de plusieurs postes de travail de réinsertion. L'association propose désormais un service d'intervention et de réparation rapide pour les cyclistes qui rencontrent une panne mécanique. Sur simple coup de fil, un mécanicien de Genèveroule se déplace dans tout le canton pour réparer un pneu crevé ou une chaîne qui a déraillé. Pour les problèmes plus conséquents, Genèveroule met à disposition un vélo de remplacement. Ce projet permet aux bénéficiaires d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles et relationnelles.

### Financement:

Mars 2013-Novembre 2014: CHF 286'500.-  
Décembre 2014-Novembre 2015: CHF 118'000.-

### Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Nicolas Walder

Personne de contact:  
Monsieur Daniel Lang,  
directeur:  
022 740 13 43

Site internet: [www.geneveroule.ch](http://www.geneveroule.ch)

### Résultats du projet en 2014

Au 31 décembre 2014, 11 personnes avaient bénéficié de ce projet, pour un équivalent plein temps de 8.5 postes : 5 personnes en EDS, 5 personnes à l'Hospice général et 1 personne dans le cadre d'une prestation personnelle de travail d'intérêt général.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève :** 4

**Ratio d'encadrement :** 0.2 EPT annuel

**Sortie positive :** 1 personne en formation (CFC en mécanicien vélo)



## PROJET : « PROGRAMME D'INSERTION »

Association:

**Comptabilis**  
Fiduciaire de l'économie  
sociale et solidaire

### Description du projet:

Le projet développé par la fiduciaire sociale Comptabilis a pour but de lutter contre l'exclusion socioprofessionnelle, en proposant des stages formateurs et qualifiants à des personnes en rupture ou en difficulté professionnelle. Ce faisant, elle permet aux stagiaires de développer et de consolider des compétences par la pratique quotidienne des métiers de la comptabilité et de la gestion administrative des RH, de définir au besoin un projet réaliste et réalisable et de développer des compétences en matière de recherche d'emploi. Au fil du temps, Comptabilis a construit de nombreux partenariats avec différentes institutions de référence telles qu'APRES-GE (stages ppe+), l'Hospice général, l'OCE et bien d'autres institutions privées.

### Financement:

Juin 2011-Mai 2013: CHF 215'000.-  
Juin 2013-Mai 2015: CHF 437'500.-

### Pour plus d'informations:

Présidente de l'association:  
Madame Stéphanie Anker

Personne de contact:  
Madame Sandrine Meyer-Chanson,  
directrice:  
022 734 73 43

Site internet: [www.comptabilis.ch](http://www.comptabilis.ch)

### Résultats du projet en 2014

En 2014, la fiduciaire a accueilli 20 stagiaires pour un équivalent plein temps de 15.6 postes. 7 personnes percevaient des indemnités chômage, 7 étaient à l'Hospice général, 1 personne était à l'AI, 1 personne venait de l'antenne « objectif emploi » de Meyrin et 4 ne bénéficiaient d'aucune assistance.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 9

**Ratio d'encadrement:** 1 encadrant-e pour 3 stagiaires

**Sorties positives:** 7, dont 6 emplois en CDI et 1 en CDD



## Rapport annuel 2014 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

**PROJET : « SECTEUR INDUSTRIEL DE POINTE ET LOGISTIQUE »**

Association:

**réalise**  
entreprise d'insertion ►

Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Pascal RivolletPersonne de contact:  
Madame Anne-Laure Pulfer Aebi,  
responsable de projet:  
022 308 60 10Site internet: [www.realise.ch](http://www.realise.ch)

Description du projet:

Ce projet vise à offrir une activité professionnelle à des adultes peu ou pas qualifiés au sein d'un atelier de sous-traitance d'activités industrielles de pointe. Ce domaine offre l'opportunité à Réalise de créer des places de travail qui permettront aux bénéficiaires de développer des compétences techniques métier ainsi que des compétences plus génériques transférables dans d'autres activités industrielles (horlogerie, medtech, cleantech et électronique).

Résultats du projet en 2014

En 2014, 131 personnes ont été employées par Réalise, pour un équivalent plein temps de 111 postes. Parmi celles-ci, 77 percevaient des indemnités chômage, 21 étaient à l'Hospice général, 28 étaient dans le processus de demande d'asile et 5 étaient à l'AI.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:**  
environ 60%

**Ratio d'encadrement:** 0.3 EPT annuel

**Sorties positives:** 76, dont CDI 41, CDD 31, formation 4

Financement:

Avril 2011-Décembre 2012: CHF 264'250.-  
Janvier 2013-Décembre 2014: CHF 295'000.-



## PROJET : « STEWARDS URBAINS »

### Association:



### Description du projet:

Sur la base d'expériences menées dans plusieurs villes européennes, l'association Bienvenue propose une activité professionnelle à des personnes en recherche d'emploi souhaitant acquérir des compétences dans les métiers de l'accueil et de l'information. Le rôle des « Stewards urbains » consiste à accueillir, orienter et conseiller les acteurs de la Ville, qu'ils soient habitant-e-s, commerçant-e-s, pendulaires ou touristes. L'association s'engage également à encadrer leur réinsertion grâce à des formations sur mesure.

### Financement:

Novembre 2011-Décembre 2012: CHF 305'000.-  
Janvier 2013-Décembre 2013: CHF 300'000.-  
Janvier 2014-Avril 2014: CHF 100'000.-  
Mai 2014-Octobre 2014: CHF 90'000.-

### Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Alain Decrausaz

Personne de contact:  
Monsieur Didier Dutoit,  
directeur:  
022 809 02 55

Site internet: [www.bienvenue-welcome.ch](http://www.bienvenue-welcome.ch)

### Résultats du projet en 2014

En 2014, 11 personnes ont été employées par l'association pour un équivalent plein temps de 10 postes. 9 personnes étaient en EDS et 2 étaient à l'Hospice général.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 7

**Ratio d'encadrement:** 0.1 ETP annuel

**Sorties positives:** 5, dont 1 emploi en CDI et 4 personnes en formation (1 cours AFP en vente, 1 cours AFP en vente électronique, 1 CFC en validation des acquis et un CFP obtenu)



## PROJET : « STRUCTURE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE »

### Association:



### Description du projet:

Ce projet vise à offrir des stages de réinsertion à des personnes en situation de rupture sociale, au sein des différents secteurs d'activité de l'association tels que son restaurant, sa brocante ou encore lors des activités pratiques qu'elle développe (déménagements, visites aux personnes âgées, etc.). Trois types de stages sont proposés: des stages d'observation (2 à 6 semaines), des stages de compétences (1 à 6 mois) et des stages d'endurance (6 à 24 mois).

### Financement:

Février 2013-Janvier 2015: CHF 220'230.-

### Pour plus d'informations:

Président de l'association:

Monsieur Manuel Mouro

Personne de contact:

Monsieur Gilles Chervet,

directeur:

022 734 31 30

Site internet: [www.lacarteblanche.ch](http://www.lacarteblanche.ch)

### Résultats du projet en 2014

En 2014, 41 personnes ont effectués des stages auprès de l'association, pour un équivalent plein temps de 24.5 postes. Parmi ces 41 personnes, 4 percevaient les indemnités chômage, 3 étaient en EDS, 3 étaient à l'Hospice général, 23 à l'aide sociale et 8 à l'AI.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 37

**Ratio d'encadrement:** 3.4 encadrant-e-s EPT pour 24.5 bénéficiaires EPT, soit un ratio de 0.1 EPT annuel

**Sorties positives:** 13, soit 6 emplois en CDI, 4 emplois en CDD et 3 personnes en formation (apprentissage d'ASE, cours du soir à l'HEPIA en ingénierie et formation en menuiserie en France)



## PROJET : « T-INTERAC »

## Association:



## Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Philippe Aegerter

Personne de contact:  
Monsieur Toni Manzollilo,  
responsable de projet:  
022 740 51 16

Site internet: [www.t-interactions.ch](http://www.t-interactions.ch)

## Description du projet:

Ce projet vise à créer des emplois de réinsertion professionnelle au sein des entreprises sociales de T-Interactions, actives dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Ces emplois doivent permettre aux bénéficiaires d'acquérir les compétences sociales et professionnelles nécessaires pour un retour vers le marché primaire de l'emploi. Par ailleurs, des formations qualifiantes (de type AFP et CFC) et des cours spécifiques sont mis en place en fonction des métiers.

## Financement:

Mars 2010-Décembre 2011: CHF 723'200.-  
Janvier 2012-Décembre 2013: CHF 594'440.-  
Janvier 2014-Décembre 2014: CHF 350'000.-

## Résultats du projet en 2014

En 2014, l'association a employé 52 personnes, pour un équivalent plein temps de 42.5 postes. Parmi ces 52 personnes, 2 percevaient des indemnités chômage, 25 étaient en EDS, 7 étaient à l'Hospice général, 13 étaient en réadaptation (OCAI) et 5 étaient apprentis.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 28**

**Ratio d'encadrement:** 14,75 encadrant-e-s EPT pour 42,5 bénéficiaires EPT, soit un ratio de 0.3 EPT annuel

**Sorties positives:** 11, soit 10 emplois en CDI et 1 personne en formation (université)

## PROJET : « TRAVAUX D'ENTRETIEN DU BATEAU GENÈVE »

### Association:



### Description du projet:

Fin 2013, les travaux d'envergure (ponts, coque, etc.) sont arrivés à leur terme sur le Bateau Genève. Désormais, un entretien annuel est prévu afin de rendre beaucoup plus légers et économiques les prochains travaux de réfection. Pour ce faire, l'association offre 15 places de stage par année pour l'entretien du « Genève », encadrées par des professionnel-le-s des métiers et de l'insertion. En regard de la situation des bénéficiaires (la majorité des personnes intégrées dans le programme ont perdu tout contact avec le monde professionnel et sont souvent dans une situation économique difficile), le principal objectif du projet est de permettre aux stagiaires de réacquies suffisamment de confiance en eux et en leurs capacités pour retrouver l'élan et la motivation d'aller de l'avant.

### Financement:

Mai 2010-Avril 2012: CHF 276'100.-  
Mai 2012-Décembre 2013: CHF 297'000.-  
Janvier 2014-Décembre 2015: CHF 100'000.-

### Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Pierre-André Bohnet

Personne de contact:  
Monsieur Eric Gardiol,  
responsable de projet:  
022 786 43 45

Site internet: [www.bateaugeneve.ch](http://www.bateaugeneve.ch)

### Résultats du projet en 2014

En 2014, 15 personnes ont effectué un stage sur le Bateau Genève, pour un équivalent plein temps de 2.65 postes. 3 personnes bénéficiaient de l'aide sociale, 2 personnes étaient dans un processus de demande d'asile et 10 étaient des migrant-e-s ou des personnes en situation de grande précarité.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 14

**Ratio d'encadrement:** 0.4 EPT annuel

**Sorties positives:** 6, soit 2 emplois en CDI, 3 emplois en CDD et une personne en formation certifiante de soudeur



## PROJET : « TREMPLIN VERT »

Association:



Description du projet:

Le dispositif « Tremplin vert » vise à offrir à des personnes en situation de rupture sociale et professionnelle l'occasion d'acquérir des aptitudes et des compétences dans le cadre des prestations de l'éco-entreprise solidaire Mamajah. Au terme d'un pré-stage d'évaluation de 6 semaines, le bénéficiaire choisit de s'engager dans l'un des pôles de formation (éco-construction, agro-écologie ou socio-culturel) pour une période de stage d'une durée de trois à six mois. L'objectif de ce projet est d'aider les jeunes et les personnes inexpérimentées à acquérir une expérience professionnelle pré-qualifiante, leur permettant de raccrocher la filière AFP - CFC. Pour les adultes expérimentés, il s'agit de leur permettre de se maintenir en situation d'employabilité, de se perfectionner et de se spécialiser.

Financement:

Juillet 2013-Décembre 2014: CHF 250'000.-  
(phase pilote)

Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Jacky Gabriel

Personne de contact:  
Monsieur Philippe Rohner,  
directeur:  
022 328 04 90

Site internet: [www.mamajah.org](http://www.mamajah.org)

Résultats du projet en 2014

En 2014, l'association a accueilli 25 stagiaires dans le dispositif. 12 personnes étaient à l'Hospice général, 3 personnes étaient issues de l'OFPC, 6 provenaient d'un autre dispositif et 4 personnes ne bénéficiaient d'aucune assistance (démarche individuelle).

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 16

**Ratio d'encadrement:** il y a 10 ETP bénéficiaires pour 2.15 ETP encadrant soit un ratio de 0.2

**Sorties positives:** 11, soit 3 emplois en CDI (1 emploi de concierge, 1 emploi de magasinier, 1 emploi de responsable de projet), 1 EDS de journaliste, 6 personnes en formations qualifiantes (4 apprentissages, 1 reprise d'études au collège, 1 stage pro du SGIPA) et 1 bilan professionnel engagé



## PROJET : « ASUMIR »

Association:



### Description du projet:

La mission du projet « Asumir » est de favoriser la reprise d'un emploi pour les femmes migrantes qualifiées. Face au constat du processus de déqualification professionnelle auquel sont confrontées de nombreuses femmes migrantes vivant à Genève, un programme spécifique nommé ASUMIR a été développé. Destiné à favoriser la reprise d'un emploi, ce programme permet d'organiser l'accompagnement de manière cohérente, personnalisée et efficace.

A cette fin, deux axes complémentaires ont été mis en œuvre:

#### 1. Des services d'accompagnement et orientation, soit

- l'accueil, afin de renseigner sur des questions d'ordre général d'orienter en conséquence;
- la consultation, pour la constitution d'un dossier complet de candidature, adapté au contexte local et à un parcours professionnel atypique;
- Soutien à l'obtention de la reconnaissance de diplômes étrangers (REDES).

#### 2. Des prestations de coaching, formation et placement, soit

- Formations, ateliers pratiques, soirées d'information et de réseautage, permettant de mieux cerner le marché du travail (Proact-e);
- un placement en stage ciblé dans une optique d'emploi fixe, couplé à du coaching.

### Financement:

Septembre 2011-Août 2013: CHF 440'000.-  
Septembre 2013-Août 2015: CHF 550'000.-

### Pour plus d'informations:

Présidente de l'association:  
Madame Massia Kanemann

Personne de contact:  
Madame Rocio Restrepo,  
directrice:  
022 732 75 40

Site internet: [www.associationdecouvrir.ch](http://www.associationdecouvrir.ch)

### Résultats du projet en 2014

En 2014, 340 femmes ont été reçues à l'accueil de l'association (dont 327 sont venues pour la première fois) et 38 femmes ont suivi la formation de coaching Proact-e.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 189

**Ratio d'encadrement:** non pertinent (formation cyclique à temps partiel)

**Sorties positives suite à la formation Proact-e:** 30, dont 6 emplois en CDI, 2 emplois en CDD, 20 personnes en formation et 2 activités indépendantes



**PROJET : « ATELIER DE FRANÇAIS ÉCRIT »****Association:****Description du projet:**

Voie F propose des formations de base à l'attention de femmes (migrantes et non migrantes) peu qualifiées, en vue de faciliter et de maintenir leur (ré)insertion socioprofessionnelle. La mise en place d'un atelier de français écrit vise à augmenter les compétences des femmes peu qualifiées afin de leur permettre de s'inscrire par la suite à d'autres cours de Voie F, notamment au cours d'initiation au traitement de texte.

**Financement:**

Janvier 2013-Décembre 2014: CHF 103'674.-

**Pour plus d'informations:**

Présidente de l'association:  
Madame Barbara de Bobes

Personne de contact:  
Madame Emmanuelle Gosteli,  
directrice:  
022 320 51 30

Site internet: [www.voief.ch](http://www.voief.ch)

**Résultat du projet en 2014**

Au 31 décembre 2014, 51 femmes ont participé à ce projet. Parmi celles-ci, 4 percevaient les indemnités chômage, 20 étaient à l'Hospice général, 1 touchait le RMCAS, 15 dépendaient du revenu de leur conjoint, 3 travaillaient à temps partiel, 3 ne percevaient aucune aide et 4 étaient à l'AI.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 45

**Ratio d'encadrement:** 1.42 encadrant-e-s EPT pour 4.58 bénéficiaires EPT, soit un ratio de 0.3 EPT annuel non pertinent

**Sorties positives:** 31, dont 6 emplois en CDI, 1 formation qualifiante, 2 stages 22 formations informatiques ou bilan Voie F

## PROJET : « CARREFOUR, FORMATION ET EMPLOI »

### Association:



### Description du projet:

Carrefour Formation Emploi est un programme d'accompagnement, de formation et de remplacement sur le marché du travail ordinaire de personnes en emploi de solidarité (EdS). Ce projet vise ainsi à accompagner les bénéficiaires dans l'élaboration de projets professionnels et de formations réalistes, notamment par un partenariat avec le Centre de Bilan Genève (CEBIG). Leur projet professionnel est ensuite complété par l'acquisition d'expériences professionnelles lors de mandats sous forme de CDD, à des taux d'activités variant entre 50 et 80 %, ou de CDI dans des institutions partenaires (sans but lucratif). Enfin, le dispositif permet l'accompagnement des personnes jusqu'au placement en entreprise sur le marché du travail ordinaire.

### Financement:

Septembre 2013–Août 2014 : CHF 167'000.–  
(phase pilote)  
Septembre 2014–Août 2015 : CHF 250'000.–

### Pour plus d'informations:

Co-Présidents:  
Monsieur Maximilien Tomei  
et Madame Françoise Duvillard

Personne de contact:  
Monsieur Marc Salzmann,  
directeur:  
022 320 00 30

Site internet: [www.certis-geneve.ch](http://www.certis-geneve.ch)

### Résultats du projet en 2014

#### Première volée

En 2014, 27 personnes ont participé au programme « Carrefour Formation Emploi », à plein temps. L'ensemble des bénéficiaires était en EDS.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 10

**Ratio d'encadrement:** 0.1 EPT annuel

**Sorties positives:** 25, soit 12 emplois en CDI et 13 personnes en formation

#### Deuxième volée

En septembre 2014, 50 personnes ont intégré la deuxième volée du programme. L'ensemble des bénéficiaires était en EDS.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 12

**Ratio d'encadrement:** 5.25 ETP encadrant-e-s EPT pour 27 bénéficiaires EPT, soit un ratio de 0.2 EPT annuel

**Sorties positives:** non pertinent, le programme durant une année



## PROJET : « DISPOSITIF POUR L'ACCÈS AUX COMPÉTENCES DE BASE »

### Association:



### Description du projet:

L'objectif de ce projet est d'implanter, dans le cadre d'une coordination institutionnelle, un dispositif de formation de base pour adultes dans le canton de Genève. La formation de base repose sur l'acquisition de connaissances dans trois domaines: « Communiquer-Lire et Ecrire (en français) », « Technologies de l'Information et de la Communication », et « Calculer-Appréhender l'espace ». L'objectif de la deuxième phase du projet consiste en la mise en œuvre effective, au sein des organismes de formation concernés, du dispositif d'accès aux compétences de base.

### Financement:

Septembre 2012-Juin 2014: CHF 285'050.-

### Pour plus d'informations:

Personne de contact:  
Monsieur Christophe Guillaume,  
coordinateur du projet:  
022 733 50 60

Site internet: [www.modulesdebase.ch](http://www.modulesdebase.ch)

### Résultats du projet en 2014

Au 31 décembre 2014, 10'109 personnes sont candidates pour cette formation de base et 364 ont passé la première session d'examen; 301 personnes ont réussi et ont obtenu une attestation.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:**  
5'676

**Ratio d'encadrement:** non pertinent (formation à temps partiel)

**Sorties positives:** non pertinent, car le projet est dans une phase de mise en place



## Rapport annuel 2014 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

**PROJET : « ECODOM' SERVICES »****Association:****Description du projet:**

Issu d'une réorganisation des activités de placement de la Bourse à l'Emploi (OSEO Genève), ce projet renforce le secteur du placement et l'aide à la recherche d'emploi dans l'économie domestique, en développant une nouvelle offre de services à la personne. En proposant des activités de ménage, grands nettoiyages et d'accompagnement aux personnes âgées, ce projet favorise l'intégration sociale et professionnelle de personnes en recherche d'emploi tout en répondant à une importante demande sociale.

**Financement:**

Avril 2011–Mars 2013: CHF 253'599.–  
Janvier 2014–Décembre 2014: CHF 120'400.–

**Pour plus d'informations:**

Président de l'association:  
Monsieur Thierry Apothéloz

Personne de contact:  
Monsieur Hervé Jungo,  
responsable de projet:  
022 595 45 40

Site internet: [www.oseo-ge.ch](http://www.oseo-ge.ch)  
et [www.ecodomservices.ch](http://www.ecodomservices.ch)

**Résultats du projet en 2014**

En 2014, 134 personnes ont été employées par Ecodom'Services pour un équivalent plein temps de 17.5 postes. 29 personnes percevaient les indemnités chômage, 29 étaient à l'Hospice général, 3 se trouvaient dans le processus d'asile, 1 était à l'AI, 1 au service des tutelles et 71 ne bénéficiaient d'aucune mesure d'assistance.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 73**

**Ratio d'encadrement:** 1,7 encadrant-e EPT pour 17,5 bénéficiaires EPT, soit un ratio de 0,1 EPT annuel

**Sorties positives:** 100, soit 16 emplois en CDI, 68 emplois en CDD et 16 personnes en formation

## PROJET : « EMPLOYABILITÉ DES SENIORS 45+ »

Association:



Financement:

Mai 2014-Avril 2015: CHF 85'823.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Patrice Chaussivert

Personne de contact:  
Madame Laura Venchiarutti-Tocmacov,  
chargée de mise en œuvre et de développement:  
022 300 01 45

Site internet : [www.phareseniors.org](http://www.phareseniors.org)

Description du projet:

Ce projet vise à augmenter l'employabilité des Seniors âgés de plus de 45 ans, qu'ils soient en emploi, en période de licenciement, au chômage, en fin de droit ou en retraite anticipée non désirée. Le soutien proposé par l'association Phare Seniors repose sur 4 axes: l'écoute et l'accompagnement, la formation, le placement des bénéficiaires (grâce notamment à une « banque de compétences » et à des mandats à durée déterminée), et enfin le lobbying auprès des entreprises afin de les sensibiliser aux compétences et à la richesse des connaissances des seniors. Le Fonds chômage soutient l'axe placement des bénéficiaires.

Résultats du projet en 2014

Au 31 décembre 2014, soit après 8 mois d'activités, 22 personnes ont bénéficié de ce projet, pour un équivalent plein temps de 22 postes. 10 personnes percevaient les indemnités chômage, 8 personnes étaient à l'Hospice général et 4 personnes ne sont pas encore renseignés et/ou en emploi.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:**  
environ 35%

**Ratio d'encadrement:** 0.6 EPT annuel

**Sorties positives:** 12, soit 11 emplois en CDI et 1 emploi en CDD



## PROJET : « ESPACE EMPLOI ÉQUILIBRE »

### Association:



### Description du projet:

L'Espace Emploi Equilibre est un espace d'accueil à Genève destiné aux femmes souhaitant évoluer dans leur projet professionnel et aux hommes souhaitant trouver un meilleur équilibre entre carrière et famille. L'association Pacte y propose une large palette d'activités, telles que des services de consultation avec des coaches spécialisés (CarriElle&Lui), des Cafés Emploi (conférence sur un thème lié à l'emploi et conseils d'expert-e-s), des ateliers créatifs, du conseil en job-sharing (accompagnement de la postulation à l'entretien d'embauche) et un pool de compétences.

### Financement:

Subvention ponctuelle 2012: CHF 42'000.-  
Subvention ponctuelle du  
1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2013: CHF 63'000.-  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 31  
décembre 2014: CHF 163'000.-

### Pour plus d'informations:

Présidente:  
Madame Ursula Rouiller

Personne de contact:  
Madame Françoise Piron,  
directrice:  
021 601 82 40

Site internet: [www.pacte.ch](http://www.pacte.ch)

### Résultats du projet en 2014

En 2014, 176 personnes ont fréquenté l'Espace Emploi Equilibre.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:**  
environ 60

**Ratio d'encadrement:** Non pertinent. Un poste d'encadrement à 110%

**Sorties positives\*:** 27 personnes, dont 4 emplois en CDI et 23 emplois en CDD, mandats et activités indépendantes

\* Les personnes qui fréquentent les activités de Pacte n'ont aucune obligation de retour quant à l'évolution de leur situation socio-professionnelle. Nous mentionnons les cas dont l'association a connaissance.



## PROJET : « GUICHET DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE »

Association:



Description du projet:

En 2007, à la demande de l'Office cantonal de l'emploi, l'association Réalise a créé un Guichet de l'économie domestique (GED) destiné à mettre en relation employé-e-s et employeurs. Ce projet vise à faire évoluer le GED en créant des synergies avec le programme intensif « ici-formation » de Camarada (axé sur la profession d'employée à domicile), en proposant des modules de formation continue pour les candidates au GED dans le but de renforcer leur employabilité et en favorisant le placement chez des particuliers.

Financement:

Septembre 2013-Mai 2015: CHF 213'500.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Maurice Gardiol

Personne de contact:  
Madame Névine Attia Macchi,  
responsable de projet:  
022 301 52 94

Site internet: [www.camarada.ch](http://www.camarada.ch)  
[www.economie-domestique.ch](http://www.economie-domestique.ch)

Résultats du projet en 2014

En 2014, 63 personnes ont bénéficié de ce projet: 19 personnes percevaient des indemnités chômage, 13 étaient à l'Hospice général, 23 ne bénéficiaient d'aucune assistance et 6 ne sont pas renseignés.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 24

**Ratio d'encadrement:** non pertinent (formation cyclique)

**Sorties positives:** 39, dont 36 emplois en CDI et 3 personnes en formation de base



## Rapport annuel 2014 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

**PROJET : « JOBCOACHING »**

## Association:



## Description du projet:

Ce projet, porté par Voie F, est issu des réflexions de quatre associations féminines qui travaillent en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des femmes (Camarada, F-Information, SOS-Femmes et Voie F). Ces structures proposent différentes formes d'accompagnement visant à informer les femmes ainsi qu'à les préparer à la recherche d'un emploi (construction d'un projet professionnel et formation). Mais un point faible a été identifié : le lien avec les entreprises fait défaut et prêterite le passage vers un emploi durable. Pour remédier à cette situation, une Jobcoach a été recrutée. Elle prépare, forme et suit les candidates préalablement sélectionnées par les associations pour un retour à l'emploi. Grâce à sa connaissance des candidates et à un vaste réseau d'entreprises, la Jobcoach est en mesure de proposer aux entreprises des personnes adaptées aux exigences du poste. Après le recrutement et afin d'assurer une collaboration durable, la Jobcoach continue à accompagner les deux parties durant quelques mois.

## Financement:

Mai 2014-Avril 2016: CHF 197'530.-

## Pour plus d'informations:

Présidente de l'association:  
Madame Barbara de Bobes

Personne de contact:  
Madame Emmanuelle Gosteli,  
directrice:  
022 320 51 30

Site internet: [www.voief.ch](http://www.voief.ch)

## Résultats du projet en 2014

Au 31 décembre 2014, soit après huit mois d'activité, 34 femmes avaient participé à ce projet. Parmi celles-ci, 1 percevait des indemnités chômage, 1 était en EDS, 15 étaient à l'Hospice général, 9 étaient femmes au foyer et 8 travaillaient à temps partiel.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève : 18**

**Ratio d'encadrement:** non pertinent (jobcoaching). Une coach a été recrutée.

**Sorties positives:** 16, dont 9 emplois en CDI, 6 emplois en CDD et 1 activité indépendante

## PROJET : « MENTORAT EMPLOI MIGRATION »

## Association:



## Description du projet:

Ce programme vise à favoriser l'insertion professionnelle des migrant-e-s qualifié-e-s ressortissants des Etats tiers (hormis les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande), en complément aux dispositifs d'insertion professionnelle existants dans le canton. Pour ce faire, le projet constitue des paires (duos) de deux professionnel-le-s d'un même secteur ou d'une même profession, dont l'une ou l'un a une expérience de travail en Suisse et l'autre, migrante ou migrant, a exercé ou étudié dans la profession correspondante à l'étranger.

## Financement:

Subvention ponctuelle

2012-2013

pour les activités menées

depuis le bureau de Genève: CHF 30'000.-

Janvier 2014-Décembre 2014: CHF 60'000.-

## Pour plus d'informations:

Secrétaire romand de la Fondation:

Monsieur Philippe Bovey

Personne de contact:

Madame Anne-Claude Gerber,

responsable projet:

021 613 40 70

Site internet: [www.heks.ch](http://www.heks.ch)

## Résultats du projet en 2014

En 2014, 96 personnes ont participé à ce programme dans les cantons de Vaud et Genève. 46 personnes étaient domiciliées dans le canton de Genève.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 23**Ratio d'encadrement:** Non pertinent. Un poste à 60% sur Genève encadre les duos en cours et forme de nouveaux duos**Sorties positives:** 13, soit 4 emplois en CDI et 9 formations

## PROJET : « MISE À NIVEAU DU PERSONNEL EDS DE LA VILLE DE GENÈVE »

### Association:



### Description du projet:

L'objectif de ce projet est de permettre aux collaborateurs et collaboratrices en EDS du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève d'envisager un avenir professionnel sur le marché primaire de l'emploi. Pour ce faire, Certis accompagne les bénéficiaires dans plusieurs étapes clés: l'établissement d'un bilan socioprofessionnel et la définition d'un nouveau projet, la mise à niveau sur le plan scolaire, la résolution de problèmes socio-économiques et enfin le retour vers l'emploi ou la formation qualifiante (CFC ou AFP) à l'intérieur comme à l'extérieur de l'administration municipale.

### Financement:

Septembre 2014-Août 2015: CHF 285'050.-

### Pour plus d'informations:

Co-Président-e-s:  
Monsieur Maximilien Tomei  
et Madame Françoise Duvillard

Personne de contact:  
Monsieur Marc Salzmann,  
directeur:  
022 320 00 30

Site internet: [www.certis-geneve.ch](http://www.certis-geneve.ch)

### Résultats du projet en 2014

Au 31 décembre 2014, soit après 4 mois d'activité, 18 personnes travaillant pour l'administration municipale de la Ville de Genève ont bénéficié de ce projet. Ces 18 personnes étaient toutes en emplois de solidarité.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 10

**Ratio d'encadrement:** 0.7 ETP annuel

**Sorties positives:** 2 personnes ont déjà trouvé un emploi en CDI

**PROJET : « NOS FORCES DANS LA VIE  
(BILAN DE COMPÉTENCES) »**

## Association:

**VOIE F**  
ESPACE DE FORMATION POUR LES FEMMES

## Description du projet:

« Nos forces dans la vie » est un bilan de compétences basé sur l'oralité. Il a pour objectif d'identifier les compétences de chaque participante et de les démontrer par l'exemple. Le but de la formation est d'augmenter l'autonomie des femmes migrantes en processus d'alphabétisation ou d'apprentissage du français, au sein de leur environnement familial, social et professionnel afin de faciliter leur intégration.

## Financement:

Mars 2012–Février 2014: CHF 35'736.–

## Pour plus d'informations:

Présidente de l'association:  
Madame Barbara de Bobes

Personne de contact:  
Madame Emmanuelle Gosteli,  
directrice:  
022 320 51 30

Site internet: [www.voief.ch](http://www.voief.ch)

## Résultats du projet en 2014

En 2014, 14 femmes ont participé à ce bilan de compétences. Parmi celles-ci, 4 étaient à l'Hospice général, 8 étaient femmes au foyer, 1 était à l'APG et 1 travaillait à temps partiel.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 6

**Ratio d'encadrement:** non pertinent (formation cyclique à temps partiel)

**Sorties positives:** 14 attestations ont été obtenues

## PROJET : « RÉINSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES PERSONNES SANS DROITS »

Association:



Description du projet:

L'objectif de ce projet est de permettre, chaque année, un retour à l'emploi sur le marché primaire du travail de 40 personnes sans droits (en fin de droit à l'assurance chômage, après un refus de rente AI ou n'ayant pas droit à l'aide sociale). Les bénéficiaires sont intégrés dans le processus IPT qui comprend un bilan socio-professionnel approfondi, la réalisation d'un stage d'employabilité, la participation à des modules de développement personnel et la définition d'un projet professionnel réaliste et réalisable. Le projet professionnel est ensuite mis en œuvre par un stage de validation et un coaching individuel en vue de décrocher un emploi fixe de durée déterminée, indéterminée ou temporaire.

Financement:

Mai 2013-Avril 2015:

CHF 483'000.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Olivier Sandoz

Personne de contact:  
Monsieur Jean-Luc Fornallaz,  
directeur IPT Genève:  
022 308 10 20

Site internet: [www.fondation-ipt.ch](http://www.fondation-ipt.ch)

Résultats du projet en 2014

En 2014, 44 personnes ont bénéficié du processus mis en place par la Fondation Intégration pour Tous. Sur ces 44 personnes, 14 étaient inscrites à l'OCE sans percevoir les indemnités chômage, 4 étaient à l'Hospice général, 3 percevaient l'aide sociale, 3 ont été adressées par le Service des prestations complémentaires, 2 par le Centre social protestant, 8 sont venues de leur propre initiative, 10 ont été adressées par des médecins et 2 par le service social des HUG.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 16

**Ratio d'encadrement:** 1.2 encadrant-e EPT

**Sorties positives:** 12, soit 3 emplois en CDI, 8 emplois en CDD et une personne dans une activité bénévole



## PROJET : « SECTEUR INSERTION PROFESSIONNELLE »

### Association:



### Description du projet:

Le projet développé par Camarada vise à offrir aux femmes migrantes peu ou pas qualifiées des outils pratiques et théoriques pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle et leur permettre d'acquérir une certaine autonomie financière. Pour ce faire, les axes de travail se concrétisent à travers les activités suivantes: programme «ici-formation» (formation intensive sur 12 semaines axée sur la profession d'employée à domicile), ateliers d'intégration, cours de français du soir, accueil mère-adolescent-e-s et soutien à l'entrepreneuriat en équipe.

### Financement:

Janvier 2010–Décembre 2011:	CHF 292'681.–
Janvier 2012–Décembre 2013:	CHF 480'300.–
Janvier 2014–Décembre 2015:	CHF 400'000.–

### Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Maurice Gardiol

Personne de contact:  
Madame Névine Attia Macchi,  
responsable de projet:  
022 301 52 94

Site internet: [www.camarada.ch](http://www.camarada.ch)

### Résultats du projet en 2014

En 2014, 132 personnes ont bénéficié de ce projet. Sur les 39 personnes ayant intégré le dispositif «ici-formation» en 2014, les 29 personnes l'ayant terminé mais étant toujours suivies par Camarada et les 23 personnes suivies hors du cursus «ici-formation», 13 percevaient des indemnités chômage, 26 étaient à l'Hospice général et 40 ne rentraient pas dans ces catégories (indépendantes ou pas renseigné).

### Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 33

**Ratio d'encadrement:** non pertinent (formation cyclique à temps partiel). 2.8 postes d'encadrant-e EPT.

**Sorties positives:** Sur le total de 79 mentionné plus haut, on recense 38 sorties positives: 23 emplois en CDI, 10 emplois en CDD et 5 personnes en formation

## Rapport annuel 2014 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

**PROJET : « ESPACE JEUNES ESPOIR »****Association:****Description du projet:**

Le projet Espace Jeunes Espoir contribue à l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des jeunes migrant-e-s de 16 à 25 ans, qui rencontrent des difficultés dans leur processus d'intégration à Genève. L'association accompagne les jeunes dans la recherche et l'élaboration d'un projet professionnel durant neuf mois. Elle leur propose une remise à niveau (français, mathématiques, bureautique), un placement en entreprise, un accompagnement et un espace de médiation. A noter que l'ensemble des formations continues dispensées par Maison Kultura est certifié *EDUQUA*.

**Financement:**

Année scolaire 2010-2011: CHF 45'000.-  
 Janvier 2012-Décembre 2013: CHF 80'000.-  
 Janvier 2014-Décembre 2014: CHF 40'000.-

**Pour plus d'informations:**

Président de l'association:  
 Monsieur Guillermo Montaña

Personne de contact:  
 Monsieur Didier Nsasa,  
 responsable de projet:  
 022 340 71 11

Site internet: [www.kultura.ch](http://www.kultura.ch)

**Résultats du projet en 2014**

En 2014, 19 jeunes ont été suivis dans le cadre du programme «Espace Jeunes Espoir». 13 d'entre eux étaient à l'Hospice général, 3 percevaient l'aide sociale, 1 était dans le processus d'asile et 2 ne sont pas renseignés.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 13

**Ratio d'encadrement:** non pertinent (formation cyclique à temps partiel). 5 encadrant-e-s EPT.

**Sorties positives:** 3 formations (CFC)



## PROJET : « DISPOSITIF JEUNES »

### Association:



### Description du projet:

Chaque année, l'association La Barje propose à des jeunes en rupture de formation scolaire ou professionnelle des stages autour des métiers liés à la gestion de débits de boissons et d'événements socioculturels. L'offre de stages se décline sur deux volets: «stages pro» (sur une durée de 4 mois à 100%) et les «stages découvertes» (sur une semaine à 100%). Ces stages permettent aux jeunes de développer des compétences favorisant leur insertion socioprofessionnelle.

### Financement:

Avril-Décembre 2011:	CHF 30'000.-
Janvier 2012-Décembre 2013:	CHF 130'540.-
Janvier 2014-Décembre 2014:	CHF 82'216.-

### Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Paul Oberson

Personne de contact:  
Monsieur Vincent Tournier:  
022 344 83 56

Site internet: [www.labarje.ch](http://www.labarje.ch)

### Résultats du projet en 2014

En 2014, 14 jeunes ont pu bénéficier de stages à la Barje. Il s'agissait de jeunes âgés de 16 à 25 ans issus du Tribunal des Mineurs (1), d'Onex Solidaire (1), de divers foyers du canton (2), de l'Antenne VIA (6), de l'atelier de la Fondation officielle de la jeunesse (1), de l'Unité d'assistance personnelle (1) et de l'École de culture générale (1). 1 jeune a également été envoyé par un THSM.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 8

**Ratio d'encadrement:** 1.28 encadrant-e EPT

**Sorties positives:** 6, dont 1 en emploi en CDD et 5 formations (2 CFC, 1 AFP, 1 CTP, 1 ECG)

## PROJET : « PROGRAMME D'INSERTION DU BATEAU-LAVOIR »

Association:



Description du projet:

L'association l'Equipe vise à promouvoir l'insertion de jeunes entre 16 et 25 ans en rupture scolaire ou d'apprentissage, en leur offrant la possibilité d'expérimenter le monde du travail à travers une activité valorisante sous forme de stage au sein du café-restaurant le Bateau-Lavoir, ainsi qu'un accompagnement dans la construction d'un projet personnalisé.

Financement:

Janvier 2012-Décembre 2013: CHF 100'000.-  
Janvier 2014-Décembre 2014: CHF 28'500.-

Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
Monsieur Erik Grobet

Personne de contact:  
Madame Stéphanie Rosselet,  
responsable encadrement:  
022 321 38 78

Site internet: [www.bateau-lavoir.ch](http://www.bateau-lavoir.ch)

Résultats du projet en 2014

En 2014, 36 jeunes ont travaillé sur le bateau-lavoir pour un équivalent plein temps de 36 postes. Parmi ces jeunes, 25 étaient issus de l'Antenne Via, 2 de la structure Contact Emploi Jeunes de Lancy, 3 du projet Emploi Jeunes Carouge, 2 du Semo, 1 de la Fondation SGIPA, 1 du Centre de la Transition Professionnelle, 1 d'un foyer et 1 d'Ur-baine Médiation.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève:** 27

**Ratio d'encadrement:** 3.6 postes d'encadrant-e en ETP annuel

**Sorties positives:** 2 formations



## PROJET : « VIA, VERS L'INTÉGRATION ET L'AUTONOMIE »

### Association:



### Description du projet:

VIA est un projet d'insertion sociale et professionnelle développé par la Boîte à Boulots. Il s'adresse à des jeunes âgés de 15 à 25 ans, sans formation achevée et sans activité. Il leur propose un processus permettant de renouer progressivement avec un projet de formation ou une activité professionnelle: formation scolaire ou SEMO lorsque le parcours scolaire réduit les possibilités de formation professionnelle ou stages rémunérés au sein de services de la Ville de Genève, d'associations et d'entreprises partenaires.

### Financement:

Janvier 2010-Décembre 2011: CHF 1'012'500.-  
 Janvier 2012-Décembre 2013: CHF 1'365'466.-  
 Janvier 2014-Décembre 2014: CHF 975'839.-

### Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
 Monsieur Alexandre Balmer  
 Personne de contact:  
 Monsieur Christophe Matthey,  
 directeur:  
 022 321 56 76  
 Site internet: [www.boiteboulots.ch](http://www.boiteboulots.ch)

### Résultats du projet en 2014

En 2014, 201 jeunes en transition dans leur parcours d'orientation scolaire et/ou professionnelle ont été accueillis à l'antenne VIA. Parmi eux, 25 sont à l'Hospice général.

### Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 201

**Ratio d'encadrement:** 5,6 encadrant-e-s EPT, permettant un suivi de 22 dossiers par encadrant en moyenne

**Sorties positives:** 47, dont 5 CDI et 42 formations



## Rapport annuel 2014 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

**PROJET : « VOIE 2 »**

Association:

**CARITAS** Genève

Description du projet:

Ce programme de réinsertion offre à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, en rupture scolaire ou professionnelle, une formation duale du type apprentissage menant à une attestation fédérale (AFP), doublée d'un encadrement individuel spécialisé. Les apprenti-e-s bénéficient d'une formation de deux années dans le domaine de la vente ou du travail administratif. Un raccord vers la filière CFC (3 ans au total) est également envisageable.

Financement:

Septembre 2009–Août 2011: CHF 400'000.–  
 Septembre 2011–Août 2013: CHF 600'000.–  
 Septembre 2013–Août 2014: CHF 440'000.–

Pour plus d'informations:

Président de l'association:  
 Monsieur  
 Jean-Philippe Trabichet

Personne de contact:  
 Monsieur Norberto Isem Chen,  
 responsable de projet:  
 022 708 04 67

Site internet: [www.caritasge.ch](http://www.caritasge.ch)

Résultats du projet en 2014

En 2014, 19 jeunes étaient en apprentissage au sein de Caritas Genève et de ses partenaires affiliés. Sur ces 19 jeunes, 18 étaient à l'Hospice général et 1 à l'OCAS.

**Bénéficiaires domiciliés en Ville de Genève: 8****Ratio d'encadrement: 0.9 EPT annuel****Sorties positives: 3 formations**

## 5. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2015

L'année 2014 a nettement confirmé qu'après 6 ans de fonctionnement, la capacité du Fonds chômage à drainer de nouveaux projets est inférieure à celle de soutenir sur plusieurs années des projets dans leur maturation et leur consolidation. En d'autres termes, les engagements actuels consomment une partie non négligeable du Fonds et peu de nouveaux projets voient le jour.

Dans la mesure où les problématiques d'intégration socioprofessionnelle vont perdurer et qu'il importe pour une collectivité publique de pouvoir proposer, par le biais des associations, des prestations de qualité et touchant des publics particulièrement vulnérables, il est prioritaire de continuer à soutenir les projets qui ont fait leurs preuves.

Pour ceux-ci, les enjeux en 2015 sont:

- de définir une stratégie adaptée visant à renforcer la dimension «qualifiante» du projet;
- si la nature du projet le permet, de l'accompagner pour diversifier ses sources de financement de manière à envisager une sortie complète du Fonds ou un plafonnement du subventionnement;
- de les inciter à construire des synergies plus fortes avec les structures d'insertion socioprofessionnelles et les entreprises privées.

Fonctionnement du Fonds chômage

Trois priorités relatives au fonctionnement du Fonds ont également été fixées pour 2015:

- dès juin 2015, procéder au renouvellement de la Commission consultative, arrivée au terme de son mandat de quatre ans;
- à l'entrée en fonction du nouveau Conseil municipal et Conseil administratif, faire adopter les modifications réglementaires utiles à la consolidation du dispositif;
- mettre en place une «veille» pour mieux accompagner l'action sur le long terme. Dans ce sens, une deuxième rencontre avec les institutions et associations actives dans l'intégration socioprofessionnelle sera organisée en automne 2015.

## 6. RAPPORT FINANCIER

**Utilisation du Fonds chômage en 2013:**

Attribution budgétaire 2014	4'000'000.00
Solde disponible à fin 2013	214'000.80
Disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	4'214'000.80

**Projets financés en 2014**

<u>Demandeur</u>	<u>Subvention CHF</u>
Phareseniors – Employabilité des Seniors 45+	85'823.00
Voie-F – Jobcoaching	197'530.00
Certis – Mise à niveau personnel EdS Ville de Genève	280'000.00
Maison Kultura – Espace Jeunes Espoir	40'000.00
Fondaction EPER – Mentorat Emploi Migration	60'000.00
Pacte – Espace emploi équilibre	163'000.00
SOS Femmes – Label Bobine (2014)	292'322.00
La Barje – Projets Jeunes	82'216.30
OSEO – EcoDom Services (2014)	120'400.00
Bienvenue – Stewards urbains (mai-oct 2014)	90'000.00
L'équipage – Programme d'insertion du Bateau-Lavoir	28'500.00
Certis – Carrefour, Formation et Emploi	250'000.00
Caritas – Voie 2	440'000.00
SOS Femmes – Label Bobine (2015)	263'000.00
Genève-roule – Mécaniciens volants (2015)	118'000.00
<b>Montants engagés par le CA en 2014</b>	<b>2'510'791.30</b>
<b>Solde non engagé à fin 2014</b>	<b>1'703'209.50</b>
	<b>4'214'000.80      4'214'000.80</b>
<b>Comptes 2014 – solde au bilan (passif):</b>	
Montant disponible non engagé à fin 2014	1'703'209.50
Montant engagé à fin 2013 / dû aux associations	4'241'949.50
	<b>5'945'159.00</b>

5326

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)

Rapport annuel 2014 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer cet objet à la commission des finances et, éventuellement, à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**Mis aux voix, le renvoi direct du rapport D-34 à la commission des finances est accepté à l'unanimité (64 oui).**

*Mis aux voix, le renvoi direct du rapport D-34 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 58 non contre 8 oui.*

## 5. Rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) (D-54).

### Délégation Genève Ville Solidaire

### Rapport d'activité 2014

1	Le mot de Sandrine Salerno .....	5
2	L'engagement de la Ville de Genève .....	6
3	Le fonctionnement du Fonds dédié à la solidarité internationale ..	7
3.1	Fonctionnement général. ....	7
3.2	Le Secrétariat. ....	8
3.3	La Commission consultative .....	9
3.4	La Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS). ....	10
3.5	La Fédération Genevoise de Coopération (FGC) .....	11
4	La solidarité en Ville de Genève: les chiffres clés de 2014 .....	14
4.1	Répartition géographique des projets soutenus .....	14
4.2	Répartition thématique des projets soutenus. ....	16
4.3	Contribution par rapport au coût total des projets. ....	19
5	Perspectives 2015. ....	20
6	Annexe: liste des projets financés en 2014 par la DGVS .....	22

# 1. Le mot de Sandrine Salerno

A quelques mois de la fin de la législature, le moment semble venu de tirer un bilan des activités développées depuis 2011 en matière de solidarité internationale en Ville de Genève. Une façon de faire le point sur les progrès accomplis, mais également de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre les objectifs que s'est fixée la commune dans un domaine qui lui est cher.

Cette législature a d'abord été marquée par le transfert, en 2011, de la Délégation Genève Ville solidaire (DGVS) au Département des finances et du logement. Un transfert qui a entraîné dans son sillage de nombreux autres changements. Rapidement, l'idée d'améliorer le fonctionnement de la DGVS et de professionnaliser ses pratiques s'est en effet imposée. Jusqu'alors, les projets soutenus par la Ville de Genève en matière de solidarité internationale relevaient de critères fluctuants et ne bénéficiaient pas d'un véritable suivi. Or, en 2010, la commune s'est engagée à consacrer, d'ici 2018, 0,7% de son budget de fonctionnement à la solidarité internationale; il devenait donc indispensable de gagner en efficacité et en lisibilité dans la gestion opérationnelle du Fonds dédié à la solidarité internationale. Pour ce faire, un nouveau Règlement d'application du Fonds a été mis au point et est entré en vigueur le 24 mai 2012; il définit notamment les objectifs, les priorités et le fonctionnement de la DGVS. Une commission consultative a également été créée: composée de plusieurs expert-e-s, elle conseille depuis 2012 la DGVS dans l'utilisation du fonds et analyse les possibilités d'actions touchant aux priorités de la Ville. Enfin, deux administrateur-trice-s ont été engagé-e-s.

En parallèle et conformément aux engagements pris en 2010, la commune a accru la part de son budget consacré à la solidarité internationale: cette proportion a atteint 0,6% en 2014, contre 0,44% en 2011. Une augmentation financière donc importante, qui a permis d'élargir l'aide à un plus grand nombre de personnes et de

soutenir, chaque année, plus d'une centaine de projets. Grâce à ces efforts, la Ville de Genève fait aujourd'hui partie des communes suisses les plus engagées en matière de solidarité internationale et a même été désignée, fin 2013, « championne suisse en matière de coopération internationale » par l'organisation Solidar dans le cadre de son classement annuel « Penser global - agir local ». Un honneur.

Enfin, durant cette législature, la DGVS a souhaité mieux communiquer sur ses actions. Le constat est en effet sans appel: alors que nous renforçons notre engagement en faveur d'un monde plus juste et plus égalitaire, il est parfois difficile pour la population genevoise de comprendre comment fonctionne la solidarité internationale, de saisir son importance comme ses répercussions directes sur la vie des populations concernées. Trop souvent, elle reste un concept flou, sans ancrage réel. La DGVS a donc mis en œuvre plusieurs actions à l'attention du grand public: citons par exemple le remodelage complet de ses pages internet, l'organisation d'une exposition en plein air durant les mois d'été 2014 et le lancement d'une newsletter trimestrielle « Genève Ville solidaire ».

Au final, ces quatre années ont donc permis de renforcer et de rendre plus efficace l'action de la Ville de Genève en matière de solidarité internationale. Ce travail nous permet aujourd'hui d'envisager l'avenir de manière sereine. Mais il s'agira de ne pas relâcher nos efforts afin d'atteindre notre objectif: consacrer, d'ici 2018, 0,7% du budget de fonctionnement municipal à la solidarité internationale.

Sandrine Salerno  
Conseillère administrative, responsable  
du Secrétariat de la Délégation Genève  
Ville Solidaire

---

## 2. L'engagement de la Ville de Genève

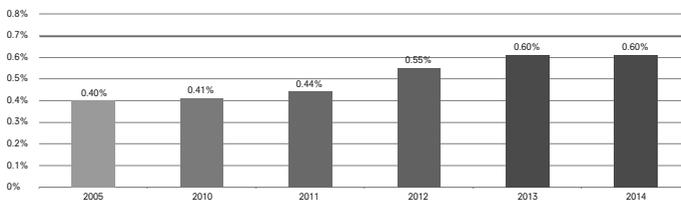
---

Berceau de la Croix-Rouge et du droit international humanitaire, siège de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales, la Ville de Genève envisage la solidarité internationale comme une nécessité et soutient des actions concrètes de développement social et économique sur le terrain. Son objectif en la matière demeure inchangé : elle s'est engagée à y consacrer 0.7% de son budget de fonctionnement d'ici à 2018.<sup>1</sup>

1 Objectif 13 du Programme stratégique de développement durable 2011-2014 : « La Ville de Genève développe sa politique de solidarité internationale en privilégiant la coopération avec des villes, en favorisant le développement durable et en contribuant au renforcement des administrations locales. Elle s'engage à y consacrer 0,7% de son budget de fonctionnement dès 2018. »

Avec un montant total de CHF 5'501'100.-, la Ville de Genève a consacré 0.6% de son budget à la solidarité internationale en 2014, soit le même montant que l'année précédente. Pour atteindre le 0.7%, la Ville aurait dû allouer CHF 921'530.- supplémentaires à la solidarité internationale.

EVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GENÈVE DEPUIS 2005



La Ville de Genève fait partie des communes suisses les plus actives en matière de solidarité internationale. En 2013, elle a ainsi eu l'honneur d'être sacrée « championne suisse en matière de coopération internationale » par l'organisation Solidar dans le cadre de son classement « Penser global - agir local. »

## 3. Le fonctionnement du Fonds dédié à la solidarité internationale

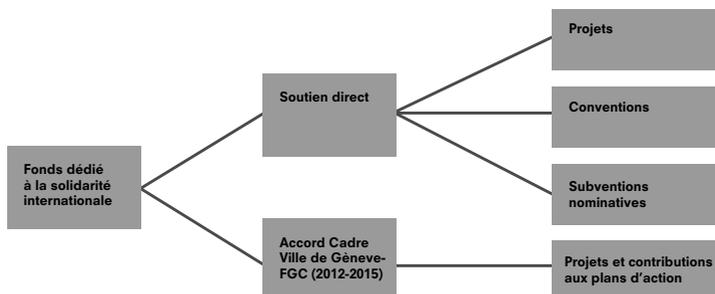
### 3.1 Fonctionnement général

En 2014, la DGVS a géré un fonds dédié à la solidarité internationale doté de CHF 5'501'100.-.

Comme les années précédentes, elle a versé ses prestations sous plusieurs formes. D'une part, elle a directement subventionné des projets spécifiques et limités dans le temps (projets de trois ans maximum, sous réserve de l'adoption du budget par le Conseil municipal), émanant d'associations genevoises. Parallèlement, elle a versé des subventions nominatives (subventions de fonctionnement) à 13 organisations. Elle a également soutenu deux organisations par le biais de conventions pluriannuelles: la Fondation Martin Ennals pour les années 2012-2016 et l'Association des maires francophones pour les années 2014-2016. Enfin, la DGVS a attribué une partie de ses fonds à la Fédération genevoise de coopération (FGC, voir détail au point 3.5).

Le Fonds dédié à la solidarité internationale fonctionne grâce à l'action conjointe de trois structures: le Secrétariat, la Commission consultative et la Délégation Genève Ville Solidaire.

TYPES DE PRESTATIONS VERSEES PAR LE FONDS  
DÉDIÉ À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



## 3.2 Le secrétariat

Le Secrétariat du Fonds est rattaché à la Direction du Département des finances et du logement. Il est composé d'une administratrice et d'un administrateur, chargé-e-s d'étudier les demandes de subvention et de veiller à la mise en place les dispositions du Règlement d'application du Fonds dédié à la solidarité internationale, entré en vigueur le 24 mai 2012.

Le Secrétariat apporte un soutien aux associations dans leurs démarches de formalisation des dossiers pour les demandes de subvention, reçoit les projets et les analyse. Il assure également la gestion administrative, opérationnelle et financière du Fonds, ce qui comprend notamment le versement des subventions, le suivi des projets pendant la phase de réalisation et l'examen des rapports narratifs et financiers à la fin des projets. Enfin, il suit le bon fonctionnement des associations subventionnées (comptes annuels et rapports d'activité).

En 2014, le Secrétariat a reçu 105 nouvelles demandes de subvention. Il a dû écarter 28 dossiers : 22 ne répondaient pas aux critères du règlement (non entrée en matière) et 6 étaient incomplets (classés sans suite). 60 nouveaux projets ont été soumis à la DGVS. Parallèlement, le Secrétariat a continué à suivre 13 projets pluriannuels et deux conventions.

### ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT EN 2014

	2014
Demandes de subvention reçues par le Secrétariat en 2014	105
Projets ne répondant pas aux critères du règlement (non entrée en matière)	22
Projets avec dossier incomplet (classés sans suite)	6
Demandes reçues dont la décision est reportée à 2015	17
<b>Projets soumis à la DGVS</b>	<b>60</b>
Suivi des projets pluriannuels en cours en début d'année	13
Suivi de conventions en cours en début d'année	2

#### 2014 : UNE ANNÉE IMPORTANTE POUR LA VISIBILITÉ DES ACTIONS DE LA DGVS

Conformément aux objectifs fixés en 2013 et à sa stratégie de communication, la DGVS a souhaité en 2014 donner plus de visibilité aux actions soutenues et mieux faire connaître l'engagement de la Ville auprès du public comme des associations actives dans la solidarité internationale. Voici quelques-unes des actions mises en œuvre ou poursuivies par le secrétariat de la DGVS cette année :

- Exposition en extérieur sur des projets de solidarité internationale soutenus par la Ville : « Les jeunes au centre de la coopération internationale ».
- Parrainage du Festival du film et forum sur les droits humains et du Festival Filmar en América latina, avec projections et débats en lien avec des projets soutenus par la DGVS.
- Démonstration de déminage mécanisé.
- Soirées publiques organisées par des associations subventionnées et participation à des rencontres entre bailleurs de fonds genevois pour les échanges des pratiques et expériences.
- Présence et tenue d'un stand à la Conférence annuelle sur la coopération de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et du Seco à l'Arena Genève.
- Edition d'une newsletter trimestrielle « Genève Ville solidaire ».
- Réunion avec les associations subventionnées par la Ville sur la thématique « Genre et développement ».



### 3.3 La Commission consultative

**Le rôle de la Commission consultative** consiste à formuler des préavis à l'attention de la DGVS pour toutes les demandes de financement égales ou supérieures à CHF 60'000.-. Elle conseille également la DGVS dans l'utilisation du fonds et analyse les possibilités d'actions touchant aux priorités de la Ville.

La Commission est composée de 7 expert-e-s reconnu-e-s dans le domaine. Présidée par Madame Laurence Wiedmer, Cheffe du Service des relations extérieures de la Ville de Genève, elle est composée d'une représentante du Service de la Solidarité internationale du canton de Genève (SSI), d'une représentante de la Fédération genevoise de coopération (FGC), d'un membre du milieu académique et de trois expert-e-s reconnu-e-s des milieux concernés par la coopération au développement.

En 2014, la Commission consultative s'est réunie à quatre reprises et a examiné 11 demandes de financement atteignant ou excédant CHF 60'000.-.

#### ACTIVITÉS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE EN 2014

Séance	Nombre total de demandes examinées	Nombre de projets avec préavis négatif	Nombre de projets avec préavis positif	Décisions reportées
23 janvier 2014	1	0	0	1
6 mars 2014	2	1	1	0
22 mai 2014	3	0	3	0
18 septembre 2014	5	0	4	1
<b>Total annuel</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>2</b>

### 3.4

## La Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS)

La Délégation Genève Ville Solidaire est en charge de la mise en œuvre de la politique de solidarité internationale de la Ville de Genève. Elle est composée de 3 magistrat-e-s - Madame Sandrine Salerno, Madame Esther Alder et Monsieur Rémy Pagani - ainsi que de la Cheffe du service des relations extérieures. Elle a été présidée par Monsieur Rémy Pagani de juin 2013 à août 2014, puis par Madame Esther Alder dès septembre 2014.

Le rôle de la DGVS consiste à examiner les demandes de financement inférieures à CHF 60'000.-, à approuver ou refuser les préavis de la Commission consultative et à formuler des propositions à l'attention du Conseil administratif.

En 2014, la DGVS s'est réunie à 5 reprises. Elle a examiné 60 nouvelles demandes de financement transmises par le Secrétariat. Comme le montre le tableau ci-dessous, la DGVS a donné suite à 57 nouvelles demandes de financement en 2014 et en a refusé 3. Le Conseil administratif a systématiquement suivi la DGVS dans ses choix.

#### PROJETS EXAMINÉS PAR LA DGVS EN 2014, PAR SÉANCE

Séance	Nombre total de demandes examinées	Nombre de projets avec préavis négatif	Nombre de projets avec préavis positif
14 février 2014	10		10
14 mars 2014	11	2	9
6 juin 2014	16	1	15
26 septembre 2014	17		17
21 novembre 2014	6		6
<b>Total annuel</b>	<b>60</b>	<b>3</b>	<b>57</b>

Signalons encore que le 3 novembre 2014, une nouvelle convention pluripartite a été signée entre le Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains, la Ville de Genève et le canton de Genève. Elle déploiera ses effets de 2015 à 2018.



### 3.5 La Fédération Genevoise de Coopération (FGC)

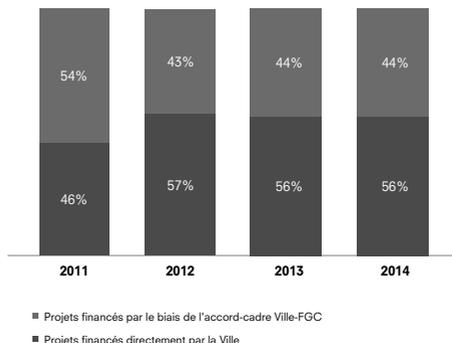
La FGC est le partenaire privilégié de la Ville de Genève en matière de coopération au développement. **A ce titre, la Ville attribue chaque année une subvention à cette organisation afin de financer les projets de ses membres.**

Cette collaboration se justifie tant par des raisons de compétence que pour des motifs d'efficacité économique. **En effet, par ce biais, la Ville de Genève peut profiter d'un service mutualisé au service des communes et du canton, tout en conservant son indépendance et la capacité de mettre en avant ses thèmes prioritaires. Le canton, la DDC et 17 communes genevoises financent des projets de la FGC, dont 7 communes avec un accord-cadre. Les frais de fonctionnement de la FGC restent faibles (5,5 postes à temps complet, 9,1% du total de ses dépenses), avec un appui de bénévoles estimé à quelque 7'000 heures par année.**

**La Ville de Genève et la FGC mènent ensemble un dialogue continu sur les orientations, les stratégies et les activités des associations membres et sur des questions d'ordre général touchant à la coopération au développement. Conformément à l'Accord-cadre 2012-2015, en 2014 la Ville de Genève a octroyé à la FGC une subvention de CHF 2'400'000.-. Cette subvention est destinée à financer les projets de développement, d'information et les plans d'action des associations membres. L'accord prévoit une adaptation du montant de la subvention en fonction de la progression du budget voté par le Conseil municipal en faveur de la coopération décentralisée.**

En 2014, comme en 2013, 44% des fonds de la Ville de Genève ont ainsi été délégués à la FGC. **Ces fonds ont permis à la FGC de financer 46 projets et 2 plans d'actions, menés par 31 associations membres de la Fédération, dans les domaines prioritaires de la protection de l'environnement, de l'aide à l'enfance, de l'éducation, de la santé et du renforcement de la société civile.**

FINANCEMENT DES PROJETS PAR LA VILLE DE GENÈVE



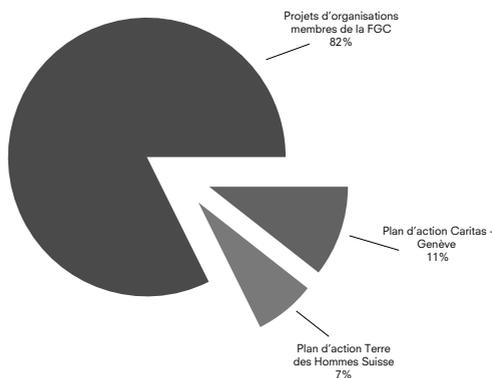
---

Sortant de la logique du projet isolé pour arriver à des programmes globaux dans un ensemble de domaines, les deux plans d'action soutenus par la Ville sont cofinancés par la DDC, le canton de Genève et par d'autres communes genevoises. Ils représentent 18% (CHF 423'350.-) de la contribution totale attribuée à la FGC.

Le plan d'action porté par Caritas Genève, financé à hauteur de CHF 253'350.- par la Ville de Genève, permet de financer un ensemble de 16 actions dans 5 pays (Cameroun, Mali, RDC, Rwanda, Pérou), dans les domaines du développement rural, la sécurité alimentaire, l'éducation et la formation. Le budget total de ce plan d'action sur 4 ans s'élève à CHF 3'517'134.-.

Le plan d'action de Terre des Hommes Suisse, financé à hauteur de CHF 170'000.- par la Ville de Genève, est axé sur l'éducation de base, la promotion des droits de l'enfant et des enfants travailleurs, ainsi que sur le développement rural et la sécurité alimentaire. 12 actions ont été menées dans 6 pays (Burkina Faso, Bolivie, Brésil, Haïti, Pérou et Inde). Le budget total de ce plan d'action est de 24,9 millions de francs pour les années 2013 à 2016.

RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DE LA VILLE DE GENÈVE  
À LA FGC EN 2014



---

## 4.

# La solidarité en Ville de Genève: les chiffres clés de 2014

---

En 2014, la Ville de Genève a soutenu un total de 133 actions, réparties comme suit:

Par le biais de la DGVS:

- 57 nouveaux projets
- 13 projets pluriannuels
- 13 subventions nominatives
- 2 conventions

Par le biais de la FGC:

- 46 projets d'organisations membres de la FGC
- 2 plans d'action d'organisations membres de la FGC

---

### 4.1

## Répartition géographique des projets soutenus

### A. Par continent

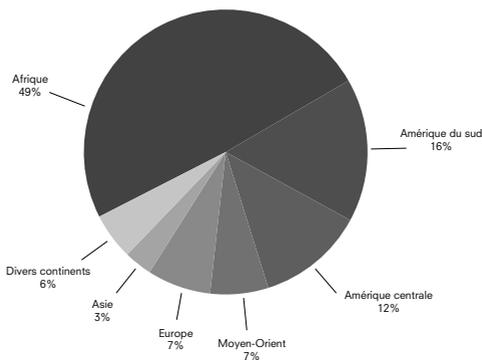
Avec un montant total de 2.26 millions de francs, le continent africain est celui qui a reçu le plus d'aide en 2014; 49% des montants de coopération affectés par la Ville de Genève ont permis de financer 69 projets dans 22 pays de ce continent. Soulignons que cette proportion a augmenté ces dernières années: la part des projets menés en Afrique était en effet de 41% en 2011.

12% des ressources ont été consacrées à des projets menés en Amérique centrale ou Caraïbes (soit 18 projets dans 4 pays de cette région, pour un montant total de CHF 561'125.-) et 16% en Amérique du sud (soit 28 projets dans 7 pays, pour un montant de CHF 800'422.-). 7% des montants ont concerné le Moyen-Orient et 3% l'Asie. La catégorie « divers continents » regroupe le financement de projets touchant plusieurs régions à la fois.

Les financements en Europe (7%) concernent généralement le soutien de la Ville à des projets d'information à Genève (conférences, publications, sensibilisation, etc.) en lien avec la Genève internationale. En 2014, cette rubrique a également concerné un projet en Bosnie-Herzégovine.

Signalons enfin que cette répartition n'inclut pas les contributions aux associations bénéficiant de lignes nominatives.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE,  
REPARTITION DES FONDS PAR RÉGION EN 2014  
EN % DU TOTAL

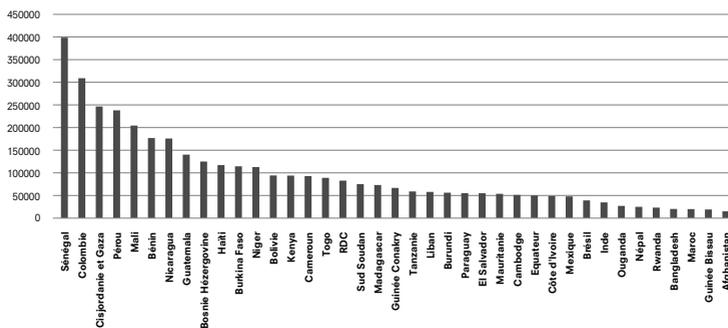


## B. Par pays

La Ville de Genève a soutenu en 2014 des projets menés par 105 associations, fondations à but non lucratifs et quelques services de la Ville dans 39 pays du monde. La répartition des fonds par pays montre que l'aide de la Ville de Genève se concentre dans les pays les moins avancés (projets dans 22 des 48 PMA) ainsi que dans les pays à faible revenu (projets dans 2 des 4 pays à faible revenu)<sup>2</sup>. Les projets soutenus dans les pays à revenus plus élevés (comme la Bosnie-Herzégovine, le Pérou, la Colombie, le Brésil, l'Uruguay ou le Mexique) concernent les couches de populations les plus défavorisées, à l'image par exemple des personnes déplacées, des habitantes et des habitants de bidonvilles ou encore des populations autochtones marginalisées. Les principaux pays concernés par le soutien de la Ville de Genève étaient les suivants : le Sénégal (CHF 398'609.-) avec 11 projets en cours de réalisation, la Colombie (CHF 308'872.-), la Cisjordanie et la bande de Gaza (CHF 246'571.-), le Pérou (CHF 238'063.-) et le Mali (CHF 204'396.-).

<sup>2</sup> Nous nous reposons comme la DDC sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) établie par le Comité d'aide au développement - CAD, effective pour les notifications des apports d'aide publique au développement pour les années 2014 à 2016, Paris, OCDE, CAD.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE,  
RÉPARTITION DES FONDS PAR PAYS (SAUF SUISSE)  
EN CHF, 2014



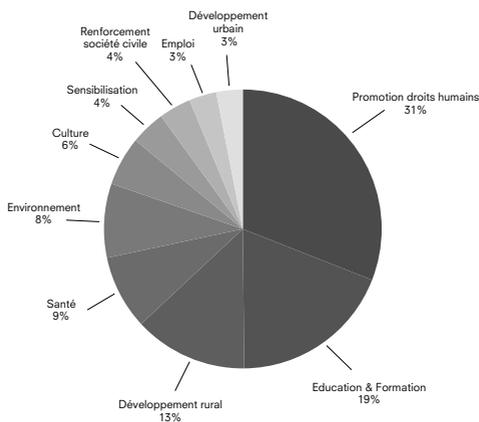
Le classement des pays varie d'une année à l'autre, dans la mesure où la Ville de Genève n'a pas défini de priorités géographiques (au sens de la liste des pays prioritaires de la DDC par exemple). La répartition est donc fonction des projets soumis par les associations de solidarité genevoises. Les activités de sensibilisation en Suisse ne sont pas comprises dans la répartition ci-dessus.

## 4.2 Répartition thématique des projets soutenus

La majorité des projets de coopération au développement soutenus par la Ville concerne les Objectifs dits du Millénaire. Ils visent donc à lutter contre la pauvreté dans le monde et concernent prioritairement les thèmes suivants : la promotion des droits humains (31%), l'éducation et la formation (19%), le développement rural (13%) la santé (9%) et l'environnement (8%).

Les projets soutenus par la Ville de Genève couvrent souvent plusieurs thématiques à la fois. Cependant, pour avoir une vision d'ensemble, le graphique ci-contre a été élaboré en privilégiant un seul domaine d'action prioritaire pour chaque projet.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE, RÉPARTITION DES PROJETS PAR THÉMATIQUE  
2014, EN % DU TOTAL



#### DÉVELOPPEMENT URBAIN

Une partie des projets d'éducation et de formation professionnelle est menée dans le milieu urbain ou péri-urbain. Les projets du Conservatoire et Jardin botaniques à Asuncion (Paraguay), à Dakar et Thiès (Sénégal) contribuent par exemple à développer l'éducation à l'environnement en milieu urbain. Certaines associations sont également spécialisées dans l'aménagement du territoire et l'habitat en milieu urbain, comme UrbaMonde (Dakar et Matagalpa).

La Ville de Genève soutient le projet de gestion des déchets municipaux mis en œuvre par le Centre écologique Albert Schweitzer (CEAS) dans trois communes du Burkina Faso.

Avec un quart de la population totale du pays vivant en milieu urbain, les collectivités locales ne disposent souvent ni des moyens, ni des compétences pour la récolte, le traitement et la valorisation des déchets municipaux, alors que le volume de ces déchets augmente fortement. Le CEAS et ses partenaires mettent au point des équipements adaptés aux capacités financières et aux contraintes des villes moyennes africaines tels que des centres de tri, des véhicules de transport et des outillages produits localement. Le CEAS soutient également l'élaboration participative de plans de gestion des déchets et appuie les services techniques municipaux.



#### EDUCATION ET FORMATION

La plupart des projets dans ce domaine permettent d'améliorer l'accès à l'éducation de base dans des régions défavorisées, avec notamment la construction ou la rénovation d'écoles. La Ville de Genève soutient aussi plusieurs projets de formation professionnelle, dans les domaines agricoles, de la santé et de métiers techniques dans divers pays africains : Cameroun, Guinée, Kenya, Mali, RDC, Sénégal, Sud-Soudan et Togo.

L'association Solferino développe un projet de construction d'un ensemble de bâtiments d'un centre de formation professionnelle dans le district de Rarieda au Kenya. L'année passée, 120 jeunes de la région ont pu y apprendre un métier (agriculture, élevage de poussins, menuiserie, couture, informatique, apiculture et pisciculture) et assurer ainsi leur avenir.

La Ville a financé la construction des bâtiments et l'équipement des ateliers pour les filières de formation couture, coiffure, métal, soudure et maçonnerie.

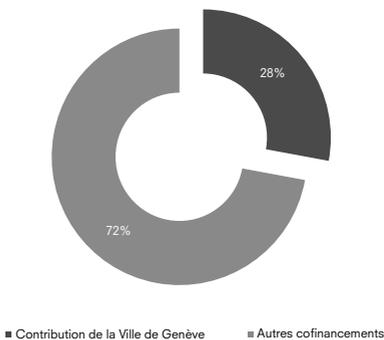


### 4.3 Contribution par rapport au coût total des projets

La Ville de Genève ne finance pas la totalité des projets qu'elle soutient: au maximum, la subvention qu'elle octroie ne couvre en effet que 80% du coût total du projet, rendant indispensable la complémentarité avec un ou plusieurs bailleurs de fonds.

Le coût total des projets soutenus par la Ville en 2014 s'élevé à environ 17,2 millions de frs.<sup>3</sup> Le financement de la Ville s'est quant à lui chiffré à 4,8 millions de frs. En 2014, la commune a donc participé en moyenne à 28% du coût total des projets. Le solde (72%) est couvert par d'autres collectivités publiques genevoises, suisses et étrangères, ou encore par des fonds privés.

CONTRIBUTION DE LA VILLE DE GENÈVE EN % DU COÛT TOTAL  
DES PROJETS SOUTENUS, 2014



Signalons également que le cofinancement de projets par des collectivités publiques genevoises revêt souvent une grande importance pour les associations ou ONG qui souhaitent s'adresser également à des bailleurs de fonds européens ou à la Berne fédérale (gage de qualité).

<sup>3</sup> Pour ce calcul, nous tenons compte uniquement des projets dont nous connaissons le coût total.

---

## 5. Perspectives 2015

---

En 2015, la DGVS entend renforcer l'analyse des dossiers de demandes de financement sous l'angle du développement durable, en établissant des critères permettant de mieux tenir compte de la durabilité économique, sociale et environnementale. Un aide-mémoire est en cours de réalisation dans les domaines suivants : gouvernance de l'association porteuse et durabilité institutionnelle, genre et développement, agriculture durable, santé, éducation et formation professionnelle, activités génératrices de revenu et promotion des droits humains. Cette approche sera en cohérence avec les axes du nouveau Programme stratégique de développement durable pour la période 2015-2020 de la Ville de Genève ainsi qu'avec le nouvel Agenda de développement durable pour l'après 2015 (qui remplacera les Objectifs du Millénaire pour le développement, arrivant à échéance fin 2015).

Par ailleurs, en collaboration avec d'autres organisations compétentes et en concertation avec plusieurs communes genevoises, des ateliers d'échanges et de partage des savoirs entre associations seront organisés en 2015. Il est en effet essentiel que les associations travaillant dans une même région ou dans un même domaine puissent avoir plus souvent l'occasion d'échanger leurs expériences et de discuter des difficultés auxquelles elles sont confrontées pour mener à bien leurs projets dans des contextes économiques, sociaux et politiques difficiles. Un premier atelier est d'ores et déjà prévu au printemps 2015 sur la question « Genre et développement », en collaboration avec la Fédération genevoise de coopération.

## 6. Annexe : liste des projets financés en 2014 par la DGVS

### 1- Projets financés par l'intermédiaire de la Fédération genevoise de coopération (FGC)

Total : CHF 2'400'000.- selon l'accord-cadre 2012-2015

	Continent / Région	Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
1	Afrique	BENIN	Genève Tiers-Monde	Renforcement des organisations socioprofessionnelles et promotion de l'emploi des jeunes, Cotonou	50'000
2	Afrique	BURKINA FASO	Centre Ecologique Albert Schweitzer - Genève - CEAS	Projet d'appui à la gestion des déchets municipaux de trois communes	55'840
3	Afrique	BURKINA FASO	Enfants du Monde	Les femmes enceintes, les familles et les communautés en action pour améliorer la santé maternelle et néonatale (Phase 2) dans les régions du Centre-Est et du Centre-Nord	38'518
4	Afrique	BURUNDI	Espoir pour la faim - ESFA	Appui aux caféiculteurs au Nord du Burundi. Améliorer les conditions de vie grâce au café	36'151
5	Afrique	BURUNDI	Innovations et Réseaux pour le Développement IRED	Renforcement du Réseau Grands-Lacs dans le plaidoyer pour la gouvernance de la sécurité alimentaire et l'insertion socio-économique des jeunes, Burundi, RDC et Rwanda	70'000
6	Afrique	CAMEROUN	Association Suisse- Cameroun - ASC	Amélioration de la capacité de production et de commercialisation du maïs dans l'arrondissement de Nguemendouka	41'530

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire

7	Afrique	GUINEE CONAKRY	Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs - SIT	Formation de jeunes en situation précaire	16'666
8	Afrique	GUINEE CONAKRY	Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs - SIT	Renforcement des capacités des femmes dans le secteur informel	50'000
9	Afrique	MALI	Innovations et Réseaux pour le Développement IRED	Programme de formation et d'appui au développement local, régions du Littoral, Centre, Ouest et Est	32'404
10	Afrique	MALI	Jardins de Cocagne Solidarité Nord et Sud	Autonomisation et renforcement du cadre de concertation du programme de développement (PDL) de Koussane, région Kayes	13'750
11	Afrique	MALI	Tourism for Help	Gestion d'un centre de formation et d'apprentissage (Doni Blon) sur les métiers liés au tourisme - Une chance offerte aux jeunes en rupture professionnelle, Communauté urbaine de Ségou	20'000
12	Afrique	NIGER	Equiterre	Appui à l'adaptation des pratiques pastorales, Communes de Dakoro, Bermo, Gababedji, Rombou et Goula, département de Dakoro	42'416
13	Afrique	NIGER	Swissaid Genève	Amélioration des compétences de gestion alimentaire dans la commune rurale de Koygolo	37'213
14	Afrique	NIGER	Swissaid Genève	Appui à la production agricole dans la commune rurale de Torodi, Département de Say, région de Tillabéry	33'106
15	Afrique	SENEGAL	Association pour l'accès à l'éducation et à la formation - ACCED	Appui à l'insertion et à la réinsertion scolaire et professionnelle des orphelins de guerre et du sida (OEV), Région de Ziguinchor	43'155
16	Afrique	SENEGAL	Association pour l'accès à l'éducation et à la formation - ACCED	Appui à l'insertion socio-économique des jeunes femmes et hommes de la ville de Thiès par l'éducation et la formation professionnelle en agriculture urbaine et périurbaine, Thiès	29'199
17	Afrique	SENEGAL	Centre Ecologique Albert Schweitzer Genève - CEAS	Gestion de proximité des déchets de la Communauté rurale de N'Dandé	50'000
18	Afrique	SENEGAL	Espace Femmes International - EFI	Formation en ligne (e-learning) en genre et développement, Afrique de l'Ouest et Europe francophones	56'000
19	Afrique	SENEGAL	Tourism for Help	Création d'un Centre de Formation et d'Application aux Métiers de l'Hôtellerie (CFAMH): une chance offerte aux jeunes exclus, Somone, département de Mbour, Région de Thiès	22'667

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire

5345

20	Afrique	SENEGAL	UrbaMonde	Projet d'urbanisme: Appui à la reconstruction, région de Dakar	53'500
21	Afrique	TANZANIE	Assoc. pour le développement des aires protégées - ADAP	Gestion communautaire des ressources naturelles dans la division d'Inyonga. District de Milele, région de Katavi	59'000
22	Afrique	TOGO	Association pour l'accès à l'éducation et à la formation - ACCED	Education et protection sociales des enfants filles démunies travailleuses dans le secteur informel à Lomé	30'000
23	Afrique	DIVERS PAYS	Recherches et applications de financements alternatifs au développement - RAFAD	Protection et éducation financières des membres et clients des Systèmes financiers décentralisés. Burkina Faso, Mali, Togo et Sénégal	28'414
24	Amérique centrale	EL SALVADOR	Centrale Sanitaire Suisse Romande	Réhabilitation intégrée des blessés de guerre et des enfants/jeunes handicapés à Chalatenango	35'000
25	Amérique centrale	GUATEMALA	Helvetas	Projet de développement économique rural territorial	52'924
26	Amérique centrale	GUATEMALA	Traditions pour Demain	Santé mentale, sexuelle et reproductive: Encourager la pratique des méthodes traditionnelles de soins de psychotraumatismes post-conflits, département de Quiché	15'000
27	Amérique centrale	HAITI	Association Kombit	Programme de développement du Réseau des organisations de productrices et de producteurs Agricoles de la Grand'Anse, presqu'île du sud	37'674
28	Amérique centrale	NICARAGUA	Association de solidarité Nicaragua - El Salvador	Développement des potentiels de 180 familles de 6 communautés à La Dalia, El Tuma, département de Matagalpa	36'685
29	Amérique centrale	NICARAGUA	Centrale Sanitaire Suisse Romande	Soutien à la formation des élèves infirmières du département de Matagalpa	37'356
30	Amérique centrale	NICARAGUA	Espace Femmes International - EFI	Prévention de la violence de genre et accès à la justice, Mulukuku	21'141
31	Amérique centrale	NICARAGUA	UrbaMonde	Renforcement de la dynamique inter-municipale de la gestion du territoire bassin versant du Rio Grande, Matagalpa	38'384
32	Amérique centrale	DIVERS PAYS	Madre Tierra Suisse	Santé communautaire: formation de promoteurs et promotrices, campagnes de santé et forums. Chiapas, Jacaltenango. Guatemala et Mexique	48'046

## SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)

### Rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire

33	Amérique du Sud	BOLIVIE	IDH Suisse. Santé - Environnement - Droits humains en Bolivie	De l'espace privé à la société civile, une sexualité sans dérapage. Prévention des abus sexuels et prévention de la violence chez les adolescent-e-s de Quillacollo	53'001
34	Amérique du Sud	COLOMBIE	Genève Tiers-Monde	Culture paysanne périurbaine et souveraineté alimentaire	35'000
35	Amérique du Sud	COLOMBIE	Mouvement pour la Coopération Internationale - MCI	Apprendre à penser ensemble. Education de base des adultes avec des communautés Emberas	59'620
36	Amérique du Sud	COLOMBIE	Genève Tiers-Monde	Quand les quartiers populaires se mobilisent contre la dégradation environnementale. Endacol	20'000
37	Amérique du Sud	COLOMBIE	Association pour l'accès à l'éducation et à la formation - ACCED	Renforcement et responsabilisation de la jeunesse en faveur de la formation, la citoyenneté, la culture et la paix, Bogota	20'000
38	Amérique du Sud	EQUATEUR	Traditions pour Demain	Le poids des mots et le choc de l'image pour l'identité culturelle Kichwa au Nord du pays	50'000
39	Amérique du Sud	PEROU	Genève Tiers-Monde	Droits et protection des enfants et adolescents travailleuses domestiques dans les districts de Lima, Cusco et Tumbes	50'000
40	Asie	BANGLADESH	Enfants du Monde	Collaborer avec les individus, les familles et les communautés afin d'améliorer la santé maternelle et néonatale, District de Netrokona	20'266
41	Europe	SUISSE	Centre Europe Tiers-Monde	Soutien aux pages "Solidarité" du Courier - Articles publiés sur la coopération au développement et les rapports Nord-Sud	50'000
42	Europe	SUISSE	Cinéma des trois Mondes	16ème édition du Festival Filmar en América latina	25'000
43	Europe	SUISSE	Déclaration de Berne - Comité genevois	Analyse du secteur des matières premières, les enjeux pour le développement et la régulation des marchés	40'000
44	Europe	SUISSE	Groupe de réalisations et d'accompagnement pour le développement - GRAD-s	Roman illustré "La terre de Luna - Ticket sans retour pour Agadem", dossier pédagogique sur l'accès à la terre pour enseignant-e-s et élèves	15'000
45	Europe	SUISSE	Mouvement Populaire des Familles - MPF	Les brunchs branchés et équitables dans des Maisons de quartiers à Genève - Regards croisés, Nord-Sud de la graine à l'assiette	12'000

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire

5347

46	Europe	SUISSE	UrbaMonde	Forum Habitat participatif	19'024
47	Divers continents	DIVERS PAYS	Service Coopération au Développement de Caritas Genève - SeCoDev	Plan d'action quadriennal 2012-2015 - Divers projets soutenus en 2014	253'350
48	Divers continents	DIVERS PAYS	Terre des hommes Suisse	Plan d'action quadriennal 2013-2016 "Pour l'enfance et un développement solidaire", affecté pour divers projets	170'000
49	Europe	SUISSE	Fédération genevoise de coopération - FGC	Contribution au Fonds d'information selon l'Accord-cadre 2012-2015 (1,5% pour les petites actions d'information)	36'000
50	Europe	SUISSE	Fédération genevoise de coopération - FGC	Contributions aux frais de fonctionnement selon l'accord cadre Ville de Genève - FGC (10% du montant alloué à la FGC)	240'000
<b>TOTAL Fédération genevoise de Coopération - FGC</b>					<b>2'400'000</b>

## 2- Projets et associations financés directement par la Ville de Genève

**Total : CHF 3'101'100.-**

	Continent / Région	Pays	Organisation	Descriptif du projet	Montant en CHF
51	Afrique	BENIN	Fonds 1% pour le développement	Programme d'amélioration de revenus des femmes de Tohoué à travers la micro-finance, l'élevage, la transformation et la commercialisation de produits agricoles	46'846
52	Afrique	BENIN	GMFER - Fondation pour la recherche médicale	Programme de prévention et de traitement des fistules obstétricales à l'hôpital de Saint-Jean de Langueta	80'000
53	Afrique	BURKINA FASO	Yankadi	Construction de l'école de Fada N'Gouma	7'414
54	Afrique	BURUNDI	Femmes Artisans de Paix	Cercles de paix et développement	20'000
55	Afrique	CAMEROUN	Association Main tendue	Construction d'un bâtiment pour une école primaire, deux classes et bibliothèque	12'000
56	Afrique	CAMEROUN	Coopération Europe Afrique de développement et de protection environnementale - CEADEPE	Projet pilote d'appui au développement communautaire durable dans la zone rurale de Messamena	15'000
57	Afrique	COTE D'IVOIRE	Centre pour les droits civils et politiques - CCPR	Renforcement du rôle de la société civile dans la mise en œuvre du Pacte international pour les droits civils et politiques	48'787
58	Afrique	GUINEE BISSAU	Fondation Suisse du service social international	Marachage communautaire au sein du Centre d'accueil pour enfant d'Enterramento	19'140
59	Afrique	KENYA	Association Solférino ECG Henry-Dunant	Construction du Centre de formation professionnelle pour les ateliers métal, plomberie et maçonnerie	59'000
60	Afrique	KENYA	Maasai Aid Association	Amélioration des infrastructures scolaires et sanitaires dans 5 villages Massai. Classes enfantines et accès à l'eau	35'000

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire

5349

61	Afrique	MADAGASCAR	Fondation Didé - Dignité en détention	Réhabilitation de la prison de Hell-Ville (Nosy-Be)	26'176
62	Afrique	MADAGASCAR	Glocal	Agenda21 développement durable local de communes rurales d'Androvakely, Antanétibé et Belanitra, au centre du pays	47'000
63	Afrique	MALI	Association "Le Pont du Mali" - Collège Voltaire	Construction de magasins de stockage à Bourem-Inaly	12'900
64	Afrique	MALI	Islamic Relief Genève	Projet "Sahel sans soif". Soutien autour d'écoles et de dispensaires, avec l'accès à l'eau, l'hygiène et l'amélioration de l'alimentation des élèves	60'000
65	Afrique	MALI	Terragir - Energie solidaire	Robin des Watts: Un projet de solidarité entre une école genevoise et une école malienne. Installation solaire pour le centre de formation de Baguinéda	17'551
66	Afrique	MALI	Water Ph Soluces	Accès à l'eau. Deux forages de puits et programme WASH	25'000
67	Afrique	MAROC	Fonds d'Aide Internationale au Développement - FAID	Missions médico-chirurgicales, éducatives et sociales	20'000
68	Afrique	MAURITANIE	Association pour la prévention de la torture - APT	Poursuite du projet de soutien au gouvernement et à la société civile pour la mise en œuvre du Traité international de prévention de la torture	53'719
69	Afrique	OUGANDA	Association Keiser Initiative for Uganda	Rénovation de l'école primaire du village de Katungu, bâtiment, accès à l'eau et panneaux solaires	15'000
70	Afrique	OUGANDA	Association SidEcole School against Aids	Scolarisation, aide nutritionnelle et santé pour des enfants vulnérables	12'000
71	Afrique	RDC	Organisation mondiale contre la torture - OMCT	Maison des Femmes à Goma. Soutien à l'association locale "Synergie des Femmes pour les victimes des violences sexuelles"	10'000
72	Afrique	SENEGAL	Association "Production à la chaîne" - PALC	"Enfants-Couleur-Poussière", édition et diffusion de fictions participatives avec des enfants de la rue de Dakar	8'900
73	Afrique	SENEGAL	Association Cayla Solidaire	Construction d'un centre de transformation de produits de la pêche	15'000

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire

74	Afrique	SENEGAL	Association des Femmes pour la planète - AFP	Groupe de femmes productrices de beurre de Karité	30'000
75	Afrique	SENEGAL	Association GO Sénégal	Programme d'appui au développement par la préservation de l'environnement pour le village de Ndock Saré	22'859
76	Afrique	SENEGAL	Conservatoire et Jardin Botaniques - CJB	Jardin ethnobotanique des Parcs forestier et zoologique de Hann à Dakar et création d'un Centre d'éducation environnementale à Fandène, Thiès	67'329
77	Afrique	SUD SOUDAN	Les Amis de Sœur Emmanuelle - ASASE	Centre de formation professionnelle et développement communautaire de Lologo	75'000
78	Afrique	TOGO	Association Assikloassi	Projet de construction de 3 salles de cours meublées et des latrines à l'école primaire publique de Bedikpe	20'000
79	Afrique	TOGO	Ingénieurs et architectes solidaires IAS	Installation de panneaux solaires sur un dispensaire	39'000
80	Afrique	DIVERS PAYS	Association 2nd Chance - Second Chance	Missions chirurgicales de reconstruction, réalisation de films spécialisés pour la formation	50'000
81	Afrique	DIVERS PAYS	Association genevoise pour l'alimentation infantile - IBFAN	Promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant Bénin, Gabon et Burkina Faso	88'755
82	Afrique	DIVERS PAYS	Avocats sans frontières - ASF	Protection des défenseurs droits humains et lutte contre les discriminations LGBT au Cameroun 2014 et préparation du colloque international de sensibilisation "L'Afrique face à l'homosexualité"	60'000
83	Afrique	DIVERS PAYS	Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière des droits de l'homme - CODAP	Programme de renforcement des droits humains, formation de jeunes défenseur-e-s des droits humains en Afrique du Nord	56'876
84	Afrique	DIVERS PAYS	Comité pour le Concours Grands Lacs	Programme régional de formation en droit humanitaire et droits humains - Concours francophone Grands Lacs africains, Rwanda, Burundi et RDC	18'560
85	Amérique centrale	DIVERS PAYS	Réseau International des Droits Humains - RIDH	Soutien à l'essor de la couverture médiatique des Nations Unies par les médias latino-américains. Session EPU Nicaragua en avril 2014 et El Salvador en novembre 2014	25'000
86	Amérique centrale	EL SALVADOR	G Media	Atelier de formation de journalistes, autour des thèmes de l'EPU Examen périodique Universel	20'000

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire

5351

87	Amérique centrale	GUATEMALA	Association "Km207 - Guatemala Suisse"	Renforcement des droits humains des communautés paysannes au Guatemala et protection des personnes/leaders menacés	20'000
88	Amérique centrale	GUATEMALA	Commission internationale des Juristes - CIJ	Accès à la justice pour les groupes vulnérables et les communautés autochtones	52'331
89	Amérique centrale	HAITI	Association Suisse-Haïti Carrefour	Envoi d'un container de matériel scolaire et jouets pour des familles nécessiteuses de la commune de Carrefour, Port-Au-Prince	2'000
90	Amérique centrale	HAITI	Arche Bouclier bleu	Centre mobile de traitement et de formation à la restauration de documents endommagés suite au tremblement de terre	50'000
91	Amérique centrale	NICARAGUA	Casa Alianza	Projet de réduction de la violence liée au genre à travers des actions de sensibilisation, ainsi que le renforcement de capacités des filles et adolescentes victimes de cette violence	42'208
92	Amérique du Sud	COLOMBIE	Association TURPIAL	Protection des victimes de détentions arbitraires et de défense des droits humains dans les prisons	56'752
93	Amérique du Sud	COLOMBIE	Fondation aide aux enfants	Promefa, insertion sociale et professionnelle des mères célibataires	50000
94	Amérique du Sud	COLOMBIE	Peace Watch	Soutien aux réseaux de protection de défenseurs des droits de l'Homme en zones rurales	16'000
95	Amérique du Sud	DIVERS PAYS	Bureau international catholique pour l'enfance - BICE	Programme de lutte contre les abus sexuels au Chili et au Pérou. Accompagner les enfants victimes d'abus sexuel et favoriser leur résilience	15'000
96	Amérique du sud	PARAGUAY	Conservatoire et Jardin Botaniques - CJB	Soutien au programme Ethnobotanica Paraguaya EPY, à l'Institut technique supérieur Campotech, et à la Station de recherche Patino	55'090
97	Amérique du Sud	PEROU	Terragir - Energie solidaire	Robin des Watts: Projet de solidarité entre une école genevoise et une école péruvienne. Rénovation de l'école de Quisuar	25'398
98	Amérique du Sud	PEROU	Association du muletier au guide de montagne	Formation de guides autochtones de haute montagne	5'000
99	Asie	AFGHANISTAN	Association Human Air	Soutien aérien pour des opérations humanitaires de la Fondation Suisse de déminage	15'000

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire

100	Asie	CAMBODGE	Association internationale des Maires francophones AIMF	Selon l'accord cadre. Soutien à des projets culturels. Atelier photographie avec des enfants de familles défavorisées et exposition photographique sur l'importance de la conservation du fleuve Mékong	51'276
101	Asie	INDE	Les Amis du Tibet	Développement intégré pour les populations de montagne	33'030
102	Asie	NEPAL	Surya association drukpa Suisse	Construction d'un foyer pour enfants très pauvres	25'000
103	Moyen-Orient	LIBAN	Solidarité Orphelins du Liban - SOL	Soutien à l'école Mosaik du Foyer de la Providence à Saïda	58'000
104	Moyen-Orient	CISJORDANIE et GAZA	Association "Dance with me"	D'une rive à l'autre. Projet de recherche de la paix à travers le théâtre du vécu en Palestine et Israël	15'000
105	Moyen-Orient	CISJORDANIE et GAZA	Collectif Urgence Palestine	Observatoire des droits humains à Jérusalem	53'500
106	Moyen-Orient	CISJORDANIE et GAZA	Comédie de Genève	"Du théâtre pour Gaza", échanges culturels et ateliers d'expression théâtrale dans la Bande de Gaza	5'000
107	Moyen-Orient	CISJORDANIE et GAZA	Fondation Arditi-Sanbar	Concours littéraire "Prix Arditi-Sanbar. Réconciliation et vérité"	75'000
108	Moyen-Orient	CISJORDANIE et GAZA	Fondation Les Instruments de la Paix	Offrir une formation musicale pour les enfants de Palestine et Israël (musique classique occidentale et orientale)	75'000
109	Moyen-Orient	CISJORDANIE et GAZA	Musée d'Art et d'Histoire de Genève-MAH	Entreposage des œuvres du patrimoine de Gaza	23'071
110	Europe	BOSNIE-HERZEGOVINE	Fondation Digger DTR	Renforcement du déminage mécanisé et intervention après les inondations	125'000
111	Europe	SUISSE	Fondation de l'Institut Panafricain de développement - IPD	Conférence sur la souveraineté alimentaire, dans le cadre des 50 ans de l'IPD	12'000
112	Divers continents	DIVERS PAYS	Association True Heroes - Films for Human Rights Defenders	La Galerie d'éminents défenseurs des droits de l'homme. Films sur plus d'une centaine de défenseurs des droits humains.	55'000

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire

5353

113	Divers continents	DIVERS PAYS	Fondation Martin Ennals	Selon la Convention pour la remise du Prix Martin Ennals en Ville de Genève, Prix Martin Ennals 2014, Mexique, Chine et Bangladesh	49'950
114	Divers continents	DIVERS PAYS	Association UPR-Info	Organisation de Pré-Sessions à l'Examen Périodique Universel	45'000
115	Divers continents	DIVERS PAYS	Centre international de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix - CIFEDHOP	Renforcement des capacités des défenseurs de l'éducation aux droits humains dans le processus onusien de l'Examen Périodique Universel - EPU	10'000
116	Divers continents	DIVERS PAYS	FIAN International - Foodfirst Information & Action Network	Renforcer la société civile pour garantir le respect des droits humains. Programme en faveur du droit à l'alimentation dans divers pays: Inde, Guatemala, Népal, Bolivie, Ouganda, Paraguay et Suisse	58'450
117	Divers continents	DIVERS PAYS	Fondation l'appel de Genève	Lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés	80'000
118	Divers continents	DIVERS PAYS	Fonds international de Garantie - FIG	Subvention pour le système de Garanties pour la mobilisation de ressources locales, garanties pour des institutions de microfinances	50'000
119	Divers continents	DIVERS PAYS	Organisation mondiale contre la torture - OMCT	Mise en œuvre des normes internationales visant à protéger les enfants privés de liberté contre la torture et les mauvais traitements au Bénin, en Uruguay et aux Philippines	100'000
120	Divers continents	DIVERS PAYS	Service international pour les droits de l'Homme - SIDH	Ateliers régionaux dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution des N.U. pour la protection des femmes défenseuses des droits humains	20'000
121	Divers continents	DIVERS PAYS	Track Impunity Always - TRIAL	Programme de lutte contre l'impunité dans des crimes internationaux	75'000
122	Divers continents	DIVERS PAYS	Comité international de la Croix-Rouge	Subvention nominative 2014	51'500
123	Divers continents	DIVERS PAYS	Genève Tiers-Monde	Subvention nominative 2014	15'500
124	Divers continents	DIVERS PAYS	Association Cap Vert - Genève	Subvention nominative 2014	2'000
125	Divers continents	DIVERS PAYS	CAGI	Subvention nominative 2014	50'000

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire

126	Divers continents	DIVERS PAYS	Centre Europe Tiers Monde	Subvention nominative 2014	51'500
127	Divers continents	DIVERS PAYS	DOCIP	Subvention nominative 2014	20'600
128	Divers continents	DIVERS PAYS	Fondation Didé - Dignité en détention	Subvention nominative 2014	5'200
129	Divers continents	DIVERS PAYS	Fondation l'appel de Genève	Subvention nominative 2014	30'900
130	Divers continents	DIVERS PAYS	Médecins sans frontières	Subvention nominative 2014	8'000
131	Divers continents	DIVERS PAYS	Organisation mondiale contre la torture	Subvention nominative 2014	18'600
132	Divers continents	DIVERS PAYS	Service international pour les droits de l'Homme - SIDH	Subvention nominative 2014	4'100
133	Divers continents	DIVERS PAYS	Terre des hommes Suisse	Subvention nominative 2014	8'900
134	Divers continents	DIVERS PAYS	TRIAL	Subvention nominative 2014	100'000
			Diverses organisations	Retour non dépensés sur projets d'années antérieures	-18'673
				Solde non dépensé	14'104
Total direct DGVS					3'101'100
<b>TOTAL général</b>					<b>5'501'100</b>

Proposition: crédits relatifs au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement  
et à un projet non planifié

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé à la majorité, si ce n'est à l'unanimité, de renvoyer cet objet à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct du rapport D-54 à la commission des finances est accepté à l'unanimité (66 oui).

**6. Proposition du Conseil administratif du 10 mars 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 1 900 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2015, pour six projets inscrits au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026 et un projet non planifié (PR-1122).**

### **Introduction**

Selon les dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01), le 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) couvrant la période 2015-2026 vous a été présenté le 7 octobre 2014, puis renvoyé à la commission des finances pour examen.

En cohérence avec le mode de présentation annuelle du plan financier d'investissement, le Conseil administratif soumet à votre examen et à votre approbation une nouvelle demande de crédits d'études.

### **Exposé des motifs**

La présente demande de crédit répond aux besoins généraux en études à engager lors de la première année du 10<sup>e</sup> PFI. Elle concerne essentiellement les études à engager durant l'année 2015, sous réserve des délais de traitement par le Conseil municipal et de la capacité de gestion des services.

Cette proposition de crédit fournit aux services techniques les moyens propres à faire procéder aux études nécessaires à l'avancement des opérations figurant au 10<sup>e</sup> PFI, pour la période considérée. Certains autres projets, dont la nature, le coût ou l'opportunité nécessitent un débat particulier, feront l'objet de demandes de crédits d'études spécifiques.

Dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire, les différents projets de rénovation du patrimoine immobilier sont l'occasion d'améliorer les conditions d'habitabilité et de confort desdits bâtiments, de préserver leur valeur patrimoniale, d'améliorer leur performance énergétique et le cas échéant de sécurité.

Proposition: crédits relatifs au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement  
et à un projet non planifié

Les principes relatifs aux crédits d'études (annexe N° 1) ainsi qu'un tableau récapitulatif des différents crédits demandés (annexe N° 2) sont joints à la présente.

Sur le fond comme sur la forme, cette proposition offre formellement au Conseil municipal l'occasion de se prononcer sur les projets du Conseil administratif.

### Adéquation à l'Agenda 21

Les éléments liés à cette thématique seront précisés au moment de déposer les crédits de réalisations.

### Estimation des coûts

#### *Groupe 10: Logements (Patrimoine financier)*

N° PFI 010.000.09 Divers bâtiments  
Etudes diverses du patrimoine financier 2015

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale  
Service gestionnaire: Département des constructions et de l'aménagement

Coût estimé des études	200 000 francs
------------------------	----------------

La somme demandée doit permettre de conduire des analyses et des pré-études pour des bâtiments du patrimoine financier non encore identifiés à ce jour. Ce crédit de peu d'importance permet de faire face à des situations d'urgence, et d'initier des préétudes sans attendre le délais de traitement usuel d'un crédit d'étude. Il est généralement suivi d'un crédit d'étude dans lequel est alors intégré le montant octroyé par le Conseil administratif. En fonction des besoins, l'utilisation totale ou partielle de ce montant est soumise à l'approbation préalable de la direction du département des constructions et de l'aménagement et du Conseil administratif.

#### *Groupe 30: Ecoles publiques et parascolaire (Patrimoine administratif)*

N° PFI 030.085.09 Bâtiments scolaires - Ville de Genève  
Etude de sécurisation des accès aux bâtiments

Service bénéficiaire: Service des écoles et institutions pour l'enfance  
Service gestionnaire: Direction du patrimoine bâti

Coût estimé de l'étude	400 000 francs
Coût estimé de l'opération (étude et réalisation)	5 400 000 francs
Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation	2017

Proposition: crédits relatifs au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement  
et à un projet non planifié

Il s'agit de procéder au diagnostic des installations existantes, d'analyser des besoins et de rechercher des propositions de solutions dans un domaine où les technologies évoluent très vite.

*Groupe 70: Sécurité publique (Patrimoine administratif)*

N° PFI –	Rue du Stand 25, Déplacement du poste APM Etude transformation locaux du rez	
Service bénéficiaire:	Service de la sécurité et de l'espace public	
Service gestionnaire:	Direction du patrimoine bâti	
	Coût estimé de l'étude	250 000 francs
	Coût estimé de l'opération (étude et réalisation)	non connu à ce jour
	Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation	au plus tôt en 2016

Il s'agit de procéder à l'étude d'aménagement d'un poste d'agents de police municipaux dans les anciens locaux de la cafétéria de la rue du Stand 25, en remplacement des locaux actuellement utilisés par les APM qui sont loués à un propriétaire privé, sis rue du Stand angle rue du Tir 3. Ce projet permettra le transfert de ce poste APM dans un immeuble propriété de la Ville de Genève.

*Groupe 100: Aménagement du domaine public (Patrimoine administratif)*

N° PFI 100.000.09	Divers lieux Etudes diverses d'aménagement du domaine public 2015/2016	
Service bénéficiaire:	Génie civil	
Service gestionnaire:	Direction des constructions et de l'aménagement	
	Coût estimé des études	100 000 francs

La somme demandée doit permettre de conduire des analyses et des préétudes pour des espaces publics non encore identifiés à ce jour. Ce crédit de peu d'importance permet de faire face à des situations d'urgence, et d'initier des préétudes sans attendre le délais de traitement usuel d'un crédit d'étude. Il est généralement suivi d'un crédit d'étude dans lequel est alors intégré le montant octroyé par le Conseil administratif. En fonction des besoins, l'utilisation totale ou partielle de ce montant est soumise à l'approbation préalable de la direction du département des constructions et de l'aménagement et du Conseil administratif.

N° PFI 101.401.05	Divers ouvrages d'art Inspections 2015	
-------------------	---	--

5358

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)

Proposition: crédits relatifs au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement  
et à un projet non planifié

Service bénéficiaire: Génie civil

Service gestionnaire: Génie civil

Coût estimé de l'étude	250 000 francs
Coût estimé de l'opération	non connu à ce jour
Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation	non connue à ce jour

La Ville de Genève est propriétaire d'une soixantaine d'ouvrages d'art (ponts, passerelles, galeries techniques, etc). Ces ouvrages d'art constituent des infrastructures névralgiques pour le fonctionnement de la ville offrant le plus souvent une liaison entre deux rives, deux quartiers, voire deux communes.

La durée de service de ce patrimoine étant au minimum de cent ans, des inspections périodiques régulières doivent être réalisées afin de surveiller, contrôler et suivre l'évolution de ces ouvrages et entreprendre ou planifier des opérations d'entretien courant ou de rénovation plus conséquente.

Ainsi, conformément aux prescriptions de l'Office fédéral des routes (OFROU), ces ouvrages doivent être inspectés tous les cinq ans, ce qui se traduit chaque année par une douzaine d'inspections.

La présente demande de crédit a pour objectif de satisfaire à cette tâche pour l'année 2015. Ce crédit permettra de financer les inspections et analyses diverses à réaliser pour caractériser l'état de tous ces ouvrages (sondages et prélèvements, inspections visuelles, diagnostic de structure, surveillance de nivellement, contrôles statiques et dynamiques).

N° PFI 102.099.03 Place des Augustins  
Etude d'aménagement de la place

Service bénéficiaire: Génie civil

Service gestionnaire: Aménagement urbain et mobilité

Coût estimé de l'étude	350 000 francs
Coût estimé de l'opération (étude et réalisation)	non connu à ce jour
Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation	2016

La place des Augustins, située dans le quartier de Plainpalais, nécessite une réhabilitation très attendue par les habitants. Jamais rénové depuis sa création en 1943, son aménagement est aujourd'hui désuet et détérioré. Un premier pas a d'ores et déjà été franchi avec l'organisation d'un concours de projets d'aménagement urbain en 2014, financé par la PR-911/8 pour un montant de

Proposition: crédits relatifs au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement  
et à un projet non planifié

90 000 francs. Ce concours a été co-organisé avec la Fédération suisse des architectes-paysagistes et est l'occasion de promouvoir les jeunes professionnels de la branche. Ce lieu, de configuration relativement simple, se prêtait parfaitement à ce type de démarche.

Le présent crédit demandé permettra de financer les études nécessaires au développement du projet lauréat du concours en vue de sa réalisation.

N° PFI 102.605.07	Boulevard de Saint-Georges Etude d'aménagement	
Service bénéficiaire:	Génie civil	
Service gestionnaire:	Aménagement urbain et mobilité	
	Coût estimé de l'étude	350 000 francs
	Coût estimé de l'opération (étude et réalisation)	non connu à ce jour
	Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation	non connue à ce jour

Le boulevard de Saint-Georges, axe du réseau secondaire reliant la place du Cirque et le rond-point de la Jonction, borde le côté sud du futur écoquartier de la Jonction. Il accueille de nombreuses lignes TPG et permet l'accès des véhicules au dépôt de la Jonction.

A l'issue du chantier de l'écoquartier Jonction, le nombre croissant de riverains impliquera une amélioration de la qualité de vie dans le secteur. Le boulevard de Saint-Georges doit faire l'objet d'un projet d'assainissement du bruit routier avant l'échéance 2018. Afin de concilier ces enjeux et offrir un espace public de qualité et sécurisé accessible à tous, l'élaboration d'un projet d'aménagement pour cet axe est nécessaire. Ce dernier devra être étudié en parallèle du projet d'assainissement du bruit routier qui intégrera les nouveaux aménagements proposés.

### Délais de réalisation

Dès le vote des crédits par le Conseil municipal, les services gestionnaires pourront entreprendre les démarches nécessaires pour confier ces études à des mandataires. Suivant l'importance des montants, l'attribution des mandats sera soumise à des procédures de marchés publics différentes.

D'une manière générale, il est prévu d'attribuer les différents marchés courant 2015 pour des durées d'études estimées, selon leur complexité, entre six et dix-huit mois.

Proposition: crédits relatifs au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement  
et à un projet non planifié

### Références au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026

- les études diverses du patrimoine financier 2015 sont prévues dans la planification financière du PFI (N° 010.000.09 – p. 50) pour un montant de 200 000 francs;
- l'étude pour la sécurisation des accès aux bâtiments scolaires est prévue dans la planification financière du PFI (N° 030.085.09 – p. 51) pour un montant de 400 000 francs;
- l'étude d'aménagement du poste APM, sis rue du Stand 25, ne figure pas dans la planification financière du PFI;
- les études diverses d'aménagement du domaine public 2015/2016 sont prévues dans la planification financière du PFI (N° 100.000.09 – p. 59) pour un montant de 100 000 francs;
- l'étude d'inspection de divers ouvrages d'art est prévue dans la planification financière du PFI (N° 101.401.05 – p. 59) pour un montant de 250 000 francs;
- l'étude d'aménagement de la place des Augustins est prévue dans la planification financière du PFI (N° 102.099.03 – p. 60) pour un montant de 350 000 francs;
- l'étude d'aménagement du boulevard de Saint-Georges est prévue dans la planification financière du PFI (N° 102.605.07 – p. 61) pour un montant de 470 000 francs.

### Budget de fonctionnement

Pour chaque crédit de la présente demande, les nouvelles charges ou/et les nouveaux revenus des futurs budgets de fonctionnement sont précisés, dans la mesure du possible, ci-après (hors amortissements).

N° PFI 010.000.09 Divers bâtiments  
Etudes diverses du patrimoine financier 2015

Ce montant concerne des bâtiments qui ne sont pas encore identifiés à ce jour. Une éventuelle incidence sur le budget de fonctionnement ne peut donc pas encore être précisée.

N° PFI 030.085.09 Bâtiments scolaires – Ville de Genève  
Etude sécurisation des accès bâtiments

Les interventions sont prévues sur des bâtiments existants et n'auront probablement aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

N° PFI – Rue du Stand 25, Poste APM  
Etude transformation locaux du rez

Proposition: crédits relatifs au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement  
et à un projet non planifié

Les travaux sont prévus dans un bâtiment existant et n'auront probablement aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

N° PFI 100.000.09 Divers lieux  
Etudes diverses d'aménagement du domaine public  
2015/2016

Ce montant concerne les besoins qui ne sont pas encore connus à ce jour. Une éventuelle incidence sur le budget de fonctionnement ne peut donc pas encore être précisée.

N° PFI 101.401.05 Divers ouvrages d'art  
Inspections 2015

Ces expertises n'auront aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

N° PFI 102.099.03 Place des Augustins  
Etude d'aménagement de la place

Ce projet n'aura aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

N° PFI 102.605.07 Boulevard de Saint-Georges  
Etude d'aménagement

Les éventuelles incidences sur le budget de fonctionnement seront précisées au moment de la définition du ou des crédits de réalisation.

### **Charges financières annuelles**

Pour chaque étude suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, chaque étude sera amortie en trois annuités.

### **Services gestionnaires et bénéficiaires**

Les services gestionnaires des crédits d'études sont:

- la Direction des constructions et de l'aménagement (DCA);
- la Direction du patrimoine bâti (DPBA);
- le Service du génie civil (GCI);
- le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM).

Les bénéficiaires de ces crédits sont les autres services de l'administration municipale propriétaires ou utilisateurs des objets concernés. Chaque objet est détaillé pour lui-même (voir plus haut ou dans l'annexe N° 2).

Proposition: crédits relatifs au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement  
et à un projet non planifié

### Conclusion

La présente demande donne au Conseil administratif les moyens nécessaires pour conduire à leur terme les études de quatre objets retenus dans le 10<sup>e</sup> PFI et d'un projet non planifié, ainsi que la possibilité de faire face aux requêtes imprévues, et ceci pour les études à engager durant l'année 2015.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à voter le projet de délibération ci-après:

### PROJET DE DÉLIBÉRATION

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit total de 1 900 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 2015, pour six projets inscrits au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026 et un nouveau projet non planifié, soit:

- 200 000 francs pour les études diverses du patrimoine financier 2015;
- 400 000 francs pour l'étude pour la sécurisation des accès aux bâtiments scolaires;
- 250 000 francs pour l'étude d'aménagement du poste APM, sis rue du Stand 25;
- 100 000 francs pour les études diverses d'aménagement du domaine public 2015-2016;
- 250 000 francs pour l'étude d'inspection 2015 de divers ouvrages d'art;
- 350 000 francs pour l'étude d'aménagement de la place des Augustins;
- 350 000 francs pour l'étude d'aménagement du boulevard de Saint-Georges.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 900 000 francs.

*Art. 3.* – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratifs ou financiers, sui-

Proposition: crédits relatifs au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement  
et à un projet non planifié

vant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en trois annuités.

*Annexes mentionnées (1 et 2)*

*Abréviations utilisées dans le tableau annexé:*

DPBA Direction du domaine bâti  
DCA Direction du département des constructions et de l'aménagement  
ECO Service des écoles et institutions pour l'enfance  
GCI Service du génie civil  
GIM Gérance immobilière municipale  
SAM Service de l'aménagement urbain et de la mobilité  
SEEP Service de la sécurité et de l'espace public

Ville de Genève  
Département des constructions et de l'aménagement

## PRINCIPES RELATIFS AUX CRÉDITS DE PRÉÉTUDES ET D'ÉTUDES D'UNE OPÉRATION DE CONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT

### A. Généralités

En principe, lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser (totalité de l'opération) est supérieur à 10 millions de francs, la demande présentée correspond à des prestations de **préétude**, soit la phase d'avant-projet uniquement. Par la suite, un crédit d'**étude** devra être déposé pour la phase du projet définitif jusqu'à l'appel d'offre.

Pour assurer le bon démarrage de certains projets, une phase préalable doit être prévue pour un concours d'architecture, public, restreint, sur invitation, etc. Ces concours peuvent être organisés dans le but d'obtenir des propositions de solutions. Pour le maître de l'ouvrage, le concours représente un moyen d'obtenir un projet de haute qualité et de trouver le partenaire pour la réalisation de ce projet (règlement SIA 142). Il se caractérise également par son aptitude à fournir un projet optimal sur le plan de la créativité, de la technique et de l'économie. Le financement des concours est contenu dans la demande présentée.

D'autre part, lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est inférieur à 10 millions de francs, la demande présentée correspond à des prestations **d'études**, soit les phases d'avant-projet et de projet définitif, jusqu'à l'appel d'offre.

Ces crédits constituent une partie des prestations des mandataires qui viennent ensuite en déduction du crédit de construction.

### B. Prestations des mandataires

Le tableau ci-dessous illustre les différentes phases d'une opération :

	Phases	Prestations	Coût de l'objet	
			< 10 mios	> 10 mios
1	<b>Définition des objectifs</b>	11. Enoncé des besoins, approche méthodologique	<i>Crédit d'étude</i>	<i>Crédit de préétude</i>
2	<b>Etudes préliminaires</b>	21. Définition de l'objet, étude de faisabilité		
		22. Procédure de choix de mandataires		
3	<b>Etude du projet</b>	31. Avant-projet		<i>Crédit d'étude</i>
		32. Projet de l'ouvrage, devis général		
		33. Procédure de demande d'autorisation		
4	<b>Appel d'offres</b>	41. Appels d'offres, comparaisons des offres, propositions d'adjudication		

Proposition: crédits relatifs au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement  
et à un projet non planifié

Les frais d'études correspondent non seulement aux honoraires des prestations fournies par les mandataires architectes, mais également à ceux des mandataires spécialisés, ingénieurs civils, géomètres, géotechniciens, ingénieurs spécialistes, sanitaires, chauffagistes, électriciens et autres.

Depuis le 27 février 2008, le Conseil administratif a décidé d'inclure dans les crédits d'études, les coûts nécessaires à la préparation de l'exécution des travaux. Cette mesure représente un engagement financier supplémentaire d'environ 10% à 15 % du montant des honoraires, soit environ 1% à 2 % du montant total de l'ouvrage. Cette mesure permet de réduire le délai entre le vote du crédit de réalisation des travaux et le démarrage du chantier, avec l'objectif suivant : ouverture du chantier dès le délai référendaire écoulé, soit environ un ou deux mois après le vote.

Les études terminées, le solde des prestations relatives à la réalisation de l'objet fera alors partie des honoraires figurant dans la demande de crédit de construction. Ces prestations sont :

<b>5</b>	<b>Réalisation de l'opération</b>	51. 52. 53.	Projet d'exécution Exécution de l'ouvrage Mise en service, achèvement	<i>Crédit de réalisation</i>	<i>Crédit de réalisation</i>
----------	-----------------------------------	-------------------	---	------------------------------	------------------------------

Dans le cadre des études, les divers mandataires spécialistes sont engagés au fur et à mesure de leur avancement, en fonction de l'évolution et de l'importance de l'objet à réaliser.

En matière d'aménagement urbain, les prestations concernent, généralement, l'avant-projet et le projet de l'architecte, ainsi que les prestations de conseil de l'ingénieur civil. Dans certains cas, peuvent s'ajouter un géomètre ou un ingénieur en transports.

Ensuite, la phase d'exploitation relève des prestations qui sont prises en charge par les services de l'administration municipale dans le cadre de leurs compétences respectives.

<b>6</b>	<b>Exploitation</b>	61. 62.	Fonctionnement Maintenance	<i>Budget de fonctionnement</i>	<i>Budget de fonctionnement</i>
----------	---------------------	------------	-------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

### C. Calcul estimatif des honoraires

Selon la réglementation sur les marchés publics, les prestations des architectes sont généralement mises en concurrence; les honoraires sont calculés par rapport à des tarifs horaires et au nombre d'heures nécessaire pour réaliser la prestation, laquelle dépend de la nature et du coût de l'ouvrage.

Les tarifs édités annuellement par la Ville de Genève, basés sur ceux de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KBOB, servent de base pour l'estimation du montant des honoraires.

Proposition: crédits relatifs au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement  
et à un projet non planifié



Annexe N° 2

Service			Localisation & Libellé	Etudes		Réalizations		Totaux par opération (CHF brut)
Gestionnaire	Bénéficiaire	Groupe		N° PFI	Coût estimé CHF	N° PFI	Coût estimé CHF	
<b>10 Logements</b>								
1	DCA	GIM	<b>Divers bâtiments</b> Etudes diverses du patrimoine financier 2015	010.000.09	<b>200'000</b>	-	non connu à ce jour	
<b>30 Ecoles publiques et parascolaire</b>								
2	DPBA	ECO	<b>Bâtiments scolaires - Ville de Genève</b> Etude réalisation de sécurisation des accès aux bâtiments	030.085.09	<b>400'000</b>	030.085.10	5'000'000	5'400'000
<b>70 Sécurité publique</b>								
3	DPBA	SEEP	<b>Rue du Stand 25, Déplacement du poste APM</b> Etude transformation locaux du rez	-	<b>250'000</b>	-	non connu à ce jour	
<b>100 Aménagement du domaine Public</b>								
4	DCA	GCI	<b>Divers lieux</b> Etudes diverses d'aménagement du domaine public 2015/2016	100.000.09	<b>100'000</b>	-	non connu à ce jour	
5	GCI	GCI	<b>Divers ouvrages d'art</b> Inspections 2015	101.401.05	<b>250'000</b>	-	non connu à ce jour	
6	SAM	GCI	<b>Place des Augustins</b> Etude d'aménagement de la place	102.099.03	<b>350'000</b>	-	non connu à ce jour	
7	SAM	GCI	<b>Boulevard Saint-Georges</b> Etude d'aménagement	102.605.07	<b>350'000</b>	-	non connu à ce jour	
				<b>Total</b>	<b>1'900'000</b>			

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé à la majorité de renvoyer directement cette proposition à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté par 62 oui contre 1 non (3 abstentions).

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

- 7. Proposition du Conseil administratif du 10 mars 2015, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29950-213, situé entre les routes de Meyrin et des Franchises, de l'avenue Edmond-Vaucher et de la rue Edouard-Rod, feuilles 52 et 53, section Petit-Saconnex du cadastre communal, des mutations parcellaires nécessaires à la mise en œuvre du plan localisé de quartier, selon les deux tableaux de mutations provisoires N°s 3 et 4/2014, établis par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel et de la contrepartie de 456 400 francs en faveur de la Ville de Genève, en découlant, concernant les parcelles N°s 4505 (école des Franchises), 3911 (DDP SCHG) et 4279 (école de Vieusseux) de Genève, section Petit-Saconnex, propriétés privées de la Ville de Genève, de la modification puis de la radiation du droit de superficie au bénéfice de la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG), droit distinct et permanent, DDP N° 4036 échéant au 30 avril 2028 situé sur la parcelle N° 3911 de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée de la Ville de Genève, de l'octroi de deux droits de superficie pour chacun des bâtiments à construire, en faveur de la SCHG sur la parcelle N° 3911 (futurs parcelles N°s 5583 et 5621) de Genève, section Petit-Saconnex, propriétés privées de la Ville de Genève, de la constitution d'une servitude de superficie en sous-sol relative à l'implantation du parking en faveur de la SCHG, localisé dans le plan localisé de quartier sous la parcelle N° 3911 de Genève, section Petit-Saconnex, soit les futures parcelles N°s 5583 et 5621 mêmes commune et section, propriétés privées de la Ville de Genève (PR-1123).**

A l'appui de sa demande, le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-dessous.

## **Exposé des motifs**

### *Généralités*

La Société coopérative d'habitation Genève (SCHG), d'entente avec l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées (FLPAI), entend promouvoir le développement urbain du périmètre Vieusseux-Villars-Franchises, compris entre la route de Meyrin, la route des

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

Franchises, la rue Edouard-Rod et l'avenue Edmond-Vaucher, sur le territoire de la Ville de Genève, secteur Petit-Saconnex, et y réaliser au moins 550 nouveaux logements. A cet effet, elle a organisé un concours d'urbanisme pour obtenir des propositions de morphologie bâtie, d'espaces publics et de typologies de logements.

Le projet lauréat de cette procédure a servi de base à l'élaboration du présent projet de plan localisé de quartier (PLQ).

*La situation actuelle*

Le périmètre Vieux-Villars-Franchises représente un important potentiel pour la réalisation de nouveaux logements, d'une série d'équipements publics et d'espaces collectifs de qualité.

Caractérisé par deux types d'urbanisation marquant des périodes distinctes, celle des années 1930, élaborée à partir des plans Braillard, et celle des années 1970, caractérisée par une rupture radicale, urbanistique et morphologique avec la précédente, le quartier est aujourd'hui au bénéfice d'une vie locale importante avec, pour ses habitants, un sentiment d'identité et d'appartenance fort, qui, malgré les transformations subies, se poursuit encore aujourd'hui.

Composant avec la topographie naturelle du site, l'urbanisation des années 1970 agit sur trois niveaux, avec un sous-sol accueillant les circulations et les stationnements, un niveau de rez-de-chaussée accueillant des activités, et un niveau supérieur accueillant les entrées d'immeubles.

Ce quartier, hétérogène en termes d'architecture et d'urbanisme, présente une certaine unité liée à ses habitants et ses usagers. La présence d'un EMS, de logements pour personnes âgées, de logements coopératifs mêlés à des groupes scolaires du cycle primaire comme du cycle secondaire, en font un lieu de mixité générationnelle particulier. Ce quartier à l'apparence banale est animé d'une vie sociale développée et d'une forme d'attachement identitaire de ses habitants.

Plusieurs études ont démontré la capacité du secteur à permettre une évolution urbaine ayant pour objectif de créer un nombre important de logements à proximité directe du centre urbain dense et également de mieux relier cette portion du territoire genevois au contexte environnant.

Le projet lauréat du concours a été choisi en raison de sa grande homogénéité et renforce la cohérence et l'identité urbanistique générale de l'ensemble du site tout en assurant les relations avec tous les quartiers voisins.

Le projet procède par extension du principe morphologique existant en disposant une série de «périmètres-virgule» qui organisent le site en cinq secteurs: un

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

espace central, qui requalifie le cœur du quartier, et quatre espaces périphériques, qui dialoguent avec les différentes limites du site.

Le rapport avec la route de Meyrin s'établit au travers d'un grand parc arboré qui permet la transition topographique et qui gère l'éloignement des bâtiments à la rue. Ce traitement prend en compte la forte particularité paysagère de ce segment de la route de Meyrin, situé entre le carrefour du Bouchet et le resserrement bâti en aval qui annonce la rue de la Servette.

Sur la route des Franchises, l'espace dégagé articule la transition avec le parc des Franchises. Un périmètre pour un bâtiment «rotule» marque une des entrées au quartier qui se prolonge par un traitement de l'axe qui traverse la plate-forme existante.

Sur Edouard-Rod, la préservation du parc est agrémentée d'un périmètre destiné aux équipements de la Ville de Genève et marque la volonté d'un décentrement des programmes d'équipement public sur le site, favorisant un rapprochement et une articulation avec les quartiers voisins.

Le secteur en question peut accueillir, après démolition des immeubles issus du plan Braillard et la construction de nouveaux édifices, au minimum 69 000 m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces brutes de plancher hors sol.

Le quartier se trouve être actuellement au centre-ville, à dix minutes en transports collectifs à la fois de l'aéroport et du pont du Mont-Blanc. Le quartier, conçu à une époque où l'on séparait strictement les voitures des piétons, demeure un lieu calme dans un cadre de verdure.

Le périmètre concerné bénéficie d'une excellente accessibilité, tant pour les transports publics que pour les piétons et deux-roues, ainsi que pour le trafic individuel motorisé. De plus, il se situe dans un environnement proche, dominé par la présence d'acteurs publics, notamment l'Etat de Genève et la Ville de Genève, avec des projets de développement en cours.

### *Données foncières*

Situé à l'ouest du territoire communal de la Ville de Genève, jouxtant un des axes majeurs de l'agglomération, la route de Meyrin, le site réunit plusieurs atouts pouvant favoriser un développement à la fois efficace et coordonné:

- il représente une surface de 108 100 m<sup>2</sup> (sans la parcelle privée N° 4504, sur laquelle est situé le bâtiment Swisscom, et les routes la bordant, mais y compris la zone des équipements scolaires de la Ville de Genève), situé en zone de développement 3 depuis le 7 avril 1967;

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

- la SCHG est propriétaire d'environ 68 677 m<sup>2</sup> (parcelles numérotées 2333, 2336, 3910, 3961, 3962, 3979, 3980, 4013, 4014, 4087, 4088, 4244, 4278, 4434, 4436 et 4482) étant au bénéfice:
  - d'un droit de superficie sur la parcelle n° 3911, propriété de la Ville de Genève, d'une surface d'environ 10 169 m<sup>2</sup>;
  - d'un droit de superficie sur la parcelle n° 4437, propriété de la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées (FLPAI), d'une surface de 3905 m<sup>2</sup>;
- la Ville de Genève est propriétaire de 28 759 m<sup>2</sup> (parcelles numérotées 3911, 4279, 4505 et 4689);
- la FLPAI est propriétaire d'environ 11 371 m<sup>2</sup> (parcelles numérotées 4438, 4437, 5396 et 5397).

#### *Bref historique récent concernant le tissu urbain du périmètre*

Divers plans d'aménagement urbains ont été proposés pour ce périmètre, et ont ainsi mis en évidence les enjeux et les potentiels d'évolution de Vieusseux-Villars-Franchises. L'une des perspectives visées figurait dans le rattachement du périmètre au-delà de la route de Meyrin.

Le plan d'aménagement de la région de 1961 explore le thème des barres d'habitation implantées parallèlement, perpendiculairement ou en ligne brisée. L'usage de la voiture était à l'époque valorisé, le réseau routier était très dense, la rue Edouard-Rod s'étant alors développée en axe primaire.

Ce plan était également caractérisé par un enchaînement d'espaces verts publics le long du chemin des Crêts. La suppression de la totalité du tissu pavillonnaire a été engagée au profit de grands ensembles sous forme de barres disposées dans des espaces semi-publics.

Tant le plan de 1961 que celui de 1963 traitent de manière conjointe la densification de part et d'autre de la route de Meyrin.

Le plan de 1976 proposait un développement des cités (Vieusseux, Franchises, Villars) en forme d'éventail, imaginé par Maurice Braillard, mettant en évidence une dissociation claire entre les réseaux piétonniers, ainsi qu'une continuité avec le chemin des Crêts.

Finalement, le plan Marais datant de 1963 a constitué la base sur laquelle s'est décliné le plan du service de l'aménagement de 1981, le bâtiment de Swisscom tire d'ailleurs son implantation de cette version.

Le cadastre de 1989 montre une étape intermédiaire de la démolition et reconstruction de la cité. Le cœur est aménagé d'après une logique d'ensemble

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

(non finalisée) de système rayonnant autour d'un espace commercial. Le réseau de distribution prévu avec la composition du bâti en éventail disparaît, la relation entre la cité et la rue Ernest-Pictet également. Les bâtiments de la cité Villars sont maintenus dans leur ensemble, implantés dans un environnement relativement paysager.

Depuis, l'évolution du périmètre a suivi la concrétisation du PLQ en vigueur, et a vu notamment la construction du bâtiment de l'EMS, dont l'accès se fait depuis la route des Franchises.

*Les objectifs*

*Utiliser rationnellement le sol*

La zone de développement 3 a été promulguée en 1967 et le plan de quartier N° 25772 a été adopté le 26 mars 1968. Seule la partie des bâtiments longeant la rue Edouard-Rod a été réalisée selon ce plan de quartier. Le reste des immeubles datant de 1940, dont la démolition est prévue par le PLQ N° 25772, est encore en place aujourd'hui avec un faible indice d'utilisation du sol (env. 0,5). Cette faible densité va notamment à l'encontre des principes de l'aménagement du territoire qui disposent d'orienter le développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti et de créer un milieu bâti compact (art. 1 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979).

*Mettre à disposition des nouveaux logements*

Le projet propose une densification des terrains afin de participer à l'effort de promotion du logement dans un contexte de très grave pénurie. A cet égard, il ne fait nul doute que cet objectif apparaît comme étant d'un intérêt public prépondérant. L'indice d'utilisation du sol (1.75 sans les parcelles des équipements scolaires de la Ville de Genève) correspond aux indices usuels de la zone de développement 3.

*Urbaniser à proximité des transports en commun et des services*

Le site donne d'ores et déjà accès à de nombreux services et aux lignes des TPG.

*Préserver le patrimoine bâti et paysager*

Le parti proposé vise à prendre en compte les lignes de force paysagères du site et notamment le cordon boisé longeant la rue Edouard-Rod, les transparences visuelles à assurer à travers le site, la relation à la route de Meyrin et au parc des Franchises, ou encore l'intérêt de créer un espace central structurant.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

*Aménager sous l'angle du développement durable en satisfaisant aux trois piliers du développement durable*

- économique: en soutenant la construction de logements en plein centre-ville, dans un périmètre doté d'infrastructures préexistantes, et en augmentant le bassin de population pour les commerces et les services existants;
- social: en offrant des logements confortables et en contribuant à l'offre d'habitations supplémentaires à l'échelle de la Ville et du Canton;
- environnemental: en créant de vastes espaces verts dont une partie en gestion extensive, en préservant le patrimoine bâti, paysager et en utilisant de manière optimale les ressources énergétiques.

*Créer des espaces publics de qualité et attrayants*

La qualité d'un aménagement tient bien sûr à son bâti mais également aux espaces non bâtis connexes offerts aux usagers. Il s'agit de favoriser une appropriation optimale des espaces publics ou semi-publics en misant sur un urbanisme de qualité dont le règlement spécifique assure le respect lors de la construction et de l'exploitation.

## **Le projet d'urbanisation**

*Un projet exemplaire*

La forme urbaine du bâti retenu, des «barres pliées», procède par continuité du bâti existant issu du PLQ N° 25772, et définit précisément des poches d'espaces verts et minéralisés pour les habitants, tout en offrant une densité rationnelle (IUS: 1,75) pour la zone de développement 3, grâce à l'usage de gabarits plus importants mais mesurés. Les circulations autour des bâtiments sont fluides et nombreuses, offrant de multiples échappées. Le traitement des espaces extérieurs fera l'objet d'une attention particulière.

*Les constructions*

Les sept bâtiments projetés comptent six à neuf étages sur rez. Ils permettront la réalisation d'environ 69 270 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher (soit environ 614 logements).

La forme urbaine retenue pour les bâtiments A à F implique majoritairement des typologies traversantes offrant des dégagements lointains et alternés côté espaces verts ou côté esplanade centrale. Les études des typologies possibles ont démontré que les critères des logements sociaux étaient respectés.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

La forme urbaine en «plot» du bâtiment G de type Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) de la FLPAI permet de créer un puits de lumière central avec des coursives de distribution offrant des espaces de rencontre aux habitants, tout en amenant de la lumière naturelle à tous les étages. Les appartements en angle dégagent des vues nombreuses et variées.

Les rez-de-chaussée mettent à disposition des espaces pour des activités et des locaux associatifs, assurant ainsi la pluralité des usages et une plus grande ouverture du quartier sur l'extérieur.

#### *Le concept paysager et les espaces publics*

Le projet proposé est fondé sur un concept paysager fort qui fait explicitement référence à la notion de «parc habité» et «d'esplanade».

L'esplanade centrale constitue l'espace public majeur du quartier et structure son urbanisation et son aménagement. Sa destination est publique. Elle est composée de jardins à thèmes et d'espaces de rencontre ou de jeux.

Les poches plantées contribuent à la valorisation du cadre de vie du quartier et participent à la création de l'identité du «parc habité», qui offre les dégagements nécessaires entre les bâtiments. De vocation collective, il permet de mettre à disposition des habitants des espaces libres, avec des arbres à grand développement, indispensables au délassement, aux rencontres et aux activités de plein air. Il garantit les ouvertures et les vues sur le paysage (proche et lointain).

#### *Le règlement de quartier*

Le règlement de quartier, faisant partie intégrante du PLQ, fixe clairement la destination et l'usage des espaces, de manière à garantir un développement harmonieux du quartier sur la durée, bien que toutes les constructions ne se fassent pas au même moment.

#### *Les accès*

La problématique des accès au site a été étudiée de manière approfondie par la Direction générale des transports (ci-après DGT) et les Services de la Ville de Genève. Un mandat à un bureau d'ingénieurs en transports a été attribué. Ces réflexions ont permis de quantifier les flux de véhicules attendus tout en prenant en compte la question des circulations piétonnes et cyclables.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

Les grandes modifications par rapport à l'état actuel sont:

- la suppression de la circulation en surface sur tout le site, favorisant ainsi la mobilité douce dans le quartier;
- la mise en souterrain de l'ensemble des stationnements (environ 1500 places), hormis les 190 places visiteurs. Ce dimensionnement correspond à la réglementation actuellement en vigueur à Genève;
- le maintien d'un seul accès sur la route des Franchises (au lieu de quatre actuellement), en plus de l'accès ponctuel (riverain) devant le bâtiment le plus au sud (pour les besoins de l'EMS). Cet accès principal, supportant environ 60% du trafic généré par le projet, n'est pas encore positionné avec précision, étant fortement dépendant de la structure des futurs bâtiments et du tracé de la future voie souterraine notamment;
- le maintien des deux accès aux stationnements sur la rue Edouard-Rod.

*Le stationnement*

Le nombre de places de stationnement des voitures pour les logements a été déterminé en application des ratios visés par l'art. 5 al. 1 du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés, du 23 juillet 2008 (RSG L 5 05.10; ci-après RPSFP), pour le secteur IV, à savoir, pour les habitants, 1,0 place minimum pour 100 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher (SBP) et, pour les visiteurs, 0,1 place minimum pour 100 m<sup>2</sup> de SBP. L'ensemble des places pour les résidents est prévu en sous-sol. Les places pour les visiteurs sont localisées en surface, à proximité des accès aux parkings souterrains. Des places pour deux-roues sont également prévues et judicieusement localisées, à proximité des entrées des bâtiments.

Enfin, le nombre de rampes d'accès aux places en sous-sol est réduit à trois, dont deux existantes et un nouvel accès sur la route des Franchises.

*L'environnement*

*La faune*

Un rapport d'impact sur l'environnement (RIE), 1<sup>re</sup> étape, a été réalisé par un ingénieur spécialisé. Le périmètre du présent projet de PLQ ne présentant aucun enjeu important pour la faune, les impacts de la phase de réalisation et d'exploitation sont jugés non significatifs. Cette évaluation pourrait être légèrement modifiée par les précisions à apporter dans le cadre des RIE2.

La réalisation de ce projet est l'occasion de mettre en place des mesures favorables pour certaines espèces urbaines dignes d'intérêt (avifaune et chirop-

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

tères, voire invertébrés). Il propose d'envisager une gestion extensive de certains espaces verts afin de favoriser la faune locale.

### *Les arbres*

Un relevé dendrologique des arbres existants a été établi par un architecte paysagiste selon les différentes catégories validées par la Direction générale de la nature et du paysage afin de proposer un projet qui tienne compte du patrimoine arboré. Ce relevé a montré notamment que le cordon boisé longeant la rue Edouard-Rod méritait d'être préservé.

### *La flore*

De très vastes espaces verts permettront l'installation de la flore indigène. Le plan d'aménagement paysagé (PAP) spécifique au PLQ détaille précisément les surfaces et leur mise en œuvre.

### *L'énergie*

Un concept énergétique pour l'ensemble du périmètre a été pensé par un ingénieur spécialisé en collaboration avec l'Office cantonal de l'énergie (ci-après OCEN) et les Services industriels de Genève (SIG). La centrale thermique du périmètre est déjà reliée au réseau CàD (chauffage à distance) et les nouveaux bâtiments seront raccordés à la centrale thermique par un réseau de chauffage à distance. Les études ont montré l'intérêt de valoriser la ressource géothermique via des pompes à chaleur. Il sera également possible d'activer les ressources solaires par la mise en place d'installations solaires en toitures.

### *Les nuisances sonores liées au trafic*

Une étude acoustique a été réalisée par un ingénieur acousticien avec les conclusions suivantes:

- le degré de sensibilité au bruit du périmètre devrait passer dans son intégralité en DSII;
- les bâtiments les plus proches de la route de Meyrin et de la route des Franchises seront alors en dépassement des valeurs limites d'immission. Des mesures de protection de nature typologiques et architecturales, au sens de l'art. 31 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), du 15 décembre 1986, devront donc être prises;
- les accès au parking souterrain respectent les exigences de l'OPB.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

### *Gestion de l'eau*

Un schéma directeur de gestion et évacuation des eaux a été réalisé par un ingénieur spécialisé avec les conclusions suivantes:

- amélioration significative des systèmes d'assainissement du secteur par rapport à la situation existante, notamment grâce à la mise en séparatif de l'ensemble du périmètre;
- après contrôle et analyse, le taux d'imperméabilisation futur est n'est pas augmenté de manière significative: il est de 0,61 avec le nouveau projet d'aménagement;
- le maintien du coefficient de ruissellement garantit une cohérence globale sur les hypothèses prises dans le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). De ce fait, aucune modification du système d'assainissement n'est nécessaire à l'extérieur du quartier Genève-Petit-Saconnex.

### *Concertation et processus*

Ce projet, qui a reçu l'appui et les encouragements de l'Etat, a fait l'objet de nombreuses études à moyen et court terme, notamment dans le cadre d'une étude de faisabilité développée par le bureau A3 Architectes avant 2010. En parallèle, les locataires habitant le périmètre ont eu l'occasion de participer à toute l'évolution du projet, et ce jusqu'à présent, par le biais de diverses communications et assemblées. D'ailleurs, début 2011, la participation massive des sociétaires à l'assemblée générale extraordinaire de la SCHG a démontré l'intérêt que le projet Vieusseux-Villars-Franchises a suscité.

En mars 2011, une étude à l'initiative de l'Etat et de la Ville de Genève, orientée sur les perspectives d'évolution du périmètre, a fait l'objet d'un rapport élaboré par le bureau MID architecture Sàrl, en concertation avec le groupe de suivi composé également de représentants de la SCHG et de la FLPAI, appuyés par des mandataires. Cette initiative n'a pu aboutir, la Commission cantonale d'urbanisme ayant émis un préavis défavorable puisque la proposition n'a pas donné satisfaction quant à son implantation, son gabarit, le traitement de la mobilité douce et des aménagements extérieurs.

Suite à cet échec, la SCHG a décidé de prendre les choses en main, en lançant en mai 2011 un concours d'urbanisme, en association avec l'Etat et de la Ville de Genève, en vue d'aboutir à une meilleure approche de l'ensemble du périmètre. Le respect de la norme SIA 142 aurait pu permettre de renoncer à l'établissement d'un PLQ, en vertu de l'article 2 al. 2 lit. e de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) du 29 juin 1957. Un comité de pilotage avait été constitué en vue de superviser cette initiative.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

Par ailleurs, le processus de concours s'inscrivait pleinement dans une démarche de priorisation des grands projets du Canton de Genève, selon la volonté formulée en 2012 par la délégation du Conseil d'Etat aux transports et à l'aménagement du territoire (DELTA). Le principal objectif de cet engagement visait à favoriser une méthodologie de concertation avec les communes et les milieux concernés, au travers notamment du projet stratégique de développement (PSD) de Châtelaine, à proximité du projet en question.

En octobre 2011, la Ville, qui a reconnu que le concours représentait une méthode dynamique permettant de comparer plusieurs approches, a considéré que la complexité du périmètre nécessitait une concertation dans le cadre exclusif de l'élaboration d'un PLQ fondé sur l'image du projet lauréat, instrument légal de planification qui intègre dans son processus d'adoption différentes opportunités pour les intéressés de s'exprimer (en vertu de la LGZD et de son règlement d'application).

### *Conclusion*

Le périmètre Vieusseux-Villars-Franchises, en raison de sa situation privilégiée, représente une opportunité incontestable pour une urbanisation novatrice. Le projet lauréat du concours, qui avait fait l'unanimité du jury de par son approche quant aux enjeux à considérer, constitue la base du présent projet de PLQ. Il participe à l'amélioration de la situation sur le marché du logement en offrant une nouvelle image bâtie, forte d'une vraie mixité sociale. Immérgé dans des espaces publics et semi-publics de grande qualité, ce projet contribue de surcroît à apporter une réelle plus-value en termes d'énergie et de gestion des espaces verts.

### **Commentaires du Conseil administratif**

Les terrains concernés par ce projet sont aux mains de trois propriétaires: la Société coopérative d'habitation Genève (ci-après SCHG), la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées (FLPAI) et la Ville de Genève qui est propriétaire d'une parcelle de 10 168 m<sup>2</sup> sur laquelle la SCHG est bénéficiaire d'un droit distinct et permanent (DDP).

La SCHG a déposé en 2010 une demande de renseignements (DR) portant sur la construction d'un bâtiment jouxtant un bâtiment existant sur la parcelle N° 4278. Avant de statuer sur cette requête, il a paru nécessaire de disposer d'une vision globale du périmètre, raison pour laquelle le Canton a lancé, en collaboration avec la SCHG et la Ville, une étude en vue d'une image directrice en 2011.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

Cette image, n'ayant pas reçu un accueil favorable à la Commission cantonale d'urbanisme, n'a pas abouti. Elle a cependant permis de mettre en évidence un potentiel important de développement.

La SCHG, propriétaire de la plus grande partie du périmètre, a donc décidé de lancer un concours d'architecture (norme SIA 142) en 2012 afin de définir une vision du périmètre. La Ville et la FLPAl ont participé au jury du concours. La Ville a pu intégrer au programme les équipements publics nécessaires au développement du présent projet et du quartier dans un sens plus large.

Le projet de PLQ soumis à votre Conseil est un projet qui répond au renouvellement nécessaire des immeubles actuels vétustes en proposant 300 logements supplémentaires et qui offre la possibilité d'améliorer le niveau de l'équipement du quartier. Il répond à l'objectif prioritaire de la Ville de Genève de construire du logement à loyer bon marché conformément au plan directeur communal adopté en 2009. Par conséquent le Conseil administratif le soutient entièrement.

Il reste cependant quelques aspects dont certains devront trouver leur solution avant l'adoption du PLQ par le Conseil d'Etat.

### **Les points fonciers**

#### *A – Mutations parcellaires*

La mise en œuvre de ce projet nécessite des modifications du parcellaire actuel. Ces échanges étaient prévus dans le programme et cahier des charges du concours qui stipulait que «l'ensemble des acteurs concernés par le présent concours (SCHG, Ville de Genève et FLPAl) s'engagent à procéder à d'éventuels échanges, remaniements parcellaires, cessions nécessaires de terrains ou de droits à bâtir, qui seraient rendus nécessaires par le résultat du concours».

La réalisation des bâtiments implique divers échanges et cessions entre la SCHG et la Ville de Genève, formalisés par les TM 3 et 4 de 2014 réalisés par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel. Les dossiers de mutations présentés sont provisoires et sont susceptibles d'ajustements en fonction de l'évolution des constructions sur la base des autorisations de construire en force.

Actuellement les parcelles N<sup>os</sup> 3911, 4279 et 4505, propriétés privées de la Ville de Genève, totalisent 28 758 m<sup>2</sup>.

#### *Secteur logement – parcelles VG 4505 et 3911 (futurs 5584, 5583 et 5621)*

Suite aux remaniements nécessaires pour l'implantation des bâtiments prévus par le concours, les parcelles propriété de la Ville de Genève dans le secteur

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

logement totaliseront environ 24 469 m<sup>2</sup> soit une différence d'environ 432 m<sup>2</sup> en moins.

Par ailleurs, le PLQ prévoit une répartition des droits à bâtir qui ne correspond pas exactement à la répartition foncière actuelle. En effet, le bâtiment A, qui sera développé par la SCHG sur sa parcelle comprend 652 m<sup>2</sup> de droits à bâtir issus des parcelles dont la Ville de Genève est propriétaire.

Il est prévu que les modifications parcellaires et le rachat des droits à bâtir de la Ville de Genève par la SCHG fassent l'objet d'une contrepartie financière forfaitaire de 456 400 francs. Son calcul correspond au solde de droits à bâtir de la Ville de Genève attribués au bâtiment A, soit 652 m<sup>2</sup> × 700 francs. Ce montant sera versé par la SCHG à la Ville de Genève au moment de l'entrée en force de l'autorisation de construire pour le bâtiment A.

#### *Secteur école de Vieusseux – parcelle VG 4279 (future 5581)*

La SCHG cédera gratuitement à la Ville de Genève des surfaces de terrains supplémentaires, soit environ 1669 m<sup>2</sup> pour la réalisation d'équipements publics à proximité de l'école Vieusseux.

#### *B – Modification et radiation du DDP N°4036 – constitution de deux nouveaux DDPs*

Le DDP N° 4036 octroyé par la Ville de Genève à la SCHG échoit au 30 avril 2028. Le type de logement qui y a été réalisé à l'époque (1950) est l'équivalent du HBM actuel.

Le Conseil administratif s'est engagé à renouveler le DDP au bénéfice de la SCHG. Le projet de PLQ entraîne l'augmentation des droits à bâtir et une valorisation de la parcelle 3911 propriété de la Ville avec un rendement nettement supérieur des futurs bâtiments B et C au bénéfice de la SCHG.

Concrètement, la construction des bâtiments B et C sur la parcelle 3911/Petit-Saconnex se fera par étapes, ce qui implique tout d'abord la modification du DDP actuel de manière à tenir compte du phasage des constructions, puis in fine sa radiation. Ensuite, deux DDPs seront constitués: le premier pour le bâtiment B sur la future parcelle 5621 et le second pour le bâtiment C sur la future parcelle 5583. Ils seront conditionnés à l'entrée en force des autorisations de construire y relatives.

Ainsi, les étapes foncières seront les suivantes:

- le DDP actuel sera modifié puis radié en fonction du phasage des futures constructions, La rente en vigueur sera modifiée en fonction de la démolition des bâtiments actuels;

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

- deux nouveaux DDP seront constitués et octroyés à la SCHG, avec les modalités suivantes:
  - but: construire et gérer des immeubles de logements sociaux pérennes de type HBM ou équivalent;
  - durée de cent ans au maximum;
  - calcul de la rente: le montant de la rente foncière sera calculé en fonction des surfaces brutes de plancher finales au prix admis par le Canton dans les plans financiers et capitalisé au taux de 5%. Ce taux pourra être abaissé afin de tenir compte des efforts en matière sociale, écologique et économique du projet développé par la SCHG.
  - la révision de la rente interviendra pour la première fois à l'issue d'une période de dix ans et se fera ensuite tous les cinq ans, sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation ou de tout autre indice suisse officiel appelé à lui succéder;
  - l'assiette définitive des droits de superficie sera définie sur la base des autorisations de construire accordées;
  - à l'échéance des droits de superficie et, en cas de non-renouvellement par suite du refus de la Ville de Genève, celle-ci sera redevable d'une indemnité équitable.

Des modifications mineures pourront intervenir en fonction du projet final.

#### *C – Servitude de superficie pour le parking en sous-sol*

Le parking, tel que prévu dans le PLQ, nécessitera la constitution d'une servitude de superficie en faveur de la SCHG, dont l'assiette et les conditions, notamment la contrepartie financière devront être précisées ultérieurement en fonction de l'évolution du projet de construction global. Cette servitude grèvera en charge la parcelle 3911 (futurs parcelles 5583 et 5621), de Genève, section Petit-Saconnex, propriétés de la Ville de Genève.

#### **La route des Franchises et la génération de trafic**

En tant que propriétaire du domaine public jouxtant le périmètre et responsable de l'application de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), la Ville a essayé de faire diminuer le nombre de places de stationnement qui augmentera sensiblement le bruit sur la route des Franchises.

Le projet de réaménagement de la route des Franchises, établi par la Ville, est une mesure OPB visant à réduire le bruit routier. Ce projet a été validé par la Commission cantonale pour le suivi des projets d'assainissement du bruit des

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

routes (PRASSOB) le 25 juin 2012 et par la Direction générale du génie civil, le 5 avril 2013. Ces instances cantonales ont validé le projet de la Ville considérant des charges de trafic maximale à l'horizon 2029. Ces charges induisent des valeurs de bruit maximales légales que la Ville, responsable de l'application de l'OPB, est tenue de ne pas dépasser.

Ainsi, la validation du nombre de places par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie pour le présent projet de PLQ entraînera une augmentation de trafic qui restreint la marge de manœuvre pour les futurs PLQ alentours. Ceci est de nature à compromettre la concrétisation de projets voisins tels que les projets de PLQ de Châtelaine, de Bourgogne, de la Forêt et de Fontaines-Saintes pour lesquels une forte restriction du nombre de places, en-deçà des normes légales, deviendra indispensable pour pouvoir construire ces logements.

Regrettant ce choix, le Conseil administratif se doit d'attirer l'attention du Conseil municipal sur les probables conséquences financières des mesures d'assainissement supplémentaires que la Ville pourrait être amenée à entreprendre dans le futur si les valeurs maximales de bruit mentionnées plus haut sont dépassées malgré le réaménagement de la route des Franchises et la mise en place d'un revêtement phonoabsorbant qui sont déjà prévus.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de résolution ci-dessous:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – D'approuver le projet de plan localisé de quartier N° 29950-213, situé entre les routes de Meyrin et des Franchises, de l'avenue Edmond-Vaucher et de la rue Edouard-Rod, feuilles 52 et 53, section Petit-Saconnex du cadastre communal.

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

*Art. 2.* – De charger le Conseil administratif d'entrer en négociation avec le Conseil d'Etat pour assurer la faisabilité des projets de PLQ voisins et de subordonner le financement de toute future mesure d'assainissement du bruit routier à la route des Franchises ou sur d'autres axes routiers communaux en vue du respect de l'OPB au résultat de ces négociations.

### PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les discussions en cours entre le Conseil administratif et la SCHG en vue de procéder aux mutations parcellaires nécessaires à la réalisation du PLQ, en vue de modifier puis radier le DDP N° 4036 existant, en vue de constituer deux nouveaux DDPs, un par bâtiment construit, en faveur de la SCHG, en vue de la constitution d'une servitude de superficie en sous-sol relative à l'implantation du parking prévu dans le PLQ grevant la parcelle 3911 (futurs 5583 et 5621) en faveur de la SCHG;

vu les dossiers de mutation provisoires N°s 3 et 4 de 2014, établis par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiels datés du 16 janvier 2014, susceptibles d'être modifiés en fonction des projets de construction définitifs;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à réaliser les mutations parcellaires sur les parcelles 4505, 3911 et 4279 de Genève Petit-Saconnex, propriétés privées de la Ville de Genève, en réalisation des dossiers de mutations provisoires N°s 3 et 4 de 2014 établis par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, le 16 janvier 2014, moyennant une contrepartie de 456 400 francs à verser par la SCHG, Société coopérative d'habitation Genève à la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à modifier puis radier le droit de superficie existant N° 4036, octroyé à la SCHG et échéant au 30 avril 2028 situé sur la parcelle 3911 Genève Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer deux nouveaux droits de superficie distincts et permanents grevant la parcelle 3911

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

(futures parcelles 5583 et 5621) de Genève, section Petit-Saconnex, en faveur de la SCHG.

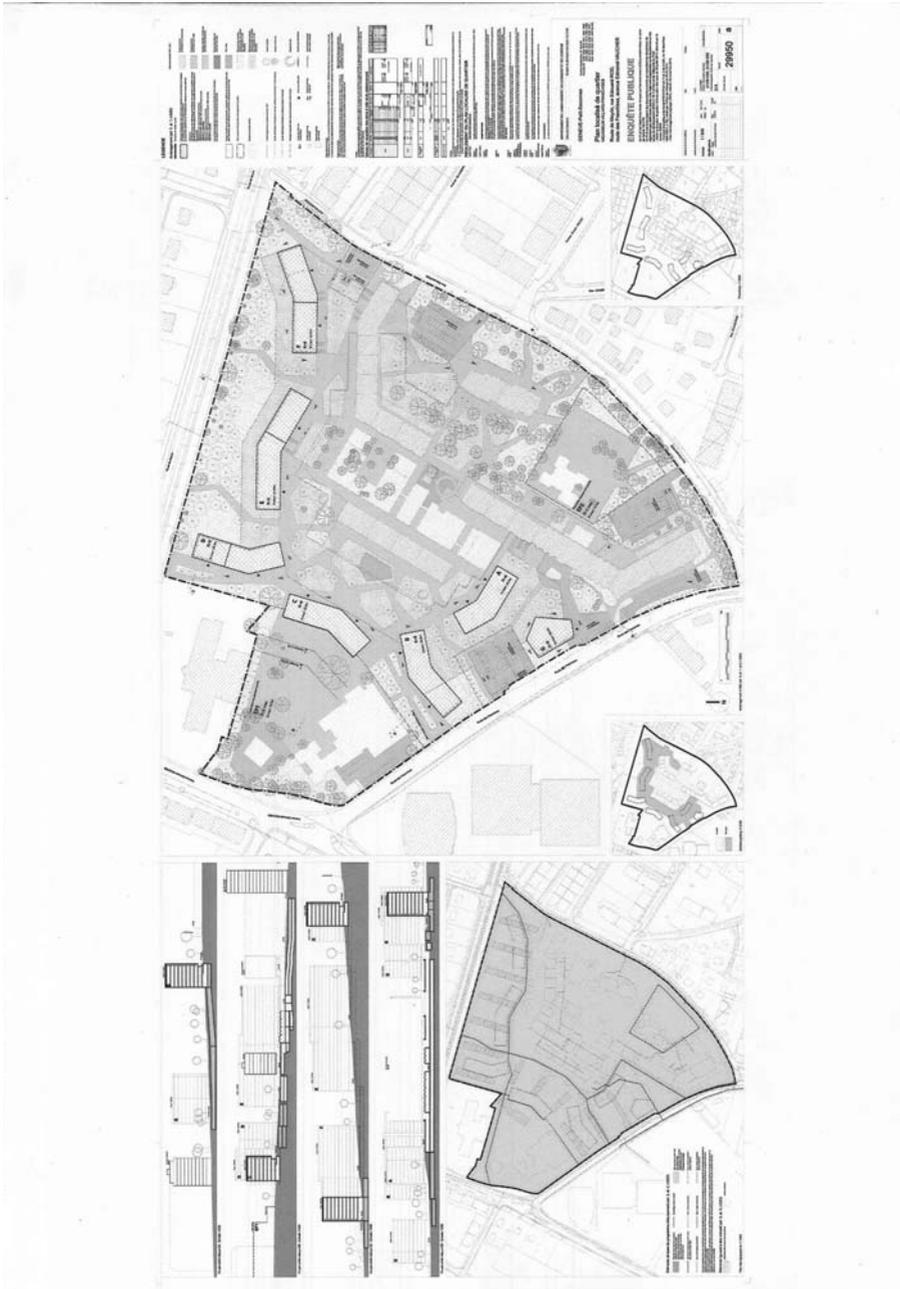
*Art. 4.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude de superficie en sous-sol relative à l'implantation des parkings grevant la parcelle 3911 (futures parcelles 5583 et 5621) de Genève, section Petit-Saconnex, en faveur de la SCHG.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 6.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation de ce PLQ.

*Annexes:* – projet de PLQ 29950 «Vieusseux-Villars-Franchises»  
– TM N° 3/2014  
– TM N° 4/2014

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod



Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
MENSURATION OFFICIELLE

Page 1

DOSSIER DE MUTATION No : 3/2014

Commune : GENEVE / Petit-Saconnex

COPIE ORIGINAL RF

Plan : 52  
Immeubles : 4276 et 4279

## MUTATION PARCELLAIRE

### Pièces du dossier :

1. Titre (1)  
2. Anciens Immeubles (1)  
3. Formation et état descriptif des nouveaux Immeubles (1)  
4. Plan (1)

### Dossier technique :

- Esquisse manuscrite de terrain (1)  
Esquisse de réseau (0)  
Calcul du réseau (0)  
Calcul du levé de détail (1)

### L'auteur du dossier :



**Christian HALLER**  
INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Livret 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 10 45  
e.mail : bureau@haller-sa.ch

Dossier n° 3904.2

Etabli le : 16.01.2014 / DT  
Modifié le : 20.02.2014 / DT  
Modifié le :  
Vérifié le :

**ATTENTION:**  
Mutation conforme au projet  
Limites et surfaces susceptibles de  
modifications par un nouveau tableau de  
mutation (Art. 175 et 176 Lacc et 126 ORF)

#### Acte dressé par :

Maitre :  
Réf. ....  
Acte accepté le : .....

#### Office de l'urbanisme

Emoluments .....  
Préavis favorable sous condition.  
Voir rapport annexé N° .....  
Autorisations de construire réservées.  
Genève, le .....

#### Service de l'agriculture

Décision de la compétence de la  
commission foncière agricole  
 Décision du .....annexé  
 Emoluments .....  
Genève, le .....

#### Direction de la Mensuration Officielle (DMO)

Emoluments .....  
Introduction en base de données  
effectuée le .....

Visa accordé sous condition.

Dépôt le:

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

**ANCIENS IMMEUBLES**

Mutation : 3/2014

Commune : GENEVE / Petit-Saconnex

Page 2

Numéros	Observations	Surfaces R.F. m2	Diff. m2	Surfaces corrigées m2	Parcelles divisées	
					en	surface m2
4278 ✓		15080 ✓	0	15080	A	13411 ✓
					B	1669 ✓
4279 ✓		3857 ✓	0	3857		3857 ✓
<b>TOTAUX</b>		<b>18937</b>	<b>0</b>	<b>18937</b>		<b>18937</b>



**Christian HALLER**  
INGÉNIEUR EPFL-SA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue des Ulysse 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tel: 41 22 827 15 49 Fax: 41 22 827 15 49  
e-mail: boren@haller-sa.ch

Signature

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

## FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation : 3/2014

Page 3

Commune : GENEVE / Pell-Saconnex

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plan	52				
Immeuble	5580 ✓	4278 A ✓ CIM Vieusseux		13411 ✓	
Situation		Villars			
Bâtiment	G1319 ✓	Autre bât. 20 m2 et plus ✓		24 ✓	
Bâtiment	G1304 ✓	Instal. tech. élec. SIG ✓		7 ✓	
					En soustraire : Partie garage privé n° (G1278) d'une surface de 1 m2, surface totale 9149 m2
Plan	52				
Immeuble	5581 ✓	4278 B + 4279 ✓ CIM Vieusseux	-1	5525 ✓	
Situation					
Bâtiment	G1176 ✓	Ecole primaire ✓ CIM VIEUSSEUX 14 ✓		637 ✓	
Adresse					
					LEVE ET ABRONEMENT APRES TRAVAUX.  CERTAINS IMMEUBLES PROJES N'ONT PAS D'ISSUE APPARENTE SUR LE DOMAINE PUBLIC.
		Surface totale des nouveaux Immeubles	-1	18936	



**Christian HALLER**  
INGENIEUR EPFL-SA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Léve 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 40  
e-mail: bshes@halcrs.ch

Signature

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

## EXTRAIT DU PLAN DU REGISTRE FONCIER

Etat au : 14.01.2014

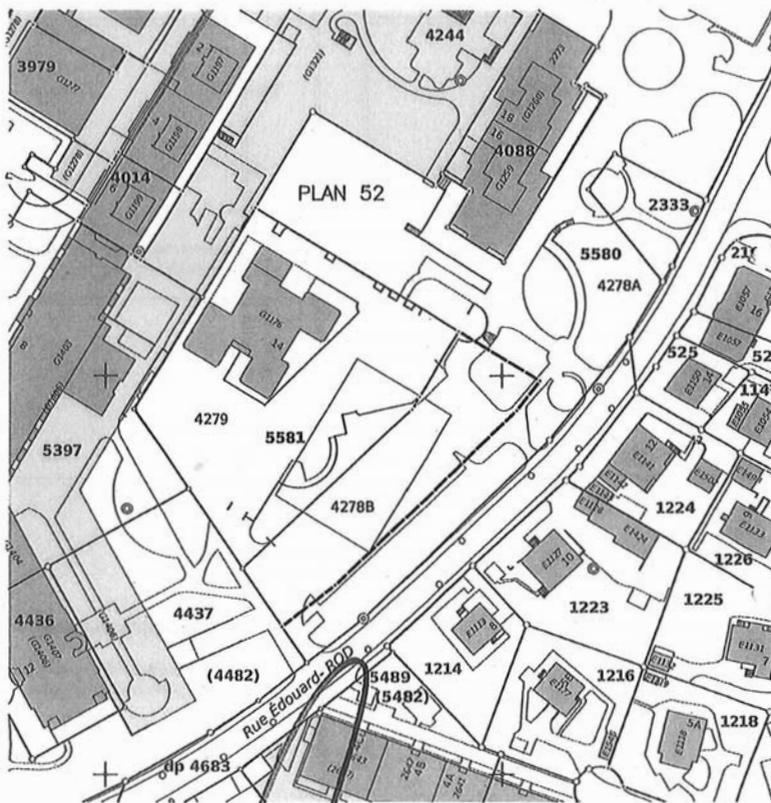
Commune : GENEVE

Section : Petit-Saconnex

Mutation : 3/2014

Plan : 52

Immeubles : 4278 et 4279



**Christian HALLER**

Ingenieur EFLL-SIA Géomètre officiel AG  
4, rue du Livre 1227 GENEVE-ACACIAS

Tel: 41 22 827 16 40  
Fax: 41 22 827 16 40  
E-Mail: bureau@haller.ch

Dossier No. 3904.2

Etabli le 14.01.2014 / DT

Modifié, le -

L:\AFFAIRE\3000\_3099\3000\_3049\0\_3004\0\_3004.2 EXV\30042A2.dwg - 20142002

ATTENTION  
PROJET DE DIVISION, LES POINTS LIMITES EN VERT  
DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE HUMERISATION.  
LES SURFACES SONT SUSCEPTIBLES DE CHANGER

..... BATIMENT PROJETÉ

Légende: [www.cedestre.ch/pende](http://www.cedestre.ch/pende)

Echelle : 1/1000

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

## PLAN DE SITUATION

Etat au : 14.01.2014

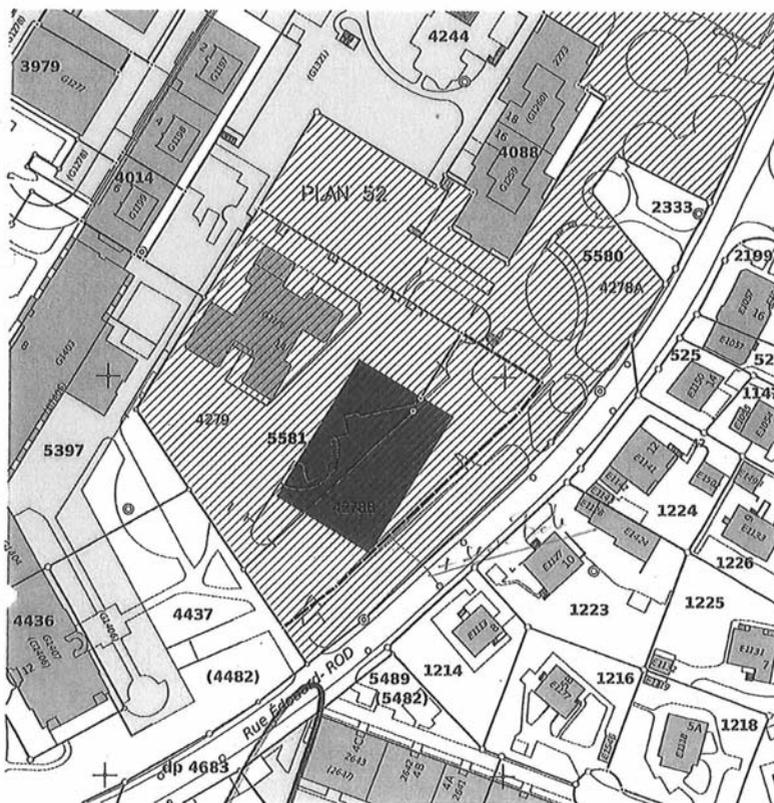
Commune : GENEVE

Section : Petit-Saconnex

Mutation : 3/2014

Plan : 52

Immeubles : 4278 et 4279



**Christian HALLER**

Ingenieur EPFL-SIA Géomètre officiel AGG  
4, rue du Livre 1227 GENEVE, FRANCIS

Tél: 41 22 827 10 49

Fax: 41 22 827 10 49

E-Mail: bureau@haller.ch

Dossier No. 3904.2

Etat, le 14.01.2014 / DT  
Modifié, le

I:\AFFAIRES\3000\_3999\3000\_3949\0\_3904\0\_3904.2 DIVU\3904\2A.dwg - 20142002

ATTENTION

PROJET DE DIVISION. LES POINTS LIMES EN VERT  
DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE NUMÉRIQATION.  
LES SURFACES SONT SUSCEPTIBLES DE CHANGER

----- DATIMENT PROJÉTÉ

Légende: [www.cadastr.ch/legende](http://www.cadastr.ch/legende)  
Echelle : 1/1000

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
MENSURATION OFFICIELLE

Page 1

**DOSSIER DE MUTATION No : 4/2014**

**Commune : GENEVE / Petit-Saconnex**

**COPIE ORIGINAL RF**

Plan : 53

Immeuble : 3910, 3911, 4434, 4505 et DDP 4036

## MUTATION PARCELLAIRE

### Pièces du dossier :

- |   |     |
|---|-----|
| 1. Titre  | (1) |
| 2. Anciens immeubles                                      | (1) |
| 3. Formation et état descriptif<br>des nouveaux immeubles | (1) |
| 4. Plan   | (1) |

### Dossier technique :

- |                                |     |
|--------------------------------|-----|
| Esquisse manuscrite de terrain | (1) |
| Esquisse de réseau             | (0) |
| Calcul du réseau               | (0) |
| Calcul du levé de détail       | (1) |

### L'auteur du dossier :



**Christian HALLER**  
INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Livre 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49  
e-mail : boreau@haller-so.ch

Dossier n° 3904.2

Etabli le: 16.01.2014 / DT  
Modifié le: 20.02.2014 / DT  
Modifié le: 19.11.2014 / DT  
Modifié le: 27.11.2014 / DT  
Modifié le: 23.02.2015 / DT  
Vérifié le:

**ATTENTION:**  
Mutation conforme au projet  
Limites et surfaces susceptibles de modifications  
par un nouveau tableau de mutation (Art. 175 et  
176 LsCC et 126 ORF)

#### Acte dressé par :

Maire :

Réf. ....

Acte accepté le : .....

#### Office de l'urbanisme

Emoluments .....

Préavis favorable sous condition.

Voir rapport annexé N° .....

Autorisations de construire réservées.

Genève, le .....

#### Service de l'agriculture

Décision de la compétence de la  
commission foncière agricole

Décision du ..... annexée

Emoluments .....

Genève, le .....

#### Direction de la Mensuration Officielle (DMO)

Emoluments .....

Introduction en base de données  
effectuée le .....

.....

Visa accordé sous condition.

Dépôt le:

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

Page 2

**ANCIENS IMMEUBLES**

Mutation : 4/2014

Communa : GENEVE / Petit-Saconnex

Numéros	Observations	Surfaces R.F. m2	Diff. m2	Surfaces corrigées m2	Parcelles divisées	
					en	surface m2
3910		10734	3	10737	A	10235
					B	502 /
3911		10169	0	10169	A	4044 /
					B	308 /
					C	633 /
					D	5184 /
4434		1251	-3	1248		1248 /
4505		14732	6	14738	A	14306 /
					B	416 /
					C	16 /
<b>TOTAUX</b>		<b>36886</b>	<b>6</b>	<b>36892</b>		<b>36892</b>

**Christian HALLER**  
INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Lévre 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 40  
e-mail: bureau@haller-sa.ch

Signature

RM: 20152302

Dossier n° 35042

**FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF  
DES NOUVEAUX IMMEUBLES**

Mutation : 4/2014

Commune : GENEVE / Petit-Saconnex

Objets	Numeros	Formations / Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plan	53				
Immeuble Situation	5582	3910 A Cité Vieusseux Villars		10235 /	
Bâtiment Adresse	6873	Hab plusieurs logements Cité Villars 50		129	
Bâtiment Adresse	6874	Hab plusieurs logements Cité Villars 42		128	
Bâtiment Adresse	6875	Hab plusieurs logements Cité Villars 34		128	
Bâtiment Adresse	6876	Hab plusieurs logements Cité Villars 58		171	
Bâtiment Adresse	2254	Hab plusieurs logements Cité Villars 36		126	
Bâtiment Adresse	2255	Hab plusieurs logements Cité Villars 38		126	
Bâtiment Adresse	2256	Hab plusieurs logements Cité Villars 40		189	
Bâtiment Adresse	2257	Hab plusieurs logements Cité Villars 44		126	
Bâtiment Adresse	2258	Hab plusieurs logements Cité Villars 46		126	
Bâtiment Adresse	2259	Hab plusieurs logements Cité Villars 48		192	



**Christian HALLER**  
INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Livre 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49  
e mail : boreux@haller-sa.ch

Signature

Dossier n° 3904.2

RI: 20152302

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

Page 4

## FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation : 4/2014

Commune : GENEVE / Petit-Saconnex

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plan	53				
Immeuble Situation	5582	3910 A Cité Vieusseux Villars		10235	Suite
Bâtiment Adresse	2260	Hab plusieurs logements Cité Villars 52		127	
Bâtiment Adresse	2261	Hab plusieurs logements Cité Villars 54		125	
Bâtiment Adresse	2262	Hab plusieurs logements Cité Villars 50		192	
Bâtiment Adresse	2263	Hab plusieurs logements Cité Villars 60		171	
					En souterrain : Partie garage privé n° (G1143) d'une surface de 84 m2, surface totale 883 m2
Immeuble Situation	5583	3910B + 3911A + 4505B Châtelaine Cité Vieusseux Villars	1	4963	✓ Comprend le DDP 5586 Radiation du DDP 4036
Bâtiment Adresse	6853	Hab plusieurs logements Route des Franchises 46		170	Incorporé au DDP 5586
Bâtiment Adresse	6854	Hab plusieurs logements Route des Franchises 50		155	Incorporé au DDP 5586
Bâtiment Adresse	2270	Hab plusieurs logements Route des Franchises 48		171	Incorporé au DDP 5586
Bâtiment Adresse	2271	Hab plusieurs logements Route des Franchises 52		153	Incorporé au DDP 5586

Christian HALLER

INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Livre 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 40  
e-mail: hvh@epfl.ch

Signature



Dossier n° 3904.2

BH: 20152302

039042h\_B5.XLS

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

## FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation : 4/2014

Commune : GENEVE / Petit-Saonnex

Objets	Números	Formations / Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plan	53				
Immeuble Situation	5584	4505 A Châtelaine Villars		14306 ✓	
Bâtiment Adresse	G127	Autre école Avenue Edmond- VAUCHER 50		283	
Bâtiment	G619	Hangar		72	
Bâtiment Adresse	G925	Ecole primaire Route des Franchises 54A		675	
Bâtiment	G1073	Instal. tech. élec. SIG		84	
Bâtiment Adresse	G1202	Ecole primaire Route des Franchises 54, 56		2838	En souterrain : Autre bdt. 20 m2 et plus n° (G1293) d'une surface de 3346 m2
Plan	52				
Immeuble Situation	5585	3911 B + 4434 Cité Vieusseux		1556 /	En souterrain : Partie autre bdt. 20 m2 et plus n° (G1144) d'une surface de 47 m2, surface totale 101 m2
Plan	53				
Immeuble Situation	5618	3911 C Cité Vieusseux		633 ✓	En souterrain : Instal. tech. élec. SIG (G1255) d'une surface de 6 m2, incorporé au DP 5619

**Christian HALLER**  
INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Livre 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49  
e-mail: bureau@haller-sia.ch

Signature



Dossier n° 3904.2

RM: 20152302

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

Page 6

## FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation : 4/2014

Commune : GENEVE / Petit-Saconnex

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plan	53				
Immeuble Situation	5621	3911D + 4505C Châtelaine Cité Vieusseux Villars		5200	Comprend le DDP 5619 Radiation du DDP 4036
Bâtiment Adresse	G851	Hab plusieurs logements Route des Franchises 30		145	Incorporé au DDP 5619
Bâtiment Adresse	G852	Hab plusieurs logements Route des Franchises 38		142	Incorporé au DDP 5619
Bâtiment	G1139	Partie autre bdl < 20 m2		4	Incorporé au DDP 5619 Surface totale 6 m2
Bâtiment Adresse	2264	Hab plusieurs logements Route des Franchises 32		105	Incorporé au DDP 5619
Bâtiment Adresse	2265	Hab plusieurs logements Route des Franchises 34		120	Incorporé au DDP 5619
Bâtiment Adresse	2266	Hab plusieurs logements Route des Franchises 36		147	Incorporé au DDP 5619
Bâtiment Adresse	2267	Hab plusieurs logements Route des Franchises 40		103	Incorporé au DDP 5619
Bâtiment Adresse	2268	Hab plusieurs logements Route des Franchises 42		125	Incorporé au DDP 5619
Bâtiment Adresse	2269	Hab plusieurs logements Route des Franchises 44		143	Incorporé au DDP 5619

**Christian HALLER**  
INGENIEUR EPFLSIA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Libre 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49  
e-mail : bure@haller-ge.ch

Signature



Dossier n° 3904.2

BH: 20152302

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

## FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation : 4/2014

Commune : GENEVE / Petit-Saconnex

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m <sup>2</sup>	Surfaces m <sup>2</sup>	Observations
Plan	53				
DDP Situation	5586	3910B + 3911A + 4505B Châteline Cité Vieusseux Villars	1	4963	Concerne l'immeuble 5583
Bâtiment Adresse	G853	Hab plusieurs logements Route des Franchises 46		170	Concerne l'immeuble 5583
Bâtiment Adresse	G854	Hab plusieurs logements Route des Franchises 50		155	Concerne l'immeuble 5583
Bâtiment Adresse	2270	Hab plusieurs logements Route des Franchises 48		171	Concerne l'immeuble 5583
Bâtiment Adresse	2271	Hab plusieurs logements Route des Franchises 52		153	Concerne l'immeuble 5583
DDP Situation	5619	3911D + 4505C Châteline Cité Vieusseux Villars		5200	Concerne l'immeuble 5621
Bâtiment Adresse	G851	Hab plusieurs logements Route des Franchises 30		145	Concerne l'immeuble 5621
Bâtiment Adresse	G852	Hab plusieurs logements Route des Franchises 38		142	Concerne l'immeuble 5621
Bâtiment	G1139	Partie autre bât. < 20 m <sup>2</sup>		4	Concerne l'immeuble 5621 Surface totale 6 m <sup>2</sup>
Bâtiment Adresse	2264	Hab plusieurs logements Route des Franchises 32		105	Concerne l'immeuble 5621



**Christian HALLER**  
INGENIEUR EPFL-SA, GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Libraire 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 40  
e mail: bhaller@haller-ep.ch

Dossier n° 3904.2

Signature

Ref: 20152302

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

Page 8

## FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

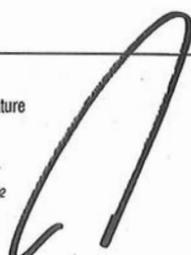
Mutation : 4/2014

Commune : GENEVE / Petit-Saconnex

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plan	53				
DDP Situation	6619	3911D + 4505C Châtelaine Cité Vieusseux Villars		5200	Suite
Bâtiment Adresse	2265	Partie hab plusieurs logements Route des Franchises 34		126	Concerne l'immeuble 5621
Bâtiment Adresse	2266	Partie hab plusieurs logements Route des Franchises 36		147	Concerne l'immeuble 5621
Bâtiment Adresse	2267	Hab plusieurs logements Route des Franchises 40		103	Concerne l'immeuble 5621
Bâtiment Adresse	2268	Hab plusieurs logements Route des Franchises 42		125	Concerne l'immeuble 5621
Bâtiment Adresse	2269	Hab plusieurs logements Route des Franchises 44		143	Concerne l'immeuble 5621
		Surface totale des nouveaux Immeubles	1	36893	LEVE ET ABORNEMENT APRES TRAVAUX.  CERTAINS IMMEUBLES PROJETES N'ONT PAS D'ISSUE APPARENTE SUR LE DOMAINE PUBLIC.

**Christlan HALLER**  
INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL  
4, rue du Livre 1227 ACACIAS - GENEVE  
Tél. 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49  
e-mail: lhaller@haller-sa.ch

Signature



Dossier n° 3904.2

RM: 20152302

Proposition: PLQ entre les routes de Meyrin et des Franchises,  
l'avenue Edmond-Vaucher et la rue Edouard-Rod

## EXTRAIT DU PLAN DU REGISTRE FONCIER

Etat au : 14.01.2014

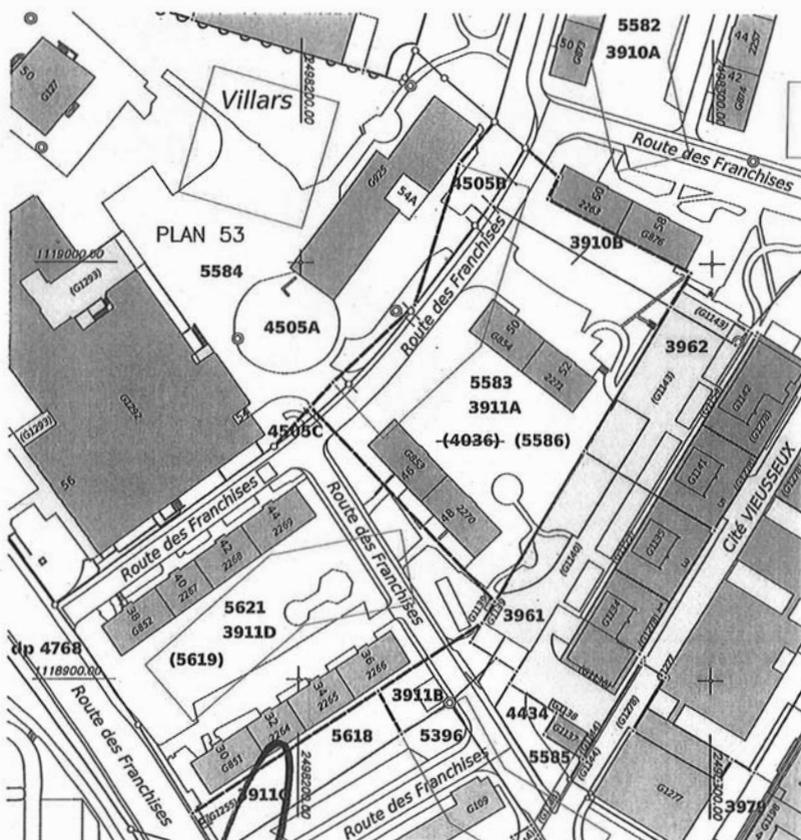
Commune : GENEVE

Section : Petit-Saconnex

Mutation : 4/2014

Plan : 53

Immeubles : 3910, 3911, 4434, 4505 et DDP 4036



**Christian HALLER**

Ingenieur EPFL-SIA Géomètre officiel AGC  
4, rue du Lièvre 1227 GENEVE ACACIAS

Tél: 41 22 627 16 40

Fax: 41 22 627 16 49

E-Mail: bureau@haller-rea.ch

Dossier No., 3904.2

Etat, le 14.01.2014 / DT

Modifié, le 19.11.2014 / DT

Modifié, le 27.11.2014 / DT

Modifié, le 22.02.2015 / DT

ATTENTION

PROJET DE DIVISION. LES POINTS LIMITES NUMÉRISÉS  
DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE VALIDATION.  
LES SURFACES SONT SUSCEPTIBLES DE CHANGER

---- BATIMENT PROJÉTÉ

Légende: [www.cedestre.ch/legende](http://www.cedestre.ch/legende)

Echelle: 1/1000



*(Applaudissements à l'issue de la lecture de l'intitulé de la proposition.)*

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, le renvoi direct à la commission de l'aménagement et de l'environnement a été demandé. M. Sormanni demande l'ouverture de la discussion.

*Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est refusée par 52 non contre 10 oui.*

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 57 oui contre 1 non.**

**8. Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> avril 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 3 077 450 francs, dont à déduire un apport privé de 144 800 francs (remise aux normes d'une pataugeoire sur parcelle privée), soit un montant net de 2 932 650 francs destiné à la remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement de dix pataugeoires (PR-1124).**

### **Introduction**

Les pataugeoires sont des lieux de vie et de sociabilité particuliers à la Ville de Genève. Offrant un accès gratuit à l'eau, ces emplacements sont très appréciés du public, particulièrement par les familles avec de jeunes enfants.

Présentes depuis plusieurs décennies sur notre territoire, elles font désormais partie du patrimoine des parcs de Genève. Ces lieux de vie à l'identité marquée sont devenus au fil des années des espaces où de nombreuses familles se réunissent traditionnellement à la belle saison pour y passer l'après-midi, voire la journée.

Depuis les années 1960, date de construction de la plupart des pataugeoires, l'état général de ces dernières s'est régulièrement dégradé. En particulier, l'ancienneté des locaux techniques, des systèmes de traitement et de filtration ne permettent plus d'assurer la maintenance d'une eau de qualité en conformité avec les normes actuelles. Plusieurs recommandations ont été rédigées par le chimiste cantonal.

## Proposition: remise aux normes de dix pataugeoires

Les systèmes de traitement d'eau de ces pataugeoires sont devenus obsolètes et ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur. Cette demande de crédit fait partie des premières mesures à prévoir dans le cadre de la réfection globale des pataugeoires situées dans les parcs et espaces verts de la Ville. Par la suite, la structure des pataugeoires devra également être, dans certains cas, adaptée ou modifiée, soit par une demande de crédit spécifique soit par le biais de projets d'aménagement des sites qui englobent ces espaces ludiques (bois de la Bâtie, parc La Grange, parc Beaulieu, etc.).

C'est donc avant tout la sécurité sanitaire des usagers qui est visée par ce projet. Cette sécurité doit être garantie lors de l'utilisation des pataugeoires et passe par la mise aux normes et par l'adaptation des locaux techniques, des systèmes de traitement et des systèmes de filtration de l'eau.

Etant donné la vétusté des installations, de nombreuses pannes techniques surviennent régulièrement et empêchent temporairement l'exploitation des pataugeoires. Le renouvellement des installations permettra de fiabiliser leur fonctionnement.

La Ville de Genève compte onze pataugeoires: huit sur la rive droite et trois sur la rive gauche. Leur statut foncier est le suivant:

- neuf pataugeoires sont situées sur des propriétés de la Ville de Genève ouvertes au public (parc Bertrand, parc La Grange, parc Mon-Repos, parc Beaulieu, parc Trembley, parc de Bourgogne, voies couvertes de Saint-Jean, parc du Promeneur-Solitaire, bois de la Bâtie);
- la pataugeoire située sur le périmètre du parc des Franchises est une propriété du Canton de Genève ouverte au public. Le Service des espaces verts (SEVE) l'entretient sur base d'une convention;
- la pataugeoire du square Montbrillant est située sur une parcelle privée ouverte au public. Le SEVE l'entretient également sur la base d'une convention.

A noter que la réfection de la pataugeoire du bois de la Bâtie n'est pas comprise dans la présente demande de crédit. En effet, cette installation fait partie intégrante du projet de réaménagement global de la zone de loisirs. Sa réfection complète est prévue dans ce cadre. Une demande de crédit ad hoc sera déposée prochainement.

**Exposé des motifs**

En 2008, un rapport interne du SEVE décrivait les caractéristiques des diverses pataugeoires et mettait en évidence les problèmes d'exploitation. Des travaux annuels systématiques et parfois conséquents ont permis de maintenir

et de sécuriser ces pataugeoires en activité tout en nécessitant une surveillance accrue de la part des équipes d'entretien.

Les risques encourus par les usagers et confirmés par les recommandations du chimiste cantonal, requièrent la mise en conformité technique des infrastructures et notamment des systèmes de traitement de l'eau. A défaut de cette mise en conformité, le chimiste cantonal peut à tout moment exiger la fermeture de certaines de ces pataugeoires dont l'état de vétusté avancé ne permet plus l'usage dans les règles de sécurité absolue.

En 2012, le SEVE a mandaté un bureau spécialisé afin d'étudier les coûts de remise aux normes des pataugeoires ainsi que les possibilités de réaménagement. Cette étude décrit très clairement les diverses solutions envisageables pour ces travaux, tant du point de vue technique que du point de vue esthétique.

Sur le plan technique, l'étude a confirmé les points suivants (liste non exhaustive):

- des locaux techniques désuets, pas pratiques d'utilisation, mal ventilés avec des accès pour la plupart dangereux (échelles) et verrouillés par des serrures diverses;
- des systèmes de traitement de l'eau différents et souvent spécifiques à chaque pataugeoire;
- des stockages de produits chimiques de traitement de l'eau non conformes devant être adaptés et sécurisés;
- des bassins tampons trop petits ne permettant pas un traitement adéquat de l'eau.

En 2014, fort des conclusions de ces rapports et dans le but premier d'offrir aux citoyens la possibilité de conserver l'ensemble des pataugeoires, le SEVE a poursuivi l'étude en se concentrant sur les problématiques fondamentales de l'état sanitaire de l'eau et de la sécurité liée à son traitement et exploitation par le personnel de la Ville de Genève.

L'éventuelle reconstruction des bassins et des plages pouvant se faire ultérieurement (celle-ci n'étant pas capitale pour le bon fonctionnement d'une pataugeoire), le SEVE propose, au travers de la présente demande, de remettre à niveau tous les locaux techniques des pataugeoires dont il a la charge.

Ces locaux techniques doivent être simplifiés et standardisés. La sécurité générale du personnel d'entretien doit être garantie. Afin d'assurer une qualité d'eau exemplaire et satisfaire aux exigences du chimiste cantonal, les systèmes de traitement et de filtration doivent être renforcés et les bassins tampons redimensionnés.

**Obligations de sécurité et obligations légales**

Ces travaux sont destinés à mettre les pataugeoires en conformité avec:

- le rapport d'intervention de l'Unité santé et sécurité au travail (USST) de la Direction des ressources humaines;
- les lois:
  - loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT);
  - loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits (LRFP);
  - loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (loi sur les produits chimiques, LChim);
  - ordonnance relative au permis pour l'emploi des désinfectants pour l'eau des piscines publiques (OPer-D);
  - Code des obligations suisse (CO);
  - Code civil suisse (CC);
- Les normes (liste non exhaustive):
  - Office fédéral du sport (OFSP): norme 301, Piscines couvertes et de plein air. 2005;
  - [www.fachstelle-sportanlagen.ch](http://www.fachstelle-sportanlagen.ch);
  - Office fédéral du sport (OFSP): norme 131, Installations de sports de plage. 2008, Bases de planification;
  - le recueil AFNOR «Piscines publiques et parcs aquatiques – Équipements, hygiène et sécurité» rassemble les principaux textes réglementaires et les normes françaises et européennes en vigueur au moment de sa publication (octobre 2010);
  - norme SN EN 15288-1:2008, Piscines – Partie 1: exigences de sécurité pour la conception;
  - norme SN EN 15288-2:2008, Piscines – Partie 2: exigences de sécurité pour le fonctionnement;
  - norme SN EN 13451-1:2001, Équipement de piscine – Partie 1: exigences générales de sécurité et méthodes d'essai;
  - norme SN 385/9:2010, Eau et installations de régénération de l'eau dans les piscines publiques.

**Description de l'ouvrage**

Liste des pataugeoires concernées par la présente demande:

Rive gauche  
Parc Bertrand

Rive droite  
Parc Mon-Repos

Parc La Grange

Square Montbrillant  
Parc Beaulieu  
Parc Trembley  
Parc des Franchises  
Parc de Bourgogne  
Voies couvertes de Saint-Jean  
Parc du Promeneur-Solitaire

De manière générale, ce projet de réfection prévoit ce qui suit selon les sites.

#### *La construction de nouveaux locaux techniques*

Vu que les locaux techniques existants sont tous enterrés et ne répondent pas aux normes actuelles, le SEVE propose la construction d'édicules permettant d'accueillir l'ensemble des infrastructures techniques.

Ceux-ci prévoient également le stockage des produits de traitement de l'eau et la mise aux normes des systèmes électriques et sanitaires.

Ils permettront de rationaliser les interventions d'entretien et participent également à une augmentation de la sécurité pour le personnel du SEVE.

#### *L'adaptation et la standardisation des systèmes de filtration*

Cette partie des travaux comprend la mise aux normes des systèmes de filtration ainsi que l'installation d'un système de traitement d'eau performant.

Les normes en vigueur ne permettent pas d'adopter un système de désinfection sans chlore; dès lors, la régulation électronique des dosages et des fréquences de traitement permettra de limiter les quantités injectées et de prévenir toute utilisation excessive de produit.

#### *L'agrandissement des bassins tampons*

Les anciens locaux techniques seront utilisés afin d'agrandir les bassins tampons, contribuant ainsi à une meilleure stabilité de la qualité de l'eau.

#### *La remise en état des canalisations et conduites*

Le SEVE prévoit de remplacer la majorité des canalisations vétustes destinées à alimenter les bassins en eau. Ceci permettra de parer à la perte d'eau constatée, notamment par la réparation de fuites liées à la vétusté du matériel actuel.

Les travaux prévus sur l'ensemble des sites ne sont pas de nature à modifier l'implantation ni l'emprise des pataugeoires (voir plans d'intention en annexe).

## Proposition: remise aux normes de dix pataugeoires

Enfin, la totalité du matériel des locaux techniques qui sera posée dans le cadre de ces travaux est réutilisable dans l'hypothèse où une pataugeoire devrait être déplacée pour des raisons de projet.

*Cas particuliers**La pataugeoire du parc des Franchises*

Cette pataugeoire est située sur un lieu public faisant partie du domaine privé de l'Etat de Genève. Elle est actuellement entretenue en référence à une convention entre la Ville et le Canton. Au vu de la fréquentation avérée de cet espace de jeux principalement par les habitants de la Ville de Genève, le SEVE estime que le budget de mise aux normes de cette pataugeoire de 377 330 francs doit être pris en compte dans la présente demande de crédit et que la convention d'entretien du Canton devra être renégociée.

*La pataugeoire du square Montbrillant*

Cette pataugeoire se trouve sur un domaine privé. Le budget de mise aux normes de cette pataugeoire de 144 800 francs est pris en compte dans la demande de crédit. Cependant, ce budget sera à charge de la copropriété. Si cette dernière refuse l'investissement, le système de traitement de cette pataugeoire ne sera pas rénové dans le cadre de ces travaux et la convention d'entretien pourrait être remise en cause.

**Adéquation à l'Agenda 21**

La volonté du SEVE de limiter les dosages de chlore des systèmes de traitements, correspond à la politique de la Ville de Genève en matière de préservation de la qualité des eaux.

Les pataugeoires actuellement dégradées seront standardisées dans leurs techniques d'exploitation permettant de rationaliser et de limiter les interventions d'entretien. Des économies d'eau et d'énergie sont attendues par le fait qu'un plus grand volume d'eau en circulation permet d'avoir plus d'inertie dans le traitement de l'eau et ainsi éviter de devoir systématiquement vider et changer l'eau d'une pataugeoire lorsqu'il y a un problème de qualité suite à une orage, de fortes chaleurs ou une sollicitation importante momentanée. Ces économies ne sont pas quantifiables car elles dépendent étroitement des conditions météorologiques.

**Personnes à mobilité réduite**

Cette phase de réfection ne concerne que les locaux techniques et les systèmes de filtration. Il n'y a donc pas lieu de tenir compte des personnes à mobilité réduite.

**Estimation des coûts**

I. Coût total de la construction		Fr.
a)	Remise aux normes des pataugeoires rive gauche	
	Honoraires	
	Ingénieurs sanitaires	25 500
	Architectes, ingénieurs civil et géomètres	82 000
	Héliographie (reproduction de plans, documents...)	5 000
	Sous-total	<u>112 500</u>
	Travaux	
	Construction locaux techniques	158 300
	Equipement bassin tampon	18 500
	Pompes de filtration	16 300
	Installation de filtration	64 800
	Installation de désinfection	52 600
	Tuyauterie intérieure	31 300
	Conduites et canalisations extérieures	82 400
	Mobilier	20 000
	Aménagements des abords	20 000
	Sous-total	<u>464 200</u>
	Information et communication (arrondi)	1%
		<u>4 640</u>
	Sous-total des travaux rive gauche (HT)	<u>581 340</u>
b)	Remise aux normes des pataugeoires rive droite	
	Honoraires	
	Ingénieurs sanitaires	110 500
	Architectes, ingénieurs civil et géomètres	221 000
	Héliographie (reproduction de plans, documents...)	20 000
	Sous-total	<u>351 500</u>
	Travaux	
	Construction locaux techniques	544 340
	Equipement bassin tampon	76 500
	Pompes de filtration	64 350
	Installation de filtration	258 750
	Installation de désinfection	204 800
	Tuyauterie intérieure	131 300
	Conduites et canalisations extérieures	294 500
	Mobilier	62 650
	Aménagements des abords	71 100
	Sous-total	<u>1 708 290</u>
	Information et communication (arrondi)	1%
		<u>17 080</u>
	Sous-total des travaux rive droite (HT)	<u>2 076 870</u>

## Proposition: remise aux normes de dix pataugeoires

Coût total des travaux HT		2 658 210
Frais financiers		
TVA 8 %		<u>212 657</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)		2 870 867
+ Prestations du personnel en faveur des investissements	5%	<u>143 543</u>
III. Sous-total		3 014 410
	$\frac{(2\,870\,867 + 143\,543) \times 36 \times 2,5\%}{2 \times 12}$	
+ Intérêts intercalaires		<u>113 040</u>
IV. Sous-total (arrondi)		<u>3 127 450</u>
V. Coût arrondi de l'opération (TTC)		3 127 450
VI. A déduire:		
Part du crédit d'études PR-652/10 voté le 23.06.2009		-50 000
VII. Sous-total		3 077 450
VIII. Total brut du crédit demandé TTC		<u>3 077 450</u>
IX. A déduire:		
Apport privé (participation square Montbrillant)		-144 800
X. Total net du crédit demandé TTC		<u>2 932 650</u>

**Récapitulatif de l'investissement par pataugeoire**

Rive gauche		
Parc Bertrand		332 200
Parc Lagrange		<u>332 200</u>
Total		664 400
Rive droite		
Parc Mon-Repos		377 330
Square Montbrillant		144 800
Parc Beaulieu		322 200
Parc Trembley		358 450
Parc des Franchises		377 330
Parc de Bourgogne		332 200
Voies couvertes de Saint-Jean		144 800
Parc du Promeneur-Solitaire		<u>355 940</u>
Total		<u>2 413 050</u>
Total brut général		3 077 450
Square Montbrillant (apport privé)		-144 800
Total net général		<u>2 932 650</u>

### Délais de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer après le vote du Conseil municipal. Les travaux seront réalisés en dehors de la période d'exploitation des pataugeoires, selon la planification suivante:

Année 2016:	Projets de réalisation et autorisations	
Année 2017:	janvier à avril:	deux pataugeoires
	octobre à décembre:	deux pataugeoires
Année 2018:	janvier à avril:	deux pataugeoires
	octobre à décembre:	deux pataugeoires
Année 2019:	janvier à avril:	deux pataugeoires

### Recettes

La pataugeoire du square Montbrillant est sise sur parcelle privée. Dans la mesure où cet espace privatif est assimilé à un espace public, le SEVE gère cette pataugeoire au bénéfice d'une convention d'entretien. Au vu des travaux à engager dans le cadre de cette mise aux normes des systèmes techniques, le SEVE a approché les responsables de la copropriété afin de leur signifier son intention de travaux sur l'ensemble des pataugeoires de la Ville de Genève et dès lors, leur demander une contribution à hauteur du budget estimé. Le SEVE est en attente d'une réponse dès que possible. Si la copropriété entre en matière sur ces travaux de remise aux normes et souhaite les entreprendre dans les délais du chantier prévu, une recette de 144 800 francs est attendue.

### Référence au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026

Cette demande de crédit est prévue dans le cadre du 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026, en qualité de projet actif, sous la fiche N° 091.092.06 et sous le libellé «Mise aux normes de pataugeoires», pour un montant de 3 000 000 de francs.

### Budget de fonctionnement

Ces travaux auront une incidence économique positive. Ils permettront notamment d'économiser sur la consommation d'eau actuellement élevée, sur la consommation d'énergie ainsi que sur les produits de traitement.

**Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle sur le montant net de 2 932 650 francs, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 326 470 francs.

**Validité des coûts**

L'estimation du coût des travaux pour la réfection des dix pataugeoires citées précédemment est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de construction et de génie civil pour les locaux et sur les prix unitaires moyens du marché actuel des équipements et travaux d'installations techniques de traitement de l'eau.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

**Régime foncier**

La réalisation de ces aménagements concerne les parcelles privées Ville de Genève N<sup>os</sup> 1724 et 3166 (rive gauche) et N<sup>os</sup> 242, 2634, 4575, 1146, 3590, 2309 (rive droite), ainsi que la parcelle N<sup>o</sup> 2242, propriété cantonale et la parcelle N<sup>o</sup> 4285, propriété privée.

**Information publique**

Avant le début des divers chantiers, une communication informera les usagers des pataugeoires de la nature des travaux et de leur durée.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le SEVE.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement**

**Objet: Mise aux normes des locaux techniques et système de traitement des pataugeoires.**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS BRUTS**

	Montant	%
Honoraires	464 000	15
Gros œuvre	1 011 000	33
Second œuvre	1 133 200	37
Frais financiers	469 250	15
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>3 077 450</b>	<b>100</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des espaces verts

**CHARGES**

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0	0
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	326 470	
36 - Subventions accordées	0	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>326 470</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement** **-326 470**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2015</b>	0	0	0
<b>2016</b>	1 827 450	144 800	1 682 650
<b>2017</b>	1 250 000	0	1 250 000
<b>Totaux</b>	<b>3 077 450</b>	<b>0</b>	<b>2 932 650</b>

## Proposition: remise aux normes de dix pataugeoires

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 077 450 francs, dont à déduire un apport privé de 144 800 francs (remise aux normes d'une pataugeoire sur parcelle privée), soit un montant net de 2 932 650 francs destiné à la remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement de dix pataugeoires.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 077 450 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter la part du crédit d'études voté le 23 juin 2009 de 50 000 francs (PR-652/10) sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

**Le président.** En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé à la majorité de renvoyer directement cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (65 oui).**

Projet de délibération: création d'un fonds de végétalisation des quartiers

Questions orales

**9. Projet de délibération du 18 mars 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Alain de Kalbermatten: «Création d'un fonds de végétalisation des quartiers de la Ville de Genève par un prélèvement de 1% sur les crédits d'investissement alloués aux travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices et des installations sportives propriété de la Ville de Genève, ainsi que des ponts» (PRD-99)<sup>1</sup>.**

**Le président.** Lors de la séance du bureau et des chefs de groupe, aucune majorité véritable ne s'est dégagée quant à savoir à quelle commission renvoyer ce projet de délibération. Il a toutefois été décidé de proposer le renvoi direct à la commission des finances.

*Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est refusé par 58 non contre 4 oui.*

*(Rires et commentaires à l'affichage du résultat du vote.)*

**Le président.** L'objet reste donc inscrit à l'ordre du jour.

**10. Questions orales.**

**Le président.** Je donne maintenant la parole à M. le maire, Sami Kanaan, pour quelques réponses à des questions orales posées hier. (*Brouhaha.*) Et je vous remercie d'avance, Mesdames et Messieurs, pour votre attention.

**M. Sami Kanaan, maire.** Merci, Monsieur le président. Je réponds tout d'abord à M. Sormanni, au sujet du Musée d'art moderne et contemporain (Mamco). J'essaierai d'être bref, car il a posé de nombreuses sous-questions dans sa question. Le Mamco est une institution particulière, puisqu'il est géré

---

<sup>1</sup> Annoncé, 5179.

par une fondation sous la forme d'un partenariat public-privé, à savoir la Ville de Genève pour 1,1 million de francs par an, le Canton pour 1,3 million de francs et des partenaires privés pour 4 millions de francs. Ce partenariat étant important, il est logique que la procédure de recrutement soit concertée entre tous les partenaires.

Celle-ci est classique: il y a un appel d'offres public et international – je l'ai dit tout à l'heure et cela s'applique aussi au Mamco. Comme souvent pour un musée, il faut quelqu'un qui a toutes les compétences imaginables: des connaissances scientifiques ainsi que des compétences en management et en médiation. Cette personne devra surtout pouvoir porter l'héritage de Christian Bernard, qui a fait un travail exceptionnel à la tête du Mamco, qu'il a fondé, en quelque sorte, et qu'il a incarné pendant une bonne vingtaine d'années. Ce n'est pas évident de remplacer un directeur-fondateur. Nous cherchons donc un profil rare.

Dans votre question, Monsieur Sormanni, vous affirmiez qu'il y aurait eu des auditions tronquées et d'excellents candidats écartés; je vous laisse la responsabilité de ces propos, auxquels je ne souscris pas du tout. Il y a des entretiens; les candidats sont convaincants ou pas. Le processus de sélection est soumis à une commission composée de représentants du Canton, de la Ville et des partenaires privés. J'espère que, à la fin, la personne choisie remplira au mieux tous les critères, ce qui n'est pas évident, pour diriger le Mamco, une institution qui contribue beaucoup au rayonnement de Genève et qui a accompli un travail remarquable, avec des budgets assez modestes, comparativement à d'autres musées similaires. C'est effectivement un gros défi.

Le bâtiment est clairement de notre responsabilité. Je dois dire que c'est l'un des arbitrages du Conseil administratif qui ont été douloureux. Vous faites partie de ceux qui nous ont demandé de faire des choix, Monsieur Sormanni. Lorsque nous avons reporté un certain nombre d'investissements, cela comprenait l'assainissement de ce bâtiment, qui est pourtant urgent. Il y fait 12°C pendant l'hiver et 40°C pendant l'été. Ce n'est bon ni pour les œuvres, ni pour le personnel, ni pour les visiteurs. De plus, certains aménagements intérieurs ne sont pas optimaux pour le bien-être de tous et l'accomplissement des missions de l'institution. Nous y travaillerons dès le début de la prochaine législature.

Quant au regroupement du Mamco et du Centre d'art contemporain Genève (CAC), c'est une discussion de politique culturelle. Aujourd'hui, ils ont deux missions différentes. Le CAC expose les artistes actuels; le Mamco constitue une collection muséale. Il y a des collaborations, que d'ailleurs je souhaite. Les deux institutions ont des histoires très distinctes et elles se sont rapprochées durant

ces dernières années sous l'égide de leur direction actuelle. De façon générale, à Genève, un petit territoire, on est appelé à se fédérer. J'ai beaucoup travaillé en ce sens du côté des musées et nous avons maintenant une conférence des directions des musées, soit l'ensemble des musées privés et publics de Genève. Le destin du Bâtiment d'art contemporain et de ses occupants, qui comprend aussi le Fonds municipal d'art contemporain et le Centre de la photographie Genève, est un puzzle qui s'emboîte mal: les acteurs sont trop nombreux et les accès du public ne sont pas optimaux du tout – je le confirme. Nous y travaillerons prioritairement dès le début de la prochaine législature.

Je réponds maintenant à M<sup>me</sup> Courvoisier concernant le centre sportif du Bout-du-Monde. Nous avons obtenu de la part de la Direction du patrimoine bâti de la Ville... Je ne sais pas si M<sup>me</sup> Courvoisier m'écoute. Madame Courvoisier? C'est pour vous que je parle; je me consacre à votre question. (*Signe d'assentiment de M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier.*) Nous avons enclenché un cycle de rénovation du site du Bout-du-Monde, notamment des vestiaires. Nous avons obtenu que, parmi les enveloppes gérées par M. Pagani, celle dévolue au sport soit augmentée de 600 000 francs par année. Ce montant est notamment consacré au site du Bout-du-Monde et la dernière phase des travaux pour les vestiaires féminins est prévue pour cet été. Il était effectivement urgent d'agir.

Enfin, je réponds à la question de M. Pagan sur les limites à poser entre la campagne politique d'un magistrat qui cherche à obtenir sa réélection et le devoir d'information qu'il doit à la collectivité concernant son action passée. Cette question est sensée, mais n'est pas évidente. Il y a bien sûr des lois-cadres, mais elles ne sont pas explicites. En résumé, les supports qui sont clairement utilisés dans le cadre de campagnes menées par un parti ou par une liste doivent être payés par les partis. Vous citez la communication de M. Barazzone comme exemple. Les départements publient des rapports d'activité pour la transparence des activités publiques, une fois par législature, logiquement. M<sup>me</sup> Alder et moi-même en avons fait un chacun. Nous pouvons discuter de leur forme, qui nous appartient, mais ils restent axés sur les activités du département. Dans mon cas, j'ai placé un petit texte personnel au début; tout le reste relève du département. Cela a bien fonctionné; nous n'avons pas enregistré de divergence à ce sujet.

Il est vrai que, en période de campagne électorale, comme par hasard, vous voyez un peu plus souvent les magistrats dans les médias. M. Barazzone organise une journée portes ouvertes de la police municipale... Nous avons plus d'inaugurations ces temps-ci... C'est dans la nature des choses, mais tout ce qui relève des campagnes de parti ou de liste est clairement séparé et reste aux frais du parti ou des candidats, en tout cas pas du contribuable.

Enfin, je laisse M<sup>me</sup> Salerno répondre à la question de M<sup>me</sup> Studer sur l'âge de la retraite des employés de la Ville.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** J'ai deux réponses à donner.

La première est pour M. Gauthier, afin de lui rapporter comment la stratégie de la Ville évolue dans le dossier 022 Télégénève SA-Naxoo. Elle évolue bien. Le conseil d'administration de cette société a travaillé sur différentes stratégies à mettre en œuvre et il a rendu des rapports intermédiaires. Une séance importante se tiendra dans le courant du mois de juin, le 16 juin 2015, je crois. Je jette un coup d'œil du côté de M. Spuhler... S'il avait été présent, il aurait pu confirmer ou infirmer la date, puisqu'il siège au conseil d'administration, mais je crois ne pas me tromper. A cette occasion, les administrateurs devront prendre une série de décisions. Pour l'instant, je dirais que nous n'avons pas eu de mauvaise nouvelle, ni de déconvenue par rapport à la stratégie que la Ville souhaite appliquer. Nous observons plutôt un travail de concrétisation des différents axes que nous avons donnés au sein du conseil d'administration. Il n'y a donc rien de particulier à signaler pour l'instant.

M<sup>me</sup> Studer demandait qui décide de la prolongation de l'activité au-delà de l'âge de 62 ans pour les employés de la Ville de Genève. C'est le Conseil administratif. Je la renvoie aux bases statutaires, à savoir l'article 38, alinéa 2, du statut du personnel, ainsi que l'article 72, alinéa 1, du règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève.

Madame la conseillère municipale, vous souhaitez connaître des éléments assez détaillés, je vais donc vous lire les informations dont je dispose. Il y a eu 31 demandes de prolongation d'activité en 2013, dont 24 remplissaient les conditions de prolongation et ont été acceptées. Les sept demandes restantes étaient des dérogations: quatre ont été acceptées, trois ont été refusées. En 2014, il y a eu 55 demandes, dont 37 remplissaient les conditions et ont été acceptées par le Conseil administratif, tandis que les 18 restantes étaient des dérogations: quatre d'entre elles ont été acceptées pour des courtes durées et les 14 autres ont été refusées. Je vous livrerai ultérieurement dans l'année les chiffres actualisés de 2015.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

**11. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 mars 2013 en vue de l'adoption du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en Ville de Genève et à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 000 000 de francs pour la mise en œuvre de l'initiative IN-4: «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» (PR-1019 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Brigitte Studer.**

La proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal le 23 avril 2013. La commission a traité cet objet lors de ses séances des 2 et 23 mai 2013 et des 12 et 26 juin 2014, sous les présidences successives de M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio et Anne Moratti. Les notes de séances ont été prises par MM. Arnaud Van Schilt et Marc Morel, que la rapporteuse remercie pour l'excellente qualité de leur travail.

**Préambule**

En février 2011, le Parti socialiste dépose l'initiative populaire municipale «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants». Cette initiative demande la création d'un fonds permettant de soutenir la création de places d'apprentissage sur le territoire de la Ville de Genève. Le 2 mars 2011, le Conseil d'Etat constate l'aboutissement de l'initiative. Le 23 novembre 2011, le Conseil municipal reconnaît sa validité formelle. Le Conseil municipal renvoie l'initiative «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» au Conseil administratif le 3 septembre 2012.

La proposition du Conseil administratif a pour but de soumettre le projet d'application de l'IN-4. Elle comprend un projet de règlement du Conseil municipal régissant les critères d'octroi du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage ainsi qu'un crédit budgétaire supplémentaire visant à doter ce fonds.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Proposition, 5962. «Mémorial 172<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 5215.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

**Séance du 2 mai 2013**

*Audition de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances et du logement, M<sup>me</sup> Valentina Wenger, adjointe de direction, Anne Cifali, responsable de l'Unité de formation et M. Grégoire Evéquo, directeur de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)*

M. Evéquo propose de situer les mesures incitatives pour favoriser l'apprentissage dans un contexte général. L'apprentissage est une formation d'excellente qualité. Il y a un bon niveau entre ce que les jeunes apprennent et ce qu'ils peuvent utiliser dans la pratique; entre l'acquisition de compétences et une employabilité à 95% d'insertion. Le CFC (certificat fédéral de capacité) est le diplôme professionnel le plus fréquemment délivré dans le canton, avec 50% des jeunes l'obtenant; 10 à 15% de jeunes poursuivent ensuite vers la maturité professionnelle. Un CFC permet d'accéder à des formations tertiaires: tertiaire A pour les hautes écoles, avec la maturité professionnelle, et tertiaire B pour les écoles supérieures.

Dans le canton de Genève, 5000 jeunes effectuent leur apprentissage, en faisant leur formation trois jours et demi en entreprise et un jour et demi en école; 4000 jeunes effectuent leur apprentissage dans les écoles professionnelles à plein temps, dont notamment les écoles de commerce. Il y a 1885 contrats à Genève, 1770 en CFC et 115 en AFP (attestation fédérale de formation professionnelle), une formation de deux ans pour les jeunes en difficulté. 3% des entreprises du Canton forment des apprentis, ce qui représente 2000 entreprises dans le Canton, dont 756 en Ville de Genève. Certaines ont l'autorisation de former, mais ne prennent pas d'apprentis chaque année. C'est une proportion plus faible que dans les autres cantons. En Suisse alémanique, 10 à 15% des entreprises forment des apprentis. La situation de Genève est particulière, avec 100 000 sur 260 000 emplois dans le secteur international, dont les entreprises ne connaissent pas bien la formation professionnelle. Des efforts pour les intéresser ont été faits, notamment en proposant un CFC bilingue français/anglais.

Confédération, Cantons et communes partagent aujourd'hui la conviction que plus de 95% d'une classe d'âge doivent obtenir une certification. C'est l'objectif défini par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et repris par le Secrétariat d'Etat à la formation et à la recherche. Les études montrent que les jeunes sans certification ont davantage de difficultés et risquent une précarisation sociale. Sans certificat de niveau secondaire 2, les jeunes partent dans la vie avec un handicap, même s'il existe des formations de rattrapage et des possibilités de validation d'acquis.

L'adoption de la nouvelle Constitution a amené un changement: l'article 194 introduit l'obligation de se former jusqu'à 18 ans. C'est à distinguer de la scolarité obligatoire, qui va jusqu'à 15 ans. L'obligation de se former est double, avec

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

l'obligation pour l'institution de promouvoir et développer les offres de formation et l'obligation pour les jeunes qui devront prouver et justifier d'être en formation jusqu'à leur majorité.

Il y a un besoin en places d'apprentissage. Aujourd'hui 2200 contrats sont signés pour 2500 places de formation, mais il y a des jeunes qui ne trouvent pas de place dans les secteurs qu'ils souhaitent. Il en manque par exemple dans le commerce. Environ 1000 places sont repourvues dans la construction.

Le Canton devrait augmenter de 300 à 600 le nombre de places de formation pour obtenir l'AFP destinée aux jeunes en difficulté, afin de leur éviter des années de classes de transition avant d'entrer en formation.

Des études au niveau cantonal et fédéral mettent en évidence une plus grande difficulté des entreprises pour former des apprenti-e-s. Les exigences au niveau de la formation deviennent toujours plus importantes, liées à l'évolution de la société et du monde du travail. Pour s'en rendre compte, il suffit d'aller acheter une télévision et de voir ce qu'un vendeur doit savoir aujourd'hui, en comparaison des connaissances requises il y a vingt ans. Le travail est devenu plus complexe et cette évolution se répercute dans la formation. Les entreprises évoquent la question du temps et de la lourdeur administrative, liée au développement des plans de formation.

La question se pose ainsi de déterminer comment soutenir au mieux les entreprises, ainsi que les collectivités publiques, dans leur effort de formation. Différentes mesures incitatives ont été proposées dans ce but.

Il y a des mesures d'allègements fiscaux; les entreprises pouvant provisionner une somme d'argent pendant la durée d'un apprentissage déductible des impôts. Il s'agit d'une mesure symbolique, mais la notion de symbole s'avère importante dans les mesures incitatives. Les entreprises ont besoin de reconnaissance pour leurs efforts en faveur de la formation.

Un autre type de mesure symbolique est la prise en compte du critère de formation dans l'adjudication de marché public. Dans le Canton, cela concerne 5% des cas, et il aurait fallu monter à 10%. Dans l'ensemble des cantons, ce critère de formation dans l'adjudication des marchés publics est pris en compte, mais reste faible comme proportion.

Une autre mesure incitative consiste à offrir un soutien aux entreprises afin de les décharger de certaines démarches. C'est ce que le Canton de Genève a mis en place, surtout pour encourager les entreprises à prendre des jeunes en difficulté. Il y a des systèmes de coach qui soutiennent l'entreprise pour tout ce qui est autre que la formation elle-même. Avec un tel appui, le Canton a réussi à inciter les entreprises à assumer cette tâche de formation.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

Différentes formes de mesures financières ont également montré des effets positifs, comme dans le canton de Vaud ou en France voisine. Les sommes doivent alors être significatives. Le projet soumis propose 3000 francs pour la première année, ce qui peut être considéré comme une somme significative.

La Ville d'Onex a mis en place un système à partir de la même initiative qui met l'accent sur les entreprises formatrices de la ville d'Onex (110 PME) avec un encouragement plus important pour les apprentis domiciliés dans la commune.

Le Canton soutient ce type d'initiative. Ces systèmes sont à développer dans les communes, après définition des besoins et par rapport à un contexte et des objectifs spécifiques. Le cadre communal permet aussi de mieux faire comprendre ce qu'est la formation professionnelle. Il faudra évaluer ces expériences, voir leurs effets incitatifs comme d'éventuels effets pervers. Ces initiatives sont intéressantes pour développer de nouveaux liens et partenariats entre Canton et communes.

*Présentation de M. Krebs*

M. Krebs présente l'historique de l'initiative populaire en vue de «créer des places d'apprentissage pour nos enfants» et explique que la proposition soumise à la commission est consécutive à son acceptation par le Conseil municipal et son renvoi au Conseil administratif. Il rappelle qu'il s'agit d'un enjeu d'importance pour le Conseil municipal, car la question de l'apprentissage a fait l'objet de nombreuses motions et questions orales et écrites ces dernières années. Toutes ces motions visaient le même but, trouver des moyens pour augmenter le nombre de places offertes, soit dans l'administration, soit en incitant les privés, par le biais des marchés publics, avec des critères favorisant les entreprises ayant des apprentis et par le biais des entreprises subventionnées.

Le projet d'étude en délibération envoyée à la commission le 20 mars 2013 vise à la création de 250 nouvelles places d'apprentissage et prévoit une dotation de 7 millions et demi sur plusieurs exercices budgétaires. La question des places d'apprentissage a également été un enjeu important pour le Conseil administratif. Entre les années 2000 à 2007, le nombre d'apprentis à la Ville de Genève a oscillé entre 40 et 45. Depuis, ce nombre a augmenté à 80 pour 2013-2014. Il y a également une diversification du nombre de métiers concernés par la filière apprentissage en Ville de Genève, le nombre de métiers représentés en Ville de Genève étant passé de 14 à 32 entre 2007 et 2014. C'est un processus qui s'inscrit dans la durée, car une fois qu'une place d'apprentissage est créée au sein d'un service, elle va se pérenniser.

Au niveau de l'apprentissage en Ville de Genève, on constate de manière paradoxale que malgré l'augmentation du nombre d'entreprises, il y a une dimi-

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

nution du nombre d'entreprises formatrices. Ce sont principalement les petites entreprises qui sont pourvoyeuses de places d'apprentissage.

L'initiative mise en place par la Ville d'Onex propose un dispositif avec 3000 francs par apprenti, 4000 francs si l'apprenti est domicilié à Onex. Il appuie toutes les places d'apprentissage, quelle que soit l'année, contrairement au dispositif proposé en Ville de Genève où seule la première année est prise en considération. A relever aussi l'exemple vaudois où la création d'une place d'apprentissage supplémentaire a été financée en offrant une somme de 5000 francs à l'entreprise. Le nombre de places d'apprentissage a ainsi augmenté durant cette période.

Le Conseil administratif a formulé une proposition, qui vise à créer un fonds qui serait doté chaque année d'un montant de 3 millions de francs, figurant au budget de la Ville de Genève. Ce montant s'explique en multipliant le nombre de places d'apprentissage à Genève par le montant de 3000 francs, ce qui donne un chiffre de l'ordre de 2 millions de francs. Pour bénéficier de cette mesure, les entreprises doivent avoir des apprentis de première année, être établies sur le territoire de la ville de Genève et le nombre des apprentis doit représenter 10% du total du nombre d'employés. La mesure exclut donc les grandes entreprises comme la Migros ou UBS. L'objectif est de viser les PME qui fournissent un effort important au niveau de la formation. Toutes les entreprises de moins de 10 employés qui prendront un apprenti seront ainsi automatiquement au-dessus de 10%. La proposition formulée est de 3000 francs par année, par apprenti en première année. L'attribution se baserait sur un contrat approuvé par l'Office de la formation professionnelle et continue. Le respect des conventions collectives est également une des conditions d'octroi. Une évaluation du dispositif serait effectuée tous les cinq ans.

### *Questions et échange*

Comment est-ce possible que cette proposition ne tienne pas compte du travail que la commission avait fait sur cette initiative? Lors du traitement de l'initiative par la commission, les auditions avaient clairement mis en évidence que pour l'ensemble des personnes auditionnées, le soutien financier n'est pas le seul élément qui favorise l'engagement des apprentis par les entreprises. Le véritable problème, c'est le temps requis, notamment en démarches administratives, en formation, etc. Lors du renvoi de cette initiative au Conseil administratif pour sa mise en œuvre, il y a eu insistance sur le fait que le Conseil administratif devait réfléchir à d'autres pistes, notamment à un soutien plus qualitatif aux entreprises.

M. Krebs souligne qu'il s'agit d'une proposition de mise en œuvre de l'initiative qui demande la création d'un fonds. M. Evéquoz rappelle que toute mesure incitative doit respecter les cadres légaux de la Confédération et du Canton. Il y a une crainte de créer une inégalité de traitement entre entreprises.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

Est-ce qu'un appui tel que prévu par la commune de Meyrin proposant un choix entre soutien financier et appui pédagogique et administratif serait envisageable?

M. Evéquoze constate que le programme de soutien aux entreprises proposé par le Canton et mis en place par Interface a permis d'augmenter le nombre d'entreprises prêtes à former des jeunes et surtout de fidéliser les entreprises, qui acceptent plus facilement de reprendre un apprenti après une expérience de résiliation de contrat. Il encourage toute mesure favorisant de former plus et mieux. La mesure financière, telle que proposée dans le canton de Vaud sur un temps limité, a l'avantage de reconnaître l'effort des entreprises, et c'est important de le faire.

M. Krebs précise que la Ville de Genève ne peut pas créer des postes de travail pour offrir un appui pédagogique et administratif pour ses 600 à 700 apprentis de première année.

Est-ce que cette proposition s'adresse à toutes les entreprises qui accueillent un apprenti de première année, les nouvelles comme celles qui en accueillent régulièrement?

M. Krebs explique que la proposition finance toutes les places de première année, pour autant que le nombre total d'apprentis représente 10% du total des employés. Le fonds n'appuie pas de manière spécifique la création de nouvelles places.

M<sup>me</sup> Wenger insiste sur l'égalité de traitement des entreprises. L'incitation est l'appui financier. Le fonds étant de 3 millions, et pas de 2, cela permettra de créer des nouvelles places. Les entreprises devront adresser une demande à la Ville.

Pour M. Krebs, l'objectif de ce fonds est clairement de soutenir la création de places d'apprentissage ainsi que l'effort de formation fait par les entreprises.

M. Evéquoze rappelle qu'en Suisse, 80% des entreprises qui forment des apprentis ont d'un à trois salariés; ce sont les petites entreprises qui forment le plus. Dans le canton de Genève, sur les 4500 entreprises qui disposent d'une autorisation de formation, ce ne sont que 2000 qui forment à un moment donné. L'aspect de fidélisation des entreprises s'avère donc important.

Est-ce que les allègements fiscaux pourraient être une mesure incitative efficace?

M. Evéquoze cite l'exemple du Valais qui propose cette mesure, toutefois elle apporte peu aux entreprises; il s'agit plutôt d'une forme de reconnaissance. A Genève, l'OFPC et le Conseil interprofessionnel de la formation (CIF) avait proposé d'étudier cette mesure, mais l'administration fiscale cantonale ne l'a pas retenue.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

Est-ce que la part du travail administratif augmente dans toute la Suisse?

Un monitoring de la bureaucratie est effectué par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Les entreprises s'accordent pour constater une augmentation des procédures dans le domaine de la formation. Les ordonnances de formation sont aujourd'hui toujours plus exigeantes; il faut par exemple mettre une note à l'apprenti chaque trois mois, ce qui ne s'est jamais fait auparavant. Le fait de devoir noter un apprenti est considéré comme une surcharge.

Pourquoi l'expérience du canton de Vaud, pourtant positive, n'a-t-elle pas été poursuivie?

Le Canton de Vaud avait introduit cette mesure de manière ponctuelle et conjoncturelle. La Région Rhône-Alpes a fait une expérience plus longue avec un soutien de 4000 euros par apprenti. Cette mesure a permis d'augmenter le nombre de places à 10 000. L'Autriche prévoit une prime. En Suisse, ce thème est sensible. Une entreprise ne dira jamais qu'elle forme pour avoir de l'argent, la motivation se situe ailleurs. L'accent est plutôt mis sur la solidarité ou sur la formation de la relève. En Suisse allemande, former un apprenti est presque un devoir. Les cantons ont fait pression pour développer des mesures incitatives. L'intérêt des communes montre la nécessité de proximité pour les réaliser.

Quelles sont les contraintes majeures pour former?

Pour M. Evéquo les contraintes sont de plusieurs ordres: depuis dix ans, avec la loi sur la formation professionnelle, il y a eu beaucoup de changements. La formation s'est davantage scolarisée; il faut faire des évaluations et mettre des notes. Les métiers évoluant rapidement, les programmes de formation sont modifiés aujourd'hui tous les cinq ans, alors qu'avant c'était les mêmes pendant vingt ans. Chaque formateur doit avoir suivi une formation de quarante heures. De plus, même si les jeunes sont en général très motivés, ils gardent des caractéristiques d'adolescents. L'apprentissage, c'est aussi former à être des travailleurs et des professionnels, et cet aspect est moins évident aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

Est-ce que ce nouveau management dans la formation ne met pas en péril un système qui fonctionnait bien?

La qualité de l'apprentissage en Suisse est toujours très valorisée à l'étranger. Le taux de chômage des jeunes est de moins de 3%, c'est un des meilleurs systèmes du monde parce que les jeunes apprennent ce qu'ils peuvent appliquer, les ordonnances de formation étant élaborées par les milieux professionnels.

Comment obtenir l'autorisation de former des apprentis?

La procédure est simple: une entreprise s'adresse à l'OFPC et recevra la visite d'un représentant des milieux professionnels qui analysera si elle correspond aux

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

ordonnances fédérales. Tout formateur doit avoir suivi une formation gratuite de quarante heures. Il sera ensuite vérifié que l'entreprise respecte les conventions salariales et de formation.

Pourquoi certaines entreprises ne reprennent-elles pas des nouveaux apprentis?

Les raisons peuvent être diverses: une mauvaise expérience avec un apprenti, des raisons conjoncturelles, des difficultés économiques, la volonté d'attendre avant un nouvel apprentissage.

Pourquoi un délai de cinq ans pour faire une évaluation?

M. Krebs explique que le règlement proposé pose le principe d'évaluation, le but étant d'avoir une meilleure compréhension de la situation. Une durée de cinq ans est usuelle dans le cadre d'évaluation de politiques publiques, mais il est possible de décider un délai plus bref.

Ne faudrait-il pas davantage encourager les nouvelles places d'apprentissage?

Le but de l'initiative de Genève est de financer les entreprises qui ont un apprenti de première année. L'objectif est de favoriser la filière d'apprentissage. Les conditions d'attribution sont liées à la création d'un contrat d'apprentissage validé par le Canton. M<sup>me</sup> Wenger explique que ce n'est pas le rôle de la Ville de contrôler les entreprises, que cette tâche incombe au Canton. Le règlement précise qu'il n'est pas possible de licencier en vue de la création d'une place d'apprentissage.

Comment soutenir les jeunes en difficulté?

M. Evéquoiz distingue les formations en trois ans (CFC) d'une formation sur deux ans qui permet à des jeunes en difficulté d'obtenir une AFP. Il y a aujourd'hui 115 jeunes en formation AFP à Genève.

La présidente évoque l'exemple de Meyrin qui propose différents types d'aide et demande si c'est envisageable à Genève.

Pour M. Evéquoiz, les entreprises peuvent utiliser la somme allouée pour récompenser le formateur, pour améliorer les infrastructures ou pour engager plus d'apprentis. L'évaluation permettra de voir comment cette somme sera utilisée.

### Séance du 23 mai 2013

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement*

Après la présentation du projet lors de la séance du 2 mai, cette séance répond à la volonté des commissaires d'aborder des questions de nature politique.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

M<sup>me</sup> Salerno rappelle qu'il s'agit pour le Conseil administratif de proposer les modalités permettant la réalisation de l'initiative préalablement acceptée par le Conseil municipal. Ce n'est donc pas un projet du Conseil administratif, sa marge de manœuvre étant ainsi limitée. M<sup>me</sup> Salerno insiste également sur le délai de réalisation de l'initiative. Les initiants pourraient en effet faire un recours juridique en cas de non-respect de l'initiative.

*Questions et discussion: principaux points abordés*

Quelles sont les possibilités d'adapter le texte proposé à partir du travail effectué par la commission?

Une commissaire ne comprend pas pourquoi certaines modifications ne seraient pas envisageables tout en respectant l'esprit de l'initiative, cela d'autant plus que lors des auditions sur l'initiative tous les intervenants étaient d'accord qu'un seul appui financier ne permettait pas de réaliser le but de l'initiative.

M<sup>me</sup> Salerno explique que le Conseil administratif n'a pas qualité pour modifier la volonté des initiants, son rôle se limitant à la mise en œuvre d'une initiative une fois que celle-ci a été acceptée, nonobstant l'éventuelle perfectibilité du texte. Elle rappelle que l'initiative s'est basée sur le soutien proposé dans le canton de Vaud, c'est-à-dire une mesure exclusivement financière.

Quels sont les risques de recours juridique des initiants en cas de modification de la proposition?

Les initiants auraient la possibilité de faire un recours juridique en cas de non-respect de l'initiative ou de non-respect du délai d'application.

Ne serait-ce pas possible de proposer un soutien logistique, administratif, pédagogique en même temps qu'un soutien purement financier?

Plusieurs commissaires soulignent l'importance de ne pas se limiter à un soutien purement financier, se basant sur le travail déjà effectué par la commission. Ils expriment leur déception si le règlement ne devait pas tenir compte des besoins constatés par tous les acteurs auditionnés. Une commissaire propose d'offrir aux entreprises le libre choix d'opter pour un soutien administratif et logistique au lieu d'un soutien exclusivement financier.

Est-il envisageable de collaborer avec un organisme existant tel que Interface ou de créer un poste au sein de la Ville?

M<sup>me</sup> Salerno pense qu'il est peu probable que le Conseil municipal accepterait la création d'un nouveau poste pour accompagner les entreprises dans leurs démarches administratives. Un mandat pour Interface devrait être étudié.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

Une commissaire cite l'exemple de la commune de Meyrin qui offre le choix entre une enveloppe financière ou une aide logistique. Dans ce cas, la Ville n'engage pas de personnel, c'est l'entreprise qui utilise la somme prévue pour bénéficier du soutien administratif dont elle a besoin. Elle considère que de laisser ce choix aux entreprises ne trahit pas l'esprit de l'initiative.

Est-ce que le règlement proposé permet de créer de nouvelles places d'apprentissage?

Une commissaire craint que le règlement ne permette pas de créer beaucoup de nouvelles places d'apprentissage. Si aujourd'hui on compte 670 apprentissages en Ville de Genève, et prévoit 3000 francs par apprenti, les premiers 2 000 000 de francs ne créent pas de nouvelles places. M<sup>me</sup> Salerno affirme que le soutien financier envisagé marquerait un signe d'encouragement qui serait important pour les entreprises.

Quels délais pour l'évaluation du dispositif?

Il y a des durées standards pour les évaluations. Une durée de deux ans ne serait pas considérée comme une évaluation mais un accompagnement de la mesure.

Est-ce qu'une meilleure information sur l'apprentissage ne serait pas nécessaire?

M<sup>me</sup> Salerno dit que le Canton a produit une brochure d'information et qu'il fait un travail considérable pour propager l'apprentissage auprès du patronat.

Est-ce que le montant de 5 millions de francs a fait partie de l'initiative?

M<sup>me</sup> Salerno précise qu'il n'y avait pas de montant dans le texte de l'initiative, mais que ce montant avait été évoqué lors des débats sur cette question.

*Discussion et propositions des commissaires*

Plusieurs commissaires souhaitent que cette mesure prenne davantage en compte les jeunes en difficulté.

Une commissaire s'inquiète que le règlement ne prévoie un appui que pour la première année et souhaiterait une aide également pour les deuxième et troisième années de formation.

Un commissaire propose de remplacer la notion de fonds par celle de ligne budgétaire et de trouver d'autres instruments de technique budgétaire pour pouvoir affecter les sommes éventuellement non dépensées afin de compléter l'aide financière aux entreprises formatrices ou qui le deviennent. Cette proposition est soutenue par d'autres commissaires.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

Pour conclure, M<sup>me</sup> Salerno insiste sur le fait que le règlement devra être formulé de manière correcte au niveau juridique. Elle s'engage à demander des éclaircissements relatifs à la procédure et prendra en considération les questions et remarques des commissaires. Elle se renseignera sur la possibilité de confier un mandat à Interface, sur la possibilité de mettre en œuvre d'autres mécanismes budgétaires qui compléteraient l'aide purement financière ainsi que la marge de manœuvre du Conseil administratif quant aux modifications apportées par la commission. Elle est disposée à fournir une assistance, notamment du personnel maîtrisant certains aspects techniques, à la commission afin de l'aider dans l'avancement de ses travaux et de garantir que le système qui sera établi n'entraîne pas d'effets pervers.

La présidente termine cette audition en mettant l'accent sur la diversité des aides qui peuvent être développées et rappelle l'exemple de la construction d'un vestiaire pour les jeunes femmes à Meyrin, Ville qui a réalisé l'initiative en prévoyant plusieurs sortes d'aide possibles, sans que cela ait posé de problème. Il serait sans doute judicieux que les juristes formulent les différents types d'aides de manière adéquate.

### Séance du 12 juin 2014

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement*

M<sup>me</sup> Salerno rappelle qu'une proposition de règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissages pour la mise en œuvre de l'initiative «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» a été renvoyée en mars 2013 par le Conseil administratif au Conseil municipal. Depuis les auditions à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse en mai 2013, le dossier n'a pas avancé et le temps appartenant au Conseil municipal pour statuer sur la proposition se termine. M<sup>me</sup> Salerno propose ainsi une série d'amendements à la proposition du Conseil administratif sur la base des remarques faites en 2013 par la commission.

Le Conseil administratif doit mettre en œuvre une initiative qui demande à la Ville de créer un fonds de soutien financier aux entreprises qui engageraient des apprentis. La proposition du Conseil administratif était que la Ville soutienne la première année d'apprentissage à hauteur de 3000 francs pour toutes les entreprises, qu'elles aient déjà des apprentis ou qu'il s'agisse de nouveaux apprentis. Ce type de subvention financière avait été proposé en 2009 dans le canton de Vaud et avait permis de créer 894 nouvelles places d'apprentissage. Un tel mécanisme, mis en place en France voisine, avait créé 10 000 places d'apprentissage dans la région Rhône-Alpes.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

Le Conseil administratif propose d'amender les articles 7 et 13 du projet de règlement et distribue le nouveau texte aux commissaires (annexe 3).

La Ville a introduit un différentiel pour les AFP pour répondre à la demande de la commission de s'intéresser plus aux jeunes en difficulté. En Ville de Genève, il manque 300 places pour les AFP. Ces formations sont en effet plus difficiles à accompagner et à mettre en place. La Ville propose ainsi d'élever l'allocation pour les AFP à 5000 francs pour la première année, pour encourager davantage les entreprises.

La commission avait fait la remarque qu'un seul appui financier aux entreprises n'était pas suffisant car celles-ci ont aussi besoin de soutien administratif. Le Conseil administratif a donc introduit une autre possibilité. Une entreprise pourrait aussi être créditée d'un outil dit «chèque label». Ce chèque label correspond à 1500 francs et à dix heures de coaching pour aider l'entreprise. Concrètement, ce chèque est une proposition de l'OFPC, où des spécialistes de l'encadrement des jeunes amènent des solutions pour les entreprises. Ceux-ci vont les décharger de certaines fonctions, les aider à remplir les formulaires et servir d'intermédiaire entre l'école, les jeunes et l'entreprise, etc. Ils travaillent comme coaches et sont engagés par l'OFPC. Cette approche a déjà été testée par l'OFPC et fonctionne bien. En Ville, 80% des entreprises sont formatrices, soit avec contrat CFC ou AFP. Ce sont des microentreprises avec en moyenne d'un à trois employés. Donc le soutien administratif peut être intéressant. Ces propositions sont résumées au nouvel article 7.

Sur proposition de la commission, le délai d'une évaluation du dispositif a été réduit de cinq ans à trois ans.

### *Questions et discussion*

Est-ce que la Ville peut intervenir par rapport aux exigences élevées de la formation?

Les exigences de la formation sont définies par la loi fédérale; la Ville ne peut pas y déroger. C'est l'OFPC qui soutient les entreprises, en proposant la gratuité de la formation pour les formateurs.

Plusieurs commissaires expriment leur satisfaction pour la nouvelle proposition de règlement, notamment le fait que les entreprises peuvent convertir la subvention en chèque label entreprise, ce qui correspond aux propositions de la commission suite aux auditions. Ils trouvent intéressant d'avoir intégré les jeunes en situation plus difficile en soutenant également les entreprises qui offrent les formations en deux ans (AFP).

Cette aide doit-elle être demandée ou est-elle attribuée automatiquement?

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

Elle doit être demandée par l'entreprise.

Est-ce qu'un soutien aux grandes entreprises est vraiment utile?

La proposition soutient clairement les petites entreprises. En effet, le règlement précise que l'entreprise doit avoir au moins 10% d'apprentis pour bénéficier de la subvention. Ce sont d'ailleurs les entreprises avec un à trois collaborateurs qui accueillent le plus d'apprentis. M<sup>me</sup> Salerno précise que la Ville de Genève accueille 90 apprentis sur 4000 collaborateurs.

Est-ce qu'une microentreprise permet d'offrir les conditions d'un apprentissage?

Le contrat d'apprentissage qui lie l'Etat, l'entreprise et le jeune est très contrôlé. Ce ne sera pas juste pour toucher 3000 francs qu'une entreprise accueillera un apprenti.

Est-ce qu'il y a une limite d'âge? Non.

Lors d'une précédente audition, le programme de coaching était en phase de pilotage. Où en est-on aujourd'hui?

Selon un bilan récent, ce projet de coaching fonctionne très bien. La Ville payerait donc 1500 francs pour dix heures. L'entreprise peut prendre le chèque label de formation au moment qui lui convient le mieux pour faire ces dix heures de formation.

Est-ce qu'il y a un délai de concrétisation pour le règlement?

Si le Conseil municipal accepte cette proposition de règlement, le Conseil administratif le mettra en œuvre. Si le Conseil municipal le refuse, les initiants pourront demander une votation populaire. La Ville a un délai de deux ans pour concrétiser l'initiative.

Est-ce que la somme de 3000 francs est allouée la première année seulement? Serait-ce possible de prévoir qu'elle puisse être attribuée également pour une première année dans l'entreprise en cas de changement en cours d'apprentissage?

Si la première année a été proposée, c'est que l'apprenti-e est le moins rentable en début de formation. Plusieurs commissaires soutiennent la proposition de prendre en considération la première année dans l'entreprise, ce qui permet de prendre en compte des situations d'apprentissage plus problématiques.

M<sup>me</sup> Salerno s'engage à faire une nouvelle proposition de texte de droit qui intègre les remarques de la commission.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

**Séance du 26 juin 2014**

La présidente rappelle que la commission a reçu une nouvelle formulation du texte qui tient compte des questions et des remarques des commissaires (annexe 4). M<sup>me</sup> Wenger et ses collaborateurs ont fait les changements qui ont été validés au niveau juridique. La commission a été écoutée, notamment dans la prise en compte de la situation des AFP ou encore de toute création de poste même s'il s'agit d'un apprenti de deuxième année qui change d'entreprise.

*Prises de position*

Le Parti socialiste est favorable aux formulations proposées. Celles-ci vont dans le sens des présentations faites et des 40 organisations tripartites, représentant l'État, les employeurs et les employés. Elles sont informées de l'ensemble des efforts mis en œuvre par les différentes communes qui ont lancé cette initiative socialiste. Le règlement proposé va dans le sens des souhaits et besoins des employeurs, comme de ceux des apprentis. Beaucoup d'entreprises hésitent à prendre des apprentis en raison des difficultés administratives, mais également en raison des difficultés à gérer des apprentis qui connaîtraient des situations familiales conflictuelles ou des difficultés d'insertion, pas seulement pour des difficultés inhérentes à la formation. C'est bien que la Ville prenne ses responsabilités. Et il faut souhaiter que d'autres communes participent à l'effort collectif commun.

Ensemble à gauche soutient ce règlement avec les amendements présentés et trouve important de procéder au vote. L'élargissement de la proposition initiale à une possibilité de coaching concernant tous les aspects liés à un apprentissage ainsi que le soutien plus conséquent aux jeunes en difficulté répondent aux demandes exprimées lors des auditions.

Le Parti démocrate-chrétien, au départ peu convaincu par cette initiative, se dit agréablement surpris par les amendements de M<sup>me</sup> Salerno qui vont dans la direction de ce que la commission a exprimé. Il souligne l'intérêt du chèque label et de l'évaluation ramenée à trois ans, au lieu des cinq ans, pour voir si cette démarche est pérenne. Donc le Parti démocrate-chrétien entrera en matière sur cette proposition.

Les Verts soutiennent cette proposition et souhaitent la voter rapidement.

Le Parti libéral-radical entrera aussi en matière. L'initiative est intéressante, car elle favorise les places d'apprentissage. Les différents amendements ont répondu à leurs demandes, de même la diminution du montant puisqu'au départ, les initiants demandaient 5 millions. Le Parti libéral-radical va aussi soutenir cette proposition.

L'Union démocratique du centre fera de même, ne voyant pas de motifs d'opposition.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois explique que n'étant pas membre régulier de la commission, elle s'abstiendra.

*Votes*

La présidente propose de procéder au vote article par article. Mais les commissaires souhaitent approuver le texte avec les amendements inclus en un seul bloc.

Un article parle des nouvelles places d'apprentissage créées par l'entreprise, qui doivent se situer en ville. La présidente demande s'il faut préciser qu'il s'agit de la Ville de Genève. Pour les commissaires, le texte est clair dans sa formulation actuelle et ils approuvent de voter sur le texte présenté sans modification.

La présidente soumet au vote le projet de délibération avec les amendements, selon les documents reçus de M<sup>me</sup> Salerno.

Le projet de délibération amendé est accepté par 13 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) et 1 abstention (MCG). (*Voir ci-après le texte de la délibération amendée et adoptée.*)

*Annexes:*

- Présentation de M. G. Evéquoz (OFPC): «Pourquoi des mesures incitatives pour favoriser l'apprentissage?»
- Présentation de M. P. Krebs (DFL): «Soutien à la création de places d'apprentissage»
- Première proposition d'amendements de M<sup>me</sup> Salerno au Règlement du fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en Ville de Genève (12 juin 2014)
- Deuxième proposition d'amendements de M<sup>me</sup> Salerno au Règlement du fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en Ville de Genève (26 juin 2014)

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

# Pourquoi des mesures incitatives pour favoriser l'apprentissage ?

Grégoire Evéquoz  
OFPC



## L'apprentissage dual : une formation professionnelle de grande qualité !

- ❖ Un très bon niveau d'adéquation entre ce qui est appris et ce qui est utilisé ensuite
- ❖ L'acquisition de compétences clés liées à l'employabilité
- ❖ Un très bon niveau d'insertion professionnelle, plus de 95%
- ❖ Le CFC est le diplôme le plus délivré dans le canton !
- ❖ Des possibilités importantes d'évolution professionnelle



## L'apprentissage dans le canton et en ville de Genève : quelques chiffres

- ❖ Près de 5'000 jeunes en apprentissage dans le canton
- ❖ 1'885 contrats à Genève (37%) : 1'770 en CFC et 115 en AFP
- ❖ 2'076 entreprises forment des apprentis-e-s dans le canton
- ❖ 756 entreprises forment des apprentis-e-s en ville
- ❖ Dans le canton, il n'y a environ que 3% de l'ensemble des entreprises qui forment



## Une offensive vers la qualification

- ❖ Objectifs fixés par la CDIP et le DIP de 95% de certification
- ❖ Article 194 de la Constitution qui introduit l'obligation de se former jusqu'à 18 ans
- ❖ Besoin de plus de places, en particulier pour les jeunes en difficulté: il faudrait passer de 300 à 600
- ❖ L'effort demandé aux entreprises est de plus en plus grand pour former

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

## Une palette de mesures incitatives

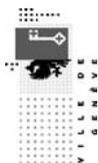
- ❖ Allègements fiscaux
- ❖ Prise en compte du critère formation dans l'adjudication des marchés publics
- ❖ Soutien aux entreprises pour les décharger de certaines démarches
- ❖ Mesures financières sous différentes formes



## Une démarche bienvenue !

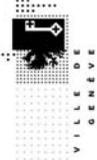
- ❖ Le canton ne peut pas tout faire ! Tous les partenaires doivent se mobiliser
- ❖ Il faut tenter de nouvelles expériences, les évaluer
- ❖ Le cadre des communes se prête bien à ce type de mesure et permet de définir des priorités
- ❖ De nouvelles formes de partenariat entre canton et communes

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage



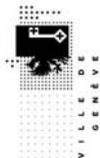
# Soutien à la création de places d'apprentissage

- I. Historique
- II. Contexte
- III. Proposition du Conseil administratif
- IV. Perspectives



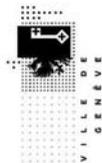
## I. Historique

- Février 2011 dépôt de l'initiative populaire «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants»
- 2 mars 2011: le Conseil d'Etat constate l'aboutissement de l'initiative
- 23 novembre 2011: le Conseil municipal constate la validité formelle de l'initiative
- 3 septembre 2012: le Conseil municipal renvoie l'initiative au Conseil administratif
- 20 mars 2012: le Conseil administratif dépose un projet de mise en œuvre de l'initiative



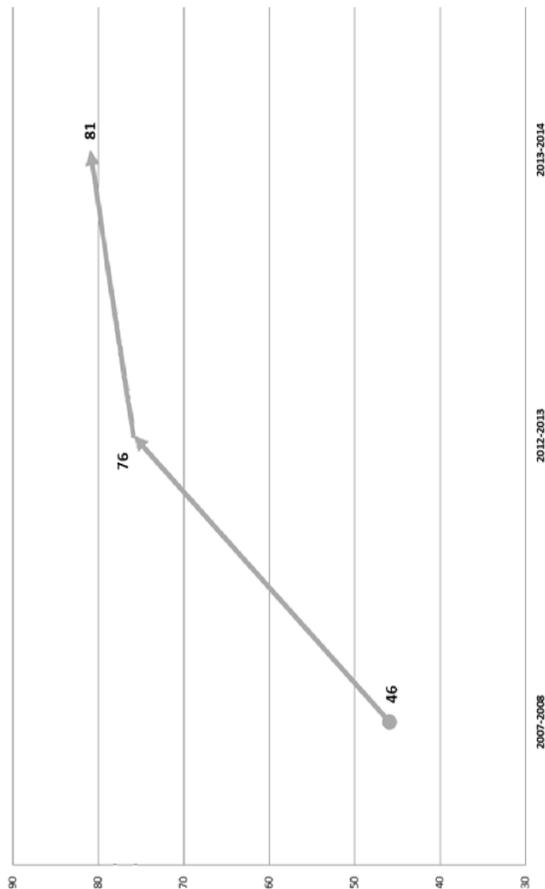
## I. Historique

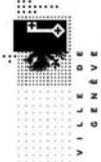
- **Un enjeu d'importance pour le Conseil municipal**
  - 7 motions, visant toutes à augmenter le nombre de places offertes par l'administration ou à inciter le privé (marchés publics, entités subventionnées...)
  - De nombreuses questions écrites, orales, ou en commission à l'occasion des études des budgets et des comptes
  - 1 projet de délibération à l'étude
    - Vise la création de 250 places
    - CHF 7'500'000 dont les  $\frac{3}{4}$  sur les 3 prochains exercices budgétaires



## I. Historique

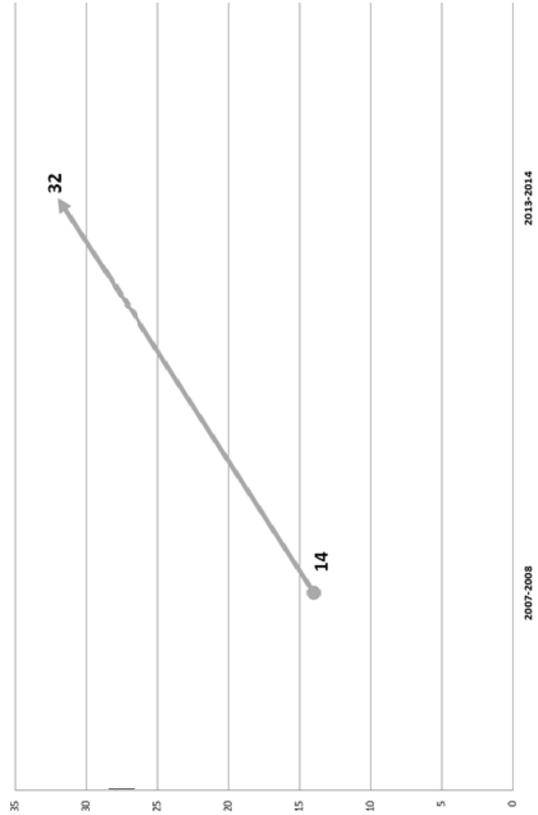
- Un enjeu d'importance pour le Conseil administratif
  - Evolution du nombre de places (+76%)



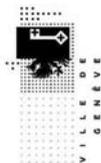


# I. Historique

- 32 différentes filières d'apprentissage en Ville de Genève (+129%)



Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage



6.

# I. Historique

## • Evolution des filières d'apprentissage en Ville de Genève (+ 129 %)

### 2007-2008

- 1) Agent-e d'exploitation CFC
- 2) Agent-e en information documentaire CFC
- 3) Assistant-e de bureau AFP
- 4) Assistant-e socio-éducatif-ve CFC
- 5) Cordonnier-ère CFC
- 6) Employé-e de commerce CFC
- 7) Gardien-ne d'animaux CFC
- 8) Horticultrice, option paysage CFC
- 9) Horticultrice, option pépinière CFC
- 10) Horticultrice, option floriculture CFC
- 11) Informaticien-ne CFC
- 12) Laborantin-e en biologie CFC
- 13) Menuisier-ère CFC
- 14) Polydesigner 3D CFC

### 2008-2009, + 3 nouveaux métiers

- 15) Agent-e de propriété CFC
- 16) Créateur-trice de vêtements CFC
- 17) Cuisinier-ère CFC

### 2009-2010, + 2 nouveaux métiers

- 18) Aide constructeur-trice métallique AFP
- 19) Assistant-e en maintenance d'automobiles AFP

### 2010-2011, + 2 nouveaux métiers

- 20) Automaticienne CFC
- 21) Constructeur-trice métallique CFC

### 2011-2012, + 4 nouveaux métiers

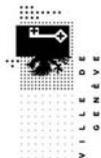
- 22) Agent-e de propriété AFP
- 23) Dessinateur-trice en génie civil CFC
- 24) Logisticien-ne AFP
- 25) Mécanicien-ne en maintenance d'automobiles CFC

### 2012-2013, + 4 nouveaux métiers

- 26) Graphiste CFC
- 27) Logisticien-ne CFC
- 28) Techniscéniste CFC
- 29) Technologue en impression CFC

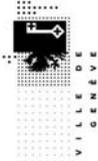
### 2013-2014, + 3 nouveaux métiers

- 30) Conducteur-trice de camion CFC
- 31) Horticultrice, option plantes vivaces CFC
- 32) Peintre en décors de théâtre CFC



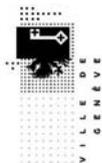
## II. Contexte

- **Buts de l'initiative:**
  - Création d'un fonds municipal visant à soutenir la création de places d'apprentissage
  - Les entreprises doivent être sur le territoire de la Ville de Genève et respecter les conventions collectives



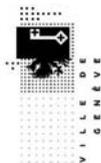
## II. Contexte

- **Situation de l'apprentissage en Ville de Genève**
- Accroissement net du nombre d'entreprises entre 2001 et 2008 (+937)
- Diminution du nombre d'entreprises formatrices (-87)
- Ce sont surtout les entreprises de moins de 50 employé-e-s qui forment les apprentis



## II. Contexte

- **Mise en œuvre de l'initiative, Onex**
  - Entreprises, sise à Onex
  - CHF 2'000 pour l'entreprise et par apprenti-e
  - CHF 1'000 par apprenti-e non onésien-ne
  - CHF 2'000 par apprenti-e onésien-ne
  - Aides annuelles et cumulables



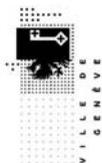
## II. Contexte

- **Soutien financier, l'exemple vaudois**
  - 5'000 CHF pour chaque création de places supplémentaire
  - 500 CHF pour chaque contrat renouvelé
  - Résultat: 894 places supplémentaires créées



### III. Proposition du CA

- **Création d'un fonds doté de CHF 3 mios**
- **Cercle des bénéficiaires**
  - Entreprises ayant des apprentis de 1<sup>ère</sup> année
  - Sise sur le territoire de la Ville de Genève
  - Le nombre d'apprenti-e-s doit représenter 10% des employé-e-s
- **Montant alloué**
  - CHF 3'000 par apprenti-e-s de première année
- **Conditions d'octroi**
  - Respect des conventions collectives
  - Le contrat approuvé par l'OFPC fait foi
- **Evaluation**
  - Tous les 5 ans



## IV. Perspectives

- **Etude du projet par le Conseil municipal**
- **Inscription d'une ligne au PB2014**
- **A venir d'autres projets en matière d'aide à l'emploi pour les jeunes**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

5449

Document distribué à la séance du 12 6 2014

**Amendements du Conseil administratif à la PR-1019**

**Nouvel Art. 7**

<sup>1</sup> *Pour les CFC, les allocations s'élèvent, au maximum, à CHF 3'000.- par année et par contrat.*

<sup>2</sup> *Pour les AFP, les allocations s'élèvent, au maximum, à CHF 5'000.- par année et par contrat.*

<sup>3</sup> *Les allocations visées aux alinéas 1 et 2 du présent article peuvent être converties, tout ou partie, en chèque à faire valoir auprès de l'OFPC dans le cadre du projet « chèque label entreprise formatrice ».*

<sup>4</sup> *Ces allocations sont versées dans les limites des ressources disponibles du Fonds au sens de l'art. 12 du présent règlement. Aucune aide financière ne peut être octroyée si les ressources du Fonds sont épuisées. Le Conseil administratif peut décider d'une indexation de ce montant.*

**Nouvelle teneur de l'art.13 al. 1**

<sup>1</sup> *Les activités et prestations du Fonds font l'objet d'une évaluation après 3 ans puis tous les cinq ans de manière indépendante en termes d'adéquation aux objectifs fixés par le présent règlement. Le résultat de cette évaluation est communiqué au Conseil municipal.*

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

**Amendements au Règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en Ville de Genève (ci-après : la Ville)**

**Chapitre I                      Dispositions générales**

**Art. 1 Principe**

Il est instauré un Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en Ville de Genève (ci-après : le Fonds).

**Art. 2 Objectifs**

Le Fonds est destiné à apporter un soutien financier, limité dans le temps, aux entreprises locales qui engagent un-e ou plusieurs apprenti-e-s en première année d'apprentissage.

*Nouvelle teneur art. 2 Objectifs*

*<sup>1</sup> Le Fonds est destiné à apporter un soutien financier d'une année aux entreprises locales pour chaque nouvel apprenti engagé.*

**Art. 3 Absence de droit**

Le présent règlement n'institue pas de droit au soutien financier.

**Chapitre II                      Cercle des bénéficiaires**

**Art. 4 Entreprises bénéficiaires**

<sup>1</sup> Les entreprises locales, souhaitant bénéficier du soutien financier du Fonds, doivent avoir leur siège principal ou une succursale sise en Ville.

<sup>2</sup> La ou les places d'apprentissage de première année créée-s par l'entreprise requérante doit-doivent se situer en Ville.

<sup>3</sup> Le nombre des apprenti-e-s en Ville de l'entreprise bénéficiaire doit représenter au moins 10% de l'ensemble de ses employé-e-s en Ville.

<sup>4</sup> L'entreprise bénéficiaire doit certifier qu'elle n'a procédé à aucun licenciement en vue de déposer une ou plusieurs demandes de soutien financier au sens du Règlement.

*Nouvelle teneur art. 4 al. 2*

*<sup>2</sup> La ou les places d'apprentissage de première année créée-s par l'entreprise requérante doit-doivent se situer en Ville*

**Chapitre III                      Conditions d'octroi et procédure**

**Art. 5 Conclusion d'un contrat d'apprentissage de première année**

Le Fonds est réservé au soutien financier apporté aux entreprises telles que définies à l'art. 4 qui concluent un contrat d'apprentissage de première année visant à permettre à l'apprenti-e d'obtenir au minimum une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP, formation professionnelle de deux ans) ou un Certificat fédéral de capacité (CFC, formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans).

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

*Nouvelle teneur Art. 5 Conclusion d'un contrat d'apprentissage de première année*

*Le Fonds est réservé au soutien financier apporté aux entreprises telles que définies à l'art. 4 qui concluent un contrat d'apprentissage de première année visant à permettre à l'apprenti-e d'obtenir au minimum une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP, formation professionnelle de deux ans) ou un Certificat fédéral de capacité (CFC, formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans).*

**Art. 6 Conditions minimales de travail**

L'entreprise bénéficiaire doit avoir conclu un contrat d'apprentissage avec le-la nouvel-le apprenti-e. Elle doit, en outre, s'engager à respecter les dispositions légales fédérales et cantonales applicables au contrat d'apprentissage, ainsi que la convention collective de travail, le contrat-type de travail ou les règles usuelles dans la branche considérée. Le contrat doit enfin avoir été approuvé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (ci-après : l'OFPC).

**Art. 7 Montant et durée maximum des allocations**

<sup>1</sup> Les allocations s'élèvent, au maximum, à CHF 3'000.- par année et par contrat dans les limites des ressources disponibles du Fonds au sens de l'art. 12 du présent règlement. Aucune aide financière ne peut être octroyée si les ressources du Fonds sont épuisées. Le Conseil administratif peut décider d'une indexation de ce montant.

*Nouvelle teneur de l'art 7*

<sup>1</sup> *Pour les CFC, les allocations s'élèvent, au maximum, à CHF 3'000.- par année et par contrat.*

<sup>2</sup> *Pour les AFP, les allocations s'élèvent, au maximum, à CHF 5'000.- par année et par contrat.*

<sup>3</sup> *Les allocations visées aux alinéas 1 et 2 du présent article peuvent être converties, tout ou partie, en chèque à faire valoir auprès de l'OFPC dans le cadre du projet « chèque label entreprise formatrice ».*

<sup>4</sup> *Ces allocations sont versées dans les limites des ressources disponibles du Fonds au sens de l'art. 12 du présent règlement. Aucune aide financière ne peut être octroyée si les ressources du Fonds sont épuisées. Le Conseil administratif peut décider d'une indexation de ce montant.*

**Art. 8 Obligation de renseigner**

Sur requête du Département des finances et du logement de la Ville de Genève (ci-après : le Département), l'entreprise requérante fournit tous les renseignements et les documents nécessaires à l'application du présent règlement et de son règlement d'application.

**Art. 9 Suspension du soutien financier et obligation de remboursement**

<sup>1</sup> Le soutien financier apporté est supprimé lorsqu'il est établi que l'entreprise bénéficiaire :

- a) n'a pas respecté les conditions posées par le présent règlement, ainsi que par le règlement d'application, ou
- b) a donné des indications fausses ou incomplètes ou a enfreint d'une quelqu'autre manière l'obligation de renseigner, ou
- c) a mis fin au contrat d'apprentissage avant la fin de la première année de formation prévue, ou
- d) a obtenu ou tenté d'obtenir l'allocation de manière indue ou abusive.

<sup>2</sup> Le droit à l'allocation est également supprimé si l'apprenti-e ayant donné lieu à la mesure met lui/elle-même fin au contrat d'apprentissage.

<sup>3</sup> Dans les cas prévus à l'alinéa 1, lettre c, et à l'alinéa 2, la suspension intervient *pro rata temporis*. Dans les autres cas, le Département exige la restitution des allocations perçues indûment.

SÉANCE DU 28 AVRIL 2015 (soir)  
Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

*Nouvelle teneur art. 9 al. 1 let. c*

*c) a mis fin au contrat d'apprentissage avant la fin de la première de l'année de formation prévue, ou*

**Art. 10 Règlement d'application**

Le Conseil administratif édicte le règlement d'application fixant les modalités concrètes d'octroi du soutien financier.

**Art. 11 Décision**

Les décisions du Département prises en application du présent règlement sont définitives.

**Chapitre IV                    Financement et évaluation**

**Art. 12 Ressources**

<sup>1</sup> Le financement du Fonds est assuré par une dotation budgétaire figurant au budget de fonctionnement de la Ville.

<sup>2</sup> Le Conseil administratif peut affecter à ce Fonds d'autres ressources, notamment issues de dons et legs.

**Art. 13 Evaluation du Fonds**

<sup>1</sup> Les activités et prestations du Fonds font l'objet d'une évaluation tous les quatre cinq ans de manière indépendante en termes d'adéquation aux objectifs fixés par le présent règlement. Le résultat de cette évaluation est communiqué au Conseil municipal.

<sup>2</sup> Les coûts de cette évaluation émarginent au Fonds.

*Nouvelle teneur de l'art.13 al. 1*

*<sup>1</sup> Les activités et prestations du Fonds font l'objet d'une évaluation après 3 ans puis tous les cinq ans de manière indépendante en termes d'adéquation aux objectifs fixés par le présent règlement. Le résultat de cette évaluation est communiqué au Conseil municipal.*

**Chapitre V                    Dispositions finales**

**Art. 14 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Département en charge de la surveillance des communes.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer, rapporteuse** (EàG). La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a mené un travail approfondi, tout d'abord à partir de l'initiative IN-4, «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants», acceptée par le Conseil municipal en septembre 2012, avec l'audition de M<sup>me</sup> Salerno et de M. Evéquoz, directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), ainsi que des communes de Plan-les-Ouates, de Meyrin et du Grand-Saconnex.

Dans un second temps, le travail de la commission a porté sur la proposition de règlement d'application prévoyant la constitution d'un fonds visant à la création de places d'apprentissage, bref sur la mise en œuvre de l'initiative. Ce travail a été effectué en 2013 et en 2014. A cet égard, nous avons revu M. Evéquoz, de l'OFPC, et nous avons entretenu un dialogue avec la magistrate ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices.

La commission s'est posé deux questions principales. Premièrement, elle s'est interrogée sur les raisons qui rendent important un soutien à l'apprentissage, raisons qui s'avèrent multiples. L'apprentissage est reconnu comme une formation très utile et valorisée en raison de l'excellent rapport entre les connaissances apprises et celles qui peuvent être utilisées par la suite. La commission a partagé le constat de l'importance d'une formation de base certifiée: les études montrent que l'absence d'une telle formation expose à davantage de précarité sociale dans le parcours de vie. La commission a également noté que, ces dernières années, l'apprentissage a évolué vers davantage de complexité, mais aussi qu'il présente désormais un caractère plus scolaire: les exigences posées aux formateurs ont augmenté. Enfin, elle a observé que les entreprises ont davantage de réticences que par le passé à engager des apprentis.

La seconde série de questions que la commission s'est posées portait sur les mesures incitatives les plus efficaces. Elle a ainsi étudié différentes formes d'appui, utilisées par d'autres cantons et d'autres pays, en particulier un appui financier, comme on en trouve dans le canton de Vaud et en France voisine, par exemple des allègements fiscaux. Toutefois, grâce aux auditions, la commission a constaté qu'un autre type d'appui peut s'avérer d'une plus grande efficacité qu'un soutien purement financier: il s'agit d'offrir un appui administratif et/ou pédagogique par le biais d'un «chèque label» de formation.

Dans un premier temps, la commission avait été déçue par la première proposition du Conseil administratif, qui ne tenait en fait pas compte du travail déjà effectué sur l'initiative. Dans son ensemble, dira-t-on, elle l'avait vécu comme un retour en arrière. S'en est suivi une discussion, voire une certaine confrontation, un dialogue, pour définir dans quelle mesure l'initiative permettait d'adapter la forme de soutien prévu, purement financier dans le texte, à ce qui lui avait paru plus efficace, à savoir un appui logistique aux entreprises, le cas échéant au choix.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

La commission s'est aussi demandé s'il était possible d'élargir le soutien aux besoins des jeunes davantage en difficulté et qui accèdent non pas à un certificat fédéral de capacité (CFC), dans un premier temps, mais à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), qui se fait en deux ans. Cette tâche s'avère bien plus difficile pour les formateurs et les entreprises et elle nécessite donc un appui plus important. La commission est arrivée à l'idée, suivie par la magistrate, qu'il convenait de prévoir un appui financier plus important pour les AFP, soit 5000 francs, contre 3000 francs aux CFC.

Le règlement du fonds municipal propose un appui pour la première année de l'apprentissage, reconnue comme la plus difficile pour les entreprises. Nous avons pu obtenir que l'appui concerne la première année au sein d'une entreprise; si l'apprenti doit changer d'entreprise, l'appui sera de nouveau accordé à la nouvelle entreprise où il est engagé.

Précisons encore que le fonds ne s'adresse qu'aux petites entreprises, là où les apprentis représentent au moins 10% des employés. Cela ne s'adresse donc pas à la Migros, ni à de très grosses entreprises. Ce geste constitue aussi une forme de reconnaissance envers les entreprises formatrices, que leur effort passe ou non par la création de nouvelles places d'apprentissage.

La commission a pu obtenir une solution qui la satisfait et, à l'unanimité de ses membres, moins une abstention, elle a accepté la proposition amendée. Elle vous invite, chers collègues, à l'accepter également. Merci.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je salue l'esprit constructif qui a présidé aux travaux de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse entre les représentants du Conseil administratif et le Conseil municipal, lors de l'examen de la première proposition que nous avons déposée pour répondre à l'initiative socialiste sur les places d'apprentissage, qui avait abouti en 2011. Ce bon esprit a permis de faire évoluer le texte.

Ce travail n'est pas uniquement le fait de notre commune. Il s'est construit avec l'appui du Canton, du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ainsi que de l'OFPC, comme M<sup>me</sup> la rapporteuse l'a dit. Son représentant, M. Evéquoz, a pu orienter le Conseil administratif et le Conseil municipal vers le dispositif le plus efficace.

Nous savons manquer de places d'apprentissage en nombre, puisque les derniers chiffres relevaient un manque de 600 places d'apprentissage, nous avons donc, les uns et les autres, des efforts à fournir dans ce canton, même si l'appren-

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

tissage y est revalorisé depuis quelques années. La Ville est une entreprise formatrice et le travail accompli par la Direction des ressources humaines pour les apprentissages vous est communiqué, Mesdames et Messieurs. Notons que, de 2007 à 2014, la Ville a doublé ses places d'apprentissage, passant à 90 apprentis. L'objectif de notre collectivité publique est de dépasser la barre des 100 apprentis. Notre offre est intéressante et elle présente une grande diversité de métiers, qui permet de répondre aux réalités formatrices et aux vœux des jeunes qui se trouvent sur le territoire cantonal. L'effort interne de la Ville de Genève lui a permis de doubler ses places d'apprentissage à ce stade.

L'initiative socialiste proposait d'aider financièrement les entreprises qui forment des jeunes, ou par le biais d'un appui concret fourni par le chèque-label entreprise formatrice de l'OFPC. M<sup>me</sup> Studer le rappelait: aujourd'hui, à 80%, ce sont des petites entreprises qui font l'effort de formation, puisque majoritairement, très souvent, elles comptent entre un et trois collaborateurs.

La proposition du Conseil administratif n'est pas uniquement dirigée vers les très petites entreprises (TPE) ou les petites et moyennes entreprises (PME). La Migros pourrait aussi prétendre au soutien de la Ville de Genève, mais cela signifierait qu'elle ferait un effort de formation conséquent, puisqu'elle devrait totaliser au moins 10% du personnel de ses ressources humaines en filière de formation. Bien sûr, lorsque votre entreprise compte plusieurs centaines de collaborateurs, 10% de l'effectif représente un nombre de personnes très important. Peut-être que, *de facto*, cela exclura les grosses entreprises du cercle des bénéficiaires, mais la volonté de la Ville de Genève n'était pas d'exclure qui que ce soit. Toutefois, il faut noter que ce sont les petites structures qui sont le plus souvent partenaires des services de formation du Canton.

*In fine*, j'espère que nous retrouverons au Conseil municipal la même quasi-unanimité en faveur de ce projet qu'en commission, à une voix près, issue des rangs du Mouvement citoyens genevois. Certes, il a un coût, mais, à mon sens et pour mes collègues du Conseil administratif, il s'agit d'un bon investissement pour le futur, afin de permettre à nos entreprises de bénéficier d'un soutien financier et logistique, en termes de conseil, ce que l'OFPC fait déjà, mais qu'il ferait un peu plus, pour encadrer les jeunes qui se forment et choisissent la filière de l'apprentissage, qu'il s'agisse de l'AFP ou du CFC.

Je remercie les membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour le bon accueil qu'ils ont réservé à cet objet et pour la qualité de leurs questions et de leur analyse. Ce travail a abouti sous la forme de cette proposition amendée, qui répond à un vrai besoin. Je suis contente que nous puissions la traiter ce soir, parce que, report après report, des entrepreneurs ont téléphoné au département pour savoir où étaient les formulaires qui leur auraient permis de solliciter ce soutien aux entreprises.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

*(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, vice-président.)*

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Une fois n'est pas coutume, le Parti libéral-radical ne conservera pas la position qu'il a adoptée en commission. Je tiens d'abord à remercier M<sup>me</sup> Salerno, qui nous a rassurés sur un point: après le discours de M<sup>me</sup> Studer, nous pensions qu'il y aurait eu une discrimination entre les petites et les grandes entreprises, ce qui pour nous aurait constitué un très mauvais signal. Une entreprise formatrice est une entreprise formatrice, qu'elle soit petite ou grande, et c'est un très bon travail.

Ce fonds est une fausse bonne idée. Donner de l'argent à une entreprise pour qu'elle forme un apprenti n'est pas un bon message à lui adresser. Les associations professionnelles ont tout ce qu'il faut pour l'y aider. Elles accomplissent un très bon travail, elles ont des commissaires d'apprentissage et elles forment des responsables. Dans les trois quarts des métiers, une très large majorité, tout est déjà prévu.

Cela dit, l'apprentissage n'est pas facile. Je connais plus d'un patron qui ne veut plus former d'apprenti à la suite d'une mauvaise expérience. Pendant longtemps, l'apprentissage a été décrié: un apprenti était quelqu'un qui avait loupé ses études. Ce n'était pas un bon message, mais cela commence à changer. J'entends désormais un nouveau message de certains parents et de certains enseignants, mais pas partout, malheureusement.

S'il manque des places d'apprentissage actuellement, ce n'est pas forcément parce que les entrepreneurs ne veulent pas former. C'est aussi dû à une série de changements. Actuellement, certaines personnes se tournent vers l'apprentissage après avoir d'abord essayé le collège, l'école de commerce ou l'école de culture générale; après un ou deux ans, n'y arrivant pas, elles ne peuvent plus redoubler comme autrefois. Seulement, elles débarquent dans cette filière en même temps que les jeunes qui sortent du cycle d'orientation et qui veulent faire un apprentissage tout de suite. Résultat: on se retrouve avec davantage de demandes d'apprentissage qu'auparavant, mais cela est dû à la situation, non au manque de formateurs.

Dans certains secteurs, la formation est complètement sinistrée, par exemple la boulangerie. Il y a toujours davantage de places d'apprentissage que de personnes qui veulent les prendre, car le métier de boulanger n'est pas facile et – il faut être clair – on travaillera la nuit. Dans notre branche, le gros problème est aussi que les apprentis partent travailler dans un autre secteur dès qu'ils ont un CFC, une fois qu'ils se rendent compte que le métier est dur. En revanche, il y a des modes, comme la cuisine. Les émissions sur les chefs et les grands cuisiniers sont nombreuses; là, il n'y a pas assez de places parce que tout le monde veut faire de la cuisine.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

Ce fonds fera-t-il vraiment en sorte de créer davantage de places d'apprentissage? Non. La magistrate nous dit que certaines entreprises viennent aux nouvelles. – Mon propos ne l'intéresse visiblement pas beaucoup... M<sup>me</sup> Salerno aimerait peut-être entendre ce que j'ai à dire? – Je ne suis pas spécialement étonnée que la magistrate nous dise que des entreprises se renseignent sur ce fonds mais, honnêtement, je ne crois pas que ce soit une démarche de fond. Depuis le 15 janvier 2015, le commerce de détail connaît une baisse de chiffre d'affaires de 15% au minimum – il faut être conscient qu'on a un énorme problème – et les chiffres des grands centres commerciaux et du secteur vestimentaire sont pires. Alors vous pensez bien que les patrons qui se réjouissent de pouvoir bénéficier d'un plus parce qu'ils ont un apprenti tentent leur chance! Mais cet intérêt est dû à la conjoncture actuelle, non à ce fonds.

Pour le Parti libéral-radical, donner de l'argent à une entreprise pour qu'elle crée une place d'apprentissage n'est pas un bon signal. Une personne qui veut former un apprenti le fait par conviction, non parce qu'on lui donnera de l'argent. Elle le fait parce qu'elle a envie de montrer son art et de transmettre quelque chose. Les trois quarts des patrons formateurs avec qui j'ai discuté m'ont demandé ce que c'était que cette histoire de fonds.

**M. Jacques Pagan** (UDC). Je ne comprends pas du tout l'attitude du Parti libéral-radical, mais c'est son choix. L'Union démocratique du centre, elle, a été séduite par la mise en musique d'une initiative populaire qui a abouti. *Vox populi, vox Dei*. Pour recadrer la problématique, j'aimerais lire le texte même de l'initiative, qui a nourri les cogitations de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, qui a consacré quatre séances à cet objet. Elle a fait un travail très approfondi et je remercie M<sup>me</sup> Brigitte Studer d'avoir rédigé un rapport très clair, qu'elle a résumé tout à l'heure à notre intention, ainsi que M<sup>me</sup> Salerno pour sa contribution qui va tout à fait dans le sens des délibérations de la commission.

Le texte est le suivant: «Les soussigné-e-s, électrices et électeurs (...) demandent aux autorités municipales l'instauration de mécanismes financiers soutenant la création de places d'apprentissage dans les entreprises sises en Ville de Genève qui offrent, sur la base des accords entre partenaires sociaux et de standards définis par la Ville de Genève, de bonnes conditions de travail aux apprenti-e-s.» Il s'agit simplement de cela.

Cette initiative a été à l'origine d'un premier règlement du fonds municipal de la part du Conseil administratif, corrigé à la suite des remarques faites par les uns et les autres. Tout le monde, tous bords politiques confondus, a compris l'enjeu de cette initiative et l'a prise sérieusement en compte, contribuant à établir, en collaboration avec le Conseil administratif, un texte tout à fait solide et pour lequel, chers collègues, nous sollicitons votre appui.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

Dans l'époque difficile que nous connaissons, il faut prendre en compte les générations futures et offrir à tous les jeunes la possibilité d'obtenir une place de travail. La vie vous est donnée, bien entendu – on ne fait pas grand-chose pour l'obtenir –, mais il s'agit de faire en sorte que chacun puisse vivre décemment, avoir une existence digne et s'accomplir à tous les points de vue. Cette modeste contribution de la Ville de Genève va dans ce sens. Il serait dramatique de ne pas utiliser cette occasion de permettre aux jeunes d'aujourd'hui, de demain et d'après-demain de se donner les moyens d'aller au-devant de ce grand parcours de vie que nous leur souhaitons heureux, grâce à vous, Mesdames et Messieurs.

**M. Grégoire Carasso (S).** J'ai senti qu'il était difficile pour la rapporteuse de l'exprimer, et cela a été dit depuis, mais vous ne me tiendrez pas rigueur de le redire, Monsieur le président: il s'agit d'une initiative du Parti socialiste, lancée en 2010 et qui a abouti au début de l'année 2011.

Je voulais commencer par là non pour vous infliger un long historique, les dates clés ayant été largement évoquées, mais pour souligner simplement, en écho à l'intervention des plus décevantes du Parti libéral-radical – je vois que M<sup>me</sup> Richard suit mon propos avec attention et je l'en remercie –, que le Parti socialiste, avant même de rédiger cette initiative populaire municipale, s'était entretenu avec les syndicats des travailleurs, mais aussi des entreprises et la Fédération des entreprises romandes (FER).

Naturellement, lorsqu'on a un ADN libéral-radical, ou très proche, on n'accueille pas une mesure de soutien ciblé aux entreprises à bras ouverts qu'une baisse d'impôts. C'est le réflexe de Pavlov de tout bon libéral et je vois qu'il y en a plusieurs qui suivent mon propos... Ne ferait-on pas mieux de baisser les impôts pour que la mesure bénéficie à toutes les entreprises? Là, on touche un élément central des convictions socialistes. Non, car nous pensons que le fait que 1000 entreprises de plus se sont installées dans une ville comme Genève entre 2000 et 2008, alors que le nombre d'entreprises formatrices a baissé entre 2001 et 2008 – il y a différentes raisons à cela, sur lesquelles je reviendrai –, constitue un indicateur parmi d'autres de l'enjeu que la formation constitue et de la nécessité d'améliorer, voire de développer, certaines politiques publiques pour soutenir les entreprises qui jouent le jeu de la formation, le plus souvent des PME.

Dans le cadre des réflexions qui ont entouré le lancement de cette initiative, nous avons rencontré les partenaires sociaux, qui ont accueilli ce texte avec beaucoup de bienveillance, voire de l'enthousiasme franc et sincère, même la FER, quand bien même il ne s'agissait pas d'une baisse d'impôts aveugle. La raison

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

en est que cette mesure est intelligente. La création d'un fonds de 3 millions de francs doit permettre de soutenir concrètement les entreprises qui jouent le jeu de la formation, à hauteur de 3000 ou de 5000 francs.

A Genève, et cela a été dit tout à l'heure, il me semble, 3% des entreprises sont formatrices et leur nombre tend à diminuer, alors que la moyenne suisse est à 15%. Beaucoup de jeunes souhaitent de plus en plus s'engager dans cette voie – la voie royale, la voie duale de la formation à l'école et en entreprise – grâce à la revalorisation de l'apprentissage, mais 25% des jeunes seulement trouvent une place à Genève, alors que la moyenne suisse, la lanterne rouge genevoise incluse, est à 70%. Il y a donc un réel intérêt à travailler sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre en termes de politique publique et c'est là où je trouve décevante la posture du Parti libéral-radical.

Peut-être que le groupe libéral-radical est arrivé à la conclusion que l'argent n'est pas l'enjeu et qu'un soutien financier n'est pas une bonne mesure. Face à cet argument, le groupe socialiste aimerait tout d'abord mettre en évidence l'exemple de la France voisine, qui a été évoqué tout à l'heure, mais surtout, très concrètement, du Canton de Vaud. En 2009, celui-ci a alloué 5000 francs par nouvelle place d'apprentissage créée, par le biais d'un fonds de 5 millions de francs. Bilan de l'opération: 900 places d'apprentissage créées en 2009 dans le Canton de Vaud. C'est un magnifique appel d'air, qui lui a permis de distancer Genève et de rattraper les autres cantons suisses en termes de formation. L'expérience vaudoise est donc satisfaisante.

A travers cette initiative, le groupe socialiste ne vous propose pas de jeter 3 millions de francs par les fenêtres, Mesdames et Messieurs, mais de créer un fonds qui financera directement des entreprises et sans coût administratif supplémentaire aucun, ainsi que de dresser un bilan après trois ans, dès lors qu'il s'agit d'une nouvelle mesure. Au terme de ces trois années, si ce soutien financier direct, que nous pensons sincèrement efficace aux entreprises, se révèle médiocre quant au nombre de places d'apprentissage créées, nous en tirerons les conclusions. Cela dit, nous avons eu des échos très positifs des milieux concernés. Vous êtes pourtant mieux placés que nous pour le savoir. C'est sans doute la cause de votre déception ce soir, alors que vous étiez prêts à soutenir ce texte en commission. En lâchant les entreprises et les jeunes qui souhaitent se former, le Parti libéral-radical nous envoie un bien mauvais signal.

En guise de conclusion, Monsieur le président, je voudrais remercier, ce que je fais assez rarement, toutes les militantes et tous les militants qui ont récolté les 5300 signatures recueillies par cette initiative. Le travail s'est fait pendant un hiver monstrueux, celui de 2010-2011, sous la neige, la plupart du temps. L'initiative a rencontré un très franc succès auprès de la population et j'espère qu'il en sera de même dans cette enceinte. (*Applaudissements.*)

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR).** Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, Monsieur le président, vous transmettez à mon préopinant que nous ne souhaitons de loin pas lâcher les jeunes, ni la formation professionnelle. M. Carasso le sait et il l'a dit à juste titre: nous sommes directement concernés par cette question, que nous connaissons très bien.

Il a cité la FER tout à l'heure. C'est assez drôle parce que j'y ai pris les mêmes contacts et je pense connaître autant de gens, qui diront le contraire des propos tenus, admettant que cette proposition est une fausse bonne idée. Dans les autres cantons cités en exemple, les tentatives d'intervention avaient une limite. Il s'est davantage agi d'aides financières ponctuelles que d'une mesure pérenne. Et c'est bien là le problème. On ne change pas une mentalité en offrant ponctuellement une aide financière de ce type à des patrons.

Nous voyons un autre problème clair, à savoir l'image de l'apprenti, à laquelle nous tenons mordicus. Cela a été exprimé plusieurs fois, pour dire oui comme pour dire non à cette proposition. Je connais les apprentis et je travaille avec eux tous les jours: ils ne veulent surtout pas entendre qu'un patron les engage parce qu'il a trouvé une facilité dans les procédures administratives ou un allègement financier.

Le problème est que nous ne pouvons pas changer les différentes lourdeurs administratives au niveau local et communal. La plupart des groupes représentés ici ont des élus à Berne: si nous ne sommes pas capables de faire le relais avec eux et que nous devons aujourd'hui nous flageller d'avoir laissé traîner les choses trop longtemps, c'est que nous avons un problème. La commune n'a pas à interférer dans une affaire purement fédérale.

Dans les cantons dont l'expérience a été vantée, on a remarqué que les entreprises formatrices, qui ont compris la valeur d'un apprenti depuis des années, se retrouvent flouées. Alors qu'elles ont fait l'effort depuis longtemps, d'autres entreprises se proposent de prendre l'argent qui entre et espèrent tenter l'expérience de l'apprenti sans vraiment y croire. Ce problème est absolument fondamental.

Je peux vous dire qu'un certain nombre d'entre nous, au Parti libéral-radical, ont parlé avec la FER, comme nous le faisons pour la question de la création de places d'accueil, afin d'imaginer les choses autrement. Il s'agit de mettre en place une concordance qui n'existait pas entre les entreprises et l'Etat, mais il ne faut pas donner de l'argent aux entreprises pour créer des places d'apprentissage qui ne sont pas pérennes. Nous voulons des systèmes perméables. L'Etat et le DIP ont leur part de responsabilité dans ce dossier et je m'engage personnellement pour la défense de la formation professionnelle.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles nous refusons de faire passer les apprentis pour des boulets.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

**M<sup>me</sup> Marie Barbey** (DC). Le Parti démocrate-chrétien partageait le scepticisme du Parti libéral-radical lorsque nous avons renvoyé l'initiative et son projet de règlement à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Nous estimions que les solutions proposées par l'initiative rataient en partie leur cible, puisqu'elles portaient du principe que le seul incitatif poussant les entreprises à engager des apprentis était financier, à savoir payer les salaires des apprentis.

Or, en commission, les patrons et les syndicats sont venus nous dire que les entreprises avaient en réalité davantage besoin de coaching et de soutien administratif que du financement des salaires. Car former un apprenti prend énormément de temps. De notre point de vue, cette demande a été entendue en commission, puisque celle-ci a accepté des amendements en ce sens. Ils permettent aux entreprises de solliciter un soutien financier, mais aussi de transformer celui-ci en heures de coaching, ce qui nous semble extrêmement intéressant. En outre, une évaluation du dispositif est prévue dans un délai de trois ans, pour s'assurer de la pérennité et de la qualité des places créées par ce biais ainsi que du profil des entreprises ciblées.

Pour toutes ces raisons, et parce que le Parti démocrate-chrétien est attaché à la formation duale, nous accepterons cette proposition.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Il faut d'abord replacer cette proposition dans un contexte. Chers collègues, vous vous souvenez peut-être, du moins je m'en souviens très bien, que notre groupe a déposé deux projets de délibération au début de la législature.

D'une part, le projet de délibération PRD-5 voulait octroyer 100 millions de francs à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Il est d'ailleurs amusant de voir que le Parti socialiste s'attribue la paternité du refinancement de la fondation. Enfin, bon, on est en campagne électorale; un mensonge de plus ou de moins ne change rien...

D'autre part, le projet de délibération PRD-4 prévoyait un double soutien, à la fois à la création de places d'apprentissage et aux premiers emplois pour nos jeunes en Ville de Genève. La problématique est claire: lorsqu'un jeune se présente dans une entreprise, on lui dit qu'il n'a pas d'expérience et qu'il faudra revenir quand il en aura. Mais tant qu'il ne débute pas, il n'aura jamais d'expérience... Il faut agir sur cette question du premier emploi, qui nous semble très importante, et nous reviendrons à la charge.

Entre-temps, cette initiative IN-4 a abouti. Certains diront peut-être qu'elle était redondante par rapport à notre projet de délibération, mais je ne le crois pas. Nous avons un effort à faire pour régler cette problématique. Les places d'apprentissage sont importantes pour les PME et les TPE. Or, c'est là qu'il y a

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

des difficultés: souvent, une petite entreprise renonce à prendre un apprenti, faute de personnel, d'encadrement, de temps ou d'argent. L'initiative n'apporte peut-être pas la bonne solution, ou peut-être que si, toujours est-il que je suis heureux de voir qu'une évaluation sera faite assez rapidement pour éventuellement modifier le dispositif.

Nous soutiendrons cette proposition, mais nous avons quelques réserves. Il ne suffit pas de donner de l'argent pour que la problématique se règle. Ce volet lié au coaching – j'ai vu les amendements – pourra certainement être utilisé par les entreprises, mais c'est l'évaluation qui nous dira si ce dispositif est efficace.

Il faut toujours se rappeler, en Suisse, et particulièrement à Genève, que la formation est notre seule matière première. Nous avons intérêt à maintenir un haut niveau de formation professionnelle, surtout dans le cadre de l'apprentissage dual. Or, à Genève, depuis de nombreuses années, on privilégie les études. On fait tout pour que les jeunes continuent un cursus scolaire, au détriment de l'apprentissage. Parfois, des personnes plus en difficulté ou en phase de transition après l'école obligatoire essaient de commencer un apprentissage – mais les apprentisages sont beaucoup plus scolaires qu'ils ne l'étaient il y a dix ou vingt ans – et elles restent donc en difficulté. Sans compter que les entreprises ne trouvent pas d'apprentis! Pourtant, inlassablement, on continue la démocratisation des études, qui était une bonne chose. Je me rappelle les premiers dispositifs mis en place par André Chavanne, éminent socialiste, qui avaient permis aux non-porteurs d'une maturité d'aller à l'université. C'était une bonne chose, mais le problème est qu'il n'y a plus d'apprentis. Tous les jeunes veulent faire des études. On les pousse au collège, lorsqu'ils ont des notes suffisantes pour y aller, quitte à avoir 40, 50 ou même près de 60% d'échec dans certains cas. Bonjour les dégâts! Après l'échec, il est très difficile de rattraper les jeunes.

Nous avons donc intérêt à pousser l'apprentissage et c'est dans cette perspective que nous soutiendrons la proposition, tout en restant vigilants et circonspects quant au rapport d'évaluation qui sera fait au bout de trois ans.

Je viens de voir dans le rapport qu'il est dit que le Canton fait beaucoup d'efforts en la matière et qu'il a produit une intéressante brochure d'information, mais très peu d'enseignants du cycle d'orientation la transmettent aux élèves, parce qu'ils ne connaissent pas les métiers. Ils ont une formation académique et ils ne savent pas ce qu'est l'apprentissage. La Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil est d'ailleurs en train d'en parler. Nous sommes donc encore à côté de la cible si nous voulons intéresser les jeunes à des formations professionnelles tout à fait valorisantes, plutôt que de les laisser se diriger vers certaines études qui se soldent par un échec gravissime, encore une fois très difficile à rattraper.

Nous soutiendrons donc la proposition, avec les réserves que j'ai déjà mentionnées.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). Chers collègues, les Verts sont ravis d'accepter cette bonne proposition et vous conseillent de faire de même. Le travail sur cet objet a été mené de manière agréable sur la forme et sur le fond, ainsi que M<sup>me</sup> Salerno l'a dit. Le Conseil administratif nous a écoutés et il a proposé des amendements. C'est d'ailleurs pour cela que la commission a accepté la proposition à la quasi-unanimité. Un commissaire du Mouvement citoyens genevois s'est abstenu parce qu'il ne connaissait pas le dossier.

J'aimerais réagir aux propos du Parti libéral-radical, dont les représentants disaient que les apprentis ne veulent pas être des boulets et que l'apprentissage n'a pas bonne presse. Ce sont des termes qui me paraissent bizarres en Suisse. On les a entendus en France, il y a quelques années, mais c'est en train de changer: la France veut inciter les jeunes à s'ouvrir à l'apprentissage, en prenant exemple sur la Suisse, là où l'apprentissage a bonne réputation. On a donné les chiffres tout à l'heure: dans le reste de la Suisse, il y a entre 10 et 15% d'entreprises formatrices, contre 3% à Genève. Les apprentis suisses sont bien vus dans le reste du monde; nous sommes un peu la vitrine de l'apprentissage. L'apprentissage n'est donc pas décrié en Suisse. Je crois plutôt qu'il se passe bien, lorsque cela se passe. A Genève, le problème n'est pas le manque d'apprentis, mais le manque de places. La première préoccupation des jeunes est de trouver une place, étant donné que la demande excède l'offre. C'est un point assez concret.

Enfin, à M. Sormanni qui disait que les enseignants du cycle d'orientation et du collège ne savent pas parler d'apprentissage, je réponds que toutes les classes vont à la Cité des métiers, ce qui permet aux élèves de voir les métiers proposés. La plupart du temps, ce sont des places d'apprentissage et des métiers concrets, comme vous dites. Je ne suis donc pas d'accord avec vous.

J'en termine par les amendements, pour relever, comme M<sup>me</sup> Barbey l'a fait pour le Parti démocrate-chrétien, que la commission a d'abord parlé d'argent avant d'entendre la demande des entreprises formatrices, qui ont besoin de coaching et d'aide administrative. Il s'agit de mesures incitatives pour la première année de l'apprentissage, parce qu'une entreprise qui hésite à sauter le pas de la formation y revient, une fois qu'elle l'a fait. Elle se rend compte de ce qu'elle a appris, qu'elle pourra faire valoir les années suivantes, et elle décide de continuer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). J'interviens maintenant au nom d'Ensemble à gauche. Bien sûr, nous partageons la conviction de l'importance d'un soutien à l'apprentissage.

Cette proposition amendée nous semble répondre à un besoin. Elle ne nie absolument pas la reconnaissance de l'engagement et de la motivation qu'impliquent

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

le rôle de maître d'apprentissage ainsi que le suivi des jeunes sur des années et le rapport très rapproché à mettre en place. Personne n'embauchera un apprenti pour 3000 francs; on ne peut pas prendre cette décision à ce niveau-là. Il s'agit de reconnaître l'expérience qui consiste à engager des apprentis, qui ne peut être réduite à son aspect financier. Je m'étonne que plusieurs des intervenants n'aient pas conduit le même travail de réflexion que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. L'une de mes collègues commissaires a bien décrit le cheminement de nos travaux.

L'apprentissage est un thème sur lequel la Confédération, le Canton et les communes interviennent. Pour la commission, il a été très intéressant de rencontrer des personnes s'occupant des apprentis dans d'autres communes, afin de connaître les recherches qu'elles ont faites. La Ville de Meyrin, notamment, avait mené une expérience de coaching, proposé à choix. Lorsque nous avons travaillé sur l'initiative, M. Evéquo nous avait parlé d'une expérience d'accompagnement des apprentis, qui s'est avérée concluante, lorsque nous l'avons revu la seconde fois. En entendant les demandes et en voyant les réponses possibles, nous nous sommes convaincus du bien-fondé d'un choix offert aux entreprises entre l'appui financier et une forme d'accompagnement purement administratif ou plus pédagogique selon les situations.

Nous souhaitons que le plénum arrive également à la conclusion qu'il est important de soutenir l'apprentissage, d'autant plus que nous pourrions adapter le dispositif ultérieurement, s'il y a lieu.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR).** Cette proposition paraît effectivement très alléchante. Comme nous l'avions exprimé en commission, nous trouvions nécessaire de nous engager pour une action visant à favoriser la création de places d'apprentissage pour les jeunes. Mais, en discutant davantage, nous nous sommes aperçus des effets pervers du dispositif. Je ne reprendrai pas ce que M<sup>me</sup> Richard et M<sup>me</sup> Buffet-Desfayes ont dit, à savoir que donner de l'argent aux entreprises laisse penser que la présence d'un apprenti est un boulet. Je m'exprimerai sur d'autres éléments qui nous ont fait changer de position.

D'une part, depuis que nous avons accepté cette proposition en commission, M<sup>me</sup> Salerno a annoncé qu'elle engagerait des jeunes sans statut légal, ce qui nous a un peu choqués, dans le sens que de l'argent public sera engagé pour embaucher, en priorité peut-être, des jeunes sans statut légal, alors que nous savons que des jeunes sont en difficulté, ici, pour trouver une place d'apprentissage.

Un autre point, peut-être plus important, tient à une contradiction que nous relevons. M<sup>me</sup> Salerno écrase les entreprises d'impôts et de taxes. (*Commentaires.*) Reprenons. Elle défend bec et ongles la taxe professionnelle, que nos

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

rangs aimeraient supprimer. Celle-ci est établie en fonction du nombre de postes, de la surface et du chiffre d'affaires. D'un côté, notre magistrate irait tirer le plus d'argent possible auprès des entreprises, pour faire l'aumône de l'autre côté à celles qui engageraient des apprentis. De quoi avoir l'impression que la magistrate rendrait l'argent là où elle l'a pris, ou volé à des entreprises. (*Protestations.*) Oui, on a le droit de ne pas prélever la taxe professionnelle en Ville de Genève. C'est de la compétence des communes, et la Ville de Genève pourrait donc la supprimer pour donner un coup de fouet aux entreprises et leur permettre d'engager plus d'apprentis.

Autre problème: grâce aux auditions, nous avons vu que, si la plupart des entrepreneurs n'engagent plus d'apprentis aujourd'hui, ce n'est pas pour des questions d'argent. C'est parce qu'il y a des difficultés administratives, des évaluations, des papiers à remplir, dont le nombre a crû d'une façon telle que des patrons qui engageaient des apprentis depuis des années y ont renoncé. Il y a quelques jours, j'étais à Berne et j'ai parlé à une personne spécialisée dans la formation des apprentis. Elle m'a dit que, lorsque M. Hollande est venu dans notre pays, il a visité une entreprise. Effectivement, notre système de formation est admiré partout. Mais cette personne me disait que la diminution de l'enflure de la paperasserie, du travail administratif et des évaluations était à l'étude à Berne. Il en faut une bonne dose pour savoir ce qu'un patron fait avec son apprenti, mais on est allé si loin dans l'exagération que des patrons ont été amenés à ne plus vouloir prendre d'apprentis.

Les personnes que nous avons auditionnées relevaient que l'argent n'était pas si important et qu'elles préféraient que des coaches viennent dans l'entreprise, principalement pour accomplir ce travail administratif. Nous pensons donc que la gauche cherche certainement à créer de nouveaux postes de fonctionnaires avec ces coaches, occupés par du travail administratif dans les entreprises, qui a tellement augmenté. C'est une sorte de cercle vicieux.

Cette idée d'aide à la création de places d'apprentissage, même si elle est séduisante, aurait donc peut-être des effets pervers absolument malsains et c'est la raison pour laquelle le Parti libéral n'avalisera pas cette proposition.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Grégoire Carasso.

**M. Grégoire Carasso (S).** Merci, Madame la présidence... (*Rires.*) Ça commence bien! Vous m'excuserez, Monsieur le président, ou Monsieur le président de séance. Toujours est-il que ma langue a ripé. Vous me pardonnerez.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

On mesure clairement le fossé politique qui nous sépare de ce que nous avons entendu tout à l'heure de la part du groupe libéral-radical, à savoir que les apprentis sont des boulets et que l'impôt est du vol. Cela a au moins le mérite d'être franc et net. (*Remarque.*) Et pourtant, c'est bien ce qui a été compris de notre côté... Tout à l'heure, j'ai évoqué le fait, mais peut-être n'ai-je pas été suffisamment clair, que les socialistes défendent l'assiette fiscale de la Ville. Vous transmettez donc aux personnes intéressées, Monsieur le président, qu'ils le font précisément pour mener des politiques publiques, notamment celle que nous avons sur la table ce soir!

Cette proposition vise non pas à prélever de l'impôt pour le redistribuer de la même manière, aux entreprises en l'occurrence, mais à mener une politique publique. Vous savez, ces deux termes qu'on met parfois ensemble... Il s'agit de définir des objectifs que nous partageons, que tout le Conseil municipal et que les citoyens liés à cette initiative populaire municipale partagent, à savoir soutenir les entreprises qui jouent le jeu de la formation à Genève, pour augmenter le nombre de places d'apprentissage.

Ce n'est pas une lubie, puisque le Canton de Vaud a créé 900 places par le même mécanisme et puisque d'autres communes du canton – Meyrin et Onex, pour ne pas les citer – font la même chose. Cette mesure n'est pas farfelue; elle a été mise en œuvre dans le canton de Vaud par un magistrat du Parti libéral-radical, qui avait manifestement un peu plus d'écoute et de respect pour les PME que les élus de cette enceinte! Evidemment, nous ne parlons pas des grandes banques privées ou des multinationales qui ont encore du chemin à faire avant de jouer le jeu de la formation et de bénéficier de cette mesure, puisque celle-ci s'adresse aux entreprises qui comptent au moins un apprenti pour dix employés.

Monsieur le président, si vous le voulez bien, j'aimerais vous lire un des messages que j'ai reçus. C'est la première fois que je reçois de tels messages. Je n'avais pas l'intention de le faire, mais je m'y résous après avoir entendu autant d'âneries. «Cher Monsieur Carasso, je suis médecin dentiste et j'ai ouvert mon cabinet il y a quelques années à Genève. Je suis dans la réflexion d'engager une apprentie pour la rentrée 2015. Je ne sais pas encore si mes finances me permettront d'engager une apprentie pour nous aider au cabinet. J'ai pu lire qu'une aide de 3000 francs était envisageable pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage. Est-ce toujours d'actualité? Et, si oui, comment cela se passe-t-il pour faire les démarches?» Depuis huit ans que je fais de la politique municipale, je n'ai jamais reçu autant de messages écrits ou oraux de ce genre.

Lorsque le Parti libéral-radical, sans doute par envie de se profiler, en tirant la couverture de la FER à lui, alors qu'elle a réservé un accueil bienveillant à cette initiative venant du Parti socialiste, ce qui est suffisamment rare pour être souligné, qualifie les apprentis de boulets et l'impôt, de vol,...

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

*M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR).* C'est lamentable...

*M. Grégoire Carasso.* ... c'est lamentable. Vous comptez trois représentants en commission, qui ont approuvé la proposition après des travaux remarquables qui ont permis d'améliorer ce texte sur un élément central, par l'introduction de l'aide et du coaching pour l'encadrement administratif, point que vous avez précisément mis en avant tout à l'heure en parlant d'«enflure». (*Brouhaha.*) Oui, cette enflure vient d'un cadre fédéral et, non, Genève ne se distingue donc pas de ce point de vue là – vous transmettez à M<sup>me</sup> Roulet, Monsieur le président.

J'ajoute quelque chose spécialement à votre intention, Madame, puisque nous avons eu un fabuleux débat à Genève au sujet des notes, il y a quelques années. La situation s'est compliquée pour les entreprises car il faut maintenant mettre des notes aux apprentis. Vous aimez les notes... Ce n'est pas confortable pour les entreprises qui travaillent au quotidien avec des apprentis de les évaluer par des notes. Cela pour mettre en évidence le fait que des sommes de 3000 ou 5000 francs – pour les entreprises, PME et TPE qui nous ont témoigné leur soutien à ce dispositif – ne sont pas ridicules et qu'elles aideront les entreprises formatrices, mais peut-être que vous ne les écoutez pas. Les apprentis ne sont pas des boulets! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Carasso. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole. La parole est à M. le conseiller municipal Marc-André Rudaz.

**M. Marc-André Rudaz (UDC).** Merci, Monsieur le président. Comme mon collègue Jacques Pagan l'a dit au nom de l'Union démocratique du centre, nous soutiendrons cette mesure en faveur des places d'apprentissage.

Cela dit, Monsieur le président, vous direz à M. Carasso qu'il est un peu malhonnête d'affirmer que le Parti libéral-radical a dit que les apprentis sont des boulets, alors que personne ne les a traités de boulets.

*M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR).* Merci, merci!

*M. Marc-André Rudaz.* Je sais que nous sommes en période préélectorale, mais cela commence à bien faire. J'apprécie beaucoup M. Carasso, mais on n'est pas obligé de dire n'importe quoi au nom des élections.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

Il est vrai qu'on n'arrête pas d'embêter les entreprises depuis trente ans sur le plan administratif. On n'arrête pas de leur donner des papiers et des formulaires à remplir. On embête le monde, alors que cela marchait très bien avant, sans qu'on soit dérangé en permanence par l'Etat et les corporations de droit public qui veulent tout réglementer. D'un côté, on embête les entreprises, de l'autre, super idée, il faut commencer à les aider administrativement... Il aurait déjà fallu commencer par arrêter de les embêter!

Dans notre système, en Suisse, et dans ma république, Genève, on n'arrête pas de créer des réglementations et des lois. On essaie de boucher un trou – voyez comme l'eau coule – en faisant dix trous à côté du premier. Après quoi, c'est reparti pour un tour, puisqu'il faut reboucher les dix autres trous. C'est devenu la politique genevoise, suisse et européenne.

Enfin, j'en viens aux taxes sur le chiffre d'affaires, dont le Parti libéral-radical a parlé. M. Carasso, qui maîtrise l'économie, sait très bien que, malgré un bon chiffre d'affaires, on peut faire des pertes. On peut mettre la clé sous le paillason avec un gros chiffre d'affaires. Des taxes sur le chiffre d'affaires? Il y a quelque chose à revoir! Mis à part cela, l'idée d'aider à créer des places d'apprentissage est bonne.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Monsieur le président, vous demanderez l'adresse de son dentiste à M. Carasso: il doit manquer de clients et, comme je me suis cassé une dent, peut-être que ça ira...

Je suis étonné de ce débat qui dérape dans tous les sens, alors que l'objectif est d'essayer d'aider les entreprises à faire en sorte qu'elles prennent davantage d'apprentis. Je ne sais pas si ce dispositif sera efficace, mais nous verrons bien et nous sommes prêts à faire l'essai.

Je peux être d'accord avec M. Rudaz. (*Brouhaha.*) Chaque réglementation assomme les entreprises de papiers, de statistiques et de nouveaux documents à remplir et, lorsqu'elles n'y arrivent plus, il faut leur payer des coaches pour le faire. C'est illogique.

*Une voix.* On n'entend rien, Monsieur le président!

**Le président.** Effectivement, c'est pénible. Mesdames et Messieurs, nous n'entendons strictement rien de ce qui se passe. Si nous pouvions écouter M. Daniel Sormanni, ce serait bien.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

*M. Daniel Sormanni.* Face à cet illogisme, nous avons quand même l'objectif de trouver des entreprises qui sont prêtes à prendre des apprentis. Nous acceptons donc cette gageure maintenant.

Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Roulet qu'on peut bien comprendre sa diatribe contre la taxe professionnelle. Il est vrai que la commune a la vertu de la prélever ou non, ou même de la prélever à hauteur de 90, 50 ou 40%. D'accord. Imaginons que nous ne la prélevions pas; vous me trouverez la solution pour les 120 millions de francs qui manqueront au budget de la Ville. Nous voulons faire des économies, mais que supprimez-vous pour 120 millions de francs? Ce n'est pas possible, du moins pas à court terme. Il faut réformer la taxe professionnelle – certains veulent la supprimer; personnellement, j'y suis opposé – et on peut faire certains aménagements, notamment pour soulager les PME. Par exemple, nous pourrions relever le forfait, étant donné qu'il y a un abattement de 170 francs aujourd'hui. Les 90 ou 85% de la taxe sont payés par les banques, les assurances et les grandes sociétés. Les petits ne paient pas grand-chose, quelques dizaines ou centaines de francs, mais ils doivent remplir les formulaires et payer. Peut-être faut-il les exonérer et la taxe restera pour les grandes entreprises. Il ne faut pas troubler le débat; ce sont deux choses différentes.

Nous sommes prêts à faire l'expérience de ce fonds, avec les bémols que j'ai énoncés tout à l'heure. Nous verrons bien s'il faut modifier le dispositif, ou le supprimer parce qu'il ne fonctionne pas. Il paraît qu'il fonctionne ailleurs, alors nous verrons s'il fonctionne à Genève. Genève est toujours un cas particulier. Nous sommes les rois de la *Genferèi*.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M<sup>me</sup> Danièle Magnin.

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).* C'est une erreur, Monsieur le président. Je n'ai pas demandé la parole.

**Le président.** Ce n'est pas grave, Madame Magnin. La parole est à M<sup>me</sup> Mireille Luiset.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG).** Merci, Monsieur le président; ce n'est pas une erreur, cette fois-ci.

J'ai bien écouté ce que ma collègue, M<sup>me</sup> Roulet, a dit et je l'approuve en grande partie. Concernant la taxe professionnelle communale, il avait été proposé

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

ou envisagé d'exonérer les petites entreprises, les petits indépendants et autres formateurs qui n'atteindraient pas un chiffre d'affaires impliquant une taxe de de 500 ou 1000 francs, par exemple. Il y a des solutions à considérer.

Durant toutes les auditions que nous avons effectuées à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, il a été reconnu que le plus gros obstacle aux places d'apprentissage pour les entreprises formatrices est la surcharge administrative, car les maîtres d'apprentissage ont l'envie de transmettre leur savoir chevillé au corps. La plupart d'entre eux sont animés par une passion, et non par l'appât du gain. Ce qui les retient, comme certains nous l'ont dit, lorsqu'ils ont quarante ans de métier, c'est le fait qu'un petit morveux, pour reprendre un terme qui a été utilisé, vienne leur apprendre à enseigner ou leur apprendre leur métier! C'est assez mal vu. Certains corps de métier sont peut-être plus susceptibles que d'autres, mais il faut admettre que la chose ne passe pas très bien.

Je suis sidérée de voir qu'on surcharge les maîtres d'apprentissage de démarches administratives et qu'on engage des personnes pour les coacher, au lieu d'alléger cette paperasse, ce qui leur fera perdre encore du temps, alors que c'est aussi du temps qui leur manque pour enseigner. Honnêtement, c'est comme si vous cassez la jambe de quelqu'un et que vous lui donnez gentiment des béquilles en lui demandant si ça l'aide. Si vous lui aviez foutu la paix, cela aurait été beaucoup mieux.

Outre le temps et les surcharges administratives, la question financière est aussi un problème pour le maître d'apprentissage et on en a très rarement entendu parler. Si vous êtes prêts à distribuer de l'argent, les personnes qui se précipiteront sur cette offre le feront-elles pour les bons motifs? Franchement, je connais peu de personnes qui refuseront de l'argent lorsqu'on leur dit qu'elles y ont droit. Les maîtres d'apprentissage les plus sincères, ceux qui ont réellement cette passion de la transmission du savoir, sauteront-ils sur cette possibilité d'avoir une subvention? Ne buteront-ils pas sur cette aide administrative, n'ayant pas du tout envie d'avoir encore un coach qui viendra leur expliquer des démarches administratives, alors qu'ils doivent déjà enseigner leur métier et la façon de l'apprendre? Je trouve que cela tourne au délire. C'est du Kafka. Je me demande si on essaie réellement de régler le problème.

Nous savons que les entreprises étrangères ne connaissent pas ce système d'apprentissage, car c'est une exclusivité suisse. J'avais donc proposé à M<sup>me</sup> la magistrate de transmettre des informations à certaines entreprises qui seraient peut-être intéressées à former des apprentis. Il y a des pistes ouvertes.

Lors des auditions, nous avons entendu beaucoup de remarques tout à fait pertinentes et de personnes concernées. Selon la période, il y a une dichotomie totale entre l'offre et la demande, comme M<sup>me</sup> Richard l'a dit, et il y a aussi un effet de mode. A un moment, tous les jeunes voulaient se lancer dans l'infor-

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

matique. Maintenant, c'est la cuisine, alors que les contraintes y sont désormais très complexes, au point qu'il faudrait trois ou quatre restaurants pour former un apprenti. Apprendre à faire la pizza ou à cuisiner le saumon ne suffit pas; il lui faut la gamme complète.

En fin de compte, les contraintes étouffent les maîtres formateurs et empêchent ceux qui auraient envie de prendre des apprentis de le faire. Les solutions consistent à écouter réellement les personnes concernées en allégeant le poids, plutôt qu'en compliquant les choses. Mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? Les solutions existent, qui ne coûtent pas 3 millions de francs. Quelqu'un a-t-il réellement envie de les appliquer? Nous connaissons les problèmes et nous avons mené énormément d'auditions en commission, mais j'ai visiblement l'impression d'avoir fait pipi dans un violon pour espérer en tirer une sonate – excusez-moi du terme – car, visiblement, personne n'en tient compte.

*(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)*

**M. Adrien Genecand (LR).** Je me permets d'intervenir à ce stade, car je pense être l'un des rares qui ont fait un apprentissage dans cette salle.

Le vrai problème de l'apprentissage n'est pas tant la question des moyens financiers et de l'encadrement, mais celle de la perception sociale. En Suisse romande, on compte de 10 à 15% d'apprentis de moins qu'en Suisse alémanique, simplement parce que l'apprentissage y est bien mieux perçu socialement. Je vous donne mon exemple très personnel: à 15 ans, j'ai décidé que le cycle d'orientation m'intéressait moyennement et que je ne voulais pas aller au collège. J'ai voulu faire un apprentissage alors que j'avais des notes largement suffisantes pour m'inscrire au collège et tout le corps enseignant du DIP m'expliquait que j'allais rater ma vie. C'est aussi simple que ça.

Le vrai problème n'est donc pas de savoir si nous donnerons 3000 francs par place d'apprentissage aux entreprises. Ce qui m'impressionne dans ce débat, c'est que M. Carasso – vous lui transmettez, Monsieur le président – ne se pose même pas la question de savoir si le fameux docteur qui lui a écrit, et qui doit être imposé à un taux de 45%, verra les 3000 francs qu'il percevra réduits de moitié. Car vous pensez bien, Mesdames et Messieurs, que l'Etat reprend lorsqu'il redistribue. C'est un grand classique. Il pense qu'il peut tout gérer dans l'économie, par une multitude de lois et de perceptions diverses et variées. A la fin, c'est une grande usine à gaz.

Si je reprends l'exemple de mon apprentissage, mon maître d'apprentissage devait produire – allez! – une dizaine de feuilles sur toute l'année, au début, et qui

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

constituaient les rapports par stage, de trois à six mois. Aujourd'hui, un apprenti passe par un classeur épais, avec de la formation professionnelle et une évaluation tous les trois mois, à faire dans les règles de l'art, selon les normes fédérales. L'apprenti ne choisit pas cette situation, mais son maître d'apprentissage a dû suivre une formation, validée selon certaines normes. Et c'est cela qui décourage la création de places d'apprentissage, et non ces 3000 francs.

On sait que cette somme sera fiscalisée. Il faut donc être honnête: pour la grande majorité des entreprises, qu'elles soient petites ou moyennes, les grandes n'étant pas concernées, cela ne change rien. Je rappelle que la Suisse est l'un des rares pays où l'on impose encore la production et la fortune issue de l'outil de production, à savoir que l'entrepreneur est taxé chaque fois qu'il sort un bénéfice et une seconde fois lorsqu'il se verse un dividende, par le biais de l'impôt sur le revenu. Les entrepreneurs, que vous décrivez comme probablement soucieux d'engager un apprenti pour 3000 francs de plus, ne toucheront que 1500 francs, Mesdames et Messieurs.

Le vrai problème, en Suisse, n'est pas là: il serait levé si on prenait la responsabilité de réduire la place de l'Etat, de la bureaucratie, des normes et des fonctionnaires fédéraux qui expliquent aux professionnels comment il faut gérer un apprenti. Je ne comprends pas qu'on explique encore à un menuisier comment il doit former un apprenti, alors qu'il a vingt-cinq ans de métier, ni pourquoi il devra préparer des évaluations semestrielles qui rempliront un classeur fédéral. Passer devant un maître de stage est normal pour évaluer l'apprentissage dans une filière particulière, mais tout le reste est de la bureaucratie.

Mesdames et Messieurs, si vous pensez vraiment que cette initiative changera la donne, alors discutons de ce qui a de l'impact en Suisse, à savoir le fonctionnement de notre système fiscal, basé sur la proportionnalité et la progressivité de l'impôt. Certaines entreprises ne sont peut-être pas capables de dégager de l'argent, elles peineront dès lors à financer le salaire d'un apprenti, d'un minimum de 600 francs par mois, même avec un soutien de 3000 francs. Cela ne leur permettra pas de payer ce salaire et les charges sociales. Si on estime que ces entreprises sont déjà incapables de rapporter quelque chose à leur propriétaire, qui s'est battu en tant qu'entrepreneur, il ne faut pas leur donner juste 3000 francs; il faut sponsoriser complètement la place d'apprentissage. Or, ce n'est pas ce qui est proposé. Et, à l'inverse, une entreprise plus florissante, qui paie de l'impôt, peut se passer de toute façon de ces 3000 ou 5000 francs.

Par conséquent, plutôt que de distribuer de l'argent pour la production de dossiers et des contrôles effectués par des gens – ce qui nécessitera de nouvelles embauches – qui iront vérifier si tout a été parfaitement fait et si l'apprenti a fini son travail, on pourrait parfaitement décider d'agir autrement. Voilà la folie

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

bureaucratique dans laquelle notre société s'est engagée au XXI<sup>e</sup> siècle. C'est une erreur absolue.

Aujourd'hui, l'engagement à prendre ne doit pas consister à promettre la redistribution à quelques-uns selon certaines conditions, avec des gens qui viendront les contrôler. Le seul message qui doit être donné aux entrepreneurs qui veulent s'engager pour la formation est qu'on diminuera leur imposition, parce que ces gens produisent, engagent et sont soucieux de leur entreprise. Le patron est généralement soucieux du sort de ses collaborateurs, que vous le vouliez ou non, Mesdames et Messieurs. Or, il est matraqué par l'impôt avec un taux d'imposition à plus de 50%, quand vous nous expliquez à longueur d'année qu'il ne fait rien pour la société...

A Genève, 5% des personnes paient 50% de l'imposition et ce sont elles que vous vilipendez à longueur d'année, elles qui engagent une majorité des gens et qui ne demandent rien d'autre que de pouvoir travailler et faire normalement leur métier. Elles n'ont pas besoin que des gens viennent le leur apprendre, ni de disposer d'un soutien financier. Elles aimeraient juste ne pas se faire expliquer la manière de former un apprenti par un fonctionnaire, lorsqu'elles décident d'en engager un. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Genecand. Monsieur Grégoire Carasso, la liste des demandes de parole avait été close par le bureau, qui considère que vous n'avez pas été mis en cause. Je donne donc la parole à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Sandrine Salerno.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Ce débat très instructif avait débuté avec une belle proposition, concrète, que la commune peut mettre en œuvre et qui correspond à un besoin, comme certains d'entre vous l'ont dit, à l'image de M<sup>me</sup> Barbey ou de M. Sormanni. Elle n'est peut-être pas parfaite, mais nous aurons trois ans pour la mettre en œuvre et l'évaluer. Et, progressivement, ce débat a dérapé sur la bureaucratie, le contrôle fédéral, le contrôle cantonal et l'impôt.

Je suis très étonnée par les propos du Parti libéral-radical, quoiqu'une de ses représentantes se soit déclarée membre du Parti libéral... On a critiqué la lourdeur de la bureaucratie fédérale, mais elle s'inscrit dans un rapport de force que vous connaissez mieux ou aussi bien que vos collègues dans cette enceinte, Monsieur Genecand: la droite domine l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral. Le conseiller fédéral en charge des questions économiques, dont l'apprentissage, est M. Schneider-Ammann; il n'est pas issu de mes rangs, mais des vôtres. Je vois l'effort d'autocritique que vous avez essayé de faire...

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

Idem au niveau cantonal: le pouvoir est à droite au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, tandis que le magistrat qui gère la promotion économique, M. Maudet, est aussi issu de vos rangs. Là encore, j'entends un travail de dénonciation de la lourdeur bureaucratique, de l'inefficacité de l'action de l'Etat et de la lourdeur de l'impôt...

La Suisse est un Etat libéral. Après deux réformes fédérales sur la fiscalité des entreprises, notre Etat est parmi ceux qui les taxent le moins, en comparaison à nos pays voisins. Un nouveau train de mesures visant à alléger la fiscalité des entreprises sera déposé prochainement. Visiblement, nous ne vivons pas dans le même monde politique et nous ne comprenons pas les rapports de force de la même façon.

Moi, dans ce débat, je vois une proposition simple et concrète, qui peut fonctionner et qui peut répondre aux besoins de certaines entreprises de notre tissu local genevois, comme à ceux des jeunes, pour lesquels nous avons un souci de formation. Certains partis font des promesses électorales, mais ces promesses s'envolent, sitôt les élections passées. Je remercie ceux qui sont restés cohérents dans cette enceinte entre le travail fait en commission, les débats en séance plénière, les promesses électorales et les engagements pris en tant qu'élus. Monsieur le président, je demande le vote à l'appel nominal sur cette proposition.

**Le président.** Merci, Madame Salerno. Messieurs Genecand et Carasso ont demandé la parole, mais la liste des inscriptions était close.

*Deuxième débat*

**Le président.** En commission, les six amendements ont été acceptés à l'unanimité en un seul vote; ils figurent dans le rapport, aux pages 15 à 19. Je vous propose de faire de même s'il n'y a pas d'opposition.

Mis aux voix à l'appel nominal, les six amendements de la commission sont acceptés sans opposition (71 oui et 1 abstention).

*Ont voté oui (71):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

(LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M. Denis Menoud (HP), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*S'est abstenue (1):*

M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Vincent Subilia (LR).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

**Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 58 oui contre 14 non.**

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

*Ont voté oui (58):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M. Roland Crot (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M. Carlos Medeiros (MCG), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M. Denis Menoud (HP), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Marc-André Rudaz (UDC), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté non (14):*

M. Gary Bennaïm (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M<sup>me</sup> Stéphanie Prezioso (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Vincent Subilia (LR).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 2, et 36D, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 mars 2011 constatant l'aboutissement de l'initiative communale intitulée: «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants»;

vu la décision sur la validité de l'initiative précitée du 23 novembre 2011;

vu la décision sur la prise en considération de l'initiative municipale précitée du 3 septembre 2012;

vu l'investissement qu'implique pour les entreprises, la création de places d'apprentissage de première année;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en Ville de Genève ci-annexé est adopté.

*Art. 2.* – Il est ouvert un crédit budgétaire supplémentaire de 3 000 000 de francs destiné au Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge supplémentaire prévue à l'article 2 sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2013.

*Art. 4.* – La charge prévue à l'article 2 sera imputée aux comptes budgétaires 2013 sur le groupe de compte 365 «institutions privées», cellule 1400003 «Fonds apprentissage», politique publique 58 «Aide sociale».

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

**Règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places  
d'apprentissage de première année en ville de Genève (ci-après: la ville)**

**Chapitre I Dispositions générales**

*Art. 1 – Principe*

Il est instauré un Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en ville de Genève (ci-après: le fonds).

*Art. 2 – Objectifs*

Le fonds est destiné à apporter un soutien financier d'une année aux entreprises locales pour chaque nouvel apprenti engagé.

*Art. 3 – Absence de droit*

Le présent règlement n'institue pas de droit au soutien financier.

**Chapitre II Cercle des bénéficiaires**

*Art. 4 – Entreprises bénéficiaires*

<sup>1</sup> Les entreprises locales, souhaitant bénéficier du soutien financier du fonds, doivent avoir leur siège principal ou une succursale sise en ville.

<sup>2</sup> La ou les places d'apprentissage créée-s par l'entreprise requérante doit-doivent se situer en ville.

<sup>3</sup> Le nombre des apprenti-e-s en ville de l'entreprise bénéficiaire doit représenter au moins 10% de l'ensemble de ses employé-e-s en ville.

<sup>4</sup> L'entreprise bénéficiaire doit certifier qu'elle n'a procédé à aucun licenciement en vue de déposer une ou plusieurs demandes de soutien financier au sens du règlement.

**Chapitre III Conditions d'octroi et procédure**

*Art. 5 – Conclusion d'un contrat d'apprentissage de première année*

Le fonds est réservé au soutien financier apporté aux entreprises telles que définies à l'art. 4 qui concluent un contrat d'apprentissage visant à permettre à l'apprenti-e d'obtenir au minimum une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP, formation professionnelle de deux ans) ou un certificat fédéral de capacité (CFC, formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans).

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

*Art. 6 – Conditions minimales de travail*

L'entreprise bénéficiaire doit avoir conclu un contrat d'apprentissage avec le-la nouvel-le apprenti-e. Elle doit, en outre, s'engager à respecter les dispositions légales fédérales et cantonales applicables au contrat d'apprentissage, ainsi que la convention collective de travail, le contrat-type de travail ou les règles usuelles dans la branche considérée. Le contrat doit enfin avoir été approuvé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

*Art. 7 – Montant et durée maximum des allocations*

<sup>1</sup> Pour les CFC, les allocations s'élèvent, au maximum, à 3000 francs par année et par contrat.

<sup>2</sup> Pour les AFP, les allocations s'élèvent, au maximum, à 5000 francs par année et par contrat.

<sup>3</sup> Les allocations visées aux alinéas 1 et 2 du présent article peuvent être converties, tout ou partie, en chèque à faire valoir auprès de l'OFPC dans le cadre du projet «chèque label entreprise formatrice».

<sup>4</sup> Ces allocations sont versées dans les limites des ressources disponibles du fonds au sens de l'art. 12 du présent règlement. Aucune aide financière ne peut être octroyée si les ressources du fonds sont épuisées. Le Conseil administratif peut décider d'une indexation de ce montant.

*Art. 8 – Obligation de renseigner*

Sur requête du département des finances et du logement de la Ville de Genève (ci-après: le département), l'entreprise requérante fournit tous les renseignements et les documents nécessaires à l'application du présent règlement et de son règlement d'application.

*Art. 9 – Suspension du soutien financier et obligation de remboursement*

<sup>1</sup> Le soutien financier apporté est supprimé lorsqu'il est établi que l'entreprise bénéficiaire:

- a) n'a pas respecté les conditions posées par le présent règlement, ainsi que par le règlement d'application, ou
- b) a donné des indications fausses ou incomplètes ou a enfreint d'une quelconque manière l'obligation de renseigner, ou
- c) a mis fin au contrat d'apprentissage avant la fin de l'année de formation prévue, ou
- d) a obtenu ou tenté d'obtenir l'allocation de manière indue ou abusive.

Proposition: Fonds municipal pour le soutien financier  
à la création de places d'apprentissage

<sup>2</sup> Le droit à l'allocation est également supprimé si l'apprenti-e ayant donné lieu à la mesure met lui/elle-même fin au contrat d'apprentissage.

<sup>3</sup> Dans les cas prévus à l'alinéa 1, lettre c, et à l'alinéa 2, la suspension intervient *pro rata temporis*. Dans les autres cas, le département exige la restitution des allocations perçues indûment.

*Art. 10 – Règlement d'application*

Le Conseil administratif édicte le règlement d'application fixant les modalités concrètes d'octroi du soutien financier.

*Art. 11 – Décision*

Les décisions du département prises en application du présent règlement sont définitives.

#### **Chapitre IV Financement et évaluation**

*Art. 12 – Ressources*

<sup>1</sup> Le financement du fonds est assuré par une dotation budgétaire figurant au budget de fonctionnement de la Ville.

<sup>2</sup> Le Conseil administratif peut affecter à ce fonds d'autres ressources, notamment issues de dons et legs.

*Art. 13 – Evaluation du fonds*

<sup>1</sup> Les activités et prestations du fonds font l'objet d'une évaluation après trois ans puis tous les cinq ans de manière indépendante en termes d'adéquation aux objectifs fixés par le présent règlement. Le résultat de cette évaluation est communiqué au Conseil municipal.

<sup>2</sup> Les coûts de cette évaluation émarginent au fonds.

#### **Chapitre V Dispositions finales**

*Art. 14 – Entrée en vigueur*

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le département en charge de la surveillance des communes.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

*(Applaudissements.)*

**12. Résolution du 28 avril 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Catherine Thobellem, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Anne Moratti, Julide Turgut Bandelier, Alexandre Wisard, Bayram Bozkurt, Alfonso Gomez, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements» (R-184)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

*Exposé des motifs*

Pour les raisons évoquées ci-après, le Conseil municipal invite les Chambres fédérales à mettre en place une législation qui interdise le transport massif de chlore et qui impose aux entreprises qui en utilisent en grande quantité de le produire sur place.

N'attendons pas qu'un accident arrive pour réagir! Rendre obligatoire la production locale de chlore aujourd'hui permettra d'éviter des dommages humains et environnementaux considérables demain.

Considérant:

- que, si un wagon transportant un chargement de chlore libère son contenu, jusqu'à 30% des personnes présentes à l'air libre dans un rayon de 2,5 km décèdent;
- qu'un wagon de chlore en moyenne transite par Genève chaque jour;
- qu'il s'agit d'un agent chimique extrêmement dangereux et polluant. En cas de fuite, ce composant, transporté à l'état liquide, se transforme aussitôt en un gaz très toxique au contact de l'air;
- que, malgré ces dangers, les convois de chlore continuent de se succéder et d'augmenter en cadence, à la suite de la délocalisation de la production de chlore;
- que non seulement la situation actuelle ne permet pas de garantir la sécurité des habitants qui vivent à proximité des voies, mais encore qu'elle empêche le développement nécessaire et attendu de nouveaux projets d'habitation, notamment dans une Genève frappée par une grave pénurie de logements;
- qu'il est inacceptable que la population soit mise en danger et que des logements potentiels soient sacrifiés pour permettre à deux entreprises de faire des économies en achetant leur chlore moins cher à l'étranger,

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 5218.

le Conseil municipal déclare:

- souhaiter un cadre légal fédéral qui interdise le transport massif de chlore;
- estimer impératif qu'obligation soit faite aux entreprises qui utilisent du chlore en grande quantité de le produire sur place;
- inviter le Conseil administratif à transmettre cette demande aux Chambres fédérales.

**Le président.** Il s'agit du deuxième objet déclaré urgent cet après-midi. Je donne la parole à ses auteurs, en l'occurrence à M<sup>me</sup> Catherine Thobellem.

**M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve).** Merci, Monsieur le président. Cette résolution ne doit pas susciter de clivage entre la gauche et la droite. Ce qu'elle propose a fait l'unanimité au Grand Conseil et a également été accepté par les communes de Meyrin, Vernier, Onex et Carouge. Ces votes à l'unanimité contrastent avec le refus d'une majorité du Conseil national de modifier la loi en conséquence. La Ville de Genève doit également se positionner clairement contre ce transport massif de chlore sur son territoire. Cela a été dit à plusieurs reprises. (*Brouhaha.*)

Nous trouvons inacceptable de mettre des populations en danger pour que deux sociétés réalisent des économies, mais je vois que cela n'intéresse pas trop le Parti libéral-radical... Très concrètement, pratiquement chaque nuit, le chlore est transporté en catimini depuis Lyon ou Grenoble, en transitant par Genève, puis le canton de Vaud, pour être acheminé à Monthey et à Viège. En 2013, 25 000 tonnes de cette substance ont transité par notre canton et, bien sûr, par le territoire de la Ville de Genève. Il s'agit donc de transport massif de chlore.

En cas de fuite, le chlore se transforme aussitôt en un gaz très toxique au contact de l'air. Une forte exposition à un tel gaz provoquerait la mort d'au moins 30% des personnes situées à l'air libre dans un rayon de 2,5 km. Sa forte réactivité au contact de produits organiques ou minéraux le rend susceptible de provoquer des incendies ou des explosions. Ce sont ainsi plusieurs dizaines de milliers de Genevois qui sont quotidiennement mis en danger à leur insu. Comment justifier la mise en danger de nos populations, alors que la production de chlore est un procédé très simple qui pourrait se faire sur les lieux de son utilisation?

Ce transport quotidien bloque la construction de quelque 7000 logements à proximité des rails, à Genève, un canton qui connaît pourtant une pénurie chronique en la matière – je vous remercie, Madame Buffet-Desfayes; c'est gentil de m'écouter... Il est difficilement compréhensible que, malgré ces dangers avérés, ce transport de chlore continue de transiter par des localités densément peuplées, comme aux abords de la gare de Cornavin. En Hollande, par exemple, le

gouvernement a négocié avec les entreprises concernées pour que le chlore soit produit sur place, afin d'éviter de faire courir un risque à sa population. Dès lors, en Valais, ces entreprises pourraient produire le chlore sur place, comme par le passé, afin d'éviter de mettre en danger la population et de bloquer la construction de nouveaux logements.

L'Office fédéral des transports lui-même vient d'admettre récemment que le transport de chlore constitue l'un des principaux dangers pour la population. L'accident du samedi 25 avril 2015 à Daillens, impliquant un train qui transportait des substances dangereuses, est la preuve que le risque de fuite est bien réel. C'est pourquoi nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à accepter cette résolution sur le siège.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 60 oui contre 1 non (1 abstention).

#### *Préconsultation*

**M. Denis Menoud** (HP). A titre personnel, je suis heureux de voir que les Verts renouent avec l'écologie. (*Commentaires.*) Vous riez... Il y en a quelques-uns chez vous qui sont restés des vrais écologues, il faut le reconnaître. M<sup>me</sup> Wuest, par exemple, intervient systématiquement sur des questions écologiques. Malheureusement, elle n'est pas toujours audible, alors que votre électorat attend cela de vous. Pas autre chose. (*Protestations.*) Il ne vous demande pas le programme d'Ensemble à gauche.

Cela dit, lors d'une législature passée, et je prends à témoin notre collègue et ami Alexandre Wisard (*exclamations*), nous avons fait interdire le plomb tétraéthyle – excusez-moi du terme – grâce au vote de Vigilance, d'ailleurs. A l'époque, vous vous en souvenez tous, Mesdames et Messieurs, ces bennes-wagons, que M<sup>me</sup> Thobellem vient de stigmatiser à juste titre, contenaient le plomb qu'on mettait dans l'essence et qui avait un effet antidétonant. Des milliers de morts nous pendaient au bout du nez. Maintenant, c'est le chlore.

Je ne parlerai même pas des logements. Qu'il y en ait ou pas, peu importe, car la question environnementale qui se pose à nous, fondamentalement, est celle du transport de matières dangereuses, hors contrôle. La loi du profit commande, comme toujours. On nous bassine qu'un incident n'arrivera jamais. Tchernobyl aussi ne pouvait arriver qu'une fois sur un million, eh bien, c'est arrivé! Une affaire avec le chlore nous pend au bout du nez. C'est arrivé dans le canton de Vaud et cela arrivera à Genève aussi. Mesdames et Messieurs, je vous prie de faire preuve de lucidité et d'accepter l'opportunité qui nous est offerte ce soir de nous débarrasser de ces wagons dangereux. Merci!

**M. Pascal Spuhler** (MCG). M. Menoud l'a dit: on retrouve enfin la vraie raison d'être des Verts. (*Exclamations.*) Ils viennent nous parler d'écologie... Mais c'est juste de l'humour, ne vous faites pas de souci, chers collègues.

Nous comprenons cette inquiétude, car un certain nombre de produits dangereux transitent effectivement par notre canton. Je comprends tout à fait l'intention des motionnaires, mais les moyens de répondre à ce risque ainsi que les quantités en jeu me turlupinent. Nous pourrions très bien étudier la question en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, puisque nous savons bien que les pompiers sont équipés pour intervenir dans ce genre de situation, entre autres. Ils pourraient sûrement nous donner beaucoup d'informations par rapport aux moyens d'intervention qui sont les nôtres et à la quantité de chlore qui passe. Ils ont ces données-là, qu'il serait intéressant de connaître.

Pour clore mon intervention, si je peux me permettre (*exclamations*), je vous propose de renvoyer cette résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). L'heure est quand même assez grave. Il faut penser aux enfants que nous aurons, ou pas, ou aux enfants de nos petits-enfants. Un incident s'est passé dans le canton de Vaud et, comme mon ami Menoud et mon collègue Spuhler l'ont dit, cela peut recommencer. Ces wagons sont tout à fait «normaux»: ils ne sont même pas plombés, pas doublés, pas blindés. Ce sont des wagons-citernes tout bêtes.

Ce qu'on fait ce soir, c'est sympa, mais la résolution R 783 acceptée unanimement jeudi 19 février 2015 par les députés genevois demande déjà d'interdire le transport massif de chlore, mais également d'obliger les entreprises qui en utilisent en grande quantité à le produire sur place. Tout cela est déjà parti à Berne! Nous sommes en train d'enfoncer une porte ouverte; c'est bien de le souligner. Il s'agit des députés du Canton, mais ils suivent la bonne voie. Alors on ne va pas allonger le débat: il est clair que nous marcherons en ce sens avec tout le monde, notamment les autres cantons qui sont d'accord. On ne va pas faire trop long; l'heure commence à être tardive. Bonsoir, Messieurs-dames.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Même s'il ne s'agit pas d'un sujet de notre compétence, nous accepterons cette résolution pour la simple et bonne raison que nous sommes opposés au fait que des produits chimiques traversent tous les jours notre canton. Nous trouvons cela très dangereux et nous suivrons ce que le Parti libéral-radical a fait au niveau cantonal.

Nous regrettons quand même ces doublons dans la mesure où nous perdons du temps alors que notre ordre du jour comprend 180 points. Nous n'arriverons pas à les traiter, comme d'habitude, mais je vous le rappelle encore une fois parce que j'aime bien le faire. Cela dit, il s'agit là d'une bonne cause, que nous soutiendrons.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). C'est une excellente résolution qu'il faut évidemment accepter sur le siège. Il ne sert à rien de la renvoyer à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, car nous n'avons pas la compétence de légiférer sur cette question. Il incombe au Conseil administratif de transmettre cette résolution aux Chambres fédérales, c'est pourquoi nous l'accepterons sur le siège.

**M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer** (EàG). Etant une habitante de Sécheron, je vis à côté des rails. Tous les jours, des trains passent. Je soutiens tout simplement cette résolution et je demande à la voter. (*Remarque.*) J'ai dit que je soutenais cette résolution.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je comprends tout à fait l'émoi que l'accident de Daillens a suscité. Il aurait pu être encore plus grave qu'il ne l'est et la nappe phréatique est en danger.

Toujours est-il que, une fois l'émoi passé, il faut prendre conscience de la situation dans laquelle la population de notre ville se trouve. Quotidiennement, elle dort à côté de ces transports de matières dangereuses, de manière générale. A l'instar de l'un des conseillers municipaux ici présents, qui disait que la messe était dite du point de vue du Canton, dans la mesure où une résolution a été envoyée à Berne pour interdire ce transport de matières dangereuses, du moins le chlore, je vous inviterai donc à renvoyer cet objet en commission afin d'auditionner les responsables de la sécurité à Genève.

Je me suis préoccupé à plusieurs reprises de cette question des matières dangereuses. On transporte non seulement du chlore, mais également du chlorure de vinyle et toute une série d'autres matières dangereuses. Elles passent tous les jours par la gare de Cornavin. De plus, il faut changer la locomotive parce qu'il y a une différence de voltage pour les convois qui descendent à la gare de Genève-La Praille.

Il y a une vingtaine d'années, certains avaient voulu construire des logements au-dessus de la gare de triage de Genève-La Praille et il leur avait vite été dit

que cela ne serait pas possible à cause de la quantité de matières dangereuses qui séjourne et qui transite toutes les nuits dans cette partie de notre ville et de notre canton. Même le centre commercial La Praille s'est vu imposer des mesures strictes de confinement pour éviter un déversement de gaz lourds qui viendraient à descendre dans son parking.

Au-delà de l'inquiétude normale et légitime que vous manifesterez en soutenant cette résolution, Mesdames et Messieurs, il faudrait peut-être passer en commission pour que tout le monde se rende compte des dangers que notre population subit.

Je donnerai un autre exemple. Lorsqu'il s'est agi de discuter de l'amélioration du transit souterrain de la gare de Cornavin, les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont posé comme exigence, légitime aussi, qu'un tunnel spécifique soit construit pour faire passer ces matières dangereuses sous la gare et protéger la population qui réside à ses abords. Bien évidemment, pour des questions financières, cela n'a pas été possible, mais le tracé reste réservé. (*Brouhaha.*) Je vois que cela n'intéresse pas grand monde.

Je finirai en vous renvoyant sur YouTube, Mesdames et Messieurs. Si vous entrez les mots «transport de matières dangereuses», des vidéos montrent les dégâts écologiques et même humains que ce genre d'accidents terrifiants, notamment ceux qui ont eu lieu non loin, dans la vallée du Rhône, peuvent provoquer aux abords de zones peuplées. A Daillens, on a eu de la chance: il n'y a pas eu d'étincelle...

Pour essayer de rassurer tout le monde, lorsque le centre commercial La Praille avait été construit, il avait été dit, à l'occasion d'interpellations au Grand Conseil, qu'un train était à disposition pour essayer de contrer les effets d'une fuite de chlore. Mais, en cas d'accident, comme celui qui s'est passé dernièrement, on comprend bien qu'un train prend passablement de minutes pour arriver sur place. Ce n'est pas une mesure. La seule mesure qui soit valable est d'obliger à produire ces matières dangereuses sur les lieux de leur consommation, voire de les transporter par bateau et de construire les usines, évidemment nécessaires, proches des lieux d'affrètement de ces bateaux. Cela permettrait de sécuriser ces transports.

Au-delà de votre légitime inquiétude, Mesdames et Messieurs, et de l'interdiction du transport massif de chlore que le Conseil administratif soutient bien évidemment, il faudrait peut-être renvoyer cette résolution en commission pour auditionner les personnes responsables et disposer d'un bilan de la situation actuelle.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Monsieur le président, permettez-moi de ne pas suivre et de ne pas bien comprendre les propos de M. le conseiller administratif Rémy Pagani.

Tout d'abord, cette résolution n'est pas déposée en réaction à l'accident de Daillens. Elle a été présentée par la conseillère nationale Anne Mahrer à la session d'automne et elle a été discutée pendant un certain temps au Conseil national et, maintenant, au Conseil des Etats. Elle essuie une forte réticence de la part de certains milieux et également – pourquoi ne pas le dire? – des élus du Valais, alors que la production du chlore in situ, à laquelle cette résolution obligerait, créerait des places de travail dans leur canton. Je ne comprends donc pas très bien leur réaction, mais ce n'est pas le sujet.

Cette résolution, signée par le Grand Conseil et par un certain nombre de communes, comme Meyrin, Onex et Vernier, illustre une réelle préoccupation. Ce que l'accident de Daillens met en lumière, c'est l'urgence d'agir et l'unanimité dont ce canton doit aujourd'hui faire preuve pour éviter un drame comme les Toulousains en ont connu, il y a maintenant une quinzaine d'années. On se souvient de l'usine AZF de Toulouse... Il s'agit donc d'envoyer un signal politique fort, à l'unanimité de ce Conseil municipal, pour que le Conseil administratif intervienne rapidement auprès des Chambres fédérales et du gouvernement et qu'il fasse pression, avec d'autres, comme le Grand Conseil et les autres communes, pour qu'une loi soit émise dans ce pays afin que le transport de ces produits chimiques dangereux cesse immédiatement. Voilà de quoi il s'agit.

Nous aurons le temps de prendre connaissance des mesures prises en cas de catastrophe. Aujourd'hui, nous parlons d'un signal politique afin, comme la résolution le dit, d'arrêter ce trafic.

**M. Alpha Dramé** (Ve). Vous transmettez à M. Pagani, Monsieur le président, que je suis étonné de sa manière d'intervenir sur la résolution des Verts. Il s'agit de donner un signal politique. On n'est plus à l'époque de la sensibilisation. Nous sommes assez bien gouvernés en Suisse pour savoir que tout ce qui est lié aux accidents est régi par l'ordonnance fédérale sur les accidents majeurs. En outre, toute construction est soumise à une étude d'impact. C'est aussi une politique publique au niveau fédéral et respectivement au niveau cantonal.

Si nous allons plus loin, nous pouvons comprendre que notre action se situe dans le cadre d'un signal politique parce qu'il y a une prise de conscience écologique: la logique écologique dépasse la logique économique. On peut tout à fait produire le chlore in situ, par exemple dans les salines de Bex, puisque le chlore s'obtient par électrolyse du sel. Nous avons des minerais de sel en Suisse; nous n'avons pas besoin de transporter du chlore. D'un point de vue de la logique économique, qui a toujours prédominé, on peut dire que le coût de production du chlore est beaucoup plus bas ailleurs. Nous sommes dans un pays où la liberté de commerce et d'industrie est un principe constitutionnel, mais la protection de l'Homme et de son environnement est aussi un principe constitutionnel.

C'est face à ce dilemme qu'il faut donner un signal politique aujourd'hui aux Chambres fédérales pour qu'une décision puisse être prise. Nous n'avons pas besoin de renvoyer cette résolution en commission parce que tout le monde sait de quoi nous parlons. Nous avons déjà plombé nos gamins; nous n'allons pas les chlorer. En conséquence, il faut voter cette résolution sur le siège et en finir. (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Spuhler** (MCG). J'ai l'impression que les Verts veulent absolument s'arrêter à un signal politique. Je suis désolé mais, si votre signal politique est valable sur le fond, dire stop au transport de chlore, il faut savoir de quoi nous parlons, quelles quantités de chlore sont transportées et de quels moyens nous disposons pour nous défendre face à ce genre de risque et de catastrophe. Mais cela ne vous intéresse pas: vous voulez juste envoyer un signal politique et passer à autre chose, et puis voilà! C'est l'impression que vous me donnez.

Vous critiquez l'intervention de M. Pagani, mais il a été très clair: d'autres matières dangereuses, d'autres produits chimiques que le chlore transitent aussi par Genève. Ces questions intéressent le Mouvement citoyens genevois. Nous voulons savoir à quelle sauce nous serons mangés au prochain accident et quels seront les moyens mis en œuvre pour intervenir face à ce genre de problème.

Mesdames et Messieurs, je vous demande donc encore une fois de renvoyer cette résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Nous pourrions interroger le commandant Schumacher, technicien et haut spécialiste, qui commande les pompiers. Ceux-ci interviennent justement pour traiter les risques potentiels liés aux produits dangereux. Il nous donnera toutes les informations dont nous avons besoin. Nous établirons un rapport exhaustif et circonstancié qui complétera correctement cette résolution que vous voulez envoyer au Conseil fédéral. Genève ne peut faire que cela, au lieu d'un petit signal politique, un coucou de la main pour dire qu'on veut s'exprimer. C'est juste ridicule.

**Le président.** Merci, Monsieur Spuhler. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole. Sont inscrits MM. Dunner et Rudaz, ainsi que les conseillers administratifs Guillaume Barazzone et Rémy Pagani. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Christophe Dunner.

**M. Christophe Dunner** (Ve). Je vous remercie, Monsieur le président. Je me permets de vous parler du problème chlore, car je le connais de l'intérieur. Je pense être le seul au sein de ce Conseil municipal à avoir fait partie de la défense

d'entreprise des CFF, à avoir effectué une formation de lutte contre les produits dangereux, à avoir porté des appareils de protection et à avoir suivi des entraînements et une formation à la gare de Genève-La Praille. Je peux vous dire que les moyens mis en œuvre pour lutter contre ce genre de choses sont dérisoires par rapport aux risques encourus par la population.

Lorsque le pager sonne, c'est un accident chimique que vous redoutez le plus, parce que vous ne savez pas exactement à quoi vous avez affaire. C'est pourquoi il est important, à l'heure où le Conseil national et le Conseil des Etats traitent du sujet, que la Ville de Genève décide, ici, ce soir, sur le siège, d'envoyer, à l'unanimité de son Conseil municipal, un message fort aux Chambres fédérales pour dire que le transport de matières dangereuses est un problème de manière générale, que le transport de chlore est un problème particulier et qu'elle leur demande instamment de le résoudre pour la sécurité de nos habitants et, accessoirement, pour la construction de logements à proximité des voies. Si vous êtes soucieux de la protection de nos concitoyens et de la création de logements, je vous conjure d'accepter cette résolution à l'unanimité et sur le siège. (*Applaudissements.*)

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). L'idée de lutter contre le chlore nous paraît excellente, mais nous aimerions savoir un peu mieux de quoi il s'agit. Si les parlementaires fédéraux sont de sombres idiots, les conseillers d'Etat valaisans doivent être évidemment des cons! Il n'y a que les Verts et Genève qui savent... A titre personnel et au nom de l'Union démocratique du centre, nous aimerions savoir de quoi nous parlons avant de voter. Il y a toujours deux sons de cloche. J'ai cru aux Verts, aux roses et aux rouges pendant trente ans et, pour finir, je n'y ai plus cru... Nous n'irons pas contre votre idée, mais nous aimerions l'étudier avant de décider de ce que nous ferons. Nous vous proposons donc de renvoyer la résolution en commission pour étude. Ensuite, nous saurons ce que nous votons.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Je voulais juste donner un éclairage s'agissant de ce que la résolution demande.

Dans sa première invite, la résolution souhaite un cadre légal fédéral, en l'occurrence un amendement à la loi sur le transport des marchandises. Celui-ci avait été proposé par le Conseil d'Etat aux élus des Chambres fédérales et Anne Mahrer l'avait repris, le déposant au Conseil national où, malheureusement, il a été refusé. L'ensemble des députés genevois au Conseil national, dont je faisais partie, avaient soutenu cet amendement. Il avait rallié une grande minorité qui donne quelques espoirs pour le débat au Conseil des Etats.

En réalité, le problème est double. Pour le Canton de Genève, respectivement pour le Canton de Vaud, le chlore pose un problème pour la construction de logements, dû aux normes qui régissent son transport. Du fait qu'il est acheminé en Valais, nous n'arriverons pas à construire assez de logements à proximité des voies de chemin de fer, puisque ces zones doivent être protégées, alors même que M. Hodggers a dit, au nom du Conseil d'Etat, qu'il veut pouvoir le faire. Malheureusement, à ce jour, les voies servent encore au transport de chlore.

Le Valais, lui, a un autre problème. Le Conseil d'Etat valaisan dit que l'importation de chlore coûte moins cher que la production in situ et, par conséquent, il veut une solution pour regrouper la production de chlore, puisque deux industries importantes en utilisent, qui ne se situent pas au même endroit dans le canton. Il faudrait donc au moins assurer le transport de chlore entre l'un des sites de production et l'autre industrie. Il ne sert à rien d'en produire à deux endroits différents en Valais. Cela pourrait donc être une exception à la règle envisagée.

Il faut bien évidemment que le chlore ne transite plus par les cantons de Genève et Vaud. A ce sujet, la proposition de M. le conseiller d'Etat Hodggers, à savoir une éventuelle compensation financière temporaire de la part du Canton de Genève envers le Canton du Valais, est intéressante. Elle essaie de trouver des solutions pour débloquer un potentiel d'activité économique et de logements à Genève, tout en permettant le maintien des emplois du canton du Valais, les industries ayant menacé de partir non seulement du canton, mais aussi de Suisse.

J'ajoute qu'une seconde mesure peut être prise, qui justifie l'importance d'un renvoi de la résolution au Conseil administratif qui la transférera au Conseil fédéral. L'Office fédéral de l'environnement peut dicter un certain nombre de règles, ce qu'il s'apprête à faire sur la vitesse. Il peut également prendre des mesures d'urgence, en considérant que le danger est si élevé que le transport de chlore doit cesser. L'amendement de M<sup>me</sup> Mahrer déposé au Conseil national ne visait pas simplement à interdire le transport de chlore; il donnait la possibilité au Conseil fédéral de restreindre son transport. On peut donc imaginer qu'il le fasse de lui-même, sur la base d'une pression politique.

Car le danger est réel, pour faire écho aux allégations de M. Spuhler. Dans le cadre du débat au Conseil national, j'avais demandé une note au Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, que j'aimerais saluer pour l'aide qu'il a apportée au Canton de Vaud pour la dépollution suite à l'accident chimique qui a eu lieu à Daillens, il y a quelques jours. Il a accompli un excellent travail, ce qui montre que nous avons bien fait de le spécialiser dans ce domaine, notamment après la dépollution d'un site important à Avully. Il y a de gros dangers, comme M. Paganì le relevait tout à l'heure: si un incident lié au chlore survient à la gare de Cornavin, il nous posera d'énormes problèmes.

Cela dit, la question ne sera pas réglée ici. Elle le sera aux niveaux légal et fédéral. Il faut que les autorités fédérales comprennent enfin que le danger est réel pour la population genevoise et que cela nous pose un problème de développement et de croissance des logements, dont les Genevois ont tant besoin.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'ai soulevé un problème sans le vouloir, mais je vous propose un amendement extrêmement simple pour le résoudre.

*Projet d'amendement*

Ajout d'une quatrième invite.

«Le Conseil municipal déclare: (...) inviter le Conseil administratif à lui transmettre un rapport sur les matières dangereuses dans les trois mois.»

Ce rapport pourra être renvoyé en commission et il fournira l'occasion d'une enquête sur le transport de matières dangereuses dans notre ville. (*Brouhaha.*) Je pense que tout le monde pourra soutenir cet amendement.

**Le président.** Merci, Monsieur Pagani. L'amendement vient d'être déposé; il a été distribué aux chefs de groupe.

*M. Christophe Dunner (Ve).* C'est un amendement au nom de M. Pagani?

**Le président.** Oui, cet amendement est signé par M. Pagani. Vous l'avez sous les yeux, Monsieur Dunner.

*Une voix.* Le député Pagani...

*M. Denis Menoud (HP).* J'aimerais m'exprimer sur l'amendement.

**Le président.** Oui, Monsieur Menoud, si vous voulez la parole, je vous la laisse volontiers. (*Brouhaha.*)

**M. Denis Menoud (HP).** Monsieur le président, je suis estomaqué par l'intervention de M. Barazzone, dont je ne sais si elle relève de sa naïveté ou de sa mauvaise foi. Je sais bien qu'il est spécialisé dans les pataugeoires depuis aujourd'hui, mais nous raconter que l'autorité fédérale prendra conscience de la situation, alors qu'elle sait exactement ce qui se passe... Simplement, elle est soumise à des lobbys, ceux de la pharmaceutique et de la chimie. C'est cela, le vrai problème. Ces fonctionnaires fédéraux, non élus et non contrôlés, prennent des décisions en notre nom, pour notre santé, et ils seront les premiers à se défausser demain, en disant que ce n'est pas leur faute, mais celle du Conseil fédéral. Il faut arrêter de prendre les gens pour des crétins, s'il vous plaît!

Ensuite, on a entendu dire qu'il faut indemniser le Canton du Valais! Et quoi encore? Et quoi encore!

**Le président.** Monsieur Menoud, je croyais que vous vous exprimeriez sur l'amendement.

*M. Denis Menoud.* J'y arrive, à l'amendement, Monsieur le président, mais nous parlons du Conseil administratif. C'est un tout indissociable... jusqu'aux prochaines élections.

Avant de dire qu'on indemniser le Canton du Valais, alors que celui-ci est déjà abreuvé par les cantons riches, par le biais de la péréquation financière, regardons ce qui s'est passé pour Tamoil. Arrêtez de prendre les gens pour des abrutis!

J'entends le Conseil administratif larmoyer sur les possibilités offertes par l'amendement d'Anne Mahrer, mais on s'en tape! Il y a un danger, dont l'urgence n'est pas nouvelle. Et il se trouve toujours des forces réactionnaires, au sens littéral du terme, pour tirer la machine en arrière et dire qu'on ne sait pas... Monsieur Rudaz, je suis désolé de vous le dire, mais si vous ne savez pas ça, c'est triste. Que faites-vous dans ce parlement si vous ne connaissez pas les enjeux de santé publique qui concernent la Ville de Genève?

**Le président.** Monsieur Menoud, je vous en prie. Je ne vous entends guère sur l'amendement...

*M. Denis Menoud.* Je sais bien que vous êtes Valaisan... Ils se tiennent toujours les coudes entre eux, mais ce n'est pas le problème.

Monsieur le président, cessons avec ces arguments qui n'en sont pas! Ce ne sont que des manœuvres dilatoires, des manipulations de l'esprit et des influences néfastes afin qu'on vote exactement l'inverse de ce qui importe. Finalement, le renvoi de la résolution en commission ou au Conseil administratif ne pose aucun enjeu. Je suis conscient que nous voterons à l'unanimité de toute façon.

**Le président.** Merci, Monsieur Menoud. L'amendement a quelque peu rouvert le débat. Je donne donc encore la parole à M<sup>me</sup> Catherine Thobellem. Après quoi, Mesdames et Messieurs, je vous saurais gré de faire en sorte que nous puissions voter.

**M<sup>me</sup> Catherine Thobellem** (Ve). Merci, Monsieur le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, les Verts vous invitent bien sûr à refuser cet amendement – oui, à le refuser, Monsieur Pagani – qui ne fait pas de sens: votre souhait est de faire une proposition dans trois mois, qui sera renvoyée en commission. C'est ce que vous avez dit.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* De faire un rapport sur cette résolution!

*M<sup>me</sup> Catherine Thobellem.* Pour le renvoyer de nouveau en commission... Donc nous refuserons cet amendement.

De plus, Monsieur Pagani, vous savez très bien qu'il n'est pas de la compétence d'un Conseil municipal de traiter ce type de problématique. Le Conseil administratif doit se positionner contre ces transferts de chlore et demander aux Chambres fédérales qu'ils cessent le plus rapidement possible. Là, vous nous promenez. Pour l'ensemble de ce plénum, la situation est très claire. En ce qui nous concerne, nous refuserons purement et simplement votre amendement et nous demandons le vote à l'appel nominal sur le siège.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Il est quasiment 23 h et nous sommes en train de parler d'un amendement, alors que je vous ai déjà suggéré à deux reprises de renvoyer cette résolution en commission, où nous pourrions l'amender. (*Protestations.*)

Vraiment, Mesdames et Messieurs, votre signal politique ne vaut rien! Vous n'envoyez que du vent et tous les amendements que vous pourrez déposer devraient

être discutés en commission, sur la base d'informations concrètes. Au lieu de cela, vous faites du bruit avec la bouche, comme vous savez si bien le faire.

**M. Adrien Genecand** (LR). Je souligne le respect que le conseiller administratif Rémy Pagani porte à ce parlement... Il est assez significatif de voir que votre amendement, Monsieur Pagani, consiste à vous engager à transmettre un rapport sur les matières dangereuses dans les trois mois, alors qu'une résolution vous demande d'agir, et notamment de nous transmettre un rapport. (*Commentaires.*) On sait bien que vous vous asseyez sur nos décisions et que vous tirez la corde au maximum. Si vous voulez préparer une réponse dans les trois mois, vous la ferez dans les trois mois, mais cela montre votre mépris absolu pour ce parlement.

Vous pensez agir lorsque vous décidez de nous donner un rapport dans les trois mois! Mais vous pouvez le faire de votre propre chef; c'est même ce que cette résolution vous demande. Une fois de plus, c'est n'importe quoi. Vous vous moquez de ce parlement. Vous tentez de faire croire que vous faites quelque chose, alors que c'est votre job de rédiger un rapport lorsque nous vous renvoyons une résolution. Vous laissez entendre que vous inventez quelque chose ou que vous avez réinventé la roue avec votre rapport dans les trois mois. C'est parfaitement scandaleux. C'est ce qu'une majorité de ce Conseil municipal vous demande de faire!

Vous essayez de tirer la couverture à vous et c'est inacceptable, une fois de plus. (*Brouhaha.*) Mais ce n'est qu'un point dans la longue liste des choses que vous avez faites pendant cette législature.

**M. Bayram Bozkurt** (Ve). Je réagis à l'amendement déposé. (*Brouhaha.*)

**Le président.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, merci de respecter l'intervenant. Nous avons de la peine à l'entendre, du moins ici.

*M. Bayram Bozkurt.* Monsieur le magistrat Rémy Pagani, l'objectif de la résolution est très clair: raccourcir le chemin du chlore, à savoir le produire sur place, et transmettre un message aux Chambres fédérales en ce sens. Je ne comprends donc pas que vous vouliez aussi faire voyager ce chlore dans les commissions du Conseil municipal. L'idée est de produire sur place, Monsieur. Une partie de la population trouve des solutions aux problèmes et, vous, vous trouvez des problèmes aux solutions. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Bozkurt. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole pour la seconde fois. (*Commentaires.*) Je passe la parole à M. le conseiller municipal Tobias Schnebli.

**M. Tobias Schnebli** (EàG). Merci, Monsieur le président. Je ne comprends pas la position de la plupart de mes préopinants sur cet amendement. Pour une fois que nous pouvons accélérer les agissements du Conseil administratif, en ajoutant un point qui dit simplement que nous l'engageons à rendre un rapport, ce qui laisse les trois autres invites intactes! C'est uniquement de la mauvaise foi que d'attaquer cette nouvelle invite et je vous engage à l'approuver, Mesdames et Messieurs.

**M. Pascal Holenweg** (S). Je rappelle à ce Conseil municipal que ce qui lui est proposé est une résolution, et non une motion. La différence entre une résolution et une motion est que la première ne fait qu'exprimer une position du Conseil municipal, sans rien demander à qui que ce soit, ni au Conseil administratif, ni au Grand Conseil, ni au Conseil d'Etat, ni au conclave, ni au Conseil fédéral. Le Conseil municipal a une position, qu'il exprime. S'il veut demander quelque chose au Conseil administratif, il faut déposer une motion. Mais l'introduction d'une demande dans une résolution est absurde; celle-ci n'est pas faite pour cela.

Si le Conseil municipal a envie de demander au Conseil administratif de produire un rapport sur le transport de chlore dans les trois mois, six mois, neuf mois ou avec prolongation, c'est par le biais d'une motion, le cas échéant à voter en urgence. Là, nous ne demandons rien. Nous nous demandons simplement à nous-mêmes si nous sommes d'accord d'interdire ou pas le transport de chlore. C'est tout. Si nous ajoutons quoi que ce soit à ce texte, ce n'est plus une résolution; c'est une motion.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je croyais bien faire. (*Protestations.*) Concernant ces questions de transport de matières dangereuses, je m'associe, avec le Conseil administratif, à l'idée d'adresser immédiatement cette résolution – qui sera acceptée à l'unanimité, j'en suis persuadé – aux Chambres fédérales. Mais nous avons la responsabilité de gérer ces problèmes avec le Canton; nous ne pouvons pas nous en exonérer. Cela dit, je prends acte de votre position, Mesdames et Messieurs, et je vous rendrai un rapport au nom du Conseil administratif dans trois mois. (*Protestations.*) Et je retire mon projet d'amendement. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, M. Pagani retire son amendement et je lui en sais gré. (*Exclamations.*) Je vous soumetts d'abord le renvoi de la résolution au Conseil administratif sur le siège, qui a été demandé. S'il est refusé, nous voterons son renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Le vote nominal avait été demandé. Je sonne pour la forme, mais je crois que tout le monde est là.

Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution est acceptée par 61 oui contre 9 non.

(*Applaudissements.*)

*Ont voté oui (61):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M<sup>me</sup> Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M<sup>me</sup> Ynes Gerardo (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Estelle Marchon (HP), M<sup>me</sup> Charlotte Meierhofer (EàG), M. Denis Menoud (HP), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M<sup>me</sup> Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Catherine Thobellem (Ve), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve), M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté non (9):*

M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG),

M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):*

M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Roland Crot (UDC), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Stéfanie Prezioso (EàG), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M. Gilbert Schreyer (UDC).

*Présidence:*

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

le Conseil municipal déclare:

- souhaiter un cadre légal fédéral qui interdise le transport massif de chlore;
- estimer impératif qu'obligation soit faite aux entreprises qui utilisent du chlore en grande quantité de le produire sur place;
- inviter le Conseil administratif à transmettre cette demande aux Chambres fédérales.

**13. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**14. Interpellations.**

Néant.

**15. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous remercie. Avant de lever la séance, je vous informe que nous débiterons la séance de demain avec le premier objet déclaré urgent cet après-midi, soit la résolution R-183, qui concerne le projet Praille-Acacias-Vernets.

Séance levée à 23 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . . 5274
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . . 5274
3. Comptes 2014 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1118) . . . . . 5275
4. Rapport annuel 2014 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34) . . . . . 5279
5. Rapport d'activité 2014 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) (D-54) . . . . . 5327
6. Proposition du Conseil administratif du 10 mars 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 1 900 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2015, pour six projets inscrits au 10<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2015-2026 et un projet non planifié (PR-1122) . . . . . 5355
7. Proposition du Conseil administratif du 10 mars 2015, sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29950-213, situé entre les routes de Meyrin et des Franchises, de l'avenue Edmond-Vaucher et de la rue Edouard-Rod, feuilles 52 et 53, section Petit-Saconnex du cadastre communal, des mutations parcellaires nécessaires à la mise en œuvre du plan localisé de quartier, selon les deux tableaux de mutations provisoires N<sup>os</sup> 3 et 4/2014, établis par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel et de la contrepartie de 456 400 francs en faveur de la Ville de Genève, en découlant, concernant les parcelles N<sup>os</sup> 4505 (école des Franchises), 3911 (DDP SCHG) et 4279 (école de Vieusseux) de Genève, section Petit-Saconnex, propriétés privées de la Ville de Genève, de la modification puis de la radiation du droit de superficie au bénéfice de la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG), droit distinct et permanent, DDP N° 4036 échéant au 30 avril 2028 situé sur la parcelle N° 3911 de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée de la Ville de Genève, de l'octroi de deux droits de superficie pour chacun des bâtiments à construire, en faveur de la

- SCHG sur la parcelle N° 3911 (futurs parcelles N°s 5583 et 5621) de Genève, section Petit-Saconnex, propriétés privées de la Ville de Genève, de la constitution d'une servitude de superficie en sous-sol relative à l'implantation du parking en faveur de la SCHG, localisé dans le plan localisé de quartier sous la parcelle N° 3911 de Genève, section Petit-Saconnex, soit les futures parcelles N°s 5583 et 5621 mêmes commune et section, propriétés privées de la Ville de Genève (PR-1123) . . . . . 5367
8. Proposition du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> avril 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 3 077 450 francs, dont à déduire un apport privé de 144 800 francs (remise aux normes d'une pataugeoire sur parcelle privée), soit un montant net de 2 932 650 francs destiné à la remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement de dix pataugeoires (PR-1124) . . . . . 5400
9. Projet de délibération du 18 mars 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Alain de Kalbermatten: «Création d'un fonds de végétalisation des quartiers de la Ville de Genève par un prélèvement de 1% sur les crédits d'investissement alloués aux travaux de construction, de rénovation et de restauration des édifices et des installations sportives propriété de la Ville de Genève, ainsi que des ponts» (PRD-99) . . . . . 5412
10. Questions orales . . . . . 5412
11. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 mars 2013 en vue de l'adoption du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en Ville de Genève et à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 000 000 de francs pour la mise en œuvre de l'initiative IN-4: «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» (PR-1019 A) . . . . . 5416
12. Résolution du 28 avril 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Catherine Thobellem, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Anne Moratti, Julide Turgut Bandelier, Alexandre Wisard, Bayram Bozkurt, Alfonso Gomez, Christophe Dunner et Alpha Dramé: «Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements» (R-184) . . . . . 5481

13. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	5498
14. Interpellations . . . . .	5498
15. Questions écrites . . . . .	5498

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*